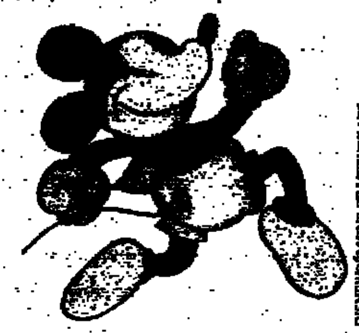
EN ÎLE-DE-FRANCE



Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16756 – 7,50 F - 1,13 EURO – JEUDI 10 DÉCEMBRE 1998 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



DISNEY/DIBAONS ET MERVEILLES

■ Le Disney des origines

La Cinémathèque française présente 200 dessins animés réalisés par le studio américain entre 1921 et 1939. Audace narrative et avancées technologiques d'une grande époque. p. 29

■ L'élection de M. Millon annulée

Le Conseil d'Etat, saisi par un conseiller régional Verts, a décidé d'annuler l'élection de Charles Millon à la présidence du conseil régional Rhône-Alpes. p. 34

■ PACS : fin de l'acte I

Les députés ont achevé l'examen en première lecture de la proposition de loi sur le PACS. Mme Guigou espère une adoption définitive du texte avant la fin de 1999. p. 9

■ Déchets nucléaires

Le gouvernement devrait annoncer le creusement d'un laboratoire d'enfouissement souterrain à Bure, dans la Meuse. Les Verts redoutent qu'il ne se transforme, à terme, en un centre de stockage des déchets radioactifs. p. 14

■ Amartya Sen, Nobel au grand cœur

Le Prix Nobel d'économie 1998 s'est surtout intéressé à la pauvreté. Mais il refuse qu'on fasse de lui *« la Mère Teresa de l'économie »* et voit dans la démocratie le meilleur remède à la famine. Portrait d'un économiste pas comme les autres. p. 15

■ Vers un procès des Khmers rouges

La mission d'enquête de l'ONU au Cambodge proposera à Kofi Annan de faire comparaître les principaux chefs khmers rouges pour *« crimes contre l'humanité »* commis par leur régime à la fin des années 70. p. 4

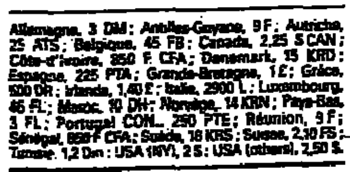
■ Omar Bongo réélu

Sans surprise, le président gabonais a été réélu dès le premier tour, avec 66,55 % des voix, selon les résultats officiels. L'un de ses opposants dénonce *« une fraude d'Etat »*. p. 34

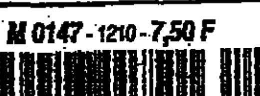
■ Défense européenne

Les ministres des affaires étrangères de l'OTAN, réunis à Bruxelles, cherchent à définir un « nouveau concept stratégique » pour l'Alliance.

p. 2 et l'analyse p. 18



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1210 - 7,50 F

La réponse de Lionel Jospin aux chômeurs

● Le gouvernement étudie un relèvement plus fort que prévu des minima sociaux ● Mais il reste déterminé à empêcher les occupations de locaux publics ● Le PS estime qu'il faut « répondre à l'urgence » ● Les organisations de chômeurs appellent à des manifestations jeudi



À LA VEILLE de la journée nationale d'action des chômeurs, jeudi 10 décembre, qui devait donner lieu à des manifestations à Paris et en province, le gouvernement étudie sa réponse aux revendications des sans-emploi. Un effort financier devrait être fait pour répondre aux situations d'urgence. Des redéploiements budgétaires pourraient ainsi dégager une enveloppe financière de plusieurs centaines de millions de francs. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, envisage de procéder à une revalorisation des minima sociaux plus forte que prévu, début 1999. Le revenu minimum d'insertion (RMI) serait le principal bénéficiaire de ces décisions. Par ailleurs, elle a engagé une concertation avec les partenaires sociaux afin d'améliorer l'assurance-chômage des travailleurs précaires.

Cette réflexion gouvernementale intervient alors que l'action se poursuit sur le terrain. Malgré des négociations spécifiques avec le préfet des Bouches-du-Rhône, les chômeurs marseillais continuent de manifester devant les locaux Assedic. M. Jospin reste déterminé à empêcher toute occupation de locaux publics. Lors de la réunion du comité confédéral national de la CGT, Louis Viannet a invité les comités de chômeurs de son organisation à coopérer avec les autres associations. La CGT devait signer, mercredi 9 décembre, avec AC !, le MNCP et l'Apeis, un appel commun aux manifestations de jeudi. Arlette Laguillier, porte-parole de Lutte Ouvrière, appelle *« les travailleurs »* à rejoindre les manifestations des chômeurs.

Des divergences se font entendre au sein de la gauche « plurielle ». Alain Bocquet, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a reproché, mercredi, à Lionel Jospin de *« ne pas écouter assez les mouvements sociaux »*. Le PS a appelé le gouvernement à *« répondre à l'urgence »*.

Lire page 6

L'EDF perd son monopole et se prépare progressivement à la concurrence

LE MONOPOLE dont bénéficie EDF depuis 1946 va disparaître avec le projet de loi, examiné mercredi 9 décembre en conseil des ministres, sur la libéralisation du marché de l'électricité. Il s'agit pour la France de se mettre, avec retard, en conformité avec la directive européenne sur l'électricité, adoptée en 1996. Dans un premier temps, 400 grandes entreprises, représentant 26 % de la consommation nationale de courant, pourront choisir librement l'an prochain leur fournisseur d'électricité, français ou étranger. Le projet de loi cherche à être un compromis entre la défense du service public « à la française » et une ouverture progressive mais inéluctable à la concurrence. Il maintient le statut spécifique des salariés d'EDF.

Lire page 20 et notre éditorial page 18

L'espion de trop qu'avait cru découvrir Vaclav Havel

PRAGUE
de notre correspondant

Vaclav Havel, dramaturge avant de devenir président, aurait pu être l'auteur de l'« absurde comédie » politico-diplomatique à laquelle il a mis un terme, mardi 8 décembre, en recevant dans sa résidence pragoise l'Autrichien Helmut Zilk. Cette affaire a empoisonné pendant plus d'un mois l'atmosphère en République tchèque et les relations avec l'Autriche voisine. Tout a commencé quelques jours avant le 80e anniversaire de la fondation de la Tchécoslovaquie, le 28 octobre 1918. Agé de soixante et onze ans, M. Zilk, ancien journaliste et ex-maire de Vienne, figurait parmi les personnalités que le président Havel comptait décorer à cette occasion. Or la chancellerie présidentielle et plusieurs médias reçurent des matériaux *compromettants sur le passé du récipiendaire :* M. Zilk aurait collaboré avec les services secrets de la Tchécoslovaquie communiste entre 1953 et 1968. Après les confirmations catégoriques de Vaclav Benda, ancien dissident et ex-directeur de l'Office d'investigation des crimes du communisme, M. Havel décida de rayer M. Zilk de la liste des décorés.

Devant le tollé provoqué, à Prague, par cette décision peu diplomatique de M. Havel *et, à Vienne, par ces accusations contre un honorable* citoyen qui aida les émigrés tchécoslovaques dans les années 70 et 80, une commission d'enquête fut mise sur pied. Après avoir épluché les dossiers de la StB, la police politique communiste tchécoslovaque, la commission a rendu la semaine dernière son verdict : M. Zilk n'a jamais été un agent ; il a juste été un peu trop bavard avec des diplomates-espions. Sermonné par Vienne, Prague a dû présenter officiellement ses *« regrets pour la diffusion d'informations infondées »* sur une prétendue collaboration de M. Zilk avec la StB. De son côté, le président tchèque a invité l'ex-maire de Vienne à se rendre à Prague pour l'informer du contenu *de son dossier. « Satisfait »* par la déclaration du ministère des affaires étrangères et le *« geste symbolique »* de M. Havel, M. Zilk n'a pas exigé d'excuses.

« Vaseuse » selon le quotidien *Pravo*, cette affaire a révélé de sérieux dysfonctionnements dans l'administration tchèque, en particulier dans l'entourage du président. M. Havel, qui ne peut accepter par principe de décorer un collaborateur du régime communiste dont il fut une victime, utilisait ses relations de la dissidence pour vérifier le passé des récipiendaires, en dehors de tout cadre juridique. Sa confiance dans les sources du sénateur Vaclav Benda, qui s'est érigé en « justicier » du communisme, l'aurait poussé dans un *« piège tendu contre lui et malheureusement contre l'Etat »*. S'y ajoute un certain amateurisme de l'entourage présidentiel, qui n'a pas su détecter à temps le risque de scandale ni réagir de manière adéquate lorsqu'il a éclaté.

La classe politique en a profité pour s'attaquer au président Havel, dont la popularité a souffert. Son plus virulent détracteur a été l'ex-premier ministre Vaclav Klaus, président de la chambre des députés, qui a lui aussi reçu, mardi à Prague, M. Zilk. M. Klaus, qui multiplie depuis un an les attaques contre son rival présidentiel, avait jugé le geste de M. Havel *« terriblement scandaleux »*, soulignant que, s'il avait été à sa place, il s'y serait pris *« autrement »*.

Martin Plichta

Mauvaise note pour l'école

L'IMAGE que les Français se font de leur système éducatif n'est pas fameuse et, surtout, elle se détériore. Interrogés par la Sofres à la demande du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES), 58 % des sondés estiment que l'éducation fonctionne assez mal ou très mal. Cette enquête renvoie l'image d'une école qui n'a guère bougé depuis un an, en dépit des ambitions proclamées du ministre, Claude Allègre. Parmi les dispositions à prendre, les personnes interrogées *choisissent en premier lieu de réduire* les effectifs dans les classes. En revanche, l'allégement des programmes (22 %) ou la diminution du nombre d'heures de cours (11 %) ne font guère recette.

Lire page 10

Une éclaircie pour la droite

UN PETIT nuage rose flotte dans le ciel de la droite. Il aura suffi que, vendredi 4 décembre, à Rennes, le chef de l'Etat et de l'opposition prononce un discours très général sur la modernisation de la vie publique pour que, tel un mirage, tous les accidents de terrain semblent se désagréger. L'effet sera-t-il durable ou conjoncturel ?

Après des mois de tensions, entretenues principalement avec le mouvement dont il est issu, Jacques Chirac avait réclamé, le 14 juillet, d'un ton qui ne souffrait pas la réplique, que l'opposition travaille à l'avenir en *« harmonie complète »* avec le président de la République.

C'est désormais chose faite. Assuré qu'il est d'être considéré comme le véritable patron de la droite, le tandem formé par Philippe Séguin et Nicolas Sarkozy à la tête du RPR ne craint plus d'en rajouter : *« un discours qui fera date »*, des *« paroles fortes »*, commentaient les deux hommes à un moment où le président n'avait pas encore terminé son propos. La prouesse nourrit aujourd'hui la plaisanterie Rue de Lille, tant il est vrai que, quel que soit le sujet, il est acquis une fois pour toutes que *« le RPR ne ménagera aucun effort pour inciter le gouvernement à s'engager dans les perspectives ouvertes par le président de la République »*.

En fait, la trêve est plus ancienne. Elle remonte au début de l'été, quand M. Chirac et M. Séguin avaient pris, l'un et l'autre, la mesure de leurs rôles respectifs. Mais elle repose désormais dans un écrin protecteur, celui de l'Alliance pour la France, qui est parvenu tant bien que mal à étouffer les bruits de cuisine. L'incident le plus sérieux – la prise du Sénat par le RPR – n'a produit qu'une saute d'humeur. Le député des Vosges n'a qu'un souverain mépris pour les querelles subsidiaires qui divisent, selon lui, les dirigeants de l'UDF. Le président de la République, lui, préfère cajoler, en recevant en tête à tête ou par petits groupes les responsables de l'ancienne confédération libérale et centriste. Mercredi 9 décembre, il devait ainsi accueillir à sa table les quatre principaux animateurs de l'Alliance.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

Lire la suite page 18 et nos informations sur la crise du FN page 8

Pari olympique



JEAN TIBERI

APRÈS avoir été écartée de l'organisation des Jeux olympiques de 1992, Paris, qui a déjà reçu les JO de 1900 et 1924, est candidate pour 2008. Si le président Jacques Chirac a pris, mardi 8 décembre, l'initiative d'informer le Comité international olympique des intentions de la capitale et de la région Ile-de-France, c'est à Jean Tiberi, maire RPR de la ville, qu'il reviendra d'orchestrer la manœuvre d'ici là.

Lire page 25

STRATÉGIE La réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, qui a eu lieu, mardi 8 décembre, à Bruxelles, a notamment été consacrée au « nouveau concept stratégique » de l'Alliance, tel que la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, l'a défini dans un entretien au *Monde*. ● LES RÉACTIONS EUROPÉENNES sont prudentes, voire négatives, s'agissant des ministres français et allemand, MM. Védrine et Fischer. ● LE PRINCIPE d'une défense européenne fait de nouveaux adeptes en Europe, même si d'importantes divergences persistent sur la future complémentarité d'une défense européenne avec une Alliance atlantique dominée par les Etats-Unis. ● LES ÉTATS-UNIS demandent à leurs alliés d'étendre les compétences de l'OTAN à l'ensemble des armes de destruction massive : nucléaires, chimiques et biologiques. *(Lire aussi page 18.)*

L'idée d'une défense européenne progresse au sein de l'OTAN

Lors de la réunion de l'Alliance atlantique à Bruxelles, l'initiative de défense franco-britannique a rencontré un accueil favorable des pays membres. En revanche, les Européens restent sceptiques sur les nouvelles missions de l'OTAN préconisées par Washington

L'ESSENTIEL de la réunion des *ministres des affaires étrangères* de l'OTAN a été consacré, mardi 8 décembre, à un échange de vues sur la définition du « nouveau concept stratégique » de l'Alliance (*Le Monde* du 9 décembre). La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, s'est attachée à dissiper les *inquiétudes qui étaient apparues* chez certains partenaires européens concernant une extension des missions de l'OTAN hors d'Europe. *« J'ai expliqué très clairement qu'il n'était pas question de faire de l'OTAN une organisation globale »*, a-t-elle affirmé à l'issue de la réunion. Elle a néanmoins *souligné qu'à l'avenir l'Al*liance devait être en mesure de faire face à de nouvelles menaces.

Mme Albright est également allée au devant des critiques de ceux qui soupçonnent les Etats-unis de vouloir faire de l'OTAN une organisation agissant de son propre chef, sans mandat du conseil de sécurité de l'ONU : *« Dans tous les cas, l'OTAN devra agir en accord avec les principes de la charte des Nations unies »*, a-t-elle encore affirmé.

Ces propos n'ont cependant *pas totalement aplani* les divergences qui étaient apparues avant la réunion sur la définition des nouvelles missions de l'Alliance qui devront être adoptées lors du sommet de Washington, en avril 1999. *« Il ne faudrait pas que la notion de défense des intérêts communs devienne par trop élastique »*, a ainsi souligné Hubert Védrine, qui craint par ailleurs que ce *« nouveau concept stratégique »* aboutisse à *« diluer l'Alliance et à diviser les alliés »*. En revanche, le ministre français des affaires étrangères s'est réjoui de *« l'accueil sympathique »* rencontré par l'initiative franco-britannique concernant la défense européenne.

RENCONTRES INFORMELLES

Depuis le sommet atlantique de Madrid, en juillet 1997, au cours duquel la France avait officiellement jugé non remplies les *conditions de son retour dans* l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, la réflexion sur la défense européenne était au point mort. Soudainement, quelques initiatives d'origines inattendues ont relancé les discussions. Ce fut d'abord la disponibilité manifestée par le premier ministre britannique Tony Blair au conseil européen informel de Pörtschach, pour que l'Union européenne soit compétente en matière militaire. Ce fut ensuite la convocation par la présidence autrichienne d'une réunion, elle aussi informelle, des *ministres de la défense des Quinze*, la première du genre dans l'histoire de la construction européenne. Et c'est maintenant la rencontre – qualifiée évidemment d'informelle – entre le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, et le président en exercice du *conseil des ministres des affaires* étrangères européen, Wolfgang *Schüssel, mardi 8 décembre* à Bruxelles. Une première encore.

Car, pour siéger toutes deux à Bruxelles, les deux organisations ne s'en évitaient pas moins, la France en particulier tenant à éviter tout mélange des genres. *Depuis quelque temps, la situa*tion avait évolué : Javier Solana *rencontrait régulièrement* Jacques Santer, le président de la Commission.

Cette nouvelle réunion Solana-Schüssel a officiellement pour objet un *« échange d'informations sur la Bosnie et le Kosovo »*, mais *sa portée symbolique* va au-delà. Qu'elle soit organisée à l'initiative du ministre des affaires étrangères d'un pays qui revendique encore officiellement sa « neutralité » *et qui n'est pas* membre de l'OTAN en dit long sur l'évolution des esprits. Elle montre aussi que l'Union européenne est prête à s'impliquer de plus en plus directement dans les affaires de sécurité et de défense, et pas seulement par l'intermédiaire de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), dont l'avenir paraît incertain. Elle se situe ainsi dans le droit-fil des *conclusions du sommet* franco-britannique de Saint-Malo, où les dirigeants des deux pays ont souhaité que l'UE ait *« une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire »*. Cette politique de défense européenne, qui ne doit pas faire double emploi avec l'OTAN, suppose une étroite coopération avec l'Organisation atlantique. L'OTAN et l'UE ont précisé que tous les pays-membres *des deux institutions* avaient donné leur accord à la rencontre Solana-Schüssel. Cela n'allait pas de soi pour ceux des Européens qui avaient toujours eu peur d'une dérive atlantiste de l'Europe, mais non plus pour les Américains, qui ont longtemps craint de trouver en face d'eux, dans l'Alliance, *une* Europe *unie* revendiquant collectivement une part du pouvoir.

OSTRACISME RÉCIPROQUE

Cet ostracisme réciproque doit cesser, si l'Union européenne *devient elle-même* partie prenante de la politique de défense et si les Etats-Unis prennent au *sérieux* le *burden sharing*, le partage du fardeau, dont ils parlent depuis des décennies. Depuis Amsterdam, il est clair que tous les *pays* membres de l'UE n'interprètent pas de la même manière les *décisions qui ont été prises* en matière de sécurité et de défense. Alors que du côté français on a du mal à se départir d'une méfiance récurrente à l'égard des Américains, certains partenaires imaginent mal agir sans eux. *D'autres s'accrochent* à une « neutralité » qui ne peut avoir le même *sens aujourd'hui* qu'au temps de la guerre froide pour refuser toute action collective. La défense européenne n'en est qu'au début d'un long chemin.

Daniel Vernet
avec Luc Rosenzweig
à Bruxelles

Une note secrète des Américains contre les armes chimiques et biologiques

LES AMÉRICAINS ont adressé à leurs alliés de l'OTAN un document secret qui suggère que l'Organisation atlantique prenne des initiatives en matière de lutte contre la prolifération des armements de destruction massive, c'est-à-dire l'arsenal nucléaire, biologique et chimique (NBC), et qu'elle développe ses capacités de *défense face à de telles menaces sur des troupes*, voire sur des populations civiles. Cette note ne fait pas l'unanimité au sein des membres de l'OTAN, dont certains voient dans cette extension des tâches de l'Alliance la possibilité – peut-être même le risque – de transférer à des militaires les moyens, qui doivent être l'apanage des diplomates, de contrer la prolifération NBC dans le monde.

A l'origine, le constat de Washington, sur la base des analyses de la CIA, est que la menace NBC se fait de plus en plus insistante ; que le nombre des « perturbateurs » s'accroît sensiblement et comprend désormais des acteurs non étatiques, à savoir des groupes terroristes ; que la dangerosité des produits en question s'est considérablement aggravée, avec l'apparition d'agents de nouvelle génération, comme les Novichok russes ; et que la lutte dépasse les capacités des services secrets.

En 1994, déjà, les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN avaient commencé une réflexion en ce sens et, en juin 1998, ils ont rappelé *leur souci que l'Organisation militaire, dans les* plans d'emploi de ses forces, tienne compte de la menace d'utilisation de ces armes NBC.

Entre-temps, il y eut la dispersion de gaz dans le métro de Tokyo, en mars 1995, par le groupe terroriste Aum qui fit 12 morts et 5 000 intoxiqués. Puis, en août 1998, l'attaque, par les Américains, d'une base terroriste en Afghanistan et d'une usine au Soudan, supposée produire des ingrédients chimiques pour le compte de la première.

ÉCHANGES D'INFORMATIONS

C'est ce qui pourrait expliquer que la note de Washington à l'OTAN va, cette fois-ci, plus loin... Ses auteurs semblent avoir été inspirés par un *nouveau concept selon lequel une agression* chimique identifiée, même localisée, devrait engendrer, sur la base de l'article 5 du traité de l'Atlantique nord qui fixe les règles d'un engagement militaire de l'Alliance, une riposte comparable à celle que l'attaque massive de blindés ex-soviétiques aurait justifiée durant la guerre froide.

Pour les Etats-Unis, 25 pays, au Moyen-Orient et en Asie principalement, possèdent de telles armes et la technologie appropriée pour les disséminer, sans compter des groupes incontrôlés qui, pour user de méthodes artisanales, n'en sont pas moins redoutables.

Les Américains proposent d'intensifier les échanges d'informations pour mieux comprendre les intentions et la doctrine des « proliférateurs », de renforcer la détection, la protection et la décontamination et d'examiner les moyens à donner à des troupes de l'OTAN déployées sur le terrain pour faire face à des actions *menées par les détenteurs d'armements* NBC. Parmi les coopérations possibles figure l'édification d'un système de missiles antimissiles, auquel Allemands, Américains et Italiens réfléchissent aussi, autour du projet Meads d'où la France s'est retirée en 1996, et dont la technologie est dans les mains d'industriels d'outre-Atlantique.

Au *sein des instances alliées*, le débat porte surtout sur le fait que Washington semble perdre *patience face aux atermoiements de la* communauté internationale sur ce sujet et en appelle à la « contre-prolifération », c'est-à-dire le recours à des actions militaires – au besoin unilatérales et brutales – pour s'en prendre directement aux pays incriminés. Ce qui pourrait aller à l'encontre d'une politique de « non-prolifération », qui est *préconisée par plusieurs Etats européens et qui* userait de pressions diplomatiques, voire de sanctions exercées sur les perturbateurs. Ces divergences montrent que la prolifération NBC sera difficile à éradiquer.

Jacques Isnard

De la défense collective à la gestion des crises

LA DÉFENSE de l'Europe repose sur plusieurs traités dont le principal est le traité de l'Atlantique-Nord, signé le 4 avril 1949, à Washington. A l'occasion du 50e anniversaire de ce texte, l'Alliance atlantique, qui compte actuellement seize membres, accueillera trois pays ayant appartenu au « bloc » communiste au temps de la guerre froide : la Hongrie, la Pologne et la République tchèque.

● **L'article 5** du traité de l'Atlantique-Nord organise la défense collective de l'Alliance : *« Les parties conviennent qu'une attaque contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord serait considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles (...) assistera l'une ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée (...). »*

● **L'Union de l'Europe occidentale** (UEO), créée en 1948, a été relancée en 1954 pour accueillir la République fédérale d'Allemagne après l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) – une armée européenne – suite au vote négatif de l'Assemblée nationale française.

● ***Le traité de Bruxelles***, *qui est* la base de l'UEO, comporte aussi un article 5 dont la rédaction est plus contraignante que l'article correspondant du traité de l'Atlantique-Nord. Il déclare : *« Au cas où l'une des hautes parties contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront (...) aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres. »*

● **Dix membres** à part entière font partie de l'UEO. Il s'agit des *Etats qui sont à la fois membres de* l'OTAN et membres de l'Union européenne *(UE)* : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

● **Une diversité de statuts** caractérise l'UEO qui compte des *membres associés* (*membres de* l'OTAN sans être membres de *l'UE : Islande, Norvège, Turquie*) ; des observateurs (membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OTAN : Autriche, Finlande, Irlande, Suède, plus le Danemark, qui bien qu'appartenant à l'OTAN, ne veut pas être un membre à part entière de l'UEO) et, enfin, des partenaires associés (dix pays d'Europe centrale et orientale).

● **Les « missions de Petersberg »** : *à une réunion*, le 19 juin 1992, au Petersberg, près de Bonn, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'UEO ont décidé d'inclure dans les objectifs de l'organisation européenne des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, des *missions* de maintien de la paix, des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

● **Le traité d'Amsterdam** crée des relations plus étroites entre l'UE et l'UEO, et prévoit *« l'intégration éventuelle de l'UEO dans l'Union, si le Conseil européen en décide ainsi »*. Dans son article 17, le traité déclare que l'UE aura recours à l'UEO pour *« élaborer et mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense »*. Il intègre les « missions de Petersberg » au titre des questions concernant l'UE.

● **Les moyens de l'UEO.** L'UEO dispose depuis peu d'une cellule de planification, d'un comité militaire (réunion des chefs d'état-major des pays membres), d'un centre de situation (renseignement) et d'un centre d'observation satellitaire, à Torrejon (Espagne).

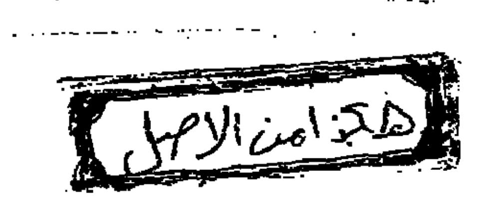
● ***Les actions de l'UEO.*** Au cours des dernières années, l'UEO a participé à la surveillance, sur le Danube, de l'embargo pendant la guerre en Yougoslavie ; elle a assuré des missions de police à Mostar (Bosnie-Herzégovine) et a formé des policiers en Albanie. En revanche, la Grande-Bretagne et l'Allemagne *ont refusé*, en 1997, que l'opération Alba, menée sous la direction de l'Italie pour assurer le rétablissement de l'ordre en Albanie, soit menée sous l'égide de l'UEO. A la demande de l'Union européenne, l'UEO va coordonner la formation de spécialistes du *déminage* en Croatie et participer, grâce à son *centre* satellitaire, aux missions de surveillance au Kosovo.

● **Au sommet atlantique de Bruxelles**, en janvier 1994, le président Clinton a accepté le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD), à l'intérieur de l'Alliance. Le Conseil atlantique de Berlin, en juin 1996, en a fixé les modalités en prévoyant une double chaîne de commandement à l'intérieur de l'OTAN, avec des officiers européens et des forces européennes, *« séparables mais non séparées »*, pouvant être détachées pour mener à bien des missions strictement européennes, sous la direction de l'UEO. C'est ce qu'on appelle les *groupements de forces interarmées* multinationales (GFIM). Cette réforme de l'OTAN n'a pu être menée à son terme après l'échec des négociations entre Paris et Washington, qui devaient permettre une *« européanisation »* des *commandements de l'OTAN et* le retour de la France dans l'organisation militaire intégrée.

● **L'UEO peut mobiliser des forces multinationales (Frueo) en propre**, à commencer par l'Eurocorps (un corps de quelque 50 000 hommes, à base de détachements français, allemands, belges, espagnols et luxembourgeois) ; une division dite *« centrale »* (composée d'unités belges, britanniques, néerlandaises et allemandes) ; une force amphibie anglo-néerlandaise ; et, pour le « théâtre » de la Méditerranée, une force de réaction rapide à dominante terrestre (Eurofor), avec des éléments français, *italiens et espagnols*, et une force maritime européenne (Euro*marfor*), avec les trois mêmes Etats fondateurs que pour l'Eurofor.

● **Une agence européenne d'armement (Occar)** réunit la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, *et elle reste ouverte* à d'autres partenaires. Dotée de la *personnalité* juridique, qui lui permet de signer directement des contrats en matière d'acquisition d'armements, l'Occar a pour ambition de gérer de façon intégrée des programmes conjoints – une dizaine à l'heure actuelle – depuis des missiles jusqu'à des systèmes de télécommunications spatiales en passant par des hélicoptères.

J. I. et D. V.



de l'OTAN

Serbes et Albanais rejettent un projet d'accord pour le Kosovo

Les incidents armés se multiplient

LES NÉGOCIATIONS au Kosovo sont de nouveau dans l'impasse après le rejet par les Serbes, mardi 8 décembre, et les Albanais, la veille, du projet d'accord élaboré par le médiateur américain Christopher Hill. Les premiers jugent que le projet accorde une trop grande autonomie au Kosovo ; les Albanais pensent exactement l'inverse.

« Selon le plan américain, le Kosovo serait un Etat pour les Albanais, qui domineraient dans tous les domaines de la vie, ainsi que dans les institutions d'Etat », a déclaré le vice-premier ministre serbe, Ratko Markovic, qui dirige l'équipe de négociateurs de Belgrade avec les Kosovars. *« Le plan de l'ambassadeur Hill traite le Kosovo comme une question de redécoupage de la Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) »*, a-t-il ajouté. *« La Serbie voit la solution dans le cadre de son système juridique et dans l'exercice d'une auto-administration du territoire par toutes les communautés nationales qui y vivent »*, a encore déclaré M. Markovic. Les autorités de Belgrade ont publié, fin octobre, leur propre plan, qui n'a été approuvé que par des représentants de petites communautés ethniques, non albanaises, vivant au Kosovo.

« INACCEPTABLE »

Lundi, ce sont les Albanais du Kosovo qui avaient dénoncé le texte de M. Hill et annoncé qu'ils allaient proposer leur version au médiateur américain. Le négociateur en chef des Kosovars, Fehmi Agani, a jugé le plan américain *« inacceptable »* car trop *« proche »* des exigences serbes, qui visent à maintenir cette province peuplée à 90 % d'Albanais sous la tutelle de Belgrade. Rejeté par les modérés proches du dirigeant pacifiste Ibrahim Rugova, ce projet pouvait encore moins trouver grâce auprès des indépendantistes radicaux de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Son représentant politique, Adem Demaci, l'a lui aussi jugé *« inacceptable »*. Il demande le remplacement des négociateurs américains, Christopher Hill et Richard Holbrooke qui avait obtenu, mi-octobre, que Slobodan Milosevic mette un bémol à ses opérations policières au Kosovo. L'UCK reproche, au texte de M. Hill de ne pas reconnaître aux Albanais le droit à l'autodétermination, de ne pas mentionner l'UCK ni de dire ce qu'il adviendra de cette organisation en cas d'accord politique entre M. Rugova et Belgrade.

L'UCK a été en contact avec le négociateur américain sans être officiellement associée aux discussions. On voit mal comment un accord pourrait être appliqué sans l'aval de cette organisation armée qui est à nouveau très présente sur le terrain depuis le retrait de milliers de policiers serbes du Kosovo fin octobre. M. Demaci a reconnu que l'UCK profitait de la trêve relative qui prévaut depuis octobre pour s'armer et se préparer à de nouveaux combats. Les incidents entre combattants de l'UCK et policiers serbes ont d'ailleurs fait plusieurs dizaines de morts ces dernières semaines et près de deux mille depuis le début de l'année.

Le texte présenté, la semaine dernière, par M. Hill qui, depuis quatre mois, fait la navette entre Belgrade et Pristina (chef-lieu du Kosovo), est une nouvelle mouture d'un projet d'accord intérimaire prévoyant une large autonomie pour le Kosovo. Cette précédente version évitait d'aborder frontalement la question du futur statut de la province serbe. Il prévoyait toutefois une période intérimaire de trois ans à l'issue de laquelle l'avenir de la province serait défini, il dressait les grandes lignes d'un gouvernement et d'un Parlement au Kosovo. Ce texte, qui comme la dernière mouture n'a pas été rendu public, avait reçu un meilleur accueil auprès des deux parties. – *(AFP, Reuters.)*

L'OTAN prête à agir, selon Mme Albright

Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a souligné mardi 8 décembre que *« l'OTAN restait prête à agir si nécessaire »* pour forcer Belgrade à cesser sa répression au Kosovo et à accorder une plus grande autonomie à cette province. *« Nous préférons avoir une solution pacifique, la seule solution* (à cette crise) *est une solution politique »*, a-t-elle cependant ajouté au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN. *« Sans un règlement politique, il y a un grand risque d'une reprise du conflit »*, a-t-elle estimé, ajoutant : *« il faut tout faire pour empêcher cela »*. Elle a annoncé que le médiateur américain Christopher Hill devait retourner mercredi sur place pour tenter d'obtenir l'accord des deux parties à son projet sur l'avenir de la province. – *(AFP.)*

La menace d'un « impeachment » de Bill Clinton par la Chambre des représentants se précise

Il semble cependant exclu que le Sénat vote ensuite dans le même sens

Bill Clinton joue son va-tout : soutenus par des experts constitutionnels, ses avocats s'efforcent de convaincre les républicains hésitants de ne pas rejoindre les partisans de l'*impeachment*. Le vote de la Chambre des représentants devrait être serré, mais le président risque tout au plus une profonde humiliation : il paraît exclu que la majorité requise des deux tiers soit atteinte au Sénat.

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton se trouve aujourd'hui au pied du mur. La commission judiciaire de la Chambre des représentants devait entendre, mardi 8 et mercredi 9 décembre, la défense du président avant de recommander, à la fin de la semaine d'engager une procédure d'*impeachment* contre lui. Comme il ne fait aucun doute que la commission, composée en majorité de républicains hostiles au président, se prononcera en ce sens, le sort du président passera entre les mains de l'ensemble de la Chambre basse du Congrès, appelée à se prononcer au milieu de la semaine prochaine.

Le mois dernier, après le succès des démocrates lors des élections législatives, l'affaire était réputée close. La Maison Blanche triomphait, les républicains apparaissaient désorientés, divisés, privés de chef après la démission du *speaker* (président) Newt Gingrich. En même temps, les amis du président – connaissant sa propension à se comporter comme son pire ennemi – craignaient que M. Clinton n'affaiblisse sa position par son propre comportement. C'est ce qui s'est produit.

Le juridisme pointilleux avec lequel ses avocats ont répondu au questionnaire que lui avait adressé le président de la commission, Henry Hyde, et son apparente réticence à battre à nouveau sa coulpe publiquement, lui ont aliéné certains élus républicains modérés. Une trentaine d'entre eux – sachant qu'il n'y a pas *a priori* de majorité suffisante au Sénat pour destituer le président – avaient exprimé leur préférence pour une censure qui se serait accompagnée d'une sanction pécuniaire et d'excuses publiques. Ce qui aurait pu faire pencher la balance contre l'*impeachment*.

« DÉFENSE PUISSANTE »

Certes, l'opinion demeure hostile à une destitution (66 % des Américains ne veulent pas que M. Clinton soit chassé de la présidence, selon un sondage Gallup) et favorable à la censure. Mais l'aile droite du Grand Old Party, fondamentaliste chrétienne, est repartie à l'offensive. Son chef de file Tom DeLay, chargé d'assurer la discipline à la Chambre, a utilisé tout son pouvoir pour ramener ses ouailles à résipiscence. Un assistant parlementaire républicain nous a expliqué que toutes les pressions possibles avaient été exercées par M. DeLay contre les hésitants, menacés de ne plus obtenir de subventions pour leur circonscription ou de perdre leur siège dans la commission de leur choix. Pendant ce temps, M. Hyde – qui s'est dit convaincu de la culpabilité de M. Clinton – a poursuivi sa campagne contre le président.

Pour la première et la dernière fois dans cette phase de la procédure, le président a obtenu le droit de se défendre. M. Hyde lui avait offert une journée pour présenter sa cause, ses avocats en avaient demandé quatre, ils en ont finalement obtenu deux. Les avocats de M. Clinton, qui se sont fait accompagner d'experts constitutionnels, de juristes et d'historiens, se trouvent dans une position délicate. Ils ont promis une *« défense puissante »*. Mais si celle-ci est par trop agressive, elle risque de compromettre le capital de sympathie du président. Et si elle va trop loin dans l'admission de la responsabilité du président, cela pourrait se retourner contre lui.

C'est donc aux experts de s'adresser, par-delà une commission en majorité opposée à M. Clinton, à l'opinion et aux républicains hésitants. Ainsi l'ancien attorney général, Nicholas Katzenbach, a affirmé que les faits reprochés au président ne justifiaient pas une destitution, par leur importance, mais aussi parce que le président n'avait pas perdu la confiance de la population américaine. Le professeur Ackerman, de la Yale Law School, a ajouté qu'un vote sur l'*impeachment* était inconstitutionnel dans les circonstances actuelles. Les représentants qui seront appelés à se prononcer ne siègent en effet qu'à titre transitoire jusqu'à l'entrée en fonctions début janvier de la nouvelle Chambre élue le mois dernier.

Mais M. Clinton sait que cette argumentation technique ne suffit plus, qu'il lui faut convaincre une poignée de républicains de venir à son secours. Ainsi, il a fait savoir qu'il avait demandé à ses défenseurs d'éviter *« toute confrontation excessive »* et qu'il *« acceptait sa responsabilité et regrettait très profondément ce qu'il avait fait »*. *« Le président veut que tout le monde sache, que ce soit la commission, le Congrès et le pays*, a déclaré son avocat, *qu'il est sincèrement désolé pour la peine et les torts qu'il a causés »*. Mais, a-t-il ajouté, *« son repentir ne signifie pas qu'il ait commis des actes criminels ou relevant de la destitution »*. Dans le nouveau mémorendum de 184 pages transmis mardi soir à la commission judiciaire de la Chambre, les avocats présidentiels rappellent aux élus que le recours à la destitution constitue, avec la déclaration de guerre, leur responsabilité la plus grave. Ils rappelent point par point les accusations retenues par le procureur Kenneth Starr dans son rapport en soulignant que celui-ci a *« soigneusement sélectionné et présenté ses preuves pour brosser un portrait du président le plus noir possible »*.

PARJURE, OBSTRUCTION ET ABUS

Les républicains peaufinent pendant ce temps les termes de leurs motions pour une destitution à partir de trois chefs d'accusation : parjure, obstruction de justice et abus de pouvoir. Pour le moment, il semble que le premier ait de bonnes chances d'être voté, les républicains disposant d'une majorité de 21 voix à la Chambre. *Seule la défection* d'une *quinzaine* de républicains peut éviter au président un procès en bonne et due forme devant le Sénat au début de l'année prochaine. Même s'il semble impossible que la Chambre haute vote cet *impeachment* à la majorité requise des deux tiers. Bill Clinton en sortirait profondément humilié.

La Maison Blanche brûle ses dernières cartouches pour éviter une telle issue. Nombre de républicains ne cachent pas non plus leur inquiétude face à un processus qui s'éternise, que les Américains ne comprennent pas, qui bloque tout travail parlementaire et les empêche de mettre en application leurs promesses électorales.

Patrice de Beer

Les Américains s'opposent toujours à la destitution du président

LES AMÉRICAINS continuent de s'opposer fermement à la destitution du président Bill Clinton, indique un sondage publié en début de semaine. Selon cette enquête, les deux tiers (66 %) des Américains ne veulent pas que Bill Clinton soit chassé de la présidence, d'après le sondage réalisé pour *CNN* et *USA Today* par Gallup.

Ils étaient 64 % à penser la même chose en novembre et 62 % en octobre, lors de précédents sondages. 37 % des personnes interrogées préféreraient même que le Congrès laisse tomber tout simplement l'affaire, contre 33 % qui souhaiteraient un vote de réprimande contre le président et seulement 27 % favorables à sa destitution. Par ailleurs, 66 % des répondants approuvent l'action de Bill Clinton à la Maison Blanche. Ils sont, en outre, 61 % a désapprouver la manière dont la commission judiciaire de la Chambre des représentants conduit son enquête, selon le sondage.

De plus, 44 % croient que le Congrès devrait modifier la loi qui permet à l'attorney général (responsable de la justice) de recommander la nomination de procureurs indépendants pour enquêter sur des membres du gouvernement. Ce sondage a été réalisé auprès de 1 070 adultes entre le 4 et le 6 décembre, avec une marge d'erreur de 3 %. – *(AFP.)*

A Harare, M. Mugabe dénonce le colonialisme des Eglises

HARARE
de notre envoyé spécial

Le président Robert Mugabe est intervenu, mardi 8 décembre, devant l'Assemblée œcuménique mondiale réunie à Harare, pour donner une véritable leçon d'histoire et de morale aux trois cent trente-deux Eglises représentées. Fidèle à son image de vieux dirigeant africain intransigeant, le chef d'Etat zimbabwéen s'est lancé dans une longue et virulente dénonciation du rôle des Eglises pendant la colonisation britannique, au temps de l'ex-Rhodésie. Devant les neuf cents délégués du Conseil œcuménique des Eglises (COE) représentant cinq cents millions de fidèles, M. Mugabe a fustigé le *« passé honteux »* des Eglises dans son pays. Il leur a reproché d'avoir *« pris le parti de l'oppresseur »* et *« confondu évangélisation et occidentalisation »*. Il les a également accusées d'avoir utilisé la religion comme *« un opium pour la population indigène »*.

En affirmant que l'Eglise elle-même n'est pas exempte de tout reproche, le président Mugabe a sans doute cherché à faire taire les éventuelles critiques dont il pourrait faire l'objet de la part de l'Assemblée œcuménique. Lieu de rencontre du monde chrétien, le Conseil des Eglises constitue aussi un forum d'idées où sont dénoncés les ravages de l'oppression ou de la guerre. En la matière, le choix de Harare comme lieu de la 8e Assemblée symbolise la préoccupation du COE à l'égard de l'Afrique. Or M. Mugabe apparaît de plus en plus comme un dirigeant autoritaire et corrompu, aux prises avec une crise économique et sociale aggravée par l'engagement de son pays dans la guerre en République démocratique du Congo (RDC).

Depuis son ouverture le 3 décembre, l'Assemblée œcuménique – qui s'achèvera le 14 décembre – a néanmoins évité de heurter de front le régime. En accueillant le chef de l'Etat devant les délégués, le président du Conseil des Eglises, Sa Sainteté Aram Ier, s'est contenté d'évoquer la nécessité en Afrique d'un processus de *« démocratisation et de transformation »* dans lequel l'Eglise veut jouer un rôle de *« partenaire »*. Le Conseil des Eglises du Zimbabwe se montre plus virulent. En juillet, il a ainsi publié une lettre pastorale particulièrement critique à l'égard du pouvoir. *« L'Eglise peut jouer un rôle en faisant comprendre au gouvernement qu'il doit servir le peuple et être responsable devant la société civile des problèmes de gestion de l'économie, de corruption et de droits de l'homme »*, affirme Densen Mafinyani, secrétaire général du Conseil des Eglises du Zimbabwe. Profondément divisée entre protestants et orthodoxes sur certains sujets de société, l'Assemblée a également choisi de ne pas inscrire à l'ordre du jour officiel des thèmes sensibles comme l'homosexualité. La question est l'objet d'une violente controverse au Zimbabwe, mais elle fait aussi partie des points de friction entre *« libéraux »* et *« conservateurs »* à l'intérieur du Conseil des Eglises.

VOLONTÉ D'APAISEMENT

Le problème devrait être abordé, mais seulement lors des forums de discussion informels, pas dans les séances délibératives de l'Assemblée. *« Nous sommes profondément déçus. Ce devrait être l'occasion de pouvoir corriger l'image que les Eglises ont des homosexuels. Nous aurions aimé pouvoir leur dire que nous ne sommes pas des dégénérés ni des satanistes »*, explique Keith Goddard, un des responsables de l'association des homosexuels et des lesbiennes du Zimbabwe, qui se plaint de ne pas avoir obtenu le statut de participant officiel à l'Assemblée.

La volonté d'apaisement du Conseil des Eglises sur les sujets sensibles n'a pas empêché les orthodoxes d'exprimer leur mécontentement. Si la plupart des délégués orthodoxes présents à Harare participent bien aux votes et aux cultes communs, ils n'ont pas pour autant renoncé à faire entendre leurs revendications. Le Père Hilarion Alfeyev, un des deux délégués russes, a ainsi réclamé une *« réforme radicale »* du COE. *« Le Conseil doit changer*, a-t-il affirmé. *La structure existante ne permet pas aux orthodoxes de se faire entendre. Nous voulons pouvoir influer sur les questions débattues. L'agenda du Conseil est toujours déterminé par les protestants et il nous entraîne sur des sujets qui nous sont étrangers. »*

Le délégué russe défend avec vigueur la position conservatrice de l'Eglise orthodoxe sur l'homosexualité ou l'ordination des femmes. *« Nous avons des façons différentes de comprendre la fidélité face au changement, les orthodoxes se centrent sur leurs traditions. Nous, les protestants, nous avons tendance à être plus à l'écoute. Mais ce n'est pas un abandon. C'est pour mieux faire entendre nos convictions »*, explique le pasteur Marcel Manoël, membre de la délégation protestante française. *« C'est vrai que l'on a du mal à se comprendre. Mais si on reconnaît les choix de l'autre comme une forme différente de fidélité, on peut débattre de tout. »*

Frédéric Chambon

Droits de l'homme : l'ONU prépare le procès des principaux dirigeants khmers rouges

La mission d'enquête des Nations unies au Cambodge va proposer à Kofi Annan de faire comparaître Ieng Sary, Ta Mok, Khieu Samphan et les autres anciens chefs de l'Angkar entre 1975 et 1978 pour « crimes contre l'humanité » et non pour « génocide »

Malgré les pressions chinoises réitérées, le président Jacques Chirac a reçu mardi 8 décembre le dalaï-lama au déjeuner offert à l'Elysée à plusieurs Prix Nobel de la paix, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. *La journée d'hier a été marquée par le colloque des organisations non gouvernementales (ONG), qui ont appelé le ministre britannique de l'intérieur,* Jack Straw, à autoriser l'extradition du général Pinochet vers l'Espagne. *Le secrétaire général de l'ONU,* Kofi Annan, recevra en janvier 1999 un rapport de la mission d'enquête envoyée au Cambodge. Celle-ci proposera de faire comparaître les principaux *dirigeants des Khmers rouges,* actuellement en fuite, pour *« crimes contre l'humanité »* commis par leur régime à la fin des années 70. De son côté, le premier ministre, Lionel Jospin, a affirmé hier à l'Unesco que la France *« mettrait tout en œuvre pour que la Cour pénale internationale voie le jour le plus tôt possible »,* sans se prononcer sur un délai précis.

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Une fois levées des réserves *américaines, l'ONU a pris en main* le dossier des crimes commis par les Khmers rouges lorsqu'ils *étaient au pouvoir,* d'avril 1975 à janvier 1979. En janvier 1999, Kofi Annan, son secrétaire général, trouvera sur son bureau les résultats d'une enquête effectuée au Cambodge en novembre par trois de ses collaborateurs : Sir Ninian Stephen, ancien membre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et ex-gouverneur général de l'Australie ; Rajsoomer Lallah, ancien président de la Cour de justice de l'île Maurice, et Steven Ratner, un spécialiste américain des crimes de guerre. Les recommandations de cette commission d'enquête, selon Sir Ninian, seront en faveur d'un tribunal international sur les *« crimes contre l'humanité »* plutôt que sur un *« génocide ».* Le terme de *« génocide »* – et encore plus celui, rejeté, d'*« auto-génocide »* – pose en effet un problème dans le cas cambodgien, puisque le peuple khmer et les minorités du royaume ont été victimes d'une clique sanguinaire qui s'est appuyée sur des enfants-soldats.

Sir Ninian s'est également prononcé, le 17 novembre à Phnom Penh, pour un procès des cadres dirigeants khmers rouges et non de l'ensemble de la chaîne de commandement, qui s'étendait jusque dans les camps de travail et les hameaux. *« Si nous courons après les petits poissons, la procédure pourrait s'étaler sur vingt-cinq ans »,* a-t-il dit. En se limitant aux principaux responsables, le coût du procès pourrait déjà s'élever, a-t-il ajouté, à plus de 220 millions de francs par an.

Les dirigeants cambodgiens actuels sont favorables à un procès international. En accordant un pardon royal à Ieng Sary en 1996, Norodom Sihanouk avait clairement précisé que son geste ne prévenait pas la traduction ultérieure devant un tribunal international de l'ancien numéro trois de l'Angkar, au pouvoir durant la période incriminée. Tout en exprimant sa préférence pour la tenue du procès au Cambodge, le premier ministre *Hun Sen a assuré les enquêteurs* de l'ONU de son *« entière coopération »,* y compris dans le cas de poursuites contre Ieng Sary, réfugié à Païlin (à proximité de la frontière thaïlandaise) et contre Ke Pauk, sinistre tueur qui a fait défection au printemps et se trouverait dans le Nord cambodgien, à Anlong Veng. Seul Sam Rainsy, chef de l'opposition parlementaire, a estimé qu'il faudrait également faire le procès du *« génocide »* commis, à ses yeux, par le corps expéditionnaire vietnamien présent au Cambodge de 1978 à 1989.

LA LISTE DES RESPONSABLES

L'enquête des Nations unies a bénéficié de la mine d'informations recueillies ces dernières années par le *Cambodian Genocide Program* de l'université américaine Yale sur financement du département d'Etat américain, ainsi que par le Centre de documentation du Cambodge, dirigé à Phnom Penh par Youk Chhang, un survivant du régime qui a conduit à la mort, à la fin des années 70, entre un million et demi et deux millions de Cambodgiens. Toutefois, la liste des principaux responsables encore en vie est réduite. Le premier d'entre eux, Pol Pot, est décédé en avril dans des circonstances non éclaircies.

Ieng Sary, qui est né en 1931, vit donc dans la zone semi-autonome de Païlin depuis un *modus vivendi* passé en 1996 avec les copremiers ministres de l'époque, le prince Ranariddh et Hun Sen. Pardonné mais non amnistié par Sihanouk, il n'occupe aucune fonction officielle, mais ses adjoints dirigent la zone. Il a créé, voilà deux ans, le Mouvement d'union nationale démocratique (MUND) qu'il préside et qui, ne prétendant pas au statut de parti politique, n'a pas présenté de candidats aux élections du 26 juillet 1998. Ieng Sary et sa femme Khieu Tirith, ex-belle sœur de Pol Pot, ont été reçus par Sihanouk à Siem Reap en 1998. Ieng Sary s'est également rendu à Phnom Penh pour y rencontrer Hun Sen et à Sihanoukville pour s'y reposer. Il aurait été brièvement hospitalisé en Thaïlande en novembre.

Dernier chef militaire khmer rouge rebelle, Ta Mok, surnommé le *« boucher »,* est âgé d'environ soixante-dix ans. Il serait en fuite dans la forêt de l'extrême Nord cambodgien ou, selon le bimensuel *The Phnom Penh Post* du 27 novembre, *« plus probablement en Thaïlande ».* Ce serait également le cas de Nuon Chea (71 ans), ancien numéro deux de l'Angkar. Le sort de Khieu Samphan (67 ans), celui qu'on appelait la *« bouche »* de Pol Pot et qui servait de préposé aux relations extérieures à l'ancien dictateur, est moins clair. Soit il se trouve aux côtés de Ta Mok, soit il se cache à Païlin. En novembre, les autorités cambodgiennes ont émis les plus sérieuses réserves sur des rumeurs annonçant sa mort. Quant à Deuch, l'ancien bourreau du mouroir et centre de torture de Tuol Sleng à Phnom Penh, transformé depuis en « Musée du génocide », il se serait discrètement installé aux environs de Païlin.

COOPÉRATION THAÏLANDAISE

Tout en exprimant leur préférence pour un tribunal cambodgien, les Thaïlandais ont assuré les enquêteurs de l'ONU, reçus le 23 novembre à Bangkok, que les dirigeants khmers rouges seraient arrêtés en tant qu'immigrants illégaux au cas où ils seraient retrouvés en territoire thaïlandais, et que Bangkok répondrait à toute demande d'extradition.

La réunion d'un tribunal international, à Phnom Penh, pourrait cependant se heurter au sein du Conseil de sécurité de l'ONU à un veto de la Chine, qui a aidé et armé les Khmers rouges pendant de nombreuses années. Paris, pour sa part, semble s'interroger sur l'opportunité d'un tel procès au moment où le Cambodge éprouve encore du mal à retrouver son équilibre.

Jean-Claude Pomonti

Les états généraux des ONG appellent Londres à extrader Pinochet

LE RASSEMBLEMENT des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, convoqué à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle, s'est ouvert mardi 8 décembre au Palais de Chaillot par un hommage aux militants absents, à tous ceux qui ont été tués ou sont emprisonnés en raison de leur combat en faveur des libertés, à ceux qui ont été empêchés de quitter leur pays pour se joindre à la réunion de Paris.

Trois cents militants venant d'une centaine de pays ont été réunis à l'initiative d'Amnesty international, de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, de France Libertés et ATD-Quart monde, pour réfléchir pendant quatre jours à leur stratégie dans différents domaines de la lutte pour les droits de l'homme (lutte contre l'impunité, conflits armés, extrême pauvreté, droits des femmes, des enfants, racisme).

Leurs travaux devraient déboucher sur une « déclaration de Paris » et sur un plan d'action international. Les ONG devaient d'autre part adresser un message au ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw, l'appelant à répondre favorablement, le 11 décembre, à la demande d'extradition du général Pinochet présentée par l'Espagne.

A l'Unesco, où se poursuivait la rencontre organisée par la Mission Badinter pour le cinquantenaire de la Déclaration universelle, Lionel Jospin a aussi fait allusion à l'affaire Pinochet dans son intervention de mardi : *« La décision des Lords britanniques a montré qu'il était possible de faire franchir une étape nouvelle et capitale aux droits de l'homme en refusant que l'impunité des puissants reste la règle »,* a-t-il déclaré. Il a affirmé que la France *« mettrait tout en œuvre pour que la Cour pénale internationale voie le jour le plus tôt possible »,* mais il s'est gardé, comme le président de la République la veille, de prendre un engagement daté quant à l'achèvement du processus de ratification par la France du traité créant cette cour.

De son côté, Jacques Chirac a reçu mardi à déjeuner plusieurs Prix Nobel de la paix, dont Rigoberta Manchu, du Guatemala, et le dalaï-lama. *« Ma position n'a pas changé. J'essaie d'arriver à une autonomie* [du Tibet], *pas à l'indépendance. Je suis optimiste, la Chine change, les choses bougeront »,* a déclaré le chef spirituel tibétain à l'issue du déjeuner. Le dissident chinois Wei Jingsheng a dénoncé le *« mépris »* de la France à l'égard des défenseurs des droits de l'homme chinois. Sur France-Info, il a indiqué n'avoir reçu que vendredi l'invitation aux commémorations de l'Unesco.

Claire Tréan

« La patrie de Schœlcher et de Maurras »

Dans son discours à l'Unesco, Lionel Jospin a déclaré : *« N'oublions pas, aussi incontestable que nous paraisse l'universalité des droits de l'homme, qu'ils sont souvent bafoués dans le monde et parfois contestés jusqu'à l'intérieur de notre pays. La patrie de Victor Schœlcher et d'Emile Zola fut aussi celle de Léon Daudet et de Charles Maurras. Des discours sur l'inégalité des races sont encore tenus de nos jours en France. Notre vigilance ne doit donc jamais faiblir. (...) Le respect des hommes et des femmes, des droits qui leur sont dus, n'appartient pas au domaine du vrai et du faux, mais à celui du juste et de l'injuste. »*

Mary Robinson espère une évolution positive de la Chine

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« Les mots ne suffisent pas à assurer la protection des droits de l'homme ». Plusieurs semaines après sa visite « historique » en Chine et au Tibet, dans la première quinzaine de septembre, le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mary Robinson, mesure encore mieux la difficulté de l'entreprise. Sans doute ne perd-elle pas de vue la signification symbolique de cette « première », mais pour l'heure ce n'est que *« le début d'un processus »,* comme en témoignent les récentes mises en garde chinoises adressées aux contestataires.

« Avec quelques semaines de recul, l'importance de cette prise de contact direct avec les autorités chinoises m'apparaît encore plus clairement, et je suis d'autant plus consciente de l'ampleur de la tâche à accomplir », a expliqué au *Monde* le haut-commissaire dans un entretien.

PROFONDES DIVERGENCES

En vertu d'un mémorandum d'intention signé lors de sa visite pour en assurer le suivi, une mission d'experts du Haut-Commissariat devrait se rendre à Pékin d'ici à fin janvier, et un séminaire est en préparation sur les droits de l'homme en Chine. Autre conséquence du voyage de Mme Robinson, la signature par Pékin, début octobre, de la convention internationale sur les droits civiques et politiques, une année après celle portant sur les droits économiques, sociaux et culturels. Mais pour entrer en vigueur ces deux textes doivent encore être ratifiés. *« Ce qui prendra du temps »,* a indiqué le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères.

Mme Robinson dresse un bilan positif de cette visite. Mais elle ne dissimule pas que plusieurs sujets ont fait apparaître de profondes divergences. *« Ainsi,* précise-t-elle, *j'avais demandé une réévaluation de Tiananmen et des dossiers de ceux qui avaient été arrêtés à la suite de ces événements. Mais je n'ai obtenu aucune réponse. »* Malgré les limites imposées, l'ancienne présidente irlandaise souligne qu'elle s'est trouvée dans une position différente de celle de la plupart des dirigeants étrangers qui se rendent en Chine : *« Je n'essaie pas de conquérir des marchés. Ma seule préoccupation est celle des droits de l'homme. Je n'ai rien d'autre à offrir ni à promouvoir, et cela était clair dès le départ, pour moi comme pour les autorités chinoises. »*

C'est dans ce cadre que s'est inscrite sa visite à Lhassa, la capitale du Tibet. *« Pour moi,* indique-t-elle, *il était vital de me rendre au Tibet durant cette première prise de contact. Ce n'était pas évident. Les discussions ont été longues et j'ai dû revenir maintes fois à la charge pour y parvenir tout en sachant que, dans ces conditions, il n'est guère possible d'obtenir des résultats très tangibles. »*

Si elle n'a pas pu visiter de prison, elle a distribué, lors de sa visite d'une école primaire, des exemplaires en tibétain de la déclaration universelle des droits de l'homme : *« C'est parce que j'estime capital d'enseigner les droits de l'homme dès l'enfance dans les écoles et aussi parce que c'est une manière de rappeler l'importance d'une langue dans l'éducation. »* Evoquant la question du Tibet lors d'un entretien avec le président Jiang Zemin, Mme Robinson a exprimé l'espoir d'une rencontre personnelle entre le chef de l'Etat chinois et le dalaï-lama avant l'an 2000.

« Le fait de m'être entretenue aussi bien avec le président Jiang qu'avec le vice-premier ministre Qian Qichen souligne l'importance accordée de part et d'autre à cette visite », note le haut-commissaire. *« La priorité,* ajoute-t-elle, *était de poser les jalons d'un dialogue. Si l'on veut combler les lacunes actuelles, il convient de mettre en place des structures pour protéger les droits de la personne, inculquer ces droits et apprendre à chacun à les connaître. J'ai le sentiment que la porte est aujourd'hui ouverte et qu'il est de notre responsabilité de travailler dans ce sens. »* Mais la relative satisfaction de Mme Robinson ne l'empêche pas de *« comprendre la déception »* des dissidents chinois et des Tibétains.

Jean-Claude Buhrer

La visite du dalaï-lama à Paris a beaucoup irrité Pékin

La Chine a lancé mardi une très vive attaque contre la *« diplomatie des droits de l'homme »,* reprochant mardi aux Occidentaux, dans l'officiel *China Daily,* d'utiliser les droits de l'homme *« comme une arme pour exercer des pressions politiques sur les pays en voie de développement »,* après avoir été à l'origine de la désintégration de l'URSS et de l'effondrement du communisme en Europe de l'Est. *« Pour continuer à étendre leur domination »,* ajoute-t-il, les Occidentaux exigent des pays en développement qu'ils *« acceptent les concepts de la démocratie établis par eux et lient les droits de l'homme à l'aide économique ».*

Le même jour, le ministère chinois des affaires étrangères appelait *« la partie française à considérer l'ensemble des relations bilatérales et à ne pas inviter le dalaï-lama. (...) un exilé politique engagé dans des activités séparatistes ».* Ce dernier a cependant participé au déjeuner offert par Jacques Chirac, hier à l'Elysée, à plusieurs Prix Nobel de la paix. – *(AFP.)*

En Tchétchénie, quatre otages occidentaux ont été trouvés décapités

L'ISSUE tant redoutée par les familles d'otages toujours détenus en Tchétchénie – une centaine, dont plusieurs Occidentaux – est devenue réalité, mardi 8 décembre : les corps de quatre d'entre eux ont été retrouvés, ostensiblement laissés sur le bord d'une route près d'Assinovski, à la frontière tchétchéno-ingouche. Ils avaient été décapités.

Enlevés dans la nuit du 3 octobre à Grozny par un commando d'une vingtaine d'hommes, les Britanniques Darren Hickey, Rudolf Petschi et Peter Kennedy, ainsi que le Néo-Zélandais Stanley Shaw, sont les premiers otages occidentaux assassinés durant leur détention en Tchétchénie, depuis la fin de la guerre en 1996. Jusque-là, en effet, ceux des anciens « combattants pour la liberté » qui se sont convertis dans le kidnapping après la retraite des troupes russes ont presque toujours réussi à soutirer des rançons pour leurs otages, qu'ils tenaient à garder en vie.

Dans la petite république dévastée, isolée et privée de toute aide, cette « industrie » de la prise d'otages s'est développée grâce à des réseaux de complices qui se partagent le butin, notamment des membres de services spéciaux de Russie ou de républiques voisines. Ces derniers avaient repris, durant le conflit, la « tradition » montagnarde du rapt, héritée des guerres de conquête au Caucase du Nord lors du siècle dernier.

Les protestations du pouvoir tchétchène contre les remises de rançons – jamais avouées – qui poussent les ravisseurs et leurs émules à la récidive, n'ont pas été entendues. Une rançon pour otage « médiatique » atteindrait désormais plusieurs millions de dollars. Les ravisseurs, enrichis et soutenus par leurs clans, restent hors de portée de forces gouvernementales démunies, car désargentées. Même si ces dernières ont pu ces derniers mois libérer par la force certains otages moins « en vue », généralement des Tchétchènes, des Russes ou des ressortissants d'Europe de l'Est.

Le nouveau massacre pourrait être d'une autre nature, rappellant celui, sans doute plus « politique », de six membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en décembre 1996, à la veille des premières élections d'après-guerre, qui faillit dissuader les observateurs occidentaux de venir sur place.

« Je ne m'attendais pas à une telle atrocité », a déclaré à la presse mardi le président tchétchène Aslan Maskhadov, visiblement ébranlé. Les criminels *« ont atteint leurs objectifs et il sera maintenant très difficile de changer, aux yeux du monde, l'image des Tchétchènes »,* a-t-il dit. Pour lui, les coupables sont des *« opposants politiques, qui veulent discréditer la direction tchétchène et réduire à néant ses efforts »* en vue d'obtenir une reconnaissance internationale de l'indépendance de son pays, à laquelle Moscou s'oppose toujours.

Il s'agit de *« bandits financés par des services spéciaux étrangers »,* a enfin asséné M. Maskhadov, laissant dans le vague l'identité de ces services. Lors d'enlèvements précédents, il avait été plus précis, évoquant des *« forces liées au Proche-Orient »* ou des financements *« occidentaux transitant par l'Arabie saoudite ».* Ses opposants, anciens chefs de guerre brandissant l'étendard de l'islamisme, pointent, pour leur part, les services russes, qu'ils accusent d'imposer ainsi à peu de frais le blocus de la Tchétchénie.

Aslan Maskhadov, élu président en 1997 lors d'un scrutin reconnu régulier par l'OSCE, s'est finalement résolu, cet été, à entrer en lutte ouverte contre les groupes *« wahhabites »* de Tchétchénie. Mais ses tentatives de les réduire – par voie parlementaire ou par la force – ont jusque-là toujours échoué. Il a cependant pu renvoyer le mois dernier ceux des membres de son gouvernement qui voulaient une *« reconnaissance mutuelle »* entre la Tchétchénie et le régime non reconnu des talibans afghans. Notamment le riche ministre des affaires étrangères Moviadi Oudougov, un *« ami »* du sulfureux financier russe Boris Berezovski, très actif dans les tractations autour des otages.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est déclaré *« bouleversé »* par les derniers assassinats. Il devait rencontrer à Paris la famille du français Vincent Cochetel, chef du HCR pour le Caucase du Nord, enlevé depuis 313 jours. M. Annan a promis d'évoquer son cas avec le premier ministre russe Evgueni Primakov.

Sophie Shihab

Vladivostok déclare l'état d'urgence

MOSCOU. Les dirigeants de Vladivostok, dans l'Extrême-Orient russe, ont mis la grande cité en état d'urgence car la moitié de ses immeubles sont sans chauffage alors que le gel y est particulièrement rigoureux, a rapporté l'agence *Interfax* mardi 8 décembre. L'absence de chauffage et d'électricité est chronique dans la ville depuis l'hiver dernier, mais la situation a brusquement empiré lundi à la suite d'une tempête de neige. Des évacuations d'hôpitaux sont prévues, alors que la population perd patience : des centaines de manifestants qui bloquaient un pont menant dans un souterrain, protestant contre les conflits sur des dettes mutuelles opposant la municipalité et la société locale d'électricité et les privant de chauffage, ont attaqué une équipe de télévision dont le véhicule tentait de se frayer un passage, a rapporté le *Moscow Times* la semaine dernière.

Reprise des visites surprises des experts en désarmement en Irak

BAGDAD. Neuf équipes d'experts en désarmement de la Commission spéciale des Nations unies (Unscom) ont effectué mardi 8 décembre une série d'inspections surprises dans 24 sites sensibles en Irak. Annoncées lundi par le chef de l'Unscom, Richard Butler, ces visites doivent constituer le test final de la reprise de la coopération de l'Irak. Au terme de ces visites, le chef de l'Unscom informera le Conseil de sécurité de l'ONU qui pourrait alors engager l'examen global du dossier irakien souhaité par Bagdad. Le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, en visite à Moscou, a déclaré mardi que si les Etats-Unis *« insistent sur les sanctions, qu'ils s'attendent à ce que la commission spéciale ne travaille plus en Irak ».* – *(AFP.)*

Les Etats-Unis demandent à Israël d'appliquer l'accord de Wye

BRUXELLES. Le secrétaire d'Etat Madeleine Albright a demandé mardi 8 décembre au premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou de revenir sur son refus d'appliquer le retrait israélien en Cisjordanie prévu la semaine prochaine. Dans une conférence de presse après une réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles, elle a déclaré *« attendre des deux parties qu'elles respectent les obligations contenues dans l'accord de Wye »* du 23 octobre. Elle a notamment réaffirmé que *« les Israéliens ne peuvent pas ajouter de conditions »* préalables avant d'appliquer l'accord. Mardi, M. Nétanyahou a justifié son refus en accusant l'Autorité palestinienne d'incitation à la violence et de multiples violations de l'accord de Wye. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (ex-Zaïre) : le président Laurent Kabila** a déclaré mardi 8 décembre à Khinshasa qu'il n'y aurait pas d'élections tant que les soldats ougandais et rwandais ne se seraient pas retirés de son pays. Il semble ainsi revenir sur sa promesse d'organiser un scrutin présidentiel en avril 1999. *« La possibilité d'organiser des élections est liée au retrait des soldats de l'agression qui occupent notre territoire. Il ne peut y avoir d'élections dans un pays divisé »*, a-t-il déclaré. – *(AP.)*

ASIE

■ **AUSTRALIE : l'Australie devrait étudier la possibilité d'accueillir** un dépôt de déchets militaires nucléaires du monde entier, a proposé Robert Galluci, un conseiller du président Bill Clinton, dans un entretien publié mardi par le quotidien *The Australian*. M. Galluci soutient le projet de la société Pangea, basée à Seattle (Etat de Washington) de créer un dépôt de déchets nucléaires dans des parties isolées du sud et de l'ouest de l'Australie. Le gouvernement australien a démenti avoir eu des contacts ministériels avec Washington à ce sujet. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : le Cambodge a récupéré lundi 7 décembre son siège** aux Nations unies après quinze mois d'absence de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale avait accepté vendredi, sans vote, la décision de la commission de vérification des pouvoirs d'accepter les lettres de créance du nouveau gouvernement cambodgien de coalition. Cette décision confère une légitimité internationale au gouvernement de coalition du premier ministre Hun Sen. Le siège du pays était resté vacant depuis septembre 1997, à la suite du renversement en juillet par Hun Sen du prince Norodom Ranariddh, alors co-premier ministre. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : l'ancien président indonésien Suharto a été interrogé**, mercredi 9 décembre, pendant trois heures et quarante minutes par les représentants du procureur général, à propos de son enrichissement personnel et de possibles cas de corruption. C'est la troisième fois depuis sa démission forcée en mai que M. Suharto, 77 ans, était entendu par les services du procureur général, Andi Ghalib, un général trois étoiles qu'il avait lui-même nommé procureur militaire peu avant sa mise à l'écart du pouvoir. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN/MALAISIE : les Etats-Unis ont retiré l'Iran et la Malaisie** de leur liste de pays considérés comme producteurs de drogue importants ou pays de transit majeurs, a-t-on appris officiellement lundi 7 décembre auprès de la Maison Blanche. L'Iran était considéré depuis 1987 par les Etats-Unis comme un producteur majeur de drogues. La Malaisie entrait dans la catégorie des pays de transit. Ces deux pays ont été ramenés au rang de pays à surveiller. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : un soldat israélien violemment pris à partie dans une manifestation de Palestiniens** et qui n'avait pas fait usage de son arme sera traduit devant un tribunal disciplinaire, a annoncé mardi 8 décembre une source militaire (*Le Monde* daté 6-7 décembre). Le soldat n'avait pas tiré sur ses agresseurs qui s'étaient emparés de son arme, restituée depuis. L'incident avait été filmé et diffusé sur les chaînes de télévision israéliennes. – *(AFP.)*

Paris et Bonn demandent un Pacte européen pour l'emploi

LA FRANCE et l'Allemagne ont demandé mardi 8 décembre que le sommet de l'Union européenne de Vienne, les 11 et 12 décembre, lance le processus pour un Pacte pour l'emploi européen qui fixe des *« objectifs contraignants et durables »* en matière de lutte contre le chômage. Dans une lettre commune au chancelier autrichien Viktor Klima, président en exercice de l'Union européenne, le chancelier allemand Gerhard Schröder et le président français Jacques Chirac estiment que *« les gouvernements des Etats-membres de l'Union européenne devraient à l'avenir s'engager à atteindre des objectifs contraignants et vérifiables dans les lignes directrices pour l'emploi ».*

Reprenant mot pour mot le texte d'une déclaration publiée le 1er décembre à l'issue du sommet franco-allemand de Potsdam, les deux dirigeants se fixent comme objectif *« en premier lieu la réduction du chômage des jeunes et du chômage de longue durée, mais aussi l'élimination des discriminations à l'égard des femmes sur le marché du travail »*. *« Nous proposons donc que le Conseil européen de Vienne »* lance un processus pour l'élaboration d'un Pacte pour l'emploi. – *(AFP.)*

Ruth Dreifuss est la première femme à devenir présidente de la Confédération suisse

Ce poste est attribué pour un an à l'un des sept membres du gouvernement

Pour la première fois dans l'histoire de la Confédération helvétique, une femme a été élue à la présidence de la Suisse, mercredi 9 décembre, par l'Assemblée fédérale réunie à Berne. Présentée par le parti socialiste, Ruth Dreifuss, membre du Conseil fédéral depuis 1993, a obtenu 188 voix sur 246. Ce poste, essentiellement honorifique, est attribué pour un an à l'un des sept membres de l'exécutif confédéral.

BERNE
de notre correspondant

Tout finit par arriver, même en Suisse. Pour la première fois, dans l'histoire du pays, une femme, de surcroît d'origine juive, Ruth Dreifuss, a été élue, mercredi 9 décembre, présidente de la Confédération helvétique pour 1999 par les deux chambres réunies en Assemblée fédérale à Berne. Cette fonction est occupée à tour rôle pour un an par l'un des sept membres du gouvernement suisse. Sans doute est-elle purement honorifique, mais dans un pays qui a attendu jusqu'en 1971 pour introduire le suffrage féminin sur le plan confédéral et beaucoup plus tard dans certains cantons montagnards, l'accession d'une femme à la plus haute charge de l'Etat constitue un petit événement.

Plus qu'une simple formalité, l'élection de Ruth Dreifuss marque également un pas en avant, ne serait-ce que symbolique, dans la lutte en faveur de l'égalité des droits politiques en Suisse. Dame helvétia, figure emblématique de la Confédération, dont le rôle était jusqu'ici cantonné en effigie sur les monnaies ou les timbres-poste, en croirait à peine ses yeux...

LA CANDIDATE DU PS

Dans une société engoncée dans ses traditions, lente au changement, les femmes suisses ont fini là aussi, peu à peu, à force de persévérance, à se faire une place dans les institutions. En un quart de siècle, elles peuvent se prévaloir d'avoir conquis de haute lutte un cinquième des sièges du Parlement fédéral, un quart dans les assemblées régionales, et un mandat sur six dans l'ensemble des exécutifs cantonaux.

L'obstacle le plus difficile à franchir aura été de forcer la porte de cet ultime bastion masculin qu'était le Conseil fédéral, la plus haute instance du pays. Une première tentative du Parti socialiste d'ouvrir une brèche en présentant une candidate à l'un des deux sièges qui lui sont réservés au sein du collège restreint des « sept sages » avait échoué en 1983. L'année suivante, une radicale de Zurich, Elisabeth Kopp, aura sa chance et parviendra enfin à passer la rampe avec le soutien des partis de droite et du centre. Première femme pressentie pour occuper la plus haute charge de l'Etat, elle avait cependant vu son rêve s'évanouir moins d'une année avant de parvenir au but. Elle était acculée à la démission en janvier 1989 en raison de l'implication de son mari dans un scandale de recyclage de narcodollars.

Les circonstances aidant, c'est donc à la socialiste Ruth Dreifuss qu'échoit maintenant le redoutable honneur de mener la Confédération jusqu'au seuil de l'an 2000. Une part de hasard n'a pas été étrangère à l'élection au Conseil fédéral en 1993 de cette ancienne syndicaliste, née en 1940 à Saint-Gall en Suisse orientale, mais ayant passé son enfance et poursuivi ses études à Genève. Alors que le Parti socialiste avait présenté la candidature d'une autre syndicaliste genevoise, Christiane Brunner, la majorité du Parlement lui avait préféré un de leurs collègues, socialiste masculin, Francis Matthey de Neuchâtel. Le tollé des femmes et de l'opinion avait été tel que le nouvel élu avait dû s'effacer pour laisser le champ libre à Ruth Dreifuss, devenue la deuxième candidate officielle du PS à l'exécutif suisse.

Depuis ce psychodrame qui l'avait propulsée à la tête du département de l'intérieur, qui englobe des domaines aussi divers que les affaires sociales, la santé et la culture, Ruth Dreifuss s'évertue à concilier ses engagements en faveur des plus démunis et des libertés fondamentales avec les concessions indispensables à l'exercice du pouvoir. Clin d'œil de l'Histoire, quand le train spécial l'aura ramenée chez elle à Genève le 10 décembre pour y être dignement fêtée, elle participera à la remise d'un prix nouvellement créé à l'occasion du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une déclaration qui la touche de près.

Jean-Claude Buhrer

SOCIAL Alors que les actions des organisations de chômeurs se poursuivent dans la région de Marseille, le gouvernement ne souhaite, officiellement, annoncer aucune disposition avant la journée de manifestations prévue jeudi 10 décembre. ● DES MESURES sont cependant à l'étude. Si les pouvoirs publics n'ont pas l'intention d'organiser une table ronde, ils souhaitent parvenir à une meilleure indemnisation des travailleurs précaires au chômage. ● LES MINIMA SOCIAUX font l'objet d'un examen attentif. Le gouvernement pourrait accorder une revalorisation du RMI supérieure à la hausse des prix. Si nécessaire, des crédits supplémentaires pourront être débloqués pour les aides d'urgence. ● LA CGT, par la voix de Louis Viannet, a invité ses unions départementales à s'engager *« pour la réussite »* des manifestations de jeudi.

Lionel Jospin envisage un renforcement des aides pour les chômeurs

Si le gouvernement ne souhaite pas annoncer son dispositif avant les manifestations prévues jeudi 10 décembre, il prépare des mesures pour éviter que la mobilisation, pour l'instant circonscrite à la région marseillaise, ne fasse tache d'huile

LE MOUVEMENT des chômeurs a fait l'objet d'une réunion tardive, mardi 8 décembre, à l'hôtel Matignon. Ainsi, vers 21 heures, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, ont évoqué avec Lionel Jospin les réponses susceptibles de calmer les revendications exprimées depuis une dizaine de jours par les sans-emploi.

A la veille de la journée nationale de manifestations des chômeurs, jeudi 10 décembre, le sujet avait également occupé une grande partie du petit-déjeuner qui, tous les mardis, réunit les principaux dirigeants socialistes autour du premier ministre.

Différents témoins de ces rendez-vous décrivent un Lionel Jospin *« attentif »* aux demandes des chômeurs mais *« serein »* quant à l'issue du conflit. Instruit par l'expérience de l'hiver dernier, le premier ministre a répété à ses interlocuteurs sa détermination à empêcher toute occupation de locaux publics. Ainsi, à Marseille, les CRS sont intervenus, au cours de la matinée de mardi, dans quatre antennes Assedic pour faire sortir sans violence les manifestants. Dans deux autres agences marseillaises, les occupants sont sortis de leur propre initiative à l'arrivée des forces de l'ordre. Les antennes d'Aix-en-Provence, Aubagne et Vitrolles ont également été occupées par des chômeurs, qui sont sortis sans heurts. Des manifestations similaires, mais de faible ampleur, ont été observées à Caen et à Lisieux (Calvados), à Villejuif (Val-de-Marne), ou dans le 19e arrondissement de Paris.

Il reste au gouvernement à définir sa politique pour répondre aux revendications financières. C'est, bien sûr, ce versant du dossier qui a été au centre de la discussion de Matignon. Le principe d'un déblocage de fonds supplémentaires pour faire face à des situations d'urgence, éventuellement par des redéploiements budgétaires, est pratiquement acquis. Il pourrait porter sur plusieurs centaines de millions de francs.



De son côté, Mme Aubry explore plusieurs autres pistes. La plus importante pourrait être un relèvement plus fort qu'à l'ordinaire des minima sociaux financés par l'Etat, et notamment le revenu minimum d'insertion (RMI). La ministre estime que le pouvoir d'achat des salariés progressera de 2,7 % cette année et qu'il serait juste que les bénéficiaires des minima – dont le montant est souvent inférieur au seuil de pauvreté (3 316 francs par personne et par mois) – touchent aussi les dividendes de la croissance.

Ce geste pourrait être facilité par le ministre de l'économie, qui a visiblement minimisé l'excédent de recettes fiscales de l'année 1998. Il pourrait constituer un début de réponse à ceux, qui, à gauche, s'inquiètent des réponses à apporter aux chômeurs. Ainsi, mardi soir, le bureau national du PS a *« exprimé »* sa *« compréhension à l'égard des chômeurs, et en particulier des chômeurs de longue durée »*, et estimé qu'il faut *« répondre à l'urgence »*. Plus tranchant, Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a reproché, mercredi, sur LCI, à M. Jospin de *« ne pas écouter assez les mouvements sociaux »*.

MESURES EN RÉSERVE

Dans le même esprit, la ministre de l'emploi et de la solidarité a lancé, mardi, une série de consultations avec les partenaires sociaux sur sa proposition de taxer le recours abusif aux contrats à durée déterminée et à l'intérim. Après avoir reçu le Medef (ex-CNPF), ses conseillers vont s'entretenir avec les syndicats. Cette contribution des entreprises abusant des emplois précaires serait versée à l'Unedic, qui pourrait ainsi indemniser les salariés au chômage – souvent jeunes – dont la durée de cotisation est trop courte pour bénéficier d'une allocation.

Le gouvernement devrait prendre cette mesure dans le cadre desdiverses mesures d'ordre social (DMOS) votées au cours du premier trimestre 1999. Si le conflit s'enlise, Mme Aubry a un argumentaire bien ficelé pour montrer que, depuis un an, elle n'a pas... chômé. Les comités de liaison entre associations de chômeurs et service public de l'emploi (Agence nationale pour l'emploi – ANPE – et Association pour la formation professionnelle des adultes – AFPA), se mettent en place. En outre, presque toutes les commissions d'aide sociale d'urgence (CASU) *(lire ci-contre)* ont été installées.

Toutefois, le dispositif général du gouvernement ne devrait pas être connu avant la journée d'action du 10 décembre. Celle-ci se prépare activement. Outre les associations qui se trouvent au cœur du conflit, Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte Ouvrière (trotskyste), *« appelle les travailleurs à se joindre nombreux aux manifestations »* de chômeurs prévues jeudi à Paris et en province. Sans attendre, les pouvoirs publics négocient avec les chômeurs marseillais. Mardi après-midi, une délégation conduite par Charles Hoareau, responsable du comité des chômeurs CGT, et comprenant trois militants d'AC !, a été reçue à la préfecture en présence des représentants des collectivités territoriales et des organismes sociaux. *« Il n'y a rien de neuf, on est parti »*, a toutefois déclaré M. Hoareau à l'issue de cette réunion.

Jean-Michel Aphatie et Jean-Michel Bezat

Le moral des Français s'améliore

Selon l'enquête annuelle de la Sofres, réalisée du 24 au 26 novembre auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes et publié le 9 décembre par un groupe de journaux de province, le moral des Français est en hausse. En effet, 25 % des personnes interrogées pensent que la situation économique s'est améliorée cette année (soit 15 points de plus qu'il y a un an), contre 27 % pour qui elle s'est détériorée (en recul de 19 points) et 43 % qui la jugent inchangée. De même, les prévisions de pouvoir d'achat pour l'an prochain sont un peu moins pessimistes : 13 % pensent qu'il va augmenter (+ 2 points), 29 % qu'il va diminuer (en recul de 16 points) et 52 % qu'il va rester stable (+ 12 points). Ce regain de confiance reste très prudent, du fait de la crainte du chômage ou de la précarité. Près d'un actif sur deux (48 %) – et 57 % parmi les salariés du secteur privé (+ 4 points en un an) – redoute de perdre son emploi dans les mois à venir.

Le milliard de francs débloqué en janvier a vite montré ses limites

AUSSITÔT débloqué, aussitôt consommé. Le milliard de francs de Lionel Jospin, principale mesure décidée par le premier ministre pour répondre aux revendications des chômeurs de l'hiver 1997-1998, aura vite fondu sous l'afflux des demandes. Mis en place par une circulaire du 12 janvier, le Fonds d'urgence sociale (FUS) a suscité 806 000 dossiers, selon un décompte établi en juin. Près de 600 000 d'entre eux ont été acceptés, pour une aide d'un montant moyen de 1 600 francs.

« Présenté comme une aide ponctuelle pour répondre à des situations exceptionnelles, et non comme complément des minima sociaux existants (...), le FUS a soulagé momentanément mais n'a rien résolu quant à la chronicité de l'endettement », constatait, en juillet, une étude des services du ministère de l'emploi et de la solidarité. Impuissant à résoudre les difficultés, le FUS aura surtout eu le mérite d'en préciser l'ampleur. Ainsi, selon la même étude, le dispositif confirme la *« chronicisation inquiétante et massive de la pauvreté dans notre pays »* (*Le Monde* du 29 octobre). Cette pauvreté était, pour une large part, inconnue des services sociaux, car éloignée de leur « clientèle » traditionnelle. Les demandeurs sont, pour la plupart, des chômeurs, mal ou pas indemnisés, des allocataires de minima sociaux, des travailleurs précaires qui n'ont d'autre handicap que la faiblesse de leurs ressources. Ce ne sont pas des « exclus », mais des victimes du marché du travail.

UN SYSTÈME PLUS COHÉRENT

Marie-Thérèse Join-Lambert, dans son rapport au premier ministre, relevait, dès février, d'autres dysfonctionnements : les réticences des collectivités locales et des organismes publics, qui ont souvent laissé les services de l'Etat en première ligne pour la dotation et la distribution du fonds ; les inégalités de traitement des dossiers entre les départements ; la juxtaposition de ce dispositif avec les autres aides sociales, qui n'a fait qu'accroître *« le cloisonnement et l'opacité des fonds existants »*. Aussi Mme Join-Lambert préconisait-elle la disparition du FUS, une fois le dernier centime dépensé, au profit d'un système plus cohérent.

L'article 54 de la loi de lutte contre les exclusions, promulguée le 29 juillet, a créé les commissions de l'action sociale d'urgence (CASU). Selon le ministère de l'emploi et de la solidarité, la quasi-totalité des départements sont désormais dotés d'une CASU, les dernières exceptions devant être réglées avant le 15 décembre. Cette fois, il n'est pas question de crédits spécifiques : le milliard de francs du début de l'année n'a pas engendré de millions supplémentaires. La commission, présidée par le préfet, doit avant tout coordonner l'attribution des aides existantes, telles que le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ou le Fonds de solidarité-logement (FSL). Les CASU se présentent comme des embryons de ces guichets uniques que la plupart des acteurs du social appellent de leurs vœux.

Quel que soit l'organisme auquel elle s'adresse, la personne en détresse peut remplir un formulaire de demande, en vue soit d'une réponse immédiate, soit de la transmission du dossier à l'organisme compétent. S'il devait fonctionner correctement, ce système simplifierait nettement les démarches du demandeur, et rapprocherait, sans les confondre, les intervenants du secteur social. Sans répondre, toutefois, aux problèmes de fond soulevés par les associations de chômeurs.

Jérôme Fenoglio

Louis Viannet invite la CGT à « rechercher les convergences » avec les associations

LA CGT, qui réunissait, mardi 8 décembre, son comité confédéral national (CCN), a ajouté le mouvement des chômeurs à un ordre du jour déjà copieux. Cette réunion devait, en effet, être l'occasion de discuter de la composition de la nouvelle équipe de direction qui entourera Bernard Thibault, successeur désigné du secrétaire général, Louis Viannet, en février 1999.

Devant le CCN, M. Viannet a invité les unions départementales et locales de la CGT, ainsi que les comités de chômeurs, à s'engager *« pour la réussite »* des manifestations prévues jeudi, en les appelant à *« rassembler »* et à *« rechercher les convergences »*. C'est une façon, pour M. Viannet, d'inviter ses troupes – principalement la direction des comités de chômeurs CGT – à mettre un peu d'eau dans leur vin, après les incidents ayant opposé, à Marseille, ces comités et les militants d'AC !. Ainsi, la CGT devrait s'associer, par une déclaration commune, à l'appel des associations de chômeurs Agir ensemble contre le chômage (AC !), Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP) et Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (Apeis) pour la journée d'action du 10 décembre.

« C'est vrai qu'on n'est pas dans la même situation unitaire que l'an dernier », estime Jacqueline Lazarre, secrétaire chargée des comités CGT de chômeurs, affirmant toutefois que, *« même si des distances ont été prises, tout cela reste très surmontable »*. Pour Mme Lazarre, *« il n'est pas possible de se cantonner à la seule revendication de la prime de Noël »*, sur laquelle se sont centrés les comités de chômeurs CGT, et il faut, *« surtout »*, une attitude *« un peu plus forte »* des organisations syndicales en faveur d'une réforme de l'indemnisation du chômage. Soulignant que la CFDT n'exerce plus, aujourd'hui, la présidence de l'Unedic, Mme Lazarre estime que l'organisation dirigée par Nicole Notat a davantage de latitude pour « bouger » sur ce sujet.

L'autre grand sujet du jour, l'équipe dirigeante qui entourera M. Thibault et dont la composition a été arrêtée au bureau confédéral, le 1er décembre (*Le Monde* du 5 décembre), a donné lieu à de vives discussions. Deux membres de la commission exécutive, représentant l'aile « moderniste » de la CGT, Gérard Alezard, chargé du secteur économique, et Lydia Brovelli, secrétaire confédérale, se sont étonnés de l'abence de certains noms dans la future direction.

Tout en *« se félicitant »* du débat *« engagé largement en amont »*, tout en déclarant *« favorables »* aux signes de *« rajeunissement »* et de *« renouvellement »*, tous deux ont fait part de leur *« déception »*. *« Je ne suis pas d'accord sur la méthode ni sur les propositions qui nous sont faites*, a expliqué M. Alezard. *« Le débat au CCN ne devait être qu'un premier tour (...). A l'évidence, nous en sommes loin »*, a t-il indiqué, soulignant qu'il y a *« dix-sept noms »* proposés par la direction *« pour dix-sept postes à pourvoir »*. *« Nous ne pouvons nous contenter de superficiel ou d'effets d'annonce »*, a déclaré Mme Brovelli. Tous deux réclament que le débat ait lieu sur des noms qui ont été retenus : ceux de Christian Larose, dirigeant de la fédération du textile, Michel Muller, secrétaire général de la Filpac (presse), ou Pierrette Crozemarie, secrétaire générale de la fédération des finances.

Caroline Monnot

Charles Hoareau, le Robin des bois de la Canebière

MARSEILLE
de notre correspondant

PORTRAIT
Le leader des comités de chômeurs des Bouches-du-Rhône est devenu un « héros »

« Regarde ! Il y a toutes les chaînes de télé qui suivent Charles ! » Ebahi, ce jeune chômeur qui manifeste devant la préfecture à Marseille avoue être *« fier »* de la médiatisation de Charles Hoareau, responsable du comité de chômeurs et précaires CGT des Bouches-du-Rhône. Comme les quatre cents autres manifestants, il a applaudi à tout rompre lorsque, juché sur une barrière de sécurité, M. Hoareau, avant de se rendre à une séance de négociations, a simplement lancé : *« On va voir si Jospin a des sous dans le portefeuille ! »*

Avec la relance du mouvement des chômeurs, ce visage couvert d'une épaisse barbe noire, déjà connu dans toutes les cités de Marseille, reparaît sur les petits écrans. Dans les antennes Assedic brièvement occupées, chaque matin, on attend la venue de Charles Hoareau, en moto. Dans les interviews, il apostrophe parfois vertement le premier ministre : *« Pour parler vulgairement, si le gouvernement avait des couilles, il s'y prendrait autrement. »* A la préfecture, on redoute ses coups de gueule : *« Allez, on s'en va ! On nous propose encore du vent ! »*

« Rebelles » est le slogan du comité de chômeurs des Bouches-du-Rhône, et il va comme un gant à cet ancien ébéniste de quarante-quatre ans, devenu permanent de la CGT. *« Si, un jour*, dit-il, *je me mets en colère cinq minutes trop tard, il faudra que je démissionne. Je veille à ne pas perdre mes capacités à m'énerver. »* Certains le lui reprochent, d'ailleurs, y compris dans les rangs des chômeurs. Les responsables marseillais d'Agir ensemble contre le chômage (AC !), une association qui tente d'exister à côté de ce puissant comité départemental CGT fort de plus de mille sept cents adhérents, déplorent ainsi *« certains comportements, certaines intimidations, physiques et verbales »*.

ACTIONS MUSCLÉES

M. Hoareau se présente comme un héritier des comités de chômeurs des années 30. En 1988, lorsque l'idée de regrouper les sans-emploi germe à La Ciotat, une cité gangrenée par le chômage après la fermeture des chantiers navals, il arpente les cités. Il mobilise les laissés-pour-compte, avec cette idée que, *« pour aider les pauvres, on ne peut pas rester dans la légalité »*. Avec ses *« frères et sœurs de combat »* – l'expression est *« pompeuse »*, convient-il, mais il l'aime bien –, M. Hoareau vide l'étude d'un huissier de La Ciotat qui, alors qu'une chômeuse accompagnait son enfant leucémique à l'hôpital, a procédé à la saisie de son mobilier. Une autre fois, c'est une vedette de la gendarmerie maritime qui se retrouve accrochée au portique des chantiers navals. Sans compter les multiples « réquisitions » d'appartements vacants pour y loger des familles sans abri. Ces actions musclées lui valent vite le surnom de Robin des bois et quelques condamnations sur son casier judiciaire. Un surnom dont il sourit : *« Lui, il volait aux riches. Nous, on ne l'a pas encore fait, mais ça pourrait venir ! »*

La première revendication d'une prime de Noël a été satisfaite grâce à l'occupation des Assedic. Une vingtaine de chômeurs avaient alors obtenu gain de cause. Depuis, ce sont dix mille personnes qui, à l'entrée de chaque hiver, défilent sur la Canebière derrière M. Hoareau. Du syndicalisme, ce dernier apprécie surtout l'aspect fraternel. Il est le premier à avoir accordé une grande importance à *« ces dix mille petits problèmes que la CGT n'a jamais abordés, comme le téléphone qu'on coupe, l'école qui refuse l'inscription d'un enfant, le surendettement, le rétablissement du courant coupé par EDF... »* L'homme caresse le rêve d'*« éradiquer la misère »*, mais, en attendant, se satisfait de voir parmi les plus pauvres *« grandir la fierté d'être simplement ensemble, de ne plus être des moins-que-rien »*.

Luc Leroux

Au congrès de la CFDT, les opposants de Tous ensemble rentrent dans le rang

Le rapprochement avec la CGT modifie la donne du débat syndical

Voilà encore six mois, le congrès de Lille de la CFDT promettait de donner lieu à un bras de fer entre les partisans de Nicole Notat et ses opposants. Finalement, il n'en est rien. La réforme des 35 heures et les nouvelles convergences avec la CGT ont modifié les termes du débat au sein de la confédération. Les animateurs de Tous ensemble devraient décider en janvier la mise en sommeil de leur association.

RETENEZ vos coupeurs de tête, et nous, nous retiendrons ceux de nos militants qui veulent partir... Tel est, peu ou prou, l'accord passé par les tenants de la mouvance oppositionnelle Tous ensemble, constituée d'une fédération (celle des transports), de trois unions régionales (Auvergne, Basse-Normandie et Provence) et de quelques syndicats, avec la direction confédérale. Le climat a donc soudainement changé, mardi 8 décembre, au congrès de la CFDT. Il y a encore six mois, ce congrès de Lille devait être, pour la direction de la CFDT, celui de la clarification, tandis que pour ces opposants, il devait être une caisse de résonance où ils auraient exprimé leurs désaccords majeurs, avant de tenter l'aventure ailleurs.

Il n'y aura donc pas de réédition du congrès de Strasbourg (1988). A l'époque, les opposants avaient été traités de *« moutons noirs »* par Edmond Maire. Quelques mois plus tard, certains d'entre eux devaient quitter la confédération pour fonder des syndicats SUD. Nicole Notat dans son rapport d'activité n'a, certes, pas éludé la question de son opposition interne, organisée en courant depuis trois ans, mais elle n'a pas cherché à les pousser dehors. Le message a été reçu.

Intervenant à la tribune du congrès, Claude Debons, secrétaire général de la FGTE (transports) et qui est l'un des principaux chefs de file de Tous ensemble, a estimé qu'*« aujourd'hui, une nouvelle situation peut s'ouvrir »*. *« Le dépassement des formes qu'a pris le débat au lendemain de 1995 est possible »*, a-t-il concédé. *« Tous ensemble comme forme historique de l'opposition est dépassée »*, a ajouté Dominique Guibert, ex-responsable de l'union départementale du Val-de-Marne. La décision formelle ne sera prise qu'en janvier 1999, après la consultation de ses membres, mais la mise en sommeil de l'association est désormais acquise. Les opposants ne renient rien sur le fond. Les désaccords sont persistants sur l'interprétation des grèves de décembre 1995, sur la gestion des comptes de l'Unedic, tout comme sur le mouvement des chômeurs, mais l'opposition interne a décidé de tirer un trait sur le passé.

ESQUISSE D'AUTOCRITIQUE

M. Debons note *« une inflexion et une hésitation »* de la confédération, sur l'analyse de la mondialisation. Surtout les convergences avec la CGT et la bataille pour les 35 heures sont de nature à ressouder l'organisation. Sur ces deux points, les animateurs de Tous ensemble jugent qu'ils ont amené la confédération sur leur terrain.

Pour Michel Gigand, responsable de la métallurgie de Basse-Normandie, *« il vaut mieux avoir un poids plus important, sans Tous ensemble »*. *« On n'est pas sur une logique de tendance. On a toujours été sur une logique de résistance interne »*, complète Etienne Adam, secrétaire général de la région Basse-Normandie. Ce faisant, les animateurs de Tous ensemble esquissent une autocritique, et reprennent à leur compte des reproches qui leur étaient adressés par des syndicats proches d'eux, comme ceux des banques, des finances ou de l'éducation nationale. Par son existence, l'association a en effet contribué à bloquer le débat interne, en figeant les frontières entre la ligne confédérale et ses opposants.

« La CFDT n'a pas besoin de béni-oui-oui, ni de monolithisme, ni d'exclusions », a expliqué Raymond Vacheron, de la région Auvergne. Face à cette nouvelle donne, les réactions de mauvaise humeur sont venues de délégués pro-confédéraux des services de santé, sociaux ou de la poste qui espéraient en découdre.

Alain Beuve-Méry

L'empreinte cédétiste sur le gouvernement est plus discrète qu'en 1981

EN 1981, alors que la CFDT d'Edmond Maire se disait *« dans la joie »* au soir de l'élection de François Mitterrand, l'effet avait été immédiat : plusieurs dirigeants cédétistes avaient rejoint le nouveau pouvoir. Deux membres de la commission exécutive – le « gouvernement » de la centrale – sautaient le pas : Jeannette Laot, comme chargée de mission auprès du président de la République, Hubert Lesire-Ogrel, auprès de Nicole Questiaux (ministre de la solidarité). Un secrétaire confédéral, spécialisé en économie, Hubert Prévot, se retrouvait commissaire au Plan. La CFDT avait durement payé cet « entrisme » dans l'appareil d'Etat aux élections de 1983 à la Sécurité sociale, à une époque où il n'était pas bon d'être accolé à un gouvernement impopulaire.

La CFDT ne s'était pas contentée de placer ses hommes, elle avait marqué les premiers actes sociaux du premier septennat mitterrandien de son empreinte, de la réduction de la durée du travail aux lois Auroux de 1982. En mai 1984, son numéro deux, Jacques Chérèque, était nommé préfet délégué en Lorraine, chargé du redéploiement industriel, malgré les réserves de la commission exécutive qui l'avait mis en garde contre de *« sérieux inconvénients »*. Quatre ans plus tard, l'ancien métallo devenait ministre délégué dans le gouvernement de Michel Rocard, auprès de Roger Fauroux (ministre de l'industrie et ancien PDG de Saint-Gobain).

Rien de tel ne s'est produit lors de l'alternance de 1997. Echaudée par l'expérience, plus distante à l'égard du Parti socialiste, plus soucieuse de son autonomie, Nicole Notat, amie de Catherine Trautmann et de Dominique Strauss-Kahn, a évité toute nouvelle hémorragie. *« C'est le signe d'une "désidéoligisation" des syndicats »*, explique Alain Bergounioux, secrétaire national du PS et spécialiste du syndicalisme. *« Certains portent des valeurs cédétistes*, explique-t-il, *mais il n'y a pas de représentants de la CFDT en tant que tels dans les cabinets. Ils ne cherchent pas à faire passer des orientations syndicales. »*

PAS DE PROSÉLYTISME

C'est dans ce climat d'absence de prosélytisme cédétiste que deux transfuges de la CFDT ont rejoint récemment des cabinets ministériels. En mars, Frédéric Martel (rédacteur en chef depuis 1996 de *La Revue de la CFDT*) a été nommé conseiller de Martine Aubry, chargé de la rédaction de ses discours. Mais cet ancien chargé de mission au département des affaires internationales du ministère de la culture est plus marqué par sa fidélité socialiste, très « deuxième gauche », que cédétiste. En 1993, M. Martel était délégué national auprès de M. Rocard quand celui-ci était premier secrétaire.

Entré en avril chez M. Strauss-Kahn comme conseiller pour la communication et les affaires politiques, Philippe Grangeon venait lui aussi directement de la CFDT, où il avait pris en charge, à partir de 1994, la communication de Mme Notat. Mais M. Grangeon, qui avait déjà appartenu, de 1984 à 1986, à deux cabinets de ministres socialistes, Paul Quilès – qu'il retrouve à nouveau au ministère des postes de 1988 à 1990 – et Jean Auroux, a d'abord été recruté comme technicien de la communication. Un cas atypique : celui de Jacques Maire – ancien directeur de cabinet de Dominique Voynet, qui va rejoindre le ministère de l'emploi –, qui n'a de cédétiste que la filiation avec Edmond Maire, l'ancien secrétaire général de la confédération.

Au Conseil d'analyse économique, André Gauron pourrait apparaître comme un économiste proche de la CFDT. Ancien dirigeant de la fédération des finances, il est, pour le syndicat, membre du Conseil économique et social en 1980 et 1981. Mais, dès 1982, M. Gauron rejoint le cabinet de Pierre Bérégovoy aux affaires sociales, puis à l'économie, et il y restera jusqu'en 1986, puis de 1988 à 1991. Candidat PS aux élections municipales à Paris en 1989, il est nommé par Laurent Fabius, en décembre 1991, au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Quant à M. Chérèque, aujourd'hui conseiller général de Meurthe-et-Moselle et conseiller régional de Lorraine, il a été chargé d'un rapport sur les contrats de plan Etat-région.

Un certain nombre de conseillers, de la mouvance « deuxième gauche », ont été, à un moment ou un autre de leur parcours, en sympathie plus intellectuelle que militante avec la CFDT : Yves Barou, directeur adjoint du cabinet de Mme Aubry ; Jacques Rigaudiat, conseiller social de Lionel Jospin, après avoir été celui de M. Rocard ; Jean-Paul Jean, magistrat, ancien conseiller technique d'Elisabeth Guigou ; François-Xavier Stasse, chargé d'un rapport sur la médecine de ville et directeur général de la Bibliothèque nationale de France ; Nicole Maestracci, déléguée interministérielle à la toxicomanie. Les quatre derniers ont signé, en décembre 1995, un texte louant le *« courage »* et l'*« indépendance d'esprit »* de la centrale sur la réforme de la Sécurité sociale.

Michel Noblecourt

L'« indiscipline aggravée » d'un officier pas comme les autres

UN CONFLIT oppose un lieutenant-colonel âgé de quarante-six ans à l'armée de terre, au point que l'officier vient d'écoper de quarante jours d'arrêt et que, suspendu de ses fonctions actuelles, il va passer devant un conseil d'enquête pour « fautes très graves » et répétées contre la discipline. Le cas du lieutenant-colonel Didier de Combles de Nayves, officier de l'arme blindée, a ceci de particulier qu'il s'agit du cousin germain du directeur du cabinet du ministre de la défense, Alain Richard. Situation inédite.

L'officier est un parachutiste dans l'âme depuis 1976, date à laquelle il obtient son brevet : il a participé à des opérations que la France a organisées au Tchad, dans l'ex-Zaïre, en Centrafrique, au Togo, au Rwanda et il a été actif durant la campagne « Tempête du désert », en Arabie saoudite, contre les troupes irakiennes, en 1990-1991. A l'occasion de cette dernière action, il a reçu, du chef d'état-major de l'armée de terre de l'époque, un témoignage de satisfaction pour avoir préparé les acheminements en matériels nécessaires à la division française Daguet.

Cependant, le lieutenant-colonel de Combles de Nayves a aussi un comportement hors normes dès lors qu'il n'obtient pas ce qu'il veut. Promu commandant, puis lieutenant-colonel au terme, à chaque fois, des annuités maximales de son grade antérieur, il sert au PC des forces françaises en Allemagne, à Baden, quand il demande à revenir dans les troupes aéroportées pour son nouveau poste. Il y tient. Or ce « baroudeur » est affecté à la direction locale de l'action sociale des armées auprès du commandement militaire de l'Ile-de-France. Il voit rouge et ne rejoint pas sa nouvelle affectation. Le lieutenant-colonel de Combles de Nayves est alors sanctionné une première fois, le 31 août. Il ne veut rien entendre. Il est de nouveau sanctionné le 18 septembre. Ses détracteurs, au sein de la hiérarchie, le jugent caractériel. Lui, il continue de se rebeller et ne rejoint pas sa nouvelle affectation, à Paris, comme il lui est encore prescrit par une mise en demeure verbale devant témoin, avant que le haut commandement n'invoque, sans trop y insister, le motif de « désertion ».

RADIATION ENVISAGÉE

Il y a trois semaines, l'officier a reçu de l'état-major de l'armée de terre un ordre d'envoi devant un conseil d'enquête. Motif : radiation des cadres par mesure disciplinaire pour faute grave contre la discipline. Il est prié de se présenter à cette convocation, à une date qui n'est pas encore annoncée, avec son défenseur, militaire de carrière ou avocat de son choix. Le lieutenant-colonel de Combles de Nayves sait qu'il ne sera pas épargné, mais il se dit confiant. Cela ne l'empêche pas de préparer des suites judiciaires à ce différend avec le commandement. Cela ne l'empêche pas, non plus, de chercher déjà un emploi dans le civil, les métiers aéroportés, le tourisme ou le sport, histoire de ne pas perdre la main.

Ultime détail : l'officier dit s'être *« expliqué »*, à propos de ce qui lui arrive, avec son cousin germain. Pour que la situation soit claire, il n'a rien demandé au directeur de cabinet de M. Richard et Dominique de Combles de Nayves n'a rien proposé, pas le moindre arbitrage en retour.

Jacques Isnard

Les agriculteurs des Alpes réclament davantage d'aides

La visite de leur ministre, Jean Glavany, n'a pas suffi à rassurer les exploitants, mobilisés pour une hausse de leurs indemnités

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Les agriculteurs qui, à l'appel de la FNSEA et du CDJA, bloquent depuis le 7 décembre, à hauteur d'Aiton, en Savoie, les accès routiers et ferroviaires en direction de la vallée de la Maurienne et de l'Italie ont décidé de poursuivre leur mouvement et menacent d'empêcher la circulation dans le tunnel du Mont-Blanc, malgré leur entrevue avec Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Ce dernier, qui avait consacré son premier déplacement officiel à l'agriculture de montagne, en se rendant successivement dans les départements de l'Isère et de la Savoie, a en effet reçu plusieurs délégations de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, du Centre départemental des jeunes agriculteurs et de la Confédération paysanne, ainsi que des élus locaux membres de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM).

Au cours des discussions qui se déroulaient dans une salle des fêtes de la petite commune des Marches, non loin de Montmélian, les représentants syndicaux ont réclamé une relance des aides financières, destinées à compenser les handicaps liés à l'agriculture de montagne, aides qui, selon eux, n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation depuis dix ans et ont perdu près de 20 % de leur pouvoir d'achat.

« L'agriculture de montagne doit être soutenue puisqu'elle contribue significativement à l'aménagement du territoire, préserve les paysages, améliore l'environnement tout en exploitant des produits de qualité », a affirmé M. Glavany. Le ministre s'est engagé à intervenir auprès de Bruxelles pour tenter d'obtenir une augmentation de 25 % à 50 % de la part des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) supportée par l'Union européenne, ainsi qu'une augmentation du plafond communautaire de 180 à 250 écus (de 1 000 F à 1 400 F environ).

« AVANCÉES INSUFFISANTES »

Il a annoncé, par ailleurs, une augmentation de 5 % de l'ICHN pour le troupeau laitier et un effort financier exceptionnel de 40 millions de francs en faveur de l'aide à la construction de bâtiments d'élevage en zone de montagne, dont la ligne budgétaire a été fixée, dans le projet de loi de finances pour 1999 en discussion au Parlement, à 45 millions de francs, comme en 1998.

« Ce sont des premières avancées, mais elles ne sont pas suffisantes », estimait Gérard Sègle-Vatte, responsable agricole de l'Isère et membre du bureau national de la FNSEA, après la rencontre avec le ministre. Une réunion technique s'est tenue mercredi 9 décembre au ministère, mais les responsables de la FNSEA et du CDJA ont décidé de maintenir la pression. Venus d'une vingtaine de départements, de 150 à 200 agriculteurs se relaient ainsi sur les barrages établis sur la RN 6 et sur l'autoroute A 43, bloquées par des bétaillères et des bottes de foin. La ligne ferroviaire Paris-Modane a également été coupée. Les manifestants – qui ont reçu sur place mercredi le soutien de Luc Guyau, président de la FNSEA – ont dressé une vaste tente chauffée à Aiton, et ont entassé des provisions pour tenir plusieurs jours.

Philippe Révil

Front national : les deux clans mobilisent leurs partisans

Le délégué général, Bruno Mégret, devait s'exprimer, mercredi 9 décembre, sur la crise qui secoue le parti d'extrême droite. De leur côté, les proches de Jean-Marie Le Pen accentuent leur pression contre les « putschistes »

Chacun des deux clans qui s'affrontent désormais ouvertement pour le contrôle du Front national mobilise ses partisans à tous les échelons du mouvement. Alors que le délégué général du FN, Bruno Mégret, devait s'exprimer, mercredi 9 décembre dans l'après-midi, sur *« l'unité et l'avenir du mouvement »*, ses partisans maintiennent leur demande d'un congrès extraordinaire. Ils ont annoncé le ralliement de 34 des 120 membres du comité central. Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a annoncé qu'il interviendrait vendredi. Sa fille cadette, Marine, a demandé à M. Mégret, mercredi, dans un entretien au *Parisien*, de *« désavouer les putschistes »* ou de quitter le parti. L'Assemblée nationale devait examiner, mercredi, une proposition visant à créer une commission d'enquête sur le Département protection sécurité (DPS) du FN.

APRÈS les lieutenants, les chefs. Le délégué général du Front national, Bruno Mégret, devait rencontrer la presse, mercredi 9 décembre dans l'après-midi, sur le thème de *« l'unité et l'avenir du Front national »*. Le lieu a été tenu secret jusqu'à mercredi matin, *« pour raison de sécurité »*. Jean-Marie Le Pen a, quant à lui, annoncé qu'il parlerait vendredi 11 en fin de matinée au siège du parti, à Saint-Cloud.

Dès mardi matin, Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN en Ile-de-France, et ami de longue date de Bruno Mégret, a donné le ton. *« M. Mégret est attaché à l'unité, il l'a prouvé. Il est aussi attaché au respect des militants, à l'écoute des militants »*, a-t-il déclaré, ajoutant que le délégué général est *« aussi un homme décidé, déterminé »* et qu'il ira *« jusqu'au bout »*. M. Le Gallou, qui a annoncé le soutien de la majorité des conseillers régionaux d'Ile-de-France, de cinq des huit fédérations de la région et de quinze des dix-neuf secrétaires d'arrondissement parisiens à la demande de *« congrès extraordinaire »* lancée par Serge Martinez (*Le Monde* du 9 décembre), souligne qu'il ne craint pas les sanctions.

« Je m'inscris dans la légitimité et la légalité du FN. Il y a une crise. On demande aux militants de la régler. C'est parfaitement conforme à nos règles », affirme-t-il. Pour les mégrétistes il n'y a donc pas de putsch. La demande de congrès s'inscrit dans une démarche statutaire et ne serait que l'expression d'une base qui n'a pu, jusqu'à présent, être entendue dans les instances. Et cela dans un souci de *« préserver l'unité du mouvement »*, le *« ticket Le Pen-Mégret »* étant, affirme sans sourire Jean-Yves Le Gallou, toujours d'actualité.

Depuis l'appel à un congrès extraordinaire, la fièvre monte dans les fédérations. Mardi soir, Serge Martinez affirmait avoir déjà obtenu l'accord de trente-quatre membres du comité central, trente et un secrétaires départementaux, soixante-trois conseillers régionaux. Parmi eux, Jean-Claude Bardet, également ami de longue date de Bruno Mégret, président du goupe FN au conseil régional de Lorraine et secrétaire départemental de Meurthe-et-Moselle. Celui-ci a annoncé le ralliement de huit des douze conseillers régionaux et des trois autres secrétaires départementaux.

« APAISER LES ESPRITS »

Refusant de choisir entre le père et le prétendant-dauphin, Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon, a demandé, mardi, à Jean-Marie Le Pen de *« convoquer un comité central »* afin d'*« apaiser les esprits »*, qu'il propose d'accueillir dans sa ville. De même, les mégrétistes ne pourront compter sur le soutien de membres du bureau politique tels que Jean-Pierre Schénardi, secrétaire départemental des Alpes-Maritimes, qui, tout en restant lepénistes, se sont opposés à la volonté de *« démégrétiser »* le parti.

La mobilisation n'a pas tardé, également, du côté des lepénistes. Ainsi, Martine Lehideux, vice-présidente, Carl Lang, président du groupe Nord-Pas-de-Calais, Jacques Colombier, secrétaire départemental de Gironde, Bernard Antony, président du groupe de la région Midi-Pyrénées, ainsi que le nouveau secrétaire départemental du Calvados, transfuge du Mouvement de Philippe de Villiers, Eric Pinel, ont exprimé leur soutien au président du FN. Interrogée, mercredi 9 décembre, par *Le Parisien*, Marine Le Pen, fille cadette du président, renvoie la responsabilité de la crise sur M. Mégret : *« Les choses doivent être claires. Ou bien Bruno Mégret désavoue les putschistes et reprend le combat. Ou alors il doit en tirer les conséquences. S'ils sont aussi nombreux qu'ils le prétendent, que lui et ses amis créent alors leur propre parti ! »* Un discours musclé repris par Samuel Maréchal, adjoint au secrétaire national, pour qui les *« apprentis mutins sabotent la campagne électorale, prennent en otage une partie des adhérents et officialisent la campagne de déstabilisation du parti commencée depuis plusieurs semaines »*.

Au siège du FN, la tension est à son paroxysme. La sécurité a été renforcée et Jean-Marie Le Pen y reçoit permanents et salariés pour leur demander de prendre position. Une de ses premières mesures aura été de faire envoyer un fax aux banques de certaines fédérations pour demander de bloquer les comptes. Parmi les départements ainsi verrouillés, celui de Seine-Saint-Denis, tenu par Franck Timmermans, un des premiers à s'être prononcés pour le congrès. *« A-t-on peur que je parte avec l'argent ? »*, s'insurgeait, mardi soir, ce militant de la première heure. *« Cette riposte témoigne de la paranoïa ambiante »*, continue-t-il.

Christiane Chombeau

« Ce congrès, on l'aura », espèrent les militants du Gard

NÎMES
de notre correspondant

Dans la permanence du Front national, à Frontignan (Hérault), il faut chercher un peu pour trouver un portrait de Jean-Marie Le Pen. Celui de Bruno Mégret est partout. Exclu, le 18 novembre (*Le Monde* du 5 décembre), le responsable local et conseiller municipal de la ville, José Peruga, n'a pas de mots assez durs contre le président du mouvement, qu'il qualifie de *« despote adepte du népotisme »*. *« Depuis la victoire de Vitrolles*, dit-il, *je sais que c'est Bruno Mégret qui nous mènera au pouvoir, et pas Le Pen avec ses jeux de mots douteux. » « Quand on est dans un parti comme le nôtre, il faut, pour accepter d'être insulté ou de voir ses pneus crevés, qu'on ait un espoir de victoire au bout. Le Pen ne le symbolise plus »*, affirme cet artisan carreleur de quarante-trois ans, entré au FN en 1989.

« Mon avis, c'est que Le Pen ne veut pas arriver au pouvoir et il ne veut pas que les autres y arrivent non plus », analyse Pierre, qui a adhéré il y a dix-huit mois, alors attiré par la personnalité de M. Le Pen. *« Un chef, c'est d'abord un rassembleur. Or, là, il exclut tout ceux qui ne sont pas d'accord avec lui »*, ajoute Michel, militant depuis 1995 ; à ses yeux, le président du FN n'est plus qu'*« un communiste stalinien puisqu'il refuse d'écouter les autres »*. *« Là où Jean-Marie Le Pen me fait honte*, poursuit M. Peruga, *c'est quand il dit qu'un militant du Front national est raciste. C'est des propos qu'on a plutôt l'habitude d'entendre chez Ras l'front. Cela a été très mal ressenti à la base. Et puis, on s'est quand même formé d'après son idéologie. Il a fait ce qu'on est. »*

Sur une table de la permanence est posée la lettre que vient d'adresser Serge Martinez à toutes les fédérations afin de demander la tenue d'un congrès extraordinaire. *« Ce congrès, on l'aura. Plus de la moitié des militants vont répondre. Le Pen va être acculé »*, espère M. Peruga. L'issue du combat des chefs, sur le plan national, ne pourra être sans conséquences en Languedoc-Roussillon. Dans cette région, prendre parti au sein du FN revient maintenant à choisir entre les deux Martinez, Jean-Claude et Serge, qui siègent côte à côte sur les bancs du conseil régional, où, depuis mars, ils permettent à Jacques Blanc (DL) de conserver sa présidence.

A Frontignan, on préfère Serge, responsable de la fédération du Gard, à Jean-Claude, fidèle de M. Le Pen et qualifié d'*« opportuniste professionnel qui n'aime pas grand-monde et qu'on n'aime pas non plus »*. M. Peruga admet que la crise au sommet risque de mettre à mal le groupe FN au conseil régional. Parmi les treize élus de ce groupe, six, selon lui, sont du côté de M. Mégret et sept sont restés fidèles à M. Le Pen. *« Si Mégret arrive*, affirme-t-il, *il est certain qu'il se passera des choses à la région, car, d'eux-mêmes, Jean-Claude Martinez et quelques autres partiront. »*

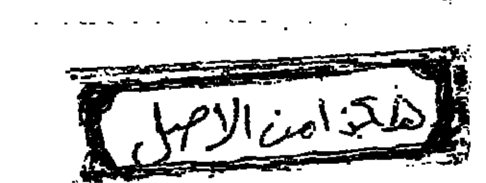
Richard Benguigui

La Droite de M. Millon prête à accueillir des dissidents du FN

L'AFFRONTEMENT qui oppose Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret est observé de près, mais avec circonspection, par les dirigeants des partis de L'Alliance. Après Philippe Séguin (*Le Monde* du 9 décembre), Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, a affirmé, mardi 8 décembre, que ce serait *« une erreur de croire qu'il y a la moindre différence idéologique »* entre M. Le Pen et M. Mégret. M. Goasguen a ajouté qu'il était *« trop tôt pour juger »* si la crise interne du Front national est une bonne opération pour la droite.

A l'inverse, Charles Millon, dont le Conseil d'Etat menace d'annuler, dans les jours qui viennent, l'élection à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes, s'efforce de tirer profit de la crise du FN. Alors que son mouvement, La Droite, décidera le 21 mars, lors d'une convention, à Lyon, s'il se transforme ou non en parti politique, M. Millon se dit prêt, en cas de scission du parti d'extrême droite, à accueillir dans son mouvement *« tous ceux qui souscriront à la charte de La Droite, quels que soient leur origine politique ou leur niveau d'implication précédent, qu'ils soient cadres ou simples militants »*. Interrogé par France 3, Pierre Vial, conseiller régional proche de Bruno Mégret et chef de file des « paganistes », a affirmé qu'il pourrait *« signer sans état d'âme »* la charte de La Droite. Si son élection était annulée, M. Millon n'exclut pas, en outre, de tirer profit des divisions du Front national dans sa région : *« En Rhône-Alpes, 80 % de la fédération est mégrétiste et cela fait longtemps que Bruno Gollnisch y est minoritaire »*, affirme M. Millon.





Les députés ont achevé la première lecture de la proposition de loi sur le PACS

Elisabeth Guigou espère une adoption définitive avant la fin de 1999

Les députés ont achevé, dans la soirée du mardi 8 décembre, l'examen de la proposition de loi tendant à créer un pacte civil de solidarité (PACS) pour les personnes non mariées, hétérosexuelles ou homosexuelles. La dernière phase de la discussion a été occupée par la question des fratries. Mme Guigou, ministre de la justice, a *« bon espoir »* de parvenir à faire adopter le texte *« avant la fin de l'année 1999 »*.

LA QUESTION des fratries a empoisonné la dernière séance consacrée au pacte civil de solidarité, mardi 8 décembre. Faut-il ou non maintenir l'article 10, qui ouvre certains avantages du dispositif aux frères et aux sœurs ? Après le rejet de la proposition de loi de la majorité, le 9 octobre, le groupe socialiste avait décidé d'accorder aux fratries, dans la nouvelle mouture du texte, certains droits procurés par la signature d'un PACS. *« Il y avait une volonté de rassembler tout le monde »*, explique Patrick Bloche (PS), rapporteur de la commission des affaires sociales, hostile à cette extension.

La droite a bu du petit lait. Les uns après les autres, Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne), Dominique Dord (DL, Savoie), Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) ont souligné les contradictions de cette mesure destinée, selon Thierry Mariani (RPR, Vaucluse), à *« faire avaler la pilule du PACS aux députés réticents de la majorité »*.

Alain Tourret (RCV, Calvados) a annoncé, en fin d'après-midi, que son groupe ne voterait pas l'article relatif aux fratries, qui pose de *« graves problèmes »*. Le PACS implique un *« vrai projet de communauté de vie »*, a d'abord souligné le député radical de gauche : en intégrant les fratries, la loi s'approcherait des *« interdits »*. *« Organiser le PACS, qui comporte une communauté de toit et même de lit, avec deux frères, deux sœurs, un frère et une sœur, c'est aller vers une possibilité de rompre l'interdit de l'inceste »*, a ajouté l'avocat, avant de préciser que sa profession l'avait amené à *« constater »* la réalité de cette pratique.

La mesure pose enfin le problème du nombre d'enfants : *« S'il y a trois enfants, l'un d'eux ne pourra évidemment pas conclure un PACS. Il y a donc un problème de rupture d'égalité (...), qui comporte un risque évident d'inconstitutionnalité. »* De même, Bernard Birsinger (PC, Seine-Saint-Denis) a demandé le retrait de cet article, pour rester *« sur le terrain du couple »*. Personne, y compris parmi les élus socialistes, ne prend la parole pour défendre les fratries.

INVITATION À LA PRUDENCE

Hostile à l'extension, Elisabeth Guigou reprend les arguments de M. Tourret, avant d'inviter les députés à la *« prudence »*. *« Il faut résoudre ce problème,* a ajouté la ministre, *mais il serait peut-être préférable de le traiter dans un texte particulier. »* Mme Guigou a donc proposé qu'un groupe de parlementaires étudie la question.

Pendant ce temps, Jean-Marc Ayrault parcourt les travées pour s'assurer que ses troupes vont voter conformément à ce qui a été décidé le matin : maintenir la disposition quitte à la supprimer en seconde lecture. A l'issue de sa « tournée », le président du groupe socialiste annonce que son groupe *« maintient son point de vue »*, tout en étant disposé à travailler pour *« trouver toute autre solution »* par la suite.

Au moment du vote, certains, comme Yann Galut (PS, Cher), préfèrent quitter l'Hémicycle. Deux élus PS, Dominique Gillot (Val-d'Oise) et Patrick Sève (Val-de-Marne), s'abstiennent. L'article 10 est maintenu par 111 voix contre 66. Dans les couloirs, les explications sont embarrassées. *« La cohérence politique s'imposait sur l'écriture de la loi »*, explique M. Bloche.

Ce débat clos, les députés ont expédié dans la soirée la fin de la discussion. A 22 h 35, la fin de l'examen du texte est applaudie à gauche. Manifestement soulagée d'en avoir momentanément fini, à la veille du vote, mercredi, Mme Guigou affirme que ces deux mois de discussion resteront, *« avec le recul, comme un exemple d'une coopération assez exemplaire entre le gouvernement et sa majorité »*. D'autres sont plus amers. *« On sort d'un tunnel qu'on aurait pu éviter »*, souligne Noël Mamère (Verts, Gironde), en évoquant *« deux mois de mascarade, deux mois où nous avons donné une piètre image du Parlement »*.

Clarisse Fabre et Jean-Baptiste de Montvalon

Un contrat intermédiaire entre le concubinage et le mariage

● **Couple hétérosexuel et homosexuel.** Un pacte civil de solidarité peut être conclu entre deux personnes physiques majeures, *« de sexe différent ou de même sexe »*, qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se marier, en vue d'organiser leur vie commune. Le PACS est signé au greffe du tribunal d'instance.

● **Fratries.** Un PACS ne peut pas être conclu entre deux personnes dont l'une est déjà mariée ou déjà liée par un PACS ; ni entre ascendants et descendants en ligne directe ; ni entre beaux-parents et enfants ; ni entre collatéraux jusqu'au troisième degré. Un frère et une sœur, deux frères ou deux sœurs ne peuvent pas signer un PACS, mais peuvent bénéficier de certains droits du dispositif, à l'exception des mesures relatives aux droits de succession et de mutation. Elisabeth Guigou a précisé devant les députés que le dispositif serait aussi applicable aux demi-frères et aux demi-sœurs.

● **Devoirs.** Les partenaires se doivent une assistance *« matérielle »* et *« mutuelle »*. Ils sont tenus solidairement, à l'égard des tiers, des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante.

● **Rupture.** Lorsque la rupture résulte d'un seul partenaire, celui-ci doit signifier sa décision par huissier à son partenaire. Les droits et devoirs attachés au PACS prennent fin trois mois plus tard.

● **Imposition.** Les personnes « pacsées » auront droit à l'imposition commune sur les revenus à compter du troisième anniversaire de l'enregistrement du PACS ; et sur l'ISF, dès la signature du pacte.

● **Successions et donations.** Les personnes « pacsées » depuis plus de deux ans bénéficieront d'un abattement de 300 000 francs sur les droits de succession et de donation. Ensuite, s'appliqueront des droits de mutation de 40 % pour les premiers 100 000 francs, puis de 50 % au-delà. Ce barème est applicable sans délai lorsque l'un des deux partenaires est atteint d'une pathologie de longue durée. L'article 322-3 du code de la Sécurité sociale, alinéas 3 et 4, donne la liste des trente maladies concernées.

● **Protection sociale.** Comme dans le concubinage, le partenaire d'un PACS est considéré comme l'ayant droit de l'assuré social s'il est à la charge permanente et effective de ce dernier.

● **Logement.** En cas de décès, le partenaire survivant bénéficie du transfert du bail ou du droit de reprise du logement pour les propriétaires, sans délai, à la différence des concubins, soumis à un an de vie commune.

● **Titre de séjour, nationalité.** La signature d'un PACS constitue l'un des éléments pour apprécier l'existence de liens personnels en France, laquelle ouvre droit à un titre de séjour provisoire. L'article 7, relatif à l'acquisition de la nationalité, a été supprimé à la demande du gouvernement, qui s'est engagé à réintroduire le dispositif prévu par les députés par voie de circulaire : le fait, pour un étranger, d'être lié à un Français depuis au moins un an par un PACS sera pris en compte dans le cadre d'une demande de naturalisation.

● **Enfants.** La proposition de loi ne contient aucune disposition sur les enfants, mais le régime des concubins s'applique aux signataires d'un PACS. L'autorité parentale est conjointe si l'enfant est reconnu par ses deux parents avant l'âge de 1 an et si ceux-ci vivent en commun. L'adoption à titre individuel est ouverte à toute personne âgée de plus de 28 ans. La procréation médicalement assistée est possible pour un couple composé d'un homme et d'une femme apportant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans.

● **Travail.** Le régime des couples mariés s'applique aux signataires d'un PACS : d'une part, l'entreprise doit tenir compte des possibilités du partenaire d'un PACS pour l'attribution des vacances et accorder des jours de congé en cas d'événement grave touchant le partenaire ; d'autre part, les vœux de mutation des fonctionnaires sont traités en priorité.

Cl. F.

Les stock-options seraient moins imposées et plus « transparentes »

DANS LE PROJET DE LOI sur l'innovation, qui sera soumis en février à l'Assemblée nationale, le gouvernement devrait mettre en œuvre la fiscalité sur les stock-options. Le dispositif consisterait, selon le quotidien *Les Echos* du 9 décembre, à obliger les entreprises à rendre public l'ensemble des éléments de rémunération (salaires et stock-options) versés à leurs dirigeants. En contrepartie de cet effort de transparence, les bénéficiaires de stock-options seraient soumis à une fiscalité allégée. Les stock-options seraient exonérées de charges sociales (patronales et salariales). En cas de levée avant trois ans de l'option, une taxe forfaitaire d'environ 10 % (équivalente aux prélèvements sociaux) serait mise en œuvre. En cas de plus-values, la fiscalité serait aussi allégée.

DÉPÊCHES

■ **BUDGET : le Sénat a adopté un « contre-budget »** au projet de loi de finances pour 1999, mardi 8 décembre, par 208 voix (RPR-UDF-DL) contre 99 (PS-PCF). Ce texte prévoit une réduction du déficit de 15,8 milliards (221,53 milliards contre 237,33 milliards à l'issue de la première lecture à l'Assemblée nationale).

■ **FRAUDE FISCALE : le Sénat interdit l'utilisation par le fisc du numéro de Sécurité sociale**, contre l'avis du gouvernement. Adopté par l'Assemblée nationale, cet article, contesté par la Commission informatique et libertés (CNIL), permettait à l'administration fiscale d'utiliser, dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, le numéro de Sécurité sociale afin d'identifier les contribuables.

■ **CHOCOLAT : la droite et le PC ont voté**, au Sénat, un « amendement chocolat », déjà réclamé en vain par les députés communistes, et qui prévoit de baisser à 5,5 % la TVA sur le chocolat en tablettes ou en bâtons. Le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, s'est opposé sans succès *« à un effort supplémentaire non prioritaire »* dans le cadre de la baisse de la TVA. Il a évalué le coût de cet amendement *« à 500 millions de francs »*.

■ **ÉLECTIONS EUROPÉENNES : l'écrivain britannique Salman Rushdie** donnera une conférence de presse, le 12 décembre, à Paris, avec le chef de file des Verts aux élections européennes, Daniel Cohn-Bendit, dans le cadre d'une rencontre du Parlement des écrivains et de l'opération sur les « villes-refuges » en faveur des intellectuels persécutés.

■ **PARTI SOCIALISTE : Jacques Delors confirme qu'il ne sera pas candidat** aux élections européennes. L'ancien président de la Commission européenne explique, dans une interview à paraître jeudi 10 décembre dans l'hebdomadaire *La Vie* : *« Je préfère rester un observateur engagé. »* Le nom de M. Delors avait été cité comme une tête de liste possible pour le Parti socialiste.

■ **RPR : devant les cadres de la fédération de Paris** et devant Jean Tiberi, Philippe Séguin, président du RPR, a préconisé, mardi 8 décembre, un *« rajeunissement des équipes »* et lancé un appel *« au sens des responsabilités de tous nos compagnons »*. *« Je souhaite que les plaies se cicatrisent et qu'elles se cicatrisent pour de bon,* a ajouté M. Séguin, *car nul ne peut espérer s'en sortir seul : soit nous vaincrons tous ensemble, soit nous perdrons tous ensemble. »*

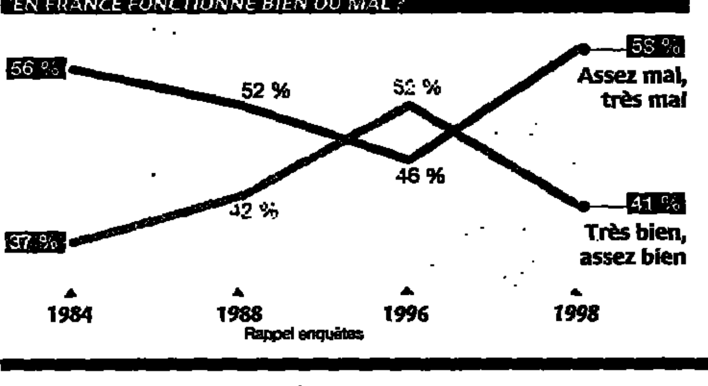
■ **SERVICE MINIMUM : Philippe Douste-Blazy crée un groupe de travail de l'opposition** sur la mesure préconisée par le président Jacques Chirac pour les transports publics en cas de grève. Le président de l'intergroupe parlementaire a précisé que ce groupe sera composé de quinze membres UDF, DL et RP, et présidé par Dominique Bussereau (DL, Charente-Maritime).

ÉDUCATION Interrogés par la Sofres à la demande du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES), les Français estiment à 58 % que l'institution scolaire fonctionne assez mal ou très mal. ● CE NIVEAU d'insatisfaction est le plus élevé depuis 1984 et le sondage renvoie l'image d'un système éducatif qui n'a guère bougé depuis un an, en dépit des déclarations du ministre de l'éducation nationale. ● LES PROBLÈMES de discipline avec les élèves sont considérés comme un inconvénient majeur du métier d'enseignant par 72 % des parents du secondaire, alors qu'ils n'étaient que 49 % à penser de la sorte en 1989. ● PARMI DIX-SEPT MESURES à prendre pour améliorer la situation de l'école, une forte majorité de Français et surtout de parents choisissent en premier lieu de réduire les effectifs des classes. ● SEULE LA MOITIÉ des personnes interrogées estiment que les programmes doivent dépendre de l'État.

L'image du système éducatif se détériore dans l'opinion publique

Interrogés par la Sofres à la demande du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES), 58 % des Français estiment que l'enseignement fonctionne assez mal ou très mal. Le niveau d'insatisfaction s'est aggravé par rapport à celui constaté lors de précédentes enquêtes

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, ESTIMEZ-VOUS QUE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE FONCTIONNE BIEN OU MAL ?



EN TANT QUE PARENTS D'ÉLÈVES, ÊTES-VOUS SATISFAIT OU PAS DE L'ENSEIGNEMENT REÇU PAR VOS ENFANTS ?

	▶ Ensemble des parents d'élèves	▶ Parents d'élèves du secondaire
Très et assez satisfait	77 %	71 %
Peu ou pas du tout satisfait	22 %	29 %
Sans opinion	1 %	

EST-CE une inquiétude durable ? Ou une humeur passagère ? Interrogés en 1984, 1988 et 1996, les Français estimaient, lors de chaque sondage, que leur école fonctionnait toujours mieux ; aujourd'hui, 58 % d'entre eux pensent que l'enseignement en France fonctionne assez mal ou très mal, un niveau d'insatisfaction aggravé par rapport à 1984 (+ 2 %). Après quatorze ans, c'est un peu le retour à la case départ.

Tel est le résultat le plus visible de l'enquête menée par la Sofres à la demande du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) et présentée à la presse, mercredi 9 décembre. Ce renversement de tendance, peut-être conjoncturel, doit toutefois être interprété avec prudence. Réalisé à la mi-novembre, le sondage intervient après un mois de mouvement lycéen, émaillé de manifestations ayant mobilisé jusqu'à 500 000 jeunes. Massivement soutenu par les parents d'élèves, ce mouvement a, d'une façon générale, bénéficié de l'appui de l'opinion.

Quelques mois plus tôt, le conflit de la Seine-Saint-Denis, mené par les plus délaissés du système scolaire, a aussi contribué à accréditer l'idée d'un système éducatif dégradé. Si l'on y ajoute le discours du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, qui n'a cessé de pointer les dysfonctionnements réels ou supposés du système éducatif, le basculement de l'opinion peut s'expliquer. Au-delà de ces raisons immédiates, il n'est pas impossible que les gémissements répétés des Cassandre de l'éducation (*le niveau baisse, les enfants ne savent plus lire, le bac est trop facile*) aient fini par faire leur chemin dans l'opinion.

● **Le fonctionnement du système éducatif**

Le diagnostic le plus pessimiste se concentre chez les commerçants, les artisans et les industriels : pour 66 % d'entre eux, le système éducatif fonctionne mal ou très mal. Il en va de même pour 60 % des cadres et des professions intellectuelles. Ce taux d'insatisfaction atteint 65 % pour les parents ayant des enfants lycéens. Sur cette question d'ordre général, le clivage droite-gauche reste assez net, avec 70 % d'insatisfaits à droite, contre 51 % à gauche. Il est à noter qu'un sympathisant sur deux du Parti socialiste estime que l'enseignement marche mal ou très mal.

Ce sondage confirme par ailleurs un grand classique : une opinion défavorable s'accommode fort bien de taux de satisfaction records... à titre personnel. L'école va aussi mal pour le citoyen qu'elle va bien pour le parent d'élève. Ainsi, 77 % des parents d'élèves sont très satisfaits ou assez satisfaits de l'enseignement reçu par leurs propres enfants. Ce taux de satisfaction est rigoureusement égal entre sondés de droite et de gauche : 75 %. Il grimpe même à 79 % pour les commerçants et les cadres. Il décroît toutefois en fonction des sujets : plus de 70 % des parents sont satisfaits de l'état des locaux (à la charge des collectivités locales), alors qu'ils ne sont plus que 46 % à l'être du remplacement des enseignants absents. Quant au nombre d'élèves par classe, les parents de lycéens en sont nettement plus insatisfaits que les autres : cette revendication du mouvement d'octobre a été entendue.

D'une manière générale, le sondage renvoie l'image d'un système éducatif qui n'a guère bougé depuis un an, en dépit des déclarations très volontaristes du ministre. Interrogés sur six items pour savoir si la situation s'était améliorée, dégradée, ou n'avait pas changé, les parents d'élèves répondent massivement qu'elle n'a pas changé : à 73 % pour les remplacements des enseignants, près de 70 % pour les effectifs dans les classes, 64 % pour l'insécurité, 65 % pour les locaux scolaires. Seul l'usage des nouvelles technologies (financées par les collectivités locales) marque une amélioration aux yeux de 36 % des parents.

● **L'image et le métier des enseignants**

Un basculement spectaculaire s'est opéré entre 1989 et aujourd'hui, concernant la perception du métier d'enseignant. Alors que les problèmes de discipline n'étaient considérés comme un inconvénient majeur du métier que par 49 % des parents du secondaire, ils le sont en 1998 par 72 % d'entre eux. L'idée s'est ancrée dans l'opinion que l'exercice du métier est plus difficile que naguère. Elle peut être corrélée à l'opinion selon laquelle le métier d'enseignant a aussi, d'une certaine façon, changé de nature. 71 % des parents d'élèves et 64 % des Français estiment que la qualité principale d'un enseignant est de *« savoir dialoguer et écouter les élèves »*. Bien connaître sa discipline n'est primordial que pour 55 % (parents) et 53 % (ensemble).

Un autre renversement de tendance mérite d'être relevé. L'opinion a bien enregistré que le salaire des enseignants avait été revalorisé (par Lionel Jospin en 1989) : la question de la rémunération ne figure plus au chapitre des inconvénients du métier, même pour les électeurs du PS et du PC. Les Français ne sont pas non plus prêts à plaindre les professeurs pour leur charge de travail : une confortable majorité (53 %) la juge *« importante mais sans plus »*. Et pas plus de 12 % des Français ne sont prêts à juger que *« l'excès de travail »* fait partie de la galère quotidienne de l'enseignant.

● **Les mesures à prendre**

Parmi 17 propositions, 61 % des Français ou 66 % des parents d'élèves choisissent en premier lieu de réduire les effectifs des classes, reprenant à leur compte, une nouvelle fois, l'une des principales revendications du mouvement lycéen. Un Français sur deux jugerait bon d'augmenter le nombre d'enseignants. En revanche, l'allégement des programmes (22 %) ou la diminution du nombre d'heures de cours (11 %) ne font guère recette.

Pour ce qui est de la gestion du système scolaire, une question sur l'échelon le plus compétent entre l'établissement, la région ou l'Etat apporte des enseignements surprenants pour l'école de la République. Seuls 50 % des sondés estiment que les programmes scolaires doivent dépendre de l'Etat, mais ils sont 70 % à penser que les diplômes en relèvent.

La question portant sur la gestion des professeurs souffre sans doute d'une formulation trop générale. Si l'on entend par *« gestion »* l'affectation et le remplacement des professeurs, les Français se montrent nettement décentralisateurs, ou plutôt fervents partisans de la déconcentration : 35 % d'entre eux et même 37 % des parents du second degré estiment que la gestion des professeurs devrait échoir à l'établissement lui-même.

Béatrice Gurrey

★ Sondage réalisé du 13 au 17 novembre, par la Sofres pour le SNES, sur un échantillon représentatif de 1 000 personnes âgées de dix-huit ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile.

Des résultats qui ont de quoi interpeller à la fois M. Allègre et le SNES

RIEN n'est plus facile pour le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) que de transformer en arme le sondage qu'il a commandé. Comment pourrait-il résister à la tentation d'opposer l'opinion à Claude Allègre, alors que le ministre de l'éducation abuse de cette tactique depuis plus d'un an et demi avec lui ? S'appuyant sur un échantillon scientifiquement établi, le SNES peut assurer que les Français ne veulent pas des allègements de programmes que M. Allègre prévoit pour leurs enfants ; qu'ils récusent la diminution du nombre d'heures de cours qui se prépare ; qu'ils se montrent peu friands de l'« *aide au travail personnel* » chère à M. Meirieu. Bref, que la réforme des lycées ne leur plaît guère. Le SNES peut assurer en revanche que, comme lui, les Français souhaitent que l'on augmente le nombre d'enseignants.

RETOURNER LE COMPLIMENT

Rien n'est plus aisé pour le ministre de l'éducation que de retourner le compliment. Il peut faire valoir que les parents demandent surtout aux enseignants, comme il le préconise lui-même, de savoir dialoguer et écouter les élèves ; que le bon échelon pour gérer l'éducation n'est plus le national ossifié mais le local humanisé. Qu'il est vain pour les enseignants de vouloir s'accrocher à leur discipline comme à un radeau, car ce n'est pas ce qu'on leur demande.

En fait, chacun a dans cette enquête quelque chose d'important à entendre : pour M. Allègre, la nette sensation d'immobilisme vécue par les parents après dix-huit mois d'annonces tonitruantes sur la violence, les nouvelles technologies, le remplacement des enseignants, le nombre d'élèves par classe ou l'aide aux élèves en difficulté. Après les paroles, les Français veulent des améliorations visibles. Le message est tout aussi clair vis-à-vis des enseignants : correctement payés, dotés d'une charge de travail raisonnable, on leur demande aujourd'hui un effort de plus pour faire réussir les élèves.

B. G.

QUELLES SONT LES DEUX QUALITÉS QUI VOUS PARAISSENT LES PLUS IMPORTANTES POUR UN ENSEIGNANT ?

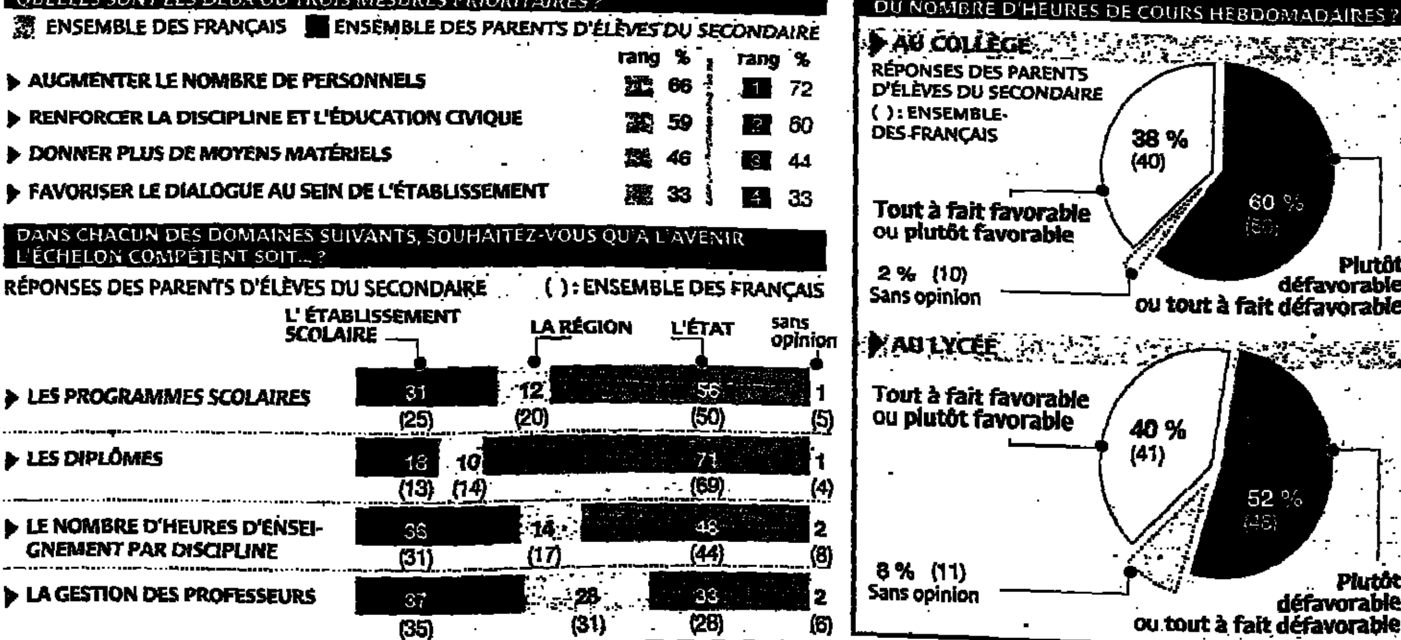
en %

	Ensemble des Français	Ensemble des parents d'élèves du secondaire
▶ Savoir dialoguer et écouter les élèves		71
▶ Savoir repérer les difficultés des élèves et les aider		54
▶ Bien connaître la discipline qu'il enseigne		55
▶ Être ouvert sur la société, connaître le monde de l'entreprise		11
▶ Sans opinion	1	0

QUELS SONT LES PRINCIPAUX INCONVÉNIENTS DU MÉTIER D'ENSEIGNANT ?

Ensemble des parents d'élèves du secondaire — Sofres avril 1989

	1998 rang	1998 %	rappel 1989 rang	rappel 1989 %
▶ La discipline avec les élèves	1	72		49
▶ La fatigue, la tension nerveuse	2	55		64
▶ Le manque de considération	3	33		24
▶ Les contacts avec les parents d'élèves	4	21		14
▶ L'excès de travail	5	12		12
▶ Le salaire	5	12		32
▶ La relation avec les chefs d'établissement	7	9		19
▶ La difficulté d'obtenir des promotions	7	9		34
▶ La monotonie du travail	9	5		16



POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET LYCÉES, QUELLES SONT LES DEUX OU TROIS MESURES PRIORITAIRES ?

	Ensemble des Français rang	Ensemble des Français %	Ensemble des parents d'élèves du secondaire rang	Ensemble des parents d'élèves du secondaire %
▶ Augmenter le nombre de personnels		66	1	72
▶ Renforcer la discipline et l'éducation civique		59	2	60
▶ Donner plus de moyens matériels		46	3	44
▶ Favoriser le dialogue au sein de l'établissement		33	4	33

DANS CHACUN DES DOMAINES SUIVANTS, SOUHAITEZ-VOUS QU'À L'AVENIR L'ÉCHELON COMPÉTENT SOIT... ?

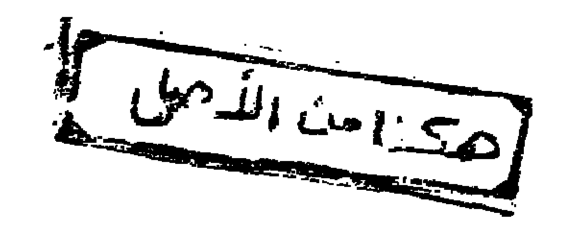
Réponses des parents d'élèves du secondaire — ( ) : ensemble des Français

	L'établissement scolaire	La région	L'État	Sans opinion
▶ Les programmes scolaires	31 (25)	12 (20)	56 (50)	1 (5)
▶ Les diplômes	18 (13)	10 (14)	71 (69)	1 (4)
▶ Le nombre d'heures d'enseignement par discipline	36 (31)	14 (17)	48 (44)	2 (8)
▶ La gestion des professeurs	37 (35)	28 (31)	33 (28)	2 (6)

SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'HEURES DE COURS HEBDOMADAIRES ?

Réponses des parents d'élèves du secondaire — ( ) : ensemble des Français

	Tout à fait favorable ou plutôt favorable	Plutôt défavorable ou tout à fait défavorable	Sans opinion
▶ Au collège	38 % (40)	60 % (50)	2 % (10)
▶ Au lycée	40 % (41)	52 % (48)	8 % (11)



Un système d'entente mis au jour dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France

Des cadres mis en examen dans cette affaire ont expliqué comment les plus grands groupes de BTP se seraient réparti les marchés et comment auraient été ponctionnées des dizaines de millions de francs à des fins de financement politique

Trois cadres du BTP, mis en examen dans l'affaire des lycées de la région Ile-de-France, ont expliqué ces dernières semaines aux deux juges chargés de l'enquête, Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, le fonctionnement d'un véritable système d'entente et de détournement de fonds mis au point par les grands groupes de BTP avec la complicité de fonctionnaires de la région. Selon eux, chaque année, sous la houlette de Christine Lor, conseillère aux affaires scolaires de la présidence de la région Ile-de-France, et de Gilbert Sananès, président du bureau d'études Patrimoine Ingéniérie, des représentant des principaux groupes de BTP se réunissaient pour se répartir des marchés d'un montant total de 28 milliards de francs. 2 % auraient été systématiquement prélevés sur chaque marché à des fins de financement politique.

LES DEUX JUGES parisiens Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, chargés du dossier des lycées de la région Ile-de-France, sont-ils en passe de mettre au jour une importante affaire de collusion entre une puissance publique, le conseil régional, et les principaux groupes de travaux publics français ? Les auditions menées par les magistrats tout au long du mois de novembre leur ont permis, en tout cas, de réunir un certains nombre d'éléments tendant à démontrer l'existence d'un véritable système d'entente et de détournement de fonds. Entre 1989 et 1996, les contrats de réhabilitation et de construction des lycées de la région, soit un montant total de près de 28 milliards de francs, auraient été répartis, lors de discrètes réunions, entre les grands groupes de BTP avec la complicité de la région.

Trois dirigeants de GTM, une filiale de la Lyonnaise des eaux-Dumez, affirment qu'une collaboratrice de la présidence de région jouait un rôle d'arbitre dans la répartition des marchés. Selon eux, Christine Lor, successivement conseillère aux affaires scolaires des présidents Charles Krieg (jusqu'en 1992) et Michel Giraud (jusqu'en 1996), secondée par Gilbert Sananès, président de Patrimoine Ingénierie, assurait une fonction de pivot incontournable. *« Monsieur Sananès et M*me *Lor* [nous] *ont fait comprendre lors d'une rencontre qu'il y avait un système d'entente qui permettait d'obtenir les marchés à tour de rôle »*, a ainsi affirmé aux juges Jacques Bonnaud, directeur général adjoint de GTM, mis en examen le 22 octobre pour *« corruption, trafic d'influence, recel de favoritisme et pratiques anticoncurrentielles »*.

A en croire les déclarations des cadres de GTM, M. Sananès et Mme Lor auraient imposé comme contrepartie à l'obtention des contrats un prélèvement systématique de 2 % sur le budget de chaque marché afin de financer le RPR, le Parti républicain, le PS et le PC. Une partie de l'argent aurait été versée directement aux trésoriers de ces formations politiques par GTM et l'autre partie aurait été destinée *« aux décideurs »* de la région et à certains maires. L'existence de ce racket a également été constaté au sein de la société Sicra, filiale du groupe Vivendi, mais la répartition des fonds prélevés n'a pas été explicitée par ses responsables.

Cette version des cadres de GTM n'a pas été confirmée par Gilbert Sananès et Christine Lor, qui n'ont pas encore été interrogés par les enquêteurs. A ce jour, donc, seuls les dirigeants de GTM affirment avoir agi sur ordre des principaux partis politiques et de l'exécutif de la région Ile-de-France. Il n'est donc pas exclu que de plus amples investigations démontrent que leur version des faits obéisse à une défense qui les exonère de turpitudes dont ils seraient, en fait, les seuls responsables.

> Les réunions de répartition des marchés se seraient tenues dans « un hôtel près du rond-point des Champs-Elysées, derrière le marché aux timbres »

Interrogé par les deux juges le 13 novembre, Jacques Durand, directeur commercial de GTM – mis en examen le 22 octobre pour *« corruption, trafic d'influence, recel de favoritisme et pratiques anticoncurrentielles »* –, a expliqué que les réunions de répartition des marchés se tenaient dans *« un hôtel près du rond-point des Champs-Elysées, derrière le marché aux timbres »*. Gilbert Sananès avait présidé la première de ces réunions au cours de laquelle son rôle d'arbitre aurait été accepté par les entreprises. Parmi les piliers du BTP et leurs filiales, auraient été présents des représentants de Spie et SGPM, SAEP, Fougerolles et Quillery, Bouygues et Brezillon, Sicra et Sogea, CBC et Campenon, Dumez, Nord-France. Selon les cadres de GTM, une telle réunion avait eu lieu, par la suite, chaque année.

Pour chaque offre, M. Durand affirme que les présélections se déroulaient dans les locaux de la région. Les responsables des entreprises étaient ensuite convoqué dans l'hôtel près des Champs-Elysées pour se mettre d'accord sur la répartition en prenant en compte *« le lieu d'implantation de l'ouvrage, le lieu d'implantation de l'agence de l'entreprise ainsi que la nature des travaux et des spécialités auxquelles ils faisaient appel. Etait pris également en considération le montant des travaux »*.

Actuel directeur du développement de GTM et ancien responsable de l'agence de Seine-et-Marne, d'août 1990 à décembre 1995, Xavier Jacquety – mis en examen le 22 octobre pour *« corruption, trafic d'influence, recel de favoritisme et pratiques anticoncurrentielles »* – a expliqué devant les juges qu'il avait communiqué la proposition de son groupe pour le lycée de Coulommiers à trois concurrents, dont Bouygues, afin que chacun ajuste son offre. Jacques Durand a confirmé les dires de son collègue. *« Le schéma était toujours identique »*, a-t-il dit. L'entreprise qui était pressentie dans le cadre de cette entente informait Gilbert Sananès du choix et *« l'information était délivrée à la criée dans les locaux de Patrimoine Ingénierie »*. Toujours selon les cadres de GTM, M. Sananès s'arrangeait pour que l'entreprise retenue soit choisie par la commission d'appel d'offres.

Entre 1992 et 1994, GTM a ainsi été attributaire de plus de 500 millions de francs de marchés parmi lesquels ceux concernant les lycées Evariste-Gallois à Sartrouville (Seine-Saint-Denis), Denis-Papin à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) et celui de Ferry-Cormier à Coulommiers (Seine-et-Marne). L'existence d'une entente n'a pas, semble-t-il, réduit toute concurrence. Dans le cas du lycée de Sartrouville, Bouygues a, un temps, été retenu pour emporter le marché. Information confirmée, devant les juges, par l'ancien maire (divers droite) de la commune, Laurent Wetzel. Mais, a expliqué Jacques Durand, comme cela contrevenait aux règles de l'entente, *« l'attribution avait été reportée »*.

Répondant le 4 décembre aux questions du *Monde*, Gilbert Sananès a nié avoir participé à une quelconque entente entre les entreprises de BTP et la région Ile-de-France. Il a confirmé la réalité des réunions organisées dans un hôtel près du rond-point des Champs-Elysées, en sa présence et celle des entreprises. *« Ces réunions étaient initiées par Yves Leblanc, directeur des affaires scolaires de la région Ile-de-France. Elles avaient pour but d'informer les sociétés appelées à concourir dans le cadre des marchés d'entreprises de travaux publics (METP), dont la nouveauté nécessitait un grand nombre d'éclairages. A l'époque, j'étais, en quelque sorte, l'arbitre technique du METP. Nous avons d'ailleurs également réuni les architectes et les banques. »* En revanche, selon lui, il y a effectivement eu *« tentative d'entente entre les société du BTP »*. *« Je l'ai constaté au regard de leurs questions et de leur volonté de se réunir en dehors de ma présence. Il faut comprendre que la procédure METP obligeait les entreprises de concourir à trente offres d'un seul coup. C'était trop cher. Mais je pense que cette tentative a échoué à cause de la complexité des montages financiers. »*

Me Hervé Temime, avocat de Michel Giraud, nous a indiqué que son client récusait toutes les accusations portées contre lui. *« Il réserve ses explications à la justice sur un dossier dans lequel il n'a été ni entendu au titre de témoin ni mis en examen »*, ajoute-t-il. Pour sa part, Mme Lor n'a pas désiré donner suite à nos questions.

Jacques Follorou

Entre 560 millions et 5 milliards de francs auraient été détournés

LES SERVICES du conseil régional d'Ile-de-France chiffrent à près de 28 milliards de francs l'effort financier destiné, entre 1990 et 1997, à réhabiliter le parc des lycées. Le patron du bureau d'études Patrimoine Ingénierie, Gilbert Sananès, qualifie lui-même cette manne *« de poule aux œufs d'or et d'extraordinaire ballon d'oxygène pour tout le BTP français »*. *« Il faut comprendre,* indique-t-il, *qu'au début de la mise en place* de ces programmes *de réhabilitation, le marché du BTP était mal en point »*.

Devant les deux juges chargés de l'affaire du conseil régional, Jacques Durand, mis en examen dans cette affaire *(lire ci-dessus)*, a confirmé que cette offre arrivait très opportunément. La part des marchés publics représentait, entre 1990 et 1995, plus de 60 % du chiffre d'affaires de GTM Construction Ile-de-France. A en croire ses explications, *« dans un environnement concurrentiel normal »*, la marge bénéficiaire est de 2 à 3 % pour les marchés d'entreprises de travaux publics (METP). Or, a-t-il précisé, la mise en place d'une entente sur la répartition des marchés par les piliers du BTP français et quelques entreprises régionales a permis d'obtenir des marges de 5 à 6 %. De fait, grâce à des taux d'intérêt favorables et une efficacité croissante des chantiers, dans un grand nombre de cas, comme en 1992, pour le marché du lycée de Coulommiers (Seine-et-Marne), GTM a pu dégager des marges bénéficiaires de *« 15 à 20 % »*.

PONCTION SYSTÉMATIQUE

Les investigations des juges semblent avoir, par ailleurs, mis en évidence l'existence d'une ponction systématique minimum de 2 % sur chaque marché de lycée à des fins supposées de financement politique. A partir des documents comptables saisis au sein des sociétés, les enquêteurs ont effectué de rapides calculs. Les estimations de ces détournements ajoutées à celles des marges bénéficiaires obtenues grâce à l'entente livrent un montant édifiant des fonds soustraits illégalement aux contribuables. Si l'on se réfère à une large fourchette de 2 à 20 %, la région et les entreprises auraient donc pu économiser entre 560 millions et 5 milliards de francs sur le programme de réhabilitation des lycées.

J. Fo.

DÉPÊCHES

■ **BIZUTAGE : des sanctions d'« avertissement » ont été requises**, mardi 8 décembre, par le procureur de la République de Brest contre sept étudiants d'une école d'ingénieurs, qui comparaissaient pour des faits de bizutage. Les dirigeants du bureau des élèves de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) sont accusés d'avoir imposé à des étudiants de première année des *« actes dégradants et humiliants »* au cours d'un week-end *« d'intégration »*, en septembre.

■ **EXCLUSION : un sans-domicile fixe de soixante-cinq ans a été retrouvé mort de froid**, mardi 8 décembre, dans le centre de Besançon (Doubs), où la température est tombée, dans la nuit, à – 4 degrés. Installé depuis plusieurs jours sur un escalier accolé à une façade, se protégeant du froid avec des cartons, cet homme, qui était inconnu des services sociaux de la ville, touchait pourtant une retraite mensuelle d'environ 8 000 francs.

■ **ÉDUCATION : le médiateur national de l'éducation nationale, Jacky Simon, a été chargé de l'affaire de l'instituteur de Rouen**, François Giffard, menacé de sanctions pour avoir botté les fesses d'un élève (*Le Monde* du 3 décembre). M. Giffard avait donné, le 5 octobre, après avertissements, trois *« coups de pied aux fesses »* à un élève qui en agressait un autre dans un couloir de l'école, lors d'un interclasse. La mère de l'enfant avait porté plainte. Une médiation pénale s'était achevée, vendredi 4 décembre, sur un échec.

Remous autour des nominations des premiers juges d'instruction de Paris

Proposée par la chancellerie, la candidature de Georges Fenech, président de l'APM, est contestée. Eva Joly regrette d'avoir été écartée de cette promotion

La chancellerie a choisi de proposer au Conseil *supérieur de la magistrature* (CSM) la candidature de Georges Fenech au poste de premier juge d'instruction de Paris. Les développements de l'affaire Terrail, puis du voyage de M. Fenech au Gabon dans le cadre d'une mission d'observation de l'élection présidentielle, pourraient compromettre sa candidature. Ecartée au profit d'une autre magistrate, le juge d'instruction Eva Joly, chargée de l'affaire Elf, proteste contre les choix de la chancellerie. Dans une lettre adressée au CSM, elle rappelle qu'elle est en charge *« de dossiers particulièrement lourds »*. *« L'éventuel report à une date ultérieur de cette promotion risque,* selon Mme Joly, *de le contraindre à quitter les fonctions de l'instruction spécialisée en matière financière à Paris ».*

LE MINISTÈRE de la justice se serait bien passé de cette mauvaise publicité. A quelques jours de l'examen, par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) d'une vague de nominations de magistrats, les propositions de la chancellerie aux postes de juges du siège suscitent une vive controverse.

Les services d'Elisabeth Guigou avaient en effet choisi de proposer, pour les fonctions de premiers juges d'instruction au tribunal de Paris, les candidatures de deux magistrats, Georges Fenech et Isabelle Chaussade. Or, le premier s'est brutalement retrouvé au centre d'une polémique après la parution dans la revue de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), dont il est le président, d'écrits à caractère antisémite (*Le Monde* du 1er décembre). Quant à la seconde, sa candidature serait passée inaperçue si elle n'avait été préféré à celle d'Eva Joly, l'une des magistrates les plus en vue du tribunal de Paris.

Bénéficiant du principe de l'inamovibilité, les magistrats du siège sont nommés, soit sur proposition du CSM pour les postes les plus élevés, soit sur proposition de la chancellerie – avec avis conforme du CSM – pour les autres juges du siège. Le ministère a donc dressé, comme il le fait plusieurs fois par an, une liste de candidats – la « transparence » – qui est diffusée dans chaque juridiction afin que les magistrats fassent connaître leurs observations. Le CSM instruit alors les dossiers avant d'apposer un avis conforme sur les propositions de la chancellerie ou au contraire, de les rejeter.

Dans une « transparence » du 10 novembre, la chancellerie a proposé ses candidats pour les postes de premiers juges d'instruction à Paris. Deux groupes de magistrats, l'un provincial auquel appartient M. Fenech, l'autre parisien, sur lequel figure le nom de Mme Joly, pouvaient y accéder.

Incertitudes sur l'avenir de l'Association professionnelle des magistrats

La dissolution de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), annoncée par son président, Georges Fenech, après la publication d'une phrase à connotation antisémite dans la revue du syndicat (*Le Monde* du 3 décembre), pourrait être remise en cause. Alors que le Bureau de l'APM doit se réunir, jeudi 10 décembre, certains adhérents considèrent que l'article incriminé – rédigé par Alain Terrail, avocat général près la Cour de cassation – est une faute individuelle et ne justifie pas la disparition de leur syndicat.

Dans une lettre ouverte adressée mardi aux adhérents, Dominique-Henri Matagrin, magistrat à la Chancellerie et ancien secrétaire général de l'APM, juge *« aussi inattendue qu'incongrue »* l'annonce faite par M. Fenech.

Dans un premier temps, M. Fenech, qui a été juge d'instruction à Lyon, puis substitut général avant d'être déchargé de ces fonctions pour exercer son mandat syndical, a été retenu, notamment pour raisons diplomatiques. *« Si on ne l'avait pas retenu, on aurait pu être taxé de discrimination syndicale »*, fait-on valoir aujourd'hui place Vendôme.

Ce choix de bonne politique le serait resté si M. Fenech ne s'était brusquement retrouvé, quinze jours plus tard, au centre d'une polémique liée à la publication, par Alain Terrail, dans la revue de l'APM, d'écrits à caractère antisémite visant le substitut toulonnais Albert Lévy. Menacé par d'éventuelles poursuites pénales en tant que directeur de publication de la revue, M. Fenech vient à nouveau de faire parler de lui, en se rendant au Gabon, avec un groupe de magistrats et d'avocats dont l'impartialité est discutée, pour surveiller le bon déroulement du scrutin présidentiel (*Le Monde* du 9 décembre). Désormais contestée, la candidature de M. Fenech avait déjà été critiquée, notamment par l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire et modérée), qui soutient la candidature d'Eva Joly. La juge d'instruction de l'affaire Elf a été écartée au profit d'une juge parisienne, Isabelle Chaussade. Inscrites toutes deux au tableau d'avancement depuis 1993, Mmes Chaussade et Joly ont des parcours professionnels très différents.

> Bénéficiant du principe de l'inamovibilité, les magistrats du siège sont nommés, soit sur proposition du CSM pour les postes les plus élevés, soit sur proposition de la chancellerie pour les autres juges du siège

Isabelle Chaussade a été détachée plusieurs années auprès du ministère des affaires étrangères avant d'être secrétaire générale de la Commission nationale du contrôle des interceptions de sécurité. Mme Joly, elle, a été successivement substitut à Evry et à Paris avant de devenir juge d'instruction à la galerie financière en 1993.

Apprenant que sa candidature n'avait pas été retenue, Mme Joly a protesté, dans un courrier daté du 18 novembre adressé à Mme Guigou et au CSM. Estimant qu'elle est *« en charge de dossiers particulièrement lourds, qui demandent une très forte implication »*, elle affirme que *« l'éventuel report à une date ultérieure de cette promotion, risque, en raison de la règle traditionnelle des dix ans, de* [la] *contraindre à quitter les fonctions de l'instruction spécialisée en matière financière à Paris, alors que des procédures importantes sont en cours d'achèvement dans le cabinet dont* [elle] *assure la charge »*.

Mme Joly fait référence à une règle implicite mise en place par l'ancien CSM, qui édicte qu'un magistrat qui reste dans une même juridiction ne peut bénéficier d'un avancement après dix ans. Si le nouveau CSM respecte cette règle destinée à favoriser la mobilité des magistrats, Mme Joly, présente au tribunal de Paris depuis décembre 1989, ne pourra plus bénéficier d'une promotion après la fin de l'année 1999.

Ces arguments n'ont guère ému la chancellerie qui fait valoir qu'*« en tout état de cause, Mme Joly devrait logiquement être proposée pour un prochain train de nominations »*, l'échéance la plus proche étant le printemps 1999. L'affaire Terrail, puis la polémique sur le voyage de M. Fenech au Gabon pourraient amener la chancellerie à retirer la proposition de nomination du président de l'APM – aucune décision n'a encore été prise mais les services d'Elisabeth Guigou n'écartent pas cette hypothèse, ne serait-ce que pour éviter que le CSM, qui se prononcera le 21 décembre, refuse de lui-même la candidature de M. Fenech – mais ce retrait ne ferait pas les affaires de Mme Joly : le CSM ne peut en effet substituer un candidat à un autre et la procédure de nominations impose que chaque candidat soit réinscrit à la *« transparence »*, ce qui imposera de nouveaux délais. Mme Joly devra donc encore attendre quelques mois avant de bénéficier d'une promotion.

Cécile Prieur

La difficile intégration scolaire d'enfants sujets aux allergies alimentaires

JULIE sera bientôt âgée de quatre ans. Depuis la rentrée, elle fréquente une école maternelle du XVIIe arrondissement de Paris. Non sans problèmes. Souffrant d'une forme de plus en plus répandue d'allergie alimentaire à l'arachide, il lui faut éviter tout aliment qui pourrait déclencher une réaction immunitaire grave qui, sans traitement d'urgence, peut être mortelle. Or les produits alimentaires contenant des dérivés de l'arachide sont très nombreux et la présence de ces substances n'est pas toujours connue. Les parents de Julie ont donc décidé qu'elle ne prendrait pas ses repas à la cantine, mais au domicile, où ils veillent à prendre toutes les précautions pour leur enfant.

Le problème se pose en revanche pour le goûter, les parents ayant décidé que Julie, un soir par semaine, suivrait après la classe une séance d'expression corporelle organisée par une association. Alors qu'un accord avait initialement été trouvé, dans le cadre d'un *« projet d'accueil accompagné »*, entre les parents et la directrice de l'école (mise à la disposition des enseignants d'une trousse de médicaments d'urgence comportant du matériel injectable, informations données à l'institutrice et au personnel d'encadrement sur la prévention nécessaire et la conduite à tenir en cas d'accident), les relations se sont brutalement tendues ces derniers jours. Inquiète quant à sa responsabilité en cas d'accident, la directrice a décidé de ne pas accepter Julie après la classe.

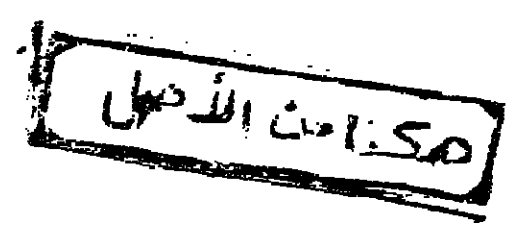
AFFECTION GRANDISSANTE

« Allergique, elle est exclue de l'étude à l'école ! », a aussitôt dénoncé l'Association pour la prévention des allergies – plus de deux cents adhérents –, qui milite pour que soit mieux prise en charge une affection dont la fréquence grandissante inquiète de nombreux pédiatres allergologues. *« De nombreux enfants concernés, notamment par l'allergie à l'arachide, ne peuvent aller en sorties si leurs parents ne les accompagnent pas. Ils sont refusés à la cantine même avec un panier-repas fourni par les parents. Une municipalité envisagerait même par un arrêté d'interdire la cantine aux enfants allergiques,* soulignent les responsables de cette association. *Ces enfants souffrent déjà de ne pas vivre comme les autres. L'école doit être un lieu d'intégration et non d'exclusion. »*

En 1997, répondant à une question écrite d'un député, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, avait expliqué que les élèves souffrant d'allergies alimentaires devaient être reçus *« à l'heure des repas à la cantine scolaire »*, cette dernière étant chargée *« de réchauffer les plats préalablement préparés par les parents »*. Confrontée à une augmentation des difficultés rencontrées par de nombreux parents, l'Association pour la prévention des allergies explique à ses adhérents : *« N'hésitez pas à écrire à Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, qui aurait, dit-on, une sensibilité forte sur toutes les injustices scolaires. »*

Jean-Yves Nau

★Association pour la prévention des allergies, BP 12, 91240 Saint-Michel-sur-Orge. Tél. : 01-48-18-05-84 ; télécopie : 01-48-18-08-14.



VIENT DE PARAÎTRE

● LES RÉSEAUX SECRETS DU FRONT NATIONAL À L'EST – Page 3

LE MONDE diplomatique

DÉCEMBRE 1998

A quoi sert la communication ?

Par JOSÉ SARAMAGO
Prix Nobel de littérature 1998

RACKET SUR LE VIVANT

La menace du complexe génético-industriel

Par JEAN-PIERRE BERLAN et RICHARD C. LEWONTIN

Indonésie, version infernale

Par IGNACIO RAMONET

DÉCEMBRE 1998

CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :

GAUCHES EUROPÉENNES
La force molle de la social-démocratie (*Daniel Bensaïd*). – En Grande-Bretagne, un réformisme camouflé (*Seumas Milne*). – L'exception italienne (*Rossana Rossanda*).

CAUCASE
Un coup pour rien en Arménie ? (*Jean Gueyras*). – Compromis pour le Karabakh (*J. G.*). – La Géorgie face à ses minorités (*Vicken Cheterian*).

TURQUIE
La fuite en avant des militaires (xxx).

JUSTICE INTERNATIONALE
L'affaire Pinochet et l'universalité des droits humains (*Monique Chemillier-Gendreau*). – Vérité et réconciliation en Afrique du Sud (*Victoria Brittain*).

PROCHE-ORIENT
Rêves et colère des réfugiés palestiniens (*Alain Gresh*).

ÉTATS-UNIS
Les élections américaines n'ont pas eu lieu (*Serge Halimi*).

Également au sommaire

● MÉDIAS : Internet et moi (*Kenzaburô Ôé*). Les dernières astuces publicitaires (*Marie Benilde*). ● CUBA : Les recettes de M. Fidel Castro (*Manuel Vázquez Montalbán*). ● VENEZUELA : Au seuil d'un grand changement (*Arturo Uslar Pietri*). ● SUISSE : Le déclin du « modèle » (*Pierre Hazan*). ● ASIE : Bangladesh, terre mouvante. Les calamités sont-elles naturelles ? (*Gilles Saussier*). ● ÉCONOMIE : Comment l'AMI fut vaincu (*Christian de Brie*). – Les finances et le silence (*Noam Chomsky*). ● SOCIÉTÉ : L'idéologie du client (*Pierre Lazuly*).

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 24 F

ET POUR NE MANQUER AUCUN NUMÉRO, ABONNEZ-VOUS !

TARIFS	1 AN	2 ANS
France (y compris DOM-TOM et pays à accords postaux*)	230 F	418 F
Tarif spécial (étudiants, lycéens, chômeurs, RMistes sur présentation d'un justificatif. France métropolitaine uniquement)	200 F	340 F
Etranger		
Voie normale (y compris Union européenne par avion)	290 F	538 F
Voie aérienne Tunisie	285 F	528 F
Autres pays d'Europe (sauf Union européenne, Suisse) Algérie, Maroc	310 F	578 F
DOM, Afrique francophone	330 F	618 F
Etats-Unis, Canada, Moyen-Orient	350 F	658 F
Amérique centrale, Amérique du Sud, Mexique, Afrique anglophone, Japon, Chine, autres pays d'Asie	395 F	748 F
TOM	410 F	778 F
Océanie, Australie, Nouvelle-Zélande	435 F	828 F

*Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.

● OUI, je souhaite m'abonner au *Monde diplomatique* pour :

☐ 1 an (12 numéros) ☐ 2 ans (24 numéros)

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______ Pays : ______

● Je joins mon règlement libellé en francs français de ______ FF, par : 801 MDMQ

☐ Chèque bancaire ☐ Eurochèque ☐ Mandat international

☐ Carte bancaire internationale n° : ______

☐ Carte American Express n° : ______

Expire fin : ______ Signature obligatoire :

Bulletin à renvoyer à : *Le Monde diplomatique*, service abonnements, 24, avenue du Général-Leclerc, 60646 Chantilly Cedex, France

M. Jospin autorise un laboratoire d'enfouissement des déchets nucléaires

Malgré les contreparties obtenues – site en subsurface, loi sur le contrôle et la transparence du nucléaire –, M[me] Voynet devra répondre aux militants Verts, pour lesquels tout laboratoire est un prélude à un centre de stockage. Le village de Bure (Meuse) devrait être retenu

VIENNE, Meuse ou Gard ? À Chapelle-Bâton, à Bure, à Marcoule, on attend, avec angoisse parfois, le comité interministériel du mercredi 9 décembre, au cours duquel, dans la soirée, le gouvernement devrait, en principe, donner ses arbitrages en matière de politique nucléaire, et, en particulier, son aval à la création d'un laboratoire d'enfouissement des déchets nucléaires. Ce sont en effet ces trois sites que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) avait sélectionnés pour l'implantation d'un ou plusieurs laboratoires souterrains.

Après des mois de négociations et de lobbying industriel et politique, le premier ministre a tenté d'appliquer sa *« méthode »* sur ce dossier sensible en ménageant d'abord chacun des alliés de la majorité plurielle : Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, obtiennent la création d'un laboratoire pour l'étude du stockage en profondeur des matières nucléaires, auquel ils étaient favorables. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, pourra, elle, plaider que ce laboratoire n'est pas encore un site d'enfouissement irréversible : la loi Bataille du 30 décembre 1991, à laquelle M. Jospin se veut fidèle (*Le Monde* du 4 février), prévoit en effet l'étude de toutes *« les possibilités »* de stockage des déchets radioactifs.

« Je le redis clairement : l'enfouissement irréversible des déchets ne constitue en aucune façon une solution acceptable », avait souligné la ministre verte, dimanche 15 novembre, devant les Verts réunis en congrès à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

CONFÉRENCE « PLURIELLE »

Pour ménager ses alliés écologistes, le chef du gouvernement devait aussi annoncer le lancement d'un site d'entreposage des déchets de longue durée en surface ou *« subsurface »*. Le tout devrait se conclure par une conférence de presse *« plurielle »* de M. Strauss-Kahn et de M[me] Voynet.

Deuxième point à l'ordre du jour, les grandes orientations de la loi sur le nucléaire, et en particulier la mise en place d'une autorité de sûreté. M[me] Voynet a récemment rappelé qu'elle souhaitait avoir *« la pleine responsabilité du risque nucléaire »* et ne plus partager cette tutelle avec le secrétaire d'Etat à l'industrie (*Le Monde* daté 29-30 novembre). *« Pas question de laisser cette mission aux nucléocrates »*, commente Denis Baupin, porte-parole des Verts, qui récuse les conclusions du rapport remis au premier ministre par Jean-Yves Le Déaut, député PS de Meurthe-et-Moselle, le 7 juillet. M. Jospin devrait confirmer la présentation d'un projet de loi sur la transparence dans le nucléaire.

Enfin, pour apaiser les anti-nucléaires et les Verts, le gouvernement a décidé de reporter le choix définitif du lieu où sera implanté le laboratoire d'enfouissement. La Commission nationale d'évaluation (CNE), chargée d'assurer un suivi des recherches, a émis des réserves sur le site de la Vienne. Le site de Bure sera vraisemblablement choisi, mais, prudent dans la gestion de ses annonces, le gouvernement ne le fera pas savoir mercredi.

Ces annonces savamment dosées suffiront-elles à apaiser les Verts ? *« Enfouissement des déchets : l'inacceptable »*, titrait en « une » *Vert contact*, l'hebdomadaire des Verts, le 5 décembre, et reproduisait la lettre ouverte des Verts de Lorraine au premier ministre.

« L'IMMINENCE D'UN ORAGE »

Et le secrétaire national du parti, Jean-Luc Bennahmias, a envoyé, le 2 décembre, une lettre à M. Jospin, pour l'avertir de la mobilisation des militants sur l'arbitrage à venir. *« Les Verts savent que les déchets restent radioactifs pendant des millénaires »*, résume M. Bennahmias. Chacun des six députés écologistes a aussi fait le tour des responsables de la majorité pour les mettre en garde contre *« l'imminence d'un orage »*.

Hostiles à tout enfouissement, définitif ou non, les Verts s'étaient résolus, dans l'accord programmatique qu'ils avaient signé en janvier 1997, à ne demander que *« la réversibilité du stockage »*. *« Un compromis acceptable*, dit M. Bennahmias, *à condition qu'il soit respecté »*. La plate-forme stipulait aussi l'instauration d'un *« moratoire »*, jusqu'à 2010, *« sur la fabrication du MOX »*, un combustible contenant du plutonium recyclé qui déchaîne l'hostilité des Verts.

A priori, le sujet ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion. *« Si la continuation de la fabrication du MOX était décidée, il y a aurait vraiment une crise politique »*, prévient Noël Mamère, député Vert de Gironde. Mais le gouvernement pourrait aussi, pour faire passer une pilule un peu amère, annoncer plus tard qu'il renonce à *« moxer »* de nouveaux réacteurs. Ces arbitrages ne manqueront pas d'agiter, samedi et dimanche, les cadres Verts réunis en conseil national interrégional (CNIR), consacré au... nucléaire.

Ariane Chemin et Sylvia Zappi

Les « Châteaux Plutonium » de M[me] Guigou

L'encart publicitaire est paru dans différents journaux, lundi 7 décembre. Signé par les deux syndicats de vignerons et le comité interprofessionnel des vins AOC côtes-du-rhône, il s'adresse à *« Monsieur le premier ministre » : « Vous allez prendre incessamment une décision sur la localisation de laboratoires pour l'étude d'enfouissement de déchets nucléaires (...) Nous voulons vendre nos vins et non pas des « Châteaux Plutonium »*.

Marcoule, dans le Gard, fait partie des trois sites étudiés par le gouvernement. Mais les lobbys viticoles ont le bras long et l'appui d'Elisabeth Guigou, qui a accepté de soutenir le collectif qui a manifesté à Nîmes pour dire *« non à la poubelle radioactive dans la vallée du Rhône »*. Elle avait déjà plaidé pour que la décision ne soit pas prise en plein Festival d'Avignon cet été. Une prise de position qui agace au PS comme au gouvernement, où l'on souligne que la ministre de la justice est conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ancienne députée du Vaucluse, et non du Gard.



A Bure, autant d'espoir que de craintes

BAR-LE-DUC
de notre correspondant

Bure, village meusien de quatre-vingt-dix-huit habitants, attend de savoir s'il accueillera le laboratoire d'études sur l'enfouissement des déchets radioactifs. Le site a déjà livré son mystère, les forages préliminaires ont confirmé les études géologiques : une épaisse couche d'argile, vieille de plus de cent cinquante millions d'années, s'étend à 500 mètres de profondeur. Et, affirme le dernier numéro de *Plein Jour*, le journal de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), diffusé à quinze mille exemplaires sur le secteur, il faudrait plusieurs dizaines de milliers d'années à une goutte d'eau pour traverser un seul mètre de ces argiles...

Appuyé sur sa fourche, entre deux rangées de blondes d'Aquitaine qui ruminent, le maire de Bure, Gérard Antoine, répète clairement la position de son conseil municipal : *« Nous sommes favorables au laboratoire. Pas à un site d'enfouissement. Après, en fonction des résultats, je pourrai changer éventuellement d'avis. »* Il ne pense pas qu'*« au niveau de l'Etat on fasse n'importe quoi »*. *« Pour nous, un tel laboratoire, c'est l'assurance de retombées économiques. »* Et il cite en vrac *« l'état déplorable du réseau routier »*, *« les ruines dans le village »*, *« les jeunes qui s'en vont »*.

A quelques kilomètres de là, dans le village de Couvertpuis, son collègue, François Legrand, lui aussi agriculteur, tient ce laboratoire pour *« une mascarade, une manipulation »*. *« Le seul et unique objectif, c'est l'enfouissement des déchets à vie longue et ensuite de les oublier là*, affirme-t-il. *Je considère qu'une génération n'a pas le droit de prendre une décision aussi lourde vis-à-vis des générations futures »*. Pour lui, si le laboratoire est globalement accepté ici, *« cela tient au contexte rural : il y a sept habitants au kilomètre carré, les gens ne sont pas habitués à se battre et à descendre dans la rue »*. Il assure que l'Andra *« a anesthésié tout le monde en sponsorisant des clubs, en organisant des expositions, en distribuant une revue coûteuse »*.

A l'approche de la décision du gouvernement, Philippe Guéring, dentiste à Bar-le-Duc et membre des Verts, estime que *« les raisons sociologiques et politiques paraissent parfois peser plus que les raisons géologiques »*. Pour lui, *« accepter ce labo, c'est se renier »*. En attendant, les Verts restent mobilisés et, avec la coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs, préparent des manifestations à Bar-le-Duc, Verdun et Saint-Dizier dès la fin de cette semaine. *« Le laboratoire est le prélude à l'enfouissement*, assure Claudine Stasser, une des responsables départementales du collectif opposé à cette implantation. *Qu'on ne nous dise pas qu'il faut compter sur l'argile pour faire barrière à une pollution radioactive »*.

Alain Maury

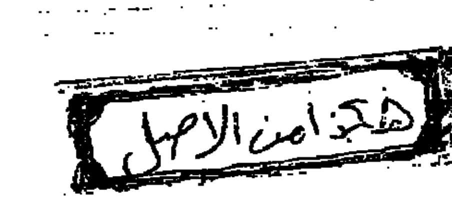
Trois axes de recherche

● **Délai.** La loi du 30 décembre 1991 donne quinze ans à la France pour décider de sa politique de gestion des déchets nucléaires de haute activité et/ou à vie longue, les déchets de faible activité étant stockés pour trois cents ans en surface à la Hague (Manche) et Soulaines (Aube).

● **Axes de recherche.** La loi distingue la *« séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue présents dans ces déchets »* ; l'étude des possibilités de stockage *« réversible ou irréversible »* dans les formations géologiques profondes, *« notamment grâce à la réalisation de laboratoires souterrains »* ; l'étude de procédés de conditionnement et d'entreposage *« de longue durée en surface »* de ces déchets.

● **Stockage ou entreposage.** La Commission nationale d'évaluation (CNE), chargée de suivre l'avancement des recherches, distingue les déchets B (faible et moyenne activité à vie longue), *« formant clairement des déchets ultimes et justiciables d'un stockage définitif en profondeur »*, des combustibles nucléaires usés *« potentiellement valorisables »* qui pourraient être *« entreposés »*. Les verres (déchets C, haute activité) doivent refroidir en surface pendant un demi-siècle, aussi ces déchets *« ne nécessitent pas de décision immédiate »*. Quant au MOX, ce combustible nucléaire mixte contenant du plutonium issu du retraitement, dont l'utilisation est autorisée dans vingt réacteurs d'EDF, la CNE rappelle que son recyclage intensif soulèverait des problèmes *« auxquels il n'est pas évident que la recherche puisse apporter une solution »*.

● **Inventaires flous.** La diversité des scénarios – retraitement ou non des combustibles usés, « moxage » et compactage accrus – ne facilite pas la prospective. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) prévoit pour 2020, date théorique d'ouverture d'un stockage, 50 000 mètres cubes environ de déchets B et 5 000 mètres cubes pour les déchets C. La CNE réclame une amélioration de ces inventaires.





HORIZONS

PORTRAIT


JEFF CHRISTENSEN / GAMMA LIAISON

Amartya Sen, l'économie à visage humain

Le PNB n'est plus le seul critère pour mesurer le niveau de vie par pays. Le Prix Nobel d'économie 1998 a mis au point l'« indice synthétique du développement humain », qui prend en compte le taux de mortalité infantile, l'espérance de vie, l'accès à l'enseignement, le taux d'alphabétisation ou encore le nombre de médecins par habitants

« *NE faites pas de moi un saint, s'il vous plaît !* » Amartya Sen, l'universitaire indien qui va recevoir le prix Nobel d'économie, jeudi 10 décembre à Stockholm, est un peu agacé par le portrait que dressent de lui les journaux britanniques. *The Observer* le présente comme « *la mère Teresa de l'économie* », ce que conteste vivement l'intéressé. « *J'aime trop la bonne vie* », rétorque-t-il. Et, de fait, Amartya Sen, qui vient de fêter ses soixante-cinq ans, n'a pas trop à se plaindre de l'existence. Il nous reçoit dans l'immense salon d'apparat, orné de meubles anciens et de tableaux historiques, qui est le sien depuis sa nomination, en janvier, comme *Master* du Trinity College de Cambridge.

C'est la reine qui pourvoit officiellement à ce poste prestigieux, sur recommandation du premier ministre britannique. Le « *Prix Nobel des pauvres* », comme l'a surnommé la presse populaire en Grande-Bretagne, est à son aise dans la somptueuse demeure officielle du « *Maître* » d'un des collèges les plus huppés de Cambridge. Il y a jadis été étudiant, « *comme deux anciens premiers ministres de l'Inde, Nehru et son petit-fils Rajiv Gandhi, ainsi que l'un des plus grands joueurs de cricket de tous les temps, indien lui aussi, Ranjitsinghji* », précise-t-il.

De sa fenêtre en surplomb, on aperçoit les pelouses taillées au cordeau et la cour d'honneur du collège, qu'un jardinier balaye avec soin. En face se trouve la porte fortifiée de quatre tourelles, par laquelle on accède à l'établissement. Au-dessus du linteau, il y a une statue du roi Henri VIII, fondateur du Trinity College. Des étudiants facétieux ont remplacé, il y a déjà des lustres, son sceptre de pierre par un très roturier barreau de chaise en bois. Les autorités du collège font régulièrement poser un nouvel insigne royal en pierre. Tout aussi régulièrement, les étudiants de Trinity remettent un barreau de chaise...

Amartya Sen est aussi un peu agacé qu'on parle sans cesse de la famine dont il a été le témoin lorsqu'il était enfant en Inde. Contrairement à une légende tenace, il n'en a pas personnellement souffert. « *Mon père et mon grand-père appartenaient à la classe moyenne. Ils étaient professeurs. Les classes moyennes ne subissent jamais les famines* », remarque-t-il. Certes, il s'est penché par la suite sur l'origine des famines et a même écrit un livre sur ce sujet. Mais ce n'est pas pour cela – on l'oublie un peu trop à son gré – qu'il a eu le Nobel. C'est en raison de son travail scientifique sur la « *théorie du choix social* ».

Deux Français se sont les premiers aventurés sur ce terrain au XVIII[e] siècle, le philosophe Condorcet (1743-1794) et le mathématicien Borda (1733-1799). Ce dernier avait mis au point une méthode permettant d'élire les membres d'une assemblée, lorsqu'il y avait pluralité de candidats, en attribuant à chacun d'eux un coefficient reflétant la préférence des électeurs. La même méthode peut être appliquée, en la développant, à l'analyse du niveau de vie d'une population donnée. C'est en raison des austères équations dont Amartya Sen est l'auteur dans ce domaine que les académiciens suédois ont décidé de le distinguer.

Son champ de recherches couvre, certes, la pauvreté et la meilleure façon de la mesurer, mais ses méthodes sont scientifiques et non pas humanistes, tient-il à préciser. Il ne se veut pas différent des autres économistes. Et il n'a que respect, même s'il ne s'est jamais intéressé lui-même aux marchés financiers, pour les deux lauréats du Nobel d'économie 1997, Myron Scholes et Robert Merton, spécialistes des techniques d'évaluation des actions, dont l'aura a pourtant été récemment ternie par la quasi-faillite du fonds spéculatif américain Long-Term Capital Management, dont ils étaient membres.

Amartya Sen estime qu'il ne suffit pas de dire combien de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté dans un pays. Il faut encore savoir à quelle distance elles se situent de ce palier, c'est-à-dire préciser comment la pauvreté, plus diverse qu'on ne l'imagine habituellement, est distribuée. Il est ainsi parvenu à la conclusion que le revenu n'était pas le seul critère permettant de définir la pauvreté. Le fait de ne pouvoir aller à l'école, de ne pas bénéficier de soins médicaux, de n'avoir aucun loisir (comme c'est le cas des femmes qui ont de nombreux enfants), doit également entrer en ligne de compte. Et il y a, plus simplement encore, l'espérance de vie. Amartya Sen remarque à ce sujet que les Noirs américains, qui ont pourtant des revenus beaucoup plus élevés, ont une espérance de vie inférieure à celle des Chinois, des Sri-Lankais et même des habitants de plusieurs Etats de l'Inde...

AMARTYA SEN cite volontiers le cas de l'Etat du Kerala, dans le sud de l'Inde, qui n'est pas parmi les plus riches de la fédération mais qui a une longue tradition de service public en matière d'éducation et de santé, laquelle remonte à la jeune reine Rani Gouri Parvathi Bai, qui régna au début du siècle dernier. L'espérance de vie au Kerala est actuellement d'environ soixante-dix ans, proche du niveau européen. Cela est dû, pour une large part, au taux élevé d'alphabétisation atteint dans cet Etat, en particulier dans la population féminine. Le « capitalisme conquérant » a eu des effets semblables dans des pays comme la Corée du Sud, Singapour, le Koweït ou les Emirats arabes unis. Au contraire, le Brésil ou Oman, par exemple, ont connu un fort niveau d'expansion économique, mais ont négligé l'éducation et la santé, ce qui se traduit par une espérance de vie bien inférieure.

A la demande de son ami pakistanais et ancien condisciple du Trinity College, Mahbub Ul Haq, devenu haut fonctionnaire des Nations unies, Amartya Sen a été amené, au début des années 90, à construire un nouvel indice, celui du développement humain, destiné à rivaliser avec le produit national brut (PNB), jusque-là seul retenu dans les statistiques. Cet indice prend en compte le taux de mortalité infantile, l'espérance de vie, l'accès à l'enseignement élémentaire, le taux d'alphabétisation et le nombre de médecins par habitants. Il a été retenu par l'ONU sous l'appellation d'« *indice synthétique du développement humain* ».

Mahbub Ul Haq a eu l'idée, pour frapper les imaginations paresseuses, de chiffrer cet indice, de façon à mesurer les performances de chaque pays appartenant à l'ONU, comme c'est déjà le cas avec le PNB évalué en dollars. Les résultats sont parfois surprenants, le classement ainsi obtenu divergeant fortement, dans bien des cas, de celui fourni par le seul PNB. Certains Etats indiens, comme le Kerala, mais aussi la Chine ou le Costa Rica, ont un indice de développement élevé, malgré leur faible PNB. Plusieurs riches Etats pétroliers du Golfe connaissent une situation inverse. Le Canada ou la Norvège figurent régulièrement en tête de liste, tandis que l'Afghanistan ou l'Ethiopie sont généralement en queue. « *Le chiffre lui-même importe peu. Ce qui compte, c'est de rappeler l'importance de la santé et de l'éducation à ceux qui ont trop souvent tendance à l'oublier* », affirme Amartya Sen. L'indice a été affiné, en ce qui concerne les pays développés, pour mieux prendre en compte des phénomènes tels que le chômage et l'exclusion. Et les famines ? Amartya Sen ne veut pas, comme on l'a vu, se mettre en scène personnellement et faire vibrer une corde trop sensible. Il a relaté son expérience dans un texte paru en juin 1990 dans la *New York Review of Books*, lequel a été traduit en français dans le numéro de mars-avril 1991 de la revue *Esprit*. « *L'un des événements les plus bouleversants de mon enfance est d'avoir vu la famine de 1943 au Bengale, au cours de laquelle, d'après les estimations actuelles, 3 millions de personnes environ sont mortes. J'avais neuf ans à ce moment-là, et j'étais élève d'une école du Bengale rural. Chez les gens que je connaissais à l'école et chez leurs familles, on ne voyait aucun signe de détresse et, en fait, la majorité de la population du Bengale n'a connu que peu de privations durant tout le temps qu'a duré la famine. Un matin, un homme très maigre est apparu dans l'enceinte de notre école ; il se comportait de manière anormale, ce qui, comme je devais l'apprendre plus tard, est un symptôme habituel d'une privation prolongée de nourriture. Il était venu d'un village éloigné pour chercher de quoi manger et il errait dans l'espoir d'obtenir de l'aide. Dans les jours qui suivirent, des dizaines, puis des milliers, puis un défilé innombrable de gens traversèrent notre village, des êtres émaciés, aux joues creuses, aux yeux hagards, qui souvent portaient dans leurs bras des enfants n'ayant plus que la peau sur les os* », écrit-il.

Lorsqu'il a étudié les origines de cette famine de 1943, Amartya Sen a eu la surprise de découvrir que la quantité totale de nourriture alors disponible au Bengale n'était pas particulièrement faible. « *Il faut donc tenir pour tout à fait intolérable la nature de cet échec social* », affirme-t-il. Ce qui a déclenché la famine a été la hausse des prix des produits alimentaires, elle-même due à l'arrivée de troupes britanniques venues protéger l'Inde des envahisseurs japonais. La spéculation sur le riz s'est ajoutée à l'augmentation consécutive aux achats massifs des militaires, et les paysans bengalis les plus pauvres se sont trouvés dans l'impossibilité de s'approvisionner comme à l'accoutumée. Ce n'est pas la pénurie due à de mauvaises récoltes, mais la hausse des prix, qui a été la cause de la famine...

L'examen d'autres famines a montré qu'il ne s'agissait pas là d'un phénomène exceptionnel. Il y a même des cas où des famines se sont produites alors que les greniers étaient pleins. Celles-ci peuvent être évitées assez facilement, explique Amartya Sen, dès lors que les autorités rétablissent

> « Ce qui compte, c'est de rappeler l'importance de la santé et de l'éducation à ceux qui ont trop souvent tendance à l'oublier »

un minimum de revenus, en proposant par exemple de grands travaux publics à la fraction de la population qui se trouve temporairement en difficulté. Les Etats démocratiques ne connaissent pas les famines, constate-t-il. L'Inde n'en a plus eu depuis l'indépendance en 1947. La Chine, au contraire, a connu une des pires famines de l'histoire universelle, lors du Grand Bond en avant de 1958-1961. On estime aujourd'hui que près de 30 millions de personnes sont alors mortes de faim.

« *Le fameux Grand Bond en avant, commencé à la fin des années 50, fut un immense échec, que le gouvernement chinois refusa d'admettre, poursuivant trois ans encore sa politique dogmatique et désastreuse. On a peine à croire qu'elle aurait pu être menée dans un pays tenant des élections régulières et doté d'une presse indépendante. Tout au long de cette atroce calamité, le régime n'eut à affronter aucune pression des journaux, qui étaient muselés, ni des partis d'opposition, inexistants* », remarquait Amartya Sen dans un article publié dans *Le Monde* du 28 octobre. « *Les famines tuent des millions de gens dans divers pays, mais elles ne tuent pas leurs maîtres. Les rois et les présidents, les bureaucrates et les chefs, les officiers et les commandants ne crèvent jamais de faim* », constatait-il encore.

LE meilleur remède à la famine est la démocratie. Un gouvernement qui a fait subir la famine à ses électeurs a peu de chances d'être réélu. Cela l'incite à prendre, en temps utile, les mesures nécessaires...

Amartya Sen ne croit pas aux « *valeurs asiatiques* » chères à l'ancien premier ministre de Singapour, Lee Kuan Yew. Celles-ci, qui mettent en avant le respect absolu de l'autorité, sont fondées, selon lui, sur une lecture bien trop restrictive de Confucius. L'Etat devrait, selon cette interprétation, bénéficier d'une obéissance totale. Amartya Sen fait remarquer que Confucius a pourtant critiqué l'attitude de ce « *citoyen intègre* », cité par le gouverneur de la province de She, qui avait jugé bon de dénoncer son propre père à la justice pour un délit que ce dernier avait commis.

Le titulaire du prix Nobel d'économie 1998 n'est pas davantage un partisan du capitalisme à tout crin. « *Le succès du capitalisme est autant dû au rôle de l'Etat qu'à celui du marché. L'idée selon laquelle on n'aurait plus désormais besoin de l'Etat recule* », estime-t-il. Malgré ses dénégations, le nouveau « *Maître* » de Trinity College n'est pas tout à fait un économiste comme les autres.

Dominique Dhombres

Oui au maïs génétiquement modifié

par Jean-Paul Charvet

ON ne sait plus bien, aujourd'hui, quelle est la nature du débat qui se poursuit autour des « organismes génétiquement modifiés » et, entre autres, du maïs, tant s'y trouvent amalgamées des considérations scientifiques, juridiques, éthiques ou... idéologiques. On semble toutefois, de ce fait, perdre de vue les multiples avantages de ces variétés. Le principal : elles apportent des éléments de solution à une des contradictions majeures face auxquelles se trouve aujourd'hui l'agriculture moderne, celle de devoir produire plus et de façon plus régulière tout en ménageant davantage l'environnement.

La nécessité de produire davantage s'impose dès que l'on quitte les analyses à court terme pour envisager le moyen et le long terme. La combinaison de l'amélioration des niveaux de vie d'une partie au moins de la population mondiale, de l'urbanisation croissante de notre planète et d'un accroissement démographique mondial qui demeure très vigoureux va entraîner une forte croissance de la demande de produits agricoles. De 1998 à 2010, la population de la planète va augmenter d'un milliard d'habitants, ce qui correspond, sur les bases actuelles de consommation, à une demande supplémentaire de céréales adressée à l'agriculture de 330 millions de tonnes. Ce chiffre correspond à la production annuelle actuelle de céréales des Etats-Unis.

Afin de pouvoir faire face à cette demande, on ne peut guère compter sur un accroissement des superficies cultivées, qui demeurent stagnantes au niveau mondial, les défrichements réalisés dans certains pays étant compensés par les déprises enregistrées dans d'autres pays. Seul un accroissement des rendements par unité de surface permettra d'y parvenir. D'où l'intérêt des maïs génétiquement améliorés, qui présentent des rendements à la fois plus élevés et plus réguliers que les maïs actuels.

La superficie emblavée en maïs génétiquement améliorés devrait être de l'ordre de 10 millions d'hectares aux Etats-Unis dès 1999 et de 14 millions d'hectares en l'an 2000, pour une sole américaine de maïs qui couvre aujourd'hui 30 millions d'hectares. Les Etats-Unis réalisent plus de 40 % de la production mondiale de maïs et sont à l'origine des trois quarts des exportations mondiales de cette céréale. C'est dire la place que les maïs génétiquement améliorés sont appelés à prendre très rapidement sur le marché mondial, quelles que soient les opinions qui s'expriment aujourd'hui à leur sujet dans l'Union européenne. Un autre avantage de ces maïs sera de pouvoir coller de beaucoup plus près aux demandes spécifiques des activités industrielles – semouleries, amidonneries, distilleries – qui l'utilisent comme matière première. Des maïs plus riches en amidon, en protéines, en huile, etc., existent dès à présent ou sont en cours de mise au point.

Les OGM apportent des éléments de solution à une contradiction majeure : celle de devoir produire plus et de façon plus régulière en ménageant davantage l'environnement

Les maïs génétiquement améliorés devraient enfin permettre de mieux gérer les problèmes d'environnement en autorisant une utilisation plus limitée et mieux adaptée des insecticides et des herbicides. Des maïs moins exigeants en eau pourraient être également mis au point à un moment où les ressources en eau apparaissent de plus en plus limitées dans différents pays.

Si une biovigilance rigoureuse s'impose, il semble peu réaliste, et dommageable pour elle, que l'Europe demeure durablement à l'écart de technologies qui sont déjà largement mobilisées, non seulement aux Etats-Unis mais aussi au Canada, en Argentine et en Chine...

La mission première de l'agriculture demeure de fournir aux consommateurs et aux industries agroalimentaires des denrées agricoles répondant à des normes de qualité bien définies, en quantités suffisantes et à des prix raisonnables. Parmi les objectifs assignés à la politique agricole commune par l'article 39 du traité de Rome de 1957, figurent de façon explicite la sécurité des approvisionnements et la stabilisation des marchés.

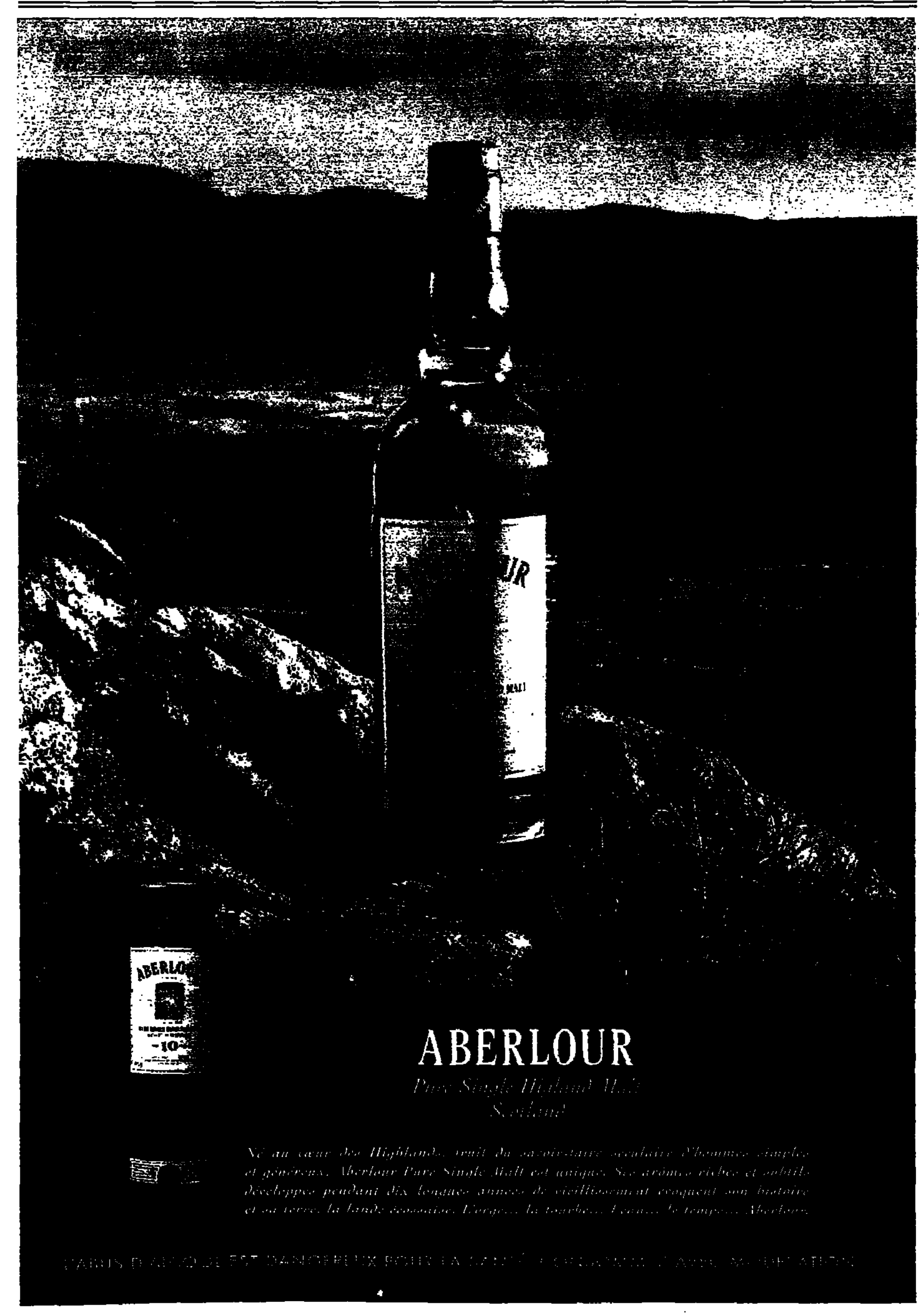
Avec les années 70 et le développement d'un marché commun agricole, un nouvel objectif est venu s'ajouter à la couverture des besoins nationaux en produits agricoles : celui de l'exportation de denrées alimentaires vers les autres pays européens ainsi que vers des pays tiers. En 1997, les échanges extérieurs de produits agricoles et agroalimentaires de la France ont permis de dégager un excédent de 66 milliards de francs, dont 50 milliards vis-à-vis des autres pays membres de l'Union européenne. Ces échanges sont responsables, aujourd'hui, de 40 % du solde très nettement positif de la balance commerciale française.

Concernant le maïs, on peut retenir que, désormais, près de la moitié de la production française se trouve exportée vers d'autres pays membres de l'Union européenne. Cette position fortement exportatrice engendre des impératifs de productivité et de qualité. Ces impératifs se trouveront très vite renforcés dans les années à venir, lorsque l'application des règles établies dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aboutira à une nouvelle baisse des tarifications qui existent aux frontières de l'Europe. La baisse de 10 % ou 20 % du prix d'intervention des céréales prévue dans le cadre de l'agenda 2000 poussera dans le sens d'exigences accrues dans le domaine de la productivité.

La volonté exportatrice de la France dans le domaine agricole – expression plus appropriée que celle de « vocation » exportatrice, car mettant mieux en évidence le rôle fondamental des décision politiques dans ce domaine – implique des efforts de productivité. Au cours des deux dernière décennies, la France a pu se hiser au rang de deuxième exporttеur mondial de produits agricole derrière les Etats-Unis. Si les pespectives sur les marchés mondiaux de produits agricoles peuvent apparaître actuellement médiocres à court terme, compte tenu des crises russe et asiatique, laquasi-totalité des experts internatonaux prévoient sur le moyen et e long terme un net redémarrage des échanges internationaux (e produits agricoles. L'Union européenne, et notamment la France, doit pouvoir y participer pour des raisons économiques, mais aussi géopolitiques.

L'adoption de nouvelles techniques de production ménageant davantage l'environnement et mettant en œuvre de nouveaux matériels biologiques moins gourmands en produits d'origine industrielle permet d'évoluer vers des formes d'agriculture qui apportent une réponse adaptée aux exigences économiques tout en étant davantage en connivence avec la nature.

Jean-Paul Charvet *est professeur de géographie à l'université Paris-X.*



Où juger Pinochet ?

par Alain Touraine

TOUT le monde est maintenant d'accord : Pinochet doit être jugé. Mais où ? Le gouvernement chilien et une partie importante de son opinion publique demandent qu'il soit jugé dans son propre pays, considérant que toute autre solution viole la souveraineté du Chili. Cet argument paraît solide et, de plus, il serait beau qu'une nation puisse assumer courageusement la responsabilité de son passé. Mais on peut opposer à ce souhait que la transition à la démocratie a reposé sur l'acceptation de la Constitution établie par Pinochet, de sa loi d'auto-amnistie, et par conséquent sur le maintien de Pinochet à la tête des armées, puis, au terme de son commandement, à la fonction de sénateur à vie, occupée par assez de dirigeants du régime militaire pour rendre impossible une réforme constitutionnelle.

Au moment du plébiscite, c'est le thème de la réconciliation et non celui de la revanche qui a apporté la victoire aux démocrates. La majorité des Chiliens ont souhaité tourner le dos à leur passé et ne regarder qu'un avenir riche d'une croissance économique qui a, en effet, doublé en une décennie le niveau de vie. Le président Aylwin pouvait difficilement rompre avec la Constitution et, donc, avec Pinochet. Le statu quo a été maintenu au moment de l'élection d'Eduardo Frei. Pendant toutes ces années, Pinochet a gardé des pouvoirs importants, tandis que les familles des fusillés, torturés, disparus ou exilés étaient laissées, sinon dans l'oubli, du moins dans l'obscurité. La majorité des démocrates eux-mêmes ont pensé que ce silence contribuait à mener avec succès la transition.

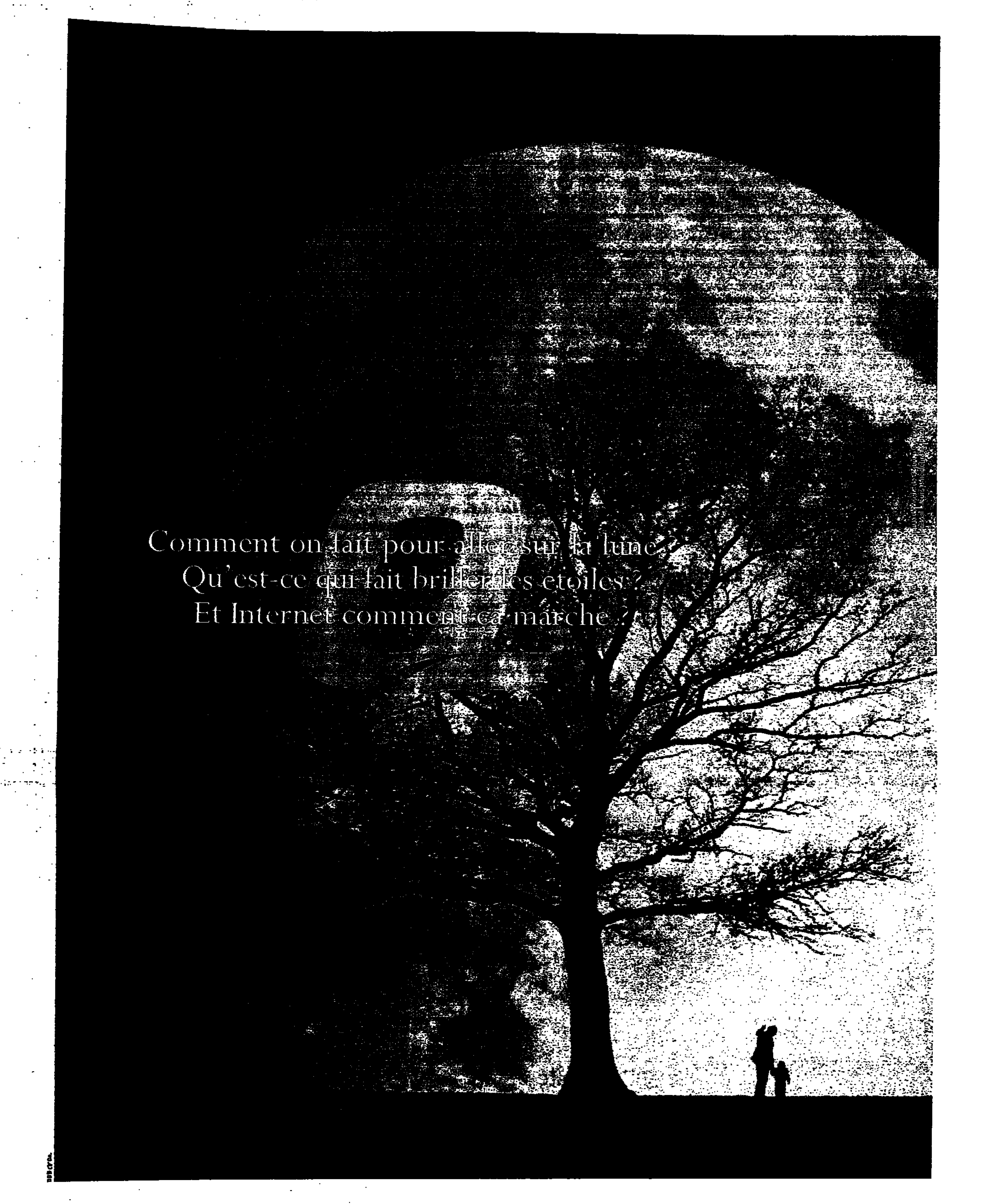
Mais si une importante proportion de Chiliens considère comme juste le choix qui fut fait par le pays au cours des huit dernières années, comment peut-elle être convaincue que le Chili est préparé aujourd'hui à juger et à condamner Pinochet ? L'opposition à la majorité actuelle reste *forte – entre un quart et un* tiers de la population ; elle serait renforcée par ceux qui préfèrent mettre un point final à cette affaire *en refusant toute condamnation et* par ceux qui voudraient protester contre l'intrusion étrangère. En face, autour des victimes, l'opinion *de gauche ferait certainement* entendre son indignation et sa volonté d'obtenir la condamnation du dictateur. Qui peut garantir qu'ils ne seraient pas entraînés vers un grave conflit intérieur ?

Pour que les demandes chiliennes apparaissent conformes aux intérêts des Chiliens eux-mêmes, il faudrait que les autorités du pays annoncent solennellement que le jugement du général Pinochet au Chili sera accompagné ou, mieux encore, précédé d'une rupture totale avec la Constitution et le cadre institutionnel créé par le dictateur, ce qui implique la dissolution du Parlement et l'élection rapide d'une Assemblée constituante. C'est tout autre chose que d'annoncer [illegible] à Pinochet un [illegible]. On peut même ajouter [illegible] condamnation venant du Chili [illegible] probablement plus de fureur que celle qui viendrait de l'étranger. Ne faut-il pas conclure que ni le peuple chilien ni les victimes de la dictature n'ont intérêt à ce que le procès ait lieu au Chili ? Ce pays, qui a réussi son redressement démocratique et économique, a besoin d'aide extérieure pour sortir d'une transition qui se transforme en impasse.

En revanche, le Chili, comme toutes les nations, accorde une importance exceptionnelle à l'arrestation de Pinochet, requise par le juge Garzon, et maintenant à la décision des magistrats de la Chambre des Lords, qui affirment concrètement la prééminence d'un principe de droit sur la souveraineté nationale. Le monde n'est pas uni et ses institutions judiciaires sont loin de prendre des décisions applicables partout, mais l'idée a progressé d'un seul coup que les atteintes portées aux droits humains par les maîtres d'un pouvoir doivent être jugées et condamnées par la communauté internationale. Non seulement l'initiative espagnole, suivie par d'autres pays, dont la France, ne doit pas offusquer les Chiliens, mais ceux-ci doivent au contraire y voir la volonté de faire condamner par tous un homme qui, au-delà de son action personnelle, est devenu le symbole des régimes autoritaires. Les Européens doivent prouver leur solidarité avec les Chiliens en ne reportant pas sur eux seuls le poids écrasant de ce procès.

C'est pourquoi il est plus sage et plus juste à la fois que ce procès soit mené par ceux *qui ont pris* l'initiative de l'ouvrir. Si d'autres pays prenaient maintenant l'initiative de juger ou rejuger leurs dirigeants *présents ou passés*, la situation serait différente et des gouvernements actuels pourraient choisir librement de prendre en *charge un tel procès ou de le* confier à un tribunal international. La meilleure solution, pour les Chiliens comme pour les autres, est que Pinochet soit jugé hors de son pays et que ses crimes soient condamnés par l'opinion et les juges internationaux.

Alain Touraine *est sociologue.*


Comment on fait pour aller sur la lune ?
Qu'est-ce qui fait briller les étoiles ?
Et Internet comment ça marche ?

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

EDF et le compromis social

Enfin, après des mois de tergiversations, le gouvernement français s'engage, avec le projet de loi présenté mercredi 9 décembre en conseil des ministres, sur la voie de *« la modernisation et du développement du service public de l'électricité »*. Fruit d'un délicat équilibre qui trouve son expression dans l'intitulé même du projet, le texte organise, prudemment, la libéralisation de ce secteur, essentiel, de l'économie et crucial pour la société. Il ouvre partiellement et très progressivement à la concurrence la production d'électricité en France tout en préservant le statut du personnel d'EDF – un statut défini par la loi de 1946 et qui sera étendu aux personnels des entreprises privées concurrentes.

Dans une première étape, ce projet ne fera, on peut le penser, que des mécontents. La CGT, le syndicat majoritaire dans l'entreprise, ne pourra, naturellement, que s'inquiéter de ce qu'elle considère comme une « *remise en cause* » du service public. Les concurrents potentiels d'EDF (Suez-Lyonnaise et Vivendi notamment) regretteront le maintien de nombreux obstacles à l'entrée sur le marché. Il y avait pourtant urgence. Socialiste ou libérale, la France se doit d'abord de respecter ses engagements internationaux : or elle a accepté, en juin 1996, une directive européenne qui prévoit la suppression des monopoles nationaux à compter de février 1999.

Au-delà de la « contrainte » européenne, c'est la révolution technologique en cours qui modifie radicalement, dans l'énergie comme ailleurs, les conditions de production et d'échange. Il n'est plus, par exemple, nécessaire d'être un géant pour produire, dans de bonnes conditions économiques, des kilowattheures. Comme ailleurs, le prix du transport n'y est plus aussi déterminant. Il y avait enfin quelque ironie – et matière à contentieux diplomatique – à laisser une entreprise d'Etat française participer activement aux privatisations à l'étranger – EDF s'introduisant sur les marchés hongrois, britannique ou autres – tout en refusant aux producteurs étrangers l'accès au marché français de l'électricité.

Garant de l'intérêt général, le gouvernement se doit de dépasser, dans ce dossier comme ailleurs, tous les corporatismes – ils y sont nombreux – et tous les intérêts particuliers – ils y sont puissants. La tâche est complexe, politiquement tout autant que socialement : il s'agit, en fait, de réorganiser tout un pan de notre société pour tenir compte des conditions techniques et internationales nouvelles tout en préservant les principes qui avaient présidé à l'organisation mise en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, ceux renvoyant aux missions du service public.

Avec l'ouverture à la concurrence de l'électricité, il s'agit rien de moins que de reconstruire, cinquante ans après, un nouveau compromis social – dans l'entreprise et dans la société. On comprend que Lionel Jospin et son secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, aient pris quelque retard. Il serait dommage d'en accumuler davantage.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le Corbusier et les Nations unies

QUEL EFFET produisit New York sur Le Corbusier lorsqu'il y débarqua en 1935 ? Et particulièrement l'île de Manhattan, au relief invraisemblable – pâtés de maisons au gabarit européen d'où jaillit deci, de-là, le fût d'une construction géante ? Celui d'une « *catastrophe féerique* ». Il y a trop de gratte-ciel. Il conviendrait d'en réduire le nombre, quitte à en faire des édifices encore plus grandioses, et de transformer tout le reste en jardins. Manhattan devrait devenir une « *île verte* ». Les taudis qui déshonorent les bords de l'Hudson, et surtout de l'East River, devraient disparaître.

Douze ans plus tard, lorsqu'il fut question d'ériger à New York la Cité des nations, c'est précisément un terrain vague avoisinant le chenal marin baptisé Fleuve oriental que l'on choisit. Malheureusement, le prêt de 65 millions que le Congrès décida d'accorder aux Nations unies fut voté tardivement. Le dollar s'était quelque peu dévalué et l'ensemble prévu par Le Corbusier, auteur principal des plans, ne pourra être entièrement construit dès maintenant. En 1951, le bâtiment du secrétariat – le plus vaste – dressera le long de l'eau sa haute et large façade ; les édifices centraux seront prêts à recevoir les grands organismes de l'ONU. Mais la tour des institutions spécialisées devra attendre des temps meilleurs pour leur tenir compagnie.

Le Corbusier ne serait, paraît-il, pas content des Nations unies. Une agence anglaise assure qu'il reproche aux autorités américaines responsables de la construction de ne pas lui permettre *« d'aller voir ce qui se fait »*.

G.-J. R.

(10 décembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Défense européenne : cent fois sur le métier...

LA DÉFENSE européenne est un jeu à quatre acteurs : les Etats-Unis qui sont depuis la seconde guerre mondiale une puissance européenne, l'Allemagne qui a la plus forte armée classique du continent, la Grande-Bretagne, comme la France puissance nucléaire, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, et la France donc sans qui, même avant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, l'idée même de défense européenne n'aurait pas vu le jour. Malgré une cinquantaine d'années de discours, elle n'a débouché sur aucun résultat concret pour une simple raison : les quatre protagonistes ne se sont jamais retrouvés ensemble sur un projet commun. Il en a toujours manqué un à l'appel.

Tantôt les Américains n'étaient pas d'accord pour donner à leurs alliés européens une autonomie de décision et d'action, en dépit de toutes les déclarations sur le *burden sharing*, le partage du fardeau. Tantôt les Allemands ne voulaient pas s'engager dans des actions extérieures au territoire de l'OTAN, ou bien, de concert avec les Britanniques, ils refusaient toute remise en cause de la prépondérance américaine. Le plus souvent, la France, qui avait quitté en 1966 l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, se gardait de tout geste pouvant la ramener dans le giron atlantique.

La fin de la guerre froide a créé une nouvelle situation. La France, après avoir amorcé un rapprochement discret mais effectif avec l'OTAN, a admis, avec Jacques Chirac, qu'il était vain d'attendre que ses alliés européens s'alignent sur ses positions. Si l'on voulait coopérer avec nos partenaires en matière de défense, il fallait aller les chercher là où ils étaient, c'est-à-dire dans l'OTAN. D'où les petits pas accomplis à partir de 1995 en direction de l'Alliance, qui devaient déboucher sur une réforme de l'OTAN faisant sa juste place à l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD).

LE PIANO ET LE TABOURET

Cette démarche avait été critiquée en son temps par les socialistes mais Hubert Védrine, qui n'était pas encore ministre des affaires étrangères, avait utilisé une expression imagée : jusqu'alors, on avait essayé de rapprocher le piano – atlantique – du tabouret – français ; il s'agissait maintenant de rapprocher le tabouret du piano. La France reconnaissait que la défense européenne ne pouvait trouver sa place que dans l'OTAN, quitte à ce que cette place soit aménagée de telle sorte que l'Europe devienne un partenaire à part entière des Etats-Unis et puisse, le cas échéant, mener sous sa propre autorité des opérations visant à assurer sa sécurité.

Cette démarche avait été soutenue par Londres et Bonn et, en juin 1966, au Conseil atlantique de Berlin, les quatre acteurs de la défense européenne se retrouvaient pour décider une réforme de l'OTAN. Dans des crises où les Etats-Unis ne voudraient pas intervenir, les Européens pourraient disposer des moyens de l'OTAN et d'une chaine de commandement issue de l'organisation, sous la direction d'un officier européen, qui aurait été par ailleurs l'adjoint du commandant suprême des forces alliées en Europe.

Le front des quatre fit long feu. Peut-être emporté par le succès obtenu à Berlin, le président de la République française tirait une conclusion que Washington n'était pas prêt à admettre : si le commandant en chef des forces alliés en Europe restait américain, alors les commandements régionaux de l'OTAN devaient revenir à des Européens, y compris dans le commandement sud, basé à Naples, qui commande aussi la VIe flotte américaine.

Pendant neuf mois, d'août 1996 à avril 1997, cette querelle a pesé sur les relations franco-américaines et empêché tout progrès de la défense européenne. Les vieilles rancœurs étaient réapparues : les Etats-Unis étaient soupçonnés de vouloir maintenir leur hégémonie sur l'OTAN et la France de vouloir chasser les Américains des postes de responsabilité en Europe. Les négociations menées au début de 1997 auraient pu aboutir à un compromis s'il n'y avait eu la dissolution de l'Assemblée nationale et la victoire de la « gauche plurielle » qui n'avait pas besoin d'une dispute en son sein sur les rapports avec l'OTAN.

UN SEMI-ÉCHEC

Au même moment, le conseil européen d'Amsterdam, qui aurait dû marquer un progrès significatif de la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne, se terminait sur un semi-échec. Les Britanniques refusaient la fusion de l'Union européenne (UE) et de l'Union de l'Europe occidentale (UEO, seule organisation européenne en matière militaire), les Français jugeaient que les conditions d'un retour dans l'OTAN n'étaient pas remplies puisque leur dispute avec Washington n'était pas apaisée. Les quatre acteurs principaux étaient divisés et la défense européenne renvoyée aux calendes.

L'initiative du dégel revient non à la France où, cohabitation oblige, ni l'Elysée ni Matignon n'avait intérêt à bouger, mais à la Grande-Bretagne. Soucieux d'exercer une influence en Europe, agacé par l'impuissance européenne au Kosovo et déçu par le cavalier seul des Américains en Irak comme dans les Balkans, Tony Blair a relancé le jeu. Revenant sur le refus – hérité des gouvernements conservateurs – de doter l'Union européenne d'une compétence en matière de défense, le premier ministre britannique a obligé les dirigeants de Paris à sortir de leur attentisme. La déclaration du sommet franco-britannique est soigneusement pesée : l'UE doit avoir la capacité de décider et d'agir en conformité avec les engagements envers l'OTAN. Autrement dit, l'Europe doit disposer de forces qui ne fassent pas double emploi avec l'organisation atlantique, pour des raisons tant de principe que de budget.

COOPÉRATION AVEC L'OTAN

Les quatre vont-ils se retrouver sur la même ligne, ce qui serait un gage de succès ? M. Blair n'a pas lancé son initiative sans le feu vert, explicite, de Washington. Les Allemands, qui avec leur nouveau gouvernement comme avec l'ancien, ne veulent pas avoir à choisir entre Paris et Washington, ne peuvent qu'être satisfaits.

Quant à la France, elle va devoir tôt ou tard affronter la question de la redéfinition de ses rapports avec l'OTAN. Elle a échoué en 1997 à obtenir « par le haut » une réforme des institutions atlantiques ; elle peut faire la preuve que les Européens – ou certains d'entre eux – sont en mesure de mener des actions autonomes en étroite coordination avec l'OTAN, voire sous son commandement comme c'est le cas de la force d'extraction pour le Kosovo. Autrement dit d'obtenir « par le bas » une reconnaissance de cette identité européenne après laquelle elle court.

La contrepartie est une coopération de plus en plus étroite avec l'OTAN, même si celle-ci ne dit pas son nom. C'est sans doute pour Paris la principale difficulté contenue dans la relance actuelle du projet de défense européenne. A la question de principe s'ajoute la complexité des modalités pratiques concernant les rapports entre l'Union européenne et l'OTAN, le sort de l'UEO, le statut des pays « neutres » membres de l'UE et des pays européens de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE, les procédures de prise de décision au sein de l'UE et les moyens dont celle-ci pourra être dotée en propre.

Ce sont là plus que des détails. Ils peuvent paraître abstraits et rébarbatifs, mais de la réponse apportée à ces questions dépend le sort de l'identité européenne de sécurité et de défense. Toutes les hypothèses sont encore possibles : l'échec, la dilution dans l'atlantisme ou le succès qui devra aussi se marquer rapidement sur le terrain. Les occasions, malheureusement, ne manquent pas.

Daniel Vernet

Prévoir *par Martial Leiter*

Une éclaircie pour la droite

Suite de la première page

Même l'Europe ne parvient pas vraiment à enfoncer un coin entre les différentes familles de la droite républicaine. Alors que la majorité « plurielle » est secouée par une entrée en campagne précoce de la tête de liste des Verts, Daniel Cohn-Bendit, l'opposition s'est sortie sans anicroche du débat constitutionnel rendu nécessaire par la ratification du traité d'Amsterdam.

Avec l'accord du chef de l'Etat et la complicité d'Alain Madelin, le RPR a pu fédérer l'essentiel de ses troupes autour de quelques amendements surtout destinés à marquer la spécificité de son attitude vis-à-vis de la construction européenne. A l'inverse, les états d'âme des centristes de l'UDF n'ont guère pesé dans la balance. Sur l'autre bord, celui des « souverainistes », la démission de Charles Pasqua de la direction nationale du RPR n'a pas causé plus d'émoi.

Soucieux d'engager la préparation des élections européennes de juin 1999 par le début, c'est-à-dire par les choix politiques de fond, et non par les questions de personne, MM. Séguin et Madelin comptent bien prolonger les bienfaits de L'Alliance jusqu'au prochain scrutin. Ils n'imaginent pas que l'UDF soit en état d'affronter seule les électeurs. François Bayrou lui-même a bien compris que tel n'est pas le souhait du chef de l'Etat, pour lequel les européennes du printemps doivent être la revanche sur les élections législatives de 1997. C'est ce que le président de l'UDF devra s'efforcer de faire admettre, d'ici février, aux plus « europhiles » de ses amis.

L'agrégation de toutes les pièces éparses que la dissolution de l'Assemblée nationale avait emportées doit désormais primer sur tout. De ce point de vue, le fait que le président du conseil régional Rhône-Alpes, Charles Millon, et, avec lui, l'option politique qu'il incarne depuis les élections régionales soient à la merci d'une prochaine décision du Conseil d'Etat constitue une nouvelle aubaine pour les responsables de L'Alliance.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des sujets de satisfaction, le spectacle donné par les leaders du Front national semble soudain ouvrir des perspectives inespérées. Pour certains, cet affrontement entre Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret ne pourrait que décevoir des électeurs qui avaient cru que, contrairement aux autres partis, le FN était à l'abri des querelles de pouvoir. Ils espèrent, du même coup, profiter sur le plan électoral d'un éventuel affaiblissement de l'extrême droite. c'est vrai pour L'Alliance, et ça l'est tout autant pour Philippe de Villiers, Charles Pasqua, voire Charles Millon.

Toutefois, passé l'actuel moment d'euphorie, la droite républicaine risque de devoir faire face à un nouveau et redoutable choix de stratégie. Si la crise interne du Front national débouche bel et bien sur une cassure, quelle attitude faudra-t-il adopter vis-à-vis des exclus ?

PREMIER GARDE-FOU

Localement, on peut imaginer que certains élus d'extrême droite gagneraient ou regagneraient les rangs des formations de droite, comme l'a fait en son temps Jacques Peyrat, maire de Nice, avec le RPR. C'est la stratégie de la « peyratisation ». Mais qu'en serait-il pour les propagandistes zélés des thèses racistes et xénophobes de M. Le Pen ? Qu'en serait-il aussi si un bloc prétendument plus présentable se détachait demain du parti lepéniste ?

Le président de L'Alliance, M. Séguin, a posé un premier garde-fou en déclarant qu'il n'y a *« aucune différence »* entre M. Le Pen et M. Mégret. Mais quelle que soit l'issue de la crise au Front national, la page ne sera pas tournée de sitôt. Le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, résume ainsi cette perspective : *« Le Front national a émergé il y a quinze ans. Ce n'est pas en quinze mois qu'on va régler le problème »*. Même caché derrière un petit nuage rose.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

RECTIFICATIFS

ALGÉRIE

Ahmed Taleb Ibrahimi, possible candidat à la présidentielle algérienne, est bien le fils de Cheikh Bachir El Ibrahimi, cofondateur de l'associatio des oulémas algériens et non, comme nous l'avions écrit (*Le Monde* du 6-7 décembre) son fils *« adoptif »*.

L'AFP ET CLAUDE ROUSSEL

Dans la notice consacrée à la mort de Claude Roussel, PDG de l'Agence France-Presse (AFP) de 1975 à 1978, publiée dans nos éditions du 1er décembre, nous avons écrit que Hubert Beuve-Méry, directeur du *Monde*, avait été le seul à présenter sa démission d'administrateur de l'agence pour protester contre *« le fait du prince »*, c'est à dire la volonté du président de la République d'alors, Valéry Giscard d'Estaing, d'écarter Claude Roussel de la direction de l'AFP. Deux autres administrateurs, Jean-Pierre Coudurier (*Le Télégramme de Brest*) et Jean-François Lemoine (*Sud-Ouest*), avaient aussi présenté leur démission.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article consacré à l'activité de Ford et de General Motors pendant la seconde guerre mondiale (*Le Monde* du 5 décembre), l'Allemagne n'a pas déclaré la guerre aux Etats-Unis le 7 décembre, mais le 11 décembre 1941.

DISPARITIONS

Philippe Yacé

PHILIPPE YACÉ, président du Conseil économique et social de Côte-d'Ivoire, est mort le 29 novembre à Abidjan, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Pendant vingt ans ou presque, Philippe Yacé fut l'héritier présomptif, puis le dauphin désigné, de l'ancien président ivoirien Félix Houphouët-Boigny, mort en décembre 1993. Mais, frappé par la disgrâce, il vit soudain son rêve s'évanouir.

Philippe Yacé naît le 23 janvier 1920, à Jacqueville, dans la région d'Abidjan. A peine devenu instituteur, il est enrôlé dans la « coloniale » pour combattre en Afrique et en France. En 1941, il rencontre Houphouët et deviendra pour toujours son plus zélé disciple. Chef spirituel des « 3 A » (Alladian, Akouri et Ahizi), trois petites ethnies de la région côtière, il soutient pourtant avec force Houphouët, chef des Baoulés, peuple de l'intérieur. Le « père de l'indépendance » le remercie en le nommant secrétaire général du parti unique, le PDCI-RDA, puis président de l'Assemblée nationale, poste qu'il occupera pendant vingt ans.

Longue silhouette, visage sec, sourire rare, regard caché derrière des verres teintés, Philippe Yacé devient à la fois le confident, le gardien du dogme et l'homme à tout faire. Son autoritarisme se manifeste lors de la féroce répression des « complots » de 1963-1964. En 1975, la Constitution en fait le dauphin désigné. Croit-il trop en son étoile ? Porte-t-il ombrage au « Vieux » ? Cherche-t-il à hâter son destin ? En 1980, Houphouët, qui ne semble plus pressé d'aménager sa succession, l'évince en supprimant le secrétariat général du parti. Apprenant sa déchéance en plein congrès, il est évacué sur une civière. Après cinq ans d'une traversée du désert, vécue dans le silence et la dignité, il est nommé président du Conseil économique et social, poste honorifique, mais qui faisait de lui, depuis dix ans, le troisième personnage de l'Etat ivoirien.

Jean-Pierre Langellier

■ **JEAN GRUAT**, ancien secrétaire général adjoint de la CFTC, est mort dimanche 6 décembre, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Responsable syndical depuis 1945, Jean Gruat avait fait partie, en 1964, des minoritaires qui avaient refusé la transformation de la CFTC en CFDT et qui avaient maintenu la CFTC. Secrétaire général adjoint de 1964 à 1984, il avait conduit le règlement judiciaire du litige avec la CFDT pour faire reconnaître la représentativité de la centrale chrétienne. Jean Gruat avait mené pour son organisation de nombreuses négociations avec le CNPF, notamment celle sur la flexibilité de l'emploi en 1984. Il avait également été membre et vice-président du Conseil économique et social.

■ **LE CARDINAL CARLOS OVIEDO**, ancien archevêque de Santiago du Chili, est mort lundi 7 décembre à Santiago. Né le 19 janvier 1927 à Santiago, Carlos Oviedo était docteur en droit canonique. Jeune prêtre, il avait passé plusieurs années à étudier à Rome, en particulier à l'Université grégorienne. Evêque en 1964, il avait été nommé en 1974 à Antofagasta, ville portuaire du nord du Chili, puis promu archevêque à Santiago en 1990, au lendemain du rétablissement de la démocratie au Chili. Partisan de la « réconciliation nationale », Mgr Oviedo était alors considéré comme un « centriste », ni partisan des conservateurs, ni tenant de la « théologie de la libération ». Atteint d'une maladie neurologique, le cardinal Oviedo avait dû démissionner en février dernier.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 7-mardi 8 décembre est publié :

● **Malgré-nous** : un décret portant création de l'insigne de patriote réfractaire à l'annexion de fait. *« La République française, considérant le courage et les souffrances des Alsaciens et des Lorrains, réfractaires à l'annexion de fait des départements du Rhin et de la Moselle, leur témoigne sa reconnaissance pour leur attitude patriotique pendant la guerre 1939-1945 par la création d'un insigne. »*

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sandrine HOEPPE,
Laurent Gérard
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite

Alexia,

le 4 décembre 1998.

Eric HUGNY
et Christine HERMANN,
ses parents,
Charlotte HUGNY,
sa grande sœur,
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de leur petit petit renardeau,

Manon,

le 7 décembre 1998, à Paris.

Famille Grand et Petit Renardeau.

– Pour le bonheur de tous, le dimanche 6 décembre 1998, à 10 h 22, est née

Chloé YVONNET.

Bienvenue sur terre et félicitations à

Séverine et Bertrand.

Parrain.

Anniversaires de naissance

– 10 décembre 1948.

Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi

Alain.

Jubilons pour ce jubilé.

Sylviane, la famille, les Cabris, les Beaunoises, les amis.

– Des brumes du Nord à la lumière des villes du Sud, il est des missions impossibles que le rêve transforme en réalité, nom de code moi aussi.

Bon anniversaire,

Philippe !

Elisabeth.

Décès

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Georges BORGEAUD,
écrivain,

survenu à Paris, le 6 décembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Collombey-Muraz (Valais-Suisse), le samedi 12 décembre, à 10 heures.

Un hommage aura lieu ultérieurement à Paris.

(*Le Monde* du 9 décembre.)

– A Paris, à Sydney, au Honduras, à Kaboul..., tous les Médecins sans frontières pensent à

Jane CONNOR,

disparue le 16 novembre dernier, à bord d'un hélicoptère qui évacuait un malade, au Honduras.

Les volontaires du terrain qui ont travaillé avec elle et tous les membres du siège font part de leur profonde tristesse à sa famille et à ses amis, réunis aujourd'hui en Australie.

– Mme Albert Coquillard,
son épouse,
Ses filles et petites-filles,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Albert COQUILLARD,

le 7 décembre 1998, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 décembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

32, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

– Aitor Delariberette-Ormazabal,
son fils,
Sa famille,
Ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Raymond DELARIBERETTE-ZUBIZARRETA,

survenu le 5 décembre 1998, à Mondragon.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce mercredi 9 décembre, en la paroisse d'Ordizia (Espagne), suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Aitor Delariberette,
Bolu 43, 3e Izda,
Bergara, Guipuzcoa (Espagne).
Mme Delariberette,
30, rue de Dantzig,
75015 Paris.

– Ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Bruna PALIERNE,
née BARISON,

survenu le 5 décembre 1998, à l'âge de soixante-dix ans.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 11 décembre, à 14 heures, au funérarium du Mont-Valérien, à Nanterre, d'où l'on se rendra au cimetière.

Géla

est allée rejoindre

Max MELMAN,

entourée par ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, ses nièces et neveux, ses amis de France, d'Israël, des Etats-Unis, d'Australie, ses admirateurs.

L'inhumation aura lieu le vendredi 11 décembre, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

76, rue des Archives,
75003 Paris.

– Raymond et Simone Sadoun,
Roland et Arlette Sadoun,
Bernard Sadoun et Chantal Penot,
ses frères et belles-sœurs,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Micheline GOUJON,
née SADOUN,

survenu à Paris, le 2 décembre 1998, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 7 décembre.

32, rue de Varenne,
75007 Paris.
46, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
41, rue de Lisbonne,
75008 Paris.

Jean GRUAT

nous a quittés le 6 décembre 1998. Il nous invite à nous rassembler autour de lui lors de la célébration religieuse qui aura lieu à l'église Saint-Germain-des-Prés, le vendredi 11 décembre, à 10 heures.

Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes.
Dons pour Partage avec les enfants du monde acceptés à la fin de la messe.

Monique, son épouse, ses enfants et petits-enfants.

55, rue Bonaparte,
75006 Paris.

(Lire ci-contre.)

– Paris.

Isabelle et Alphonse Houezo,
Hugues et Reine Lansac,
Didier et Annie Lansac,
Hubert Lansac,
Geoffroy Lansac,
Florence Lansac,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean LANSAC,

survenu le 5 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La crémation aura lieu le vendredi 11 décembre, à 10 h 45, au cimetière du Parc, à Nantes.

44, boulevard des Océanides,
85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

– Les membres du conseil d'administration de l'établissement de transfusion sanguine de Lyon,
La direction,
Et l'ensemble du personnel,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Louis REVOL,
fondateur du Centre
de transfusion sanguine de Lyon
et cofondateur de la transfusion sanguine
en France en 1945,
directeur du Centre
de transfusion sanguine
de Lyon de 1945 à 1969,
président du conseil d'administration
de 1969 à 1995.

– Josette Rivière,
son épouse,
fait part du décès de

Claude RIVIÈRE,
ancien journaliste économique
du groupe Réalité,
ancien rédacteur en chef
du *Chasseur français*,

le 4 décembre 1998, à soixante-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 10 décembre, à 9 h 45, en l'église de la Sainte-Trinité, place Estienne-d'Orves, Paris-9e.

8, rue Henner,
75009 Paris.

– Le département d'italien et l'UFR d'études romanes, slaves et orientales de l'université Charles-de-Gaulle - Lille-III ont la douleur de faire part du décès, le dimanche 29 novembre 1998, de

Joseph VENTURINI,
professeur honoraire
de littérature italienne.

La rigueur et la force de son œuvre, sa générosité à l'égard des étudiants et de tous ceux qui l'ont approché, l'originalité de sa pensée, qui en ont fait un personnage sans concession, demeurent vivantes pour nous, et nous incitent à poursuivre son travail. C'est une vie qui reste. Tous ses collègues, très émus, s'associent au chagrin de la famille.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Jacques de Vienne, ingénieur général de l'aviation civile,
Mlle Axelle de Vienne,
Mlle Frédérique de Vienne,
M. et Mme Gilles de Vienne et leurs enfants,
M. et Mme Jean Rochereau-Musset,
Les familles de Musset, de Vienne,
font part du décès de

**Mme Monique
de VIENNE-MUSSET,**

survenu le 5 décembre 1998, à l'aube de sa soixante-dix-huitième année.

Selon sa volonté, son corps a été incinéré.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Vincent, à Lacanau-de-Médoc, et ses cendres seront dispersées au pied de la stèle familiale, au cimetière de Lacanau-Océan.

Une messe sera dite à son intention le vendredi 15 janvier 1999, à 11 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Il y a six ans, le 9 décembre 1992, nous quittait pour toujours le danseur et chorégraphe

Dominique BAGOUET.

Son œuvre et lui restent au cœur de nos combats et nos vies.

– Il y a deux ans,

Haïm Victor BARUCH (Zal)

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu, ceux qui l'ont aimé se souviennent.

Olga Baruch,
Salomon (Mony) Baruch,
son épouse, ses enfants et petits-enfants,
Edgard et Samuel Baruch et leurs familles,
Ses cousins en Israël, au Canada, aux Etats-Unis et au Brésil.

– Grabels. Hyères. Marseille. La Celle. Paris. Bamako.

Claudette,
son épouse,
Alain, Gilles, Florence,
ses enfants,
Deborah, Audrey, Jennifer, Sylvain,
ses petits-enfants,
Claudine,
sa belle-sœur,
David,
son neveu, et Ewa, sa femme et leurs enfants,
rappellent à votre mémoire le souvenir de

Etienne HELFT,

décédé le 10 décembre 1997.

Nous ne t'oublierons jamais.

Odette de LASCOUPS,
† 10 décembre 1984.

Nous gardons sa mémoire.

– Le 10 décembre 1988,

Tu es parti...

Lee.

Tu nous manques, nous t'aimons, tes fidèles amis.

– Il y a huit ans,

**Jean-Paul
MARTY-LAVAUZELLE**

nous quittait.

Une pensée pour lui.

Sa femme, ses fils.

– Le 10 décembre 1995
partait un homme bon, juste et droit,

Maurice ZIWIÉ.

Hommage ému, respectueux, affectueux et reconnaissant

De son fils,
Vanessa, sa petite-fille,
Et Mireille Marie Montabord.

William Francis Ziwié, avocat à la cour,
19, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.
Fax : 01-42-19-02-16.

Colloques

– Le 14 décembre, à l'occasion de la deuxième édition du prix *Le Monde* de la recherche universitaire, *Le Monde de l'éducation* organise un colloque à l'Unesco, *de 14 heures à 19 heures, intitulé* « **Public cherche chercheurs** ». Pierre Bongiovani, Dominique Lecourt, Jean-Marc Lévy-Leblond, Mwayila Tshiyembe et Jean-Luc Hees s'interrogeront sur les rapports entre médias, citoyens et chercheurs. **Renseignements au 01-42-17-24-77.**

Formation continue

INALCO FORMATION CONTINUE
arabe, berbère, russe, vietnamien,
cours du soir, 4 heures par semaine,
à partir du 22 janvier 1999.
Tél. : 01-49-26-42-81/59.
Prise en charge FC possible

Communications diverses

**CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DES DROITS UNIVERSELS
DE L'HOMME'**

Le Centre des droits de l'homme et de la femme propose d'écouter le principal auteur de la Déclaration universelle, René Cassin, *par téléphone* : 01-45-82-77-77, intervenant au nom de la France à l'ONU, le 9 décembre 1948, au palais de Chaillot. Les textes sont envoyés gratuitement sur demande, avec enveloppe timbrée à 3 francs.
Centre des droits de l'homme,
BP 16,
75622 Paris Cedex 13.

Conférences

**LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL
DE FRANCE (MJLF)**

vous propose, dans le cadre de son cycle
de conférences sur la pensée juive,
la troisième intervention de

Gérard HADDAD,
psychiatre et écrivain, sur le thème :
« Le rapport de Maïmonide
aux autres monothéismes
et à la philosophie grecque ».

Jeudi 10 décembre 1998, 20 h 15,
MJLF – 11, rue Gaston-de-Caillavet,
Paris-15e – Buffet dînatoire
pour poursuivre le débat,
après la conférence.

Participation aux frais : 120 F.
Renseignements et réservations au siège
du MJLF. Tél. : 01-44-37-48-48.

– Vous êtes conviés à l'assemblée *générale* de l'Association pour un judaïsme humaniste et laïc (AJHL) qui se tiendra samedi 12 décembre 1998, à 18 heures, mairie du 3e arrondissement de Paris, 3, rue Eugène-Spuller, métro Temple. A 20 heures, un débat sera animé par le professeur fondateur de l'AJHL, professeur Albert Memmi, sur le thème : « **Retour d'Israël (le problème de la laïcité)** ». Pour l'AJHL, le trésorier, Léon Benyaya.

Soutenances de thèse

– **Mme Carmen Chenuil-Colsy** soutiendra sa thèse présentée en vue du doctorat de psychologie clinique et pathologique : « **Boris Vian ou la quête d'un impossible regard** », étude psychanalytique de la dynamique organisatrice psychosomatique, à travers l'œuvre et la vie de l'auteur, qui aura lieu à la Maison Rhône-Alpes Sciences de l'homme (MRASH), avenue Centrale n° 1221, université Pierre-Mendès-France - Grenoble-II, le samedi 12 décembre 1998, à 11 heures.

– Sa femme, ses enfants et petits-enfants adressent leurs encouragements les plus affectueux à **Jean-Louis Allain-Launay**, pour la soutenance de son mémoire de maîtrise d'histoire sur le thème : « **De Saint-Simon à Lamartine : itinéraire d'un bourgeois dunkerquois, Jean-Joseph Carlier** », qui aura lieu le vendredi 11 décembre 1998, à 10 heures, à la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, Paris-4e.

– **M. Pierre Tonoukouin** a soutenu le 30 novembre 1998 sa thèse de doctorat en droit : « **Les organes français de détermination du statut de réfugié politique et l'article 1.A.2e de la convention de Genève de 1951** ».
Mention Très Honorable avec autorisation de publication.
Félicitations. Ses amis. CRR.

**Vous pouvez
nous transmettre
vos annonces la veille
pour le lendemain
jusqu'à 17 h**

ÉNERGIE Le projet de loi sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité était présenté, mercredi 9 décembre, en conseil des ministres. ● IL MET FIN au monopole d'EDF, conformément à *la directive européenne*, mais préserve les acquis de l'électricien national et le statut de ses personnels. ● CONCILIANT les valeurs du service public « à la française » avec la nécessaire ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, la nouvelle loi ne remplacera pas celle de 1946 mais la complètera ● L'OUVERTURE du marché européen de l'électricité sera effective le 19 février 1999. ● VIVENDI, Suez-Lyonnaise des eaux et Air Liquide sont prêts à se lancer sur le marché. ● MAIS LA déréglementation ne leur paraît pas aller assez loin. La loi ne met pas assez de distance, *selon eux*, entre les gestionnaires du réseau et EDF.

Le marché de l'électricité s'ouvre progressivement à la concurrence en France

Le projet de loi sur la libéralisation du secteur était présenté, mercredi 9 décembre, au conseil des ministres. L'an prochain, EDF perdra son monopole, mais l'entreprise publique obtient des garanties pour protéger son rôle d'acteur dominant

LE CONSEIL des ministres devait examiner, mercredi 9 décembre, le « *projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité* ». Ce texte s'inscrit dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité le 19 février 1999. Il consacre la fin du monopole d'EDF. En contrepartie, le gouvernement a retenu, dans la version définitive du projet de loi, la demande du président de l'entreprise publique, François Roussely, visant à élargir le « *principe de spécialités* » de l'entreprise pour qu'elle puisse affronter la concurrence à « *armes égales* ». Le projet autorise EDF à faire des offres globales de service à ses clients industriels pouvant choisir d'autres fournisseurs, ne limitant pas son rôle à la simple fourniture de courant. L'électricien sera autorisé à proposer des services comprenant non seulement la fourniture d'électricité, qui devra représenter au moins la moitié du contrat, mais également d'autres prestations, y compris dans le secteur des télécommunications.

Le Conseil d'Etat a supprimé les articles initiaux sur les dipositions sociales concernant le statut du personnel, pour revenir à la loi de 1946. Celle-ci prévoit que le statut du personnel d'EDF-GDF s'appliquera à l'ensemble des salariés des industries électriques et gazières, sous réserves de diverses exceptions.

« *Nous avons refusé l'approche ultra-libérale pour privilégier une ouverture progressive et maîtrisée à la concurrence* », affirmait, mercredi, Christian Pierret, le secrétaire d'Etat à l'industrie, dans un entretien à l'Agence France Presse. « *Cette loi constitue un point d'équilibre entre un indispensable réalisme économique et le maintien de ce qui fonde, depuis 1946, notre conception nationale du service public de l'électricité* ».

Ce projet de loi suscite de vives critiques de la part de la CGT, syndicat majoritaire chez EDF-GDF. Jeudi 3 décembre, le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, a demandé « *solennellement* » au gouvernement de « *retirer* » ce texte qu'il estime « *dangereux* » car il « *porte en germe la remise en cause* » du statut d'EDF. La CGT et FO ont reformulé cette demande mardi 8 décembre, lors de leur journée d'action commune qui s'est néanmoins traduite par une faible mobilisation.

A l'inverse, la CFDT s'estime satisfaite car le projet de loi tient compte de ses observations. « *Nous avions trouvé que le principe de spécialités d'EDF était trop restricitif et qu'il y avait trop de dérogation à l'application du statut. Nous voulions l'application de la loi de 1946* », déclarait, mercredi matin au *Monde*, Michel Cruciani, secrétaire national de la fédération chimie-énergie de la CFDT. « *Le gouvernement nous met devant nos responsabilités* ».

Du côté des politiques, le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, estime qu'avec ce projet « *la France a choisi de faire le service minimum en matière d'ouverture à la concurrence* ». Dans un point de vue publié par le quotidien *Les Echos*, il estime que « *l'ouverture inéluctable à la concurrence doit s'accompagner, dès maintenant, d'un processus de privatisation* ».

Dés l'année prochaine, 400 entreprises françaises, consommant plus de 40 millions de kilowattheures par an, soit 26 % de la consommation française, pourront se tourner vers un autre fournisseur d'électricité qu'EDF. En février 2000, près de 800 entreprises seront concernées. Leur nombre passera à 3 000 en février 2003, soit près de 33 % de la consommation française.

EDF, dont le champ d'activité est élargi, continuera à gérer le réseau de lignes à haute tension, qui sera utilisé par tous les producteurs. *Cette activité sera séparée* comptablement du reste du groupe et sera dirigée par un fonctionnaire agréé par le gouvernement. En revanche, comme ses concurrents privés, l'électricien public . pourra construire *ses prochaines* centrales électriques sur simple autorisation du gouvernement, sans avoir recours à la rigide procédure des appels d'offres.

En raison des fortes réticences à l'ouverture à la concurrence, pour de multiples raisons concernant tant la prédominance d'EDF, redoutée par ses concurrents, que l'inquiétude des salariés dans l'entreprise publique, le processus retenu pour arriver au projet de loi a été celui d'une vaste concertation de tous les acteurs de la filière électrique depuis le début de l'année. La France est d'ailleurs un des derniers pays à s'adapter. Le texte viendra en discussion à la mi-février à l'Assemblée nationale, au moment où sera ouvert le marché européen.

Dominique Gallois

La déréglementation selon les pays

Adoptée en 1996,la directive *européenne* sur l'électricité prévoit une ouverture progressive du marché à partir du 19 février 1999. Elle ne concerne que les grands consommateurs, les clients « *éligibles* », qui pourront choisir leur fournisseur. A la demande de la France, la distribution a été écartée du périmètre de déréglementation. La part ouverte à la concurrence devra être d'au moins 25 % en 1999, 30 % en l'an 2000 et de 33 % en 2003. Les Etats ont une marge de manœuvre pour transposer la directive dans leurs droits nationaux.

● **L'Allemagne, la Suède et la Norvège** ont décidé d'ouvrir dès 1999 leur marché à 100 %.

● **L'Italie et l'Espagne** vont au-delà de la décision de Bruxelles en ouvrant 30 % de leur marché.

● **La Grande-Bretagne**, précurseur en la matière, va encore plus loin, en ouvrant aussi à la concurrence la distribution d'électricité aux particuliers.

● **En France**, la transposition sera progressive et respectera les seuils fixés. Après la présentation au conseil des ministres le 9 décembre, le projet de loi sera discuté à l'Assemblée nationale à la mi-février. Ce calendrier ne devrait pas permettre à la France d'être prête dans les délais prévus.

Les doléances des nouveaux entrants

TOUS le jurent. Ils n'ont aucune envie d'entrer en concurrence frontale avec EDF. Leur ambition est juste de devenir un acteur sur certains créneaux du marché de l'énergie en France : les plus rentables. Depuis l'annonce de l'ouverture du marché de l'électricité en France, les intérêts pour ce secteur ne cessent de se déclarer. Au printemps, Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi (ex-Générale des eaux) a ainsi annoncé que l'énergie était désormais un des axes prioritaires de développement du groupe. Suez-Lyonnaise des eaux, fort de la puissance de sa filiale belge Tractebel, premier producteur privé d'électricité en Europe, étudie lui aussi très attentivement la manière dont il pourrait s'installer sur le marché français. Dans une autre logique, Air Liquide, spécialiste des gaz industriels, s'est aussi mis sur les rangs. Pour élargir son offre auprès de ses clients industriels, le groupe s'est lancé dans la production d'énergie et propose des projets qui intègrent à la fois la fourniture de gaz industriels, d'électricité et de vapeur à un coût moins élevé.

Ces nouveaux intervenants ont la même approche. Pour s'imposer auprès des clients industriels, les seuls qui pour l'instant peuvent faire appel à la concurrence, tous ont choisi de miser sur la co-génération. Cette technique de production, dérivée de la technologie des réacteurs d'avion, permet à partir d'une turbine à gaz de produire à la fois de l'électricité et de la vapeur à un coût très bas. Air Liquide, qui exploite déjà plusieurs installations de ce type dans le monde et en France, dit obtenir un prix de 19 centimes par kilowattheure, contre 24 centimes environ pour EDF.

Sûrs des techniques de production, les rivaux d'EDF le sont beaucoup moins du cadre réglementaire dans lequel va s'exercer la concurrence. Trop de dispositions leur paraissent excessivement favorables à l'entreprise publique. Trop de barrières d'entrée leur semblent limiter la concurrence

Même si le rôle de l'autorité de régulation, chargée d'organiser la concurrence, leur paraît mieux défini depuis qu'elle est dotée de pouvoir de sanctions, des progrès sont encore à faire, selon les concurrents d'EDF. « *Plusieurs points manquent encore, comme la fixation des tarifs de transport. S'ils sont trop élevés, toute la viabilité économique des projets est détruite* », explique un conseiller d'un grand groupe qui souhaite garder l'anonymat.

Leur deuxième crainte porte sur le gestionnaire de réseau, véritable régulateur au quotidien du marché de l'électricité. Pour les nouveaux entrants, la loi ne met pas assez de distance entre cet organisme et EDF, même si les textes ont prévu qu'il s'agira d'une activité séparée. « *Comment sera nommé le responsable de la gestion de réseau ? Comment s'assurera-t-on qu'il n'y a pas de discrimination entre les opérateurs ?* », s'inquiètent les concurrents d'EDF.

Enfin, les grands groupes de service sont tout à fait hostiles à certaines obligations qu'on veut leur imposer. D'abord l'élargissement du statut du personnel d'EDF-GDF à tous les salariés de l'industrie électrique et gazière. Malgré les protestations des présidents de Vivendi et de Suez, le gouvernement a maintenu cette disposition, avec quelques aménagements. Pour les concurrents d'EDF, cette disposition est inapplicable : elle se traduirait, selon leurs calculs, par un surcoût de 40 % à 50 % de leurs charges salariales.

De même, si les grands groupes n'excluent pas de participer au paiement du développement passé du réseau, ils entendent le faire à partir d'un décompte précis. Pas question, pour eux, d'y inclure les charges de retraite d'EDF, encore moins de payer le coût de Superphénix. « *Nous n'avons pas à prendre à notre charge les dépenses de l'Etat. Superphénix relève de la politique de recherche, mais en aucun cas du développement du marché français de l'électricité* », explique-t-on dans un des grands groupes.

Martine Orange

Négociations difficiles sur les 35 heures

La *journée d'action* à EDF-GDF lancée *mardi 8 décembre* par la CGT et FO pour exiger la création d'emplois statutaires et le maintien intégral du statut a été suivie par 11,65 % du personnel, selon la direction. Pour la CGT, des arrêts de travail ont été observés dans la quasi-totalité des unités par 10 à 60 % des agents, soit en moyenne par un agent sur trois. Selon FO, un agent sur quatre a fait grève, avec des points forts dans le Sud-Ouest.

La CGT proteste contre la transposition en droit français de la directive européenne sur l'électricité et contre le projet d'organisation du « *pôle industrie* » d'EDF qui devrait conduire à 4 110 suppressions d'emplois durant la période 1999-2001. Les grévistes s'opposent aux 13 000 suppressions de postes, selon les syndicats, posées en préalable aux négociations sur les 35 heures et qui ont entraîné la suspension des négociations le 3 décembre. Selon la CGT, la direction a annoncé une reprise prochaine des discussions « *sur d'autres bases que celles d'un plan social* »

AT & T rachète le réseau de transport de données d'IBM

POUSSIF. Tel est le handicap majeur d'AT & T aux yeux de son PDG, Michael Armstrong. Le taux de croissance de l'activité de l'opérateur téléphonique américain (1,5 % en 1997) demeure par trop en retrait par rapport à celui de l'industrie des services de télécommunications (8 % à 9 % par an) pour l'ancien patron du groupe américain Hughes Electronics, nommé à la tête d'AT & T voilà un peu plus d'un an.

Pour recoller au plus vite au peloton de tête, M. Armstrong a fixé à ses équipes l'objectif d'investir massivement le transport des données. Ce secteur est en forte croissance, notamment avec l'essor de l'utilisation des services internet. Mais AT & T s'y est très peu fait remarquer. En tout cas moins que certains de ses concurrents américains, comme MCI, ou WorldCom, qui aujourd'hui constituent une seule et même société.

M. Armstrong vient de faire franchir à AT & T un pas important en ce sens. Mardi 8 décembre, il a annoncé le rachat au groupe américain d'informatique IBM de sa filiale IBM Global Network. Il lui en coûtera 5 milliards de dollars (28 milliards de francs), payables comptant. Les deux groupes considèrent que l'opération, soumise à l'aval des autorités de régulation, devrait être effective mi-1999.

Outre 5 000 salariés, issus de la filiale d'IBM, cette opération va apporter à AT & T une infrastructure de transmission de données et d'accès à Internet disposant d'une couverture mondiale : 1 300 points d'entrée, répartis dans 850 villes, elles-mêmes réparties dans 59 pays.

Cette acquisition devrait renforcer le partenariat établi en juillet par AT & T avec le groupe britannique BT. Les deux groupes, qui veulent créer une société commune pour leurs activités internationales, envisagent en effet de déployer un réseau de transport de données au protocole Internet couvrant 100 métropoles.

L'accord annoncé mardi 8 décembre prévoit qu'AT & T assurera, pendant cinq ans, la gestion du transport de données pour les besoins d'IBM. Ce contrat de sous-traitance représente un montant de 5 milliards de dollars. Selon la direction d'AT & T, l'accord conclu avec IBM, pris dans sa globalité, apporterait un surplus de chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars dès la première année d'entrée en vigueur.

L'accord conclu avec IBM prévoit parallèlement qu'AT & T confiera à celui-ci la gestion d'une partie de ses applications informatiques. Ce contrat de sous-traitance, d'une durée de dix ans, représentera 4 milliards de dollars. Il verra 2 000 salariés d'AT & T rejoindre les rangs d'IBM.

Philippe Le Cœur

Les derniers obstacles à la privatisation d'Aerospatiale sont levés

AEROSPATIALE, le groupe Lagardère, Thomson-CSF et Alcatel ont officiellement réglé, mercredi 9 décembre, les querelles de frontière qui les opposaient dans les domaines des missiles, des satellites et de l'avionique (*Le Monde* du 8 décembre). Les Français présentent ainsi un front plus uni au moment où British Aerospace (BAe) et l'allemand DaimlerChrysler Aerospace (DASA) mettent la dernière main à leur projet de fusion. L'accord entre industriels français ouvre la voie à la poursuite des privatisations. La prochaine, celle d'Aerospatiale, devrait intervenir en deux temps.

Avant la fin de l'année, un rapprochement aura lieu entre l'entreprise publique et Matra Hautes Technologies, dont la maison-mère, le groupe Lagardère, prendra 30 % à 33 % du capital. En mars-avril devrait intervenir la mise en Bourse d'environ 20 % du nouveau groupe, sans doute la première privatisation en France libellée en euros. Entre-temps, Aerospatiale aura récupéré les 45,76 % que l'Etat détient dans le capital de Dassault Aviation.

La signature de cet accord et la rédaction du communiqué commun publié mercredi matin auront fait l'objet de laborieuses négociations jusqu'au dernier moment. Le gouvernement a souligné, dans un communiqué publié le même jour, l'importance de cette rectification de frontières dans la perspective du « *processus de fusion entre Aerospatiale et Matra* ». Le texte des ministères de la défense et de l'économie précise que l'accord « *permet de clarifier les relations entre le pôle d'électronique professionnelle et de défense, constitué autour de Thomson-CSF et d'Alcatel, et le pôle d'aéronautique civile et militaire, constitué autour d'Aerospatiale-Matra et de Dassault Aviation.* »

C'est autour de ces deux ensembles que le gouvernement a entrepris de réorganiser l'aéronautique et l'électronique de défense françaises. La privatisation de Thomson-CSF a constitué la première étape, avec l'entrée à son capital d'Alcatel (16 %) et de Dassault Industrie (6 %), en échange d'un apport d'activités (satellites, radars). Dans le même temps, Aerospatiale a apporté sa branche satellites contre 6 % du capital en s'engageant à ne pas acquérir, à l'avenir, de société réalisant plus de 25 % de son chiffre d'affaires dans ce domaine.

FIN D'UNE QUERELLE

C'est cette « *clause de non-rétablissement* » que Thomson-CSF et son nouvel actionnaire de référence, Alcatel, ont invoquée pour contester certains aspects du rapprochement Matra-Aerospatiale, deuxième étape de la restructuration française. Le groupe de Jean-Luc Lagardère cédera en effet au nouveau groupe sa filiale Matra Marconi Space, qui construit des satellites.

L'accord entre les quatre industriels met fin à cette querelle qui aurait pu se finir devant les tribunaux, perspective dont ni Aerospatiale ni le Trésor ne voulaient entendre parler à quelques mois de la mise en Bourse. Thomson-CSF et Alcatel, désormais, « *renoncent à invoquer à l'égard de la future société Aerospatiale-Matra Hautes Technologies la clause de non-rétablissement* » et se voient en retour confirmer comme fournisseurs de satellites de défense. Autre concession obtenue par Thomson-CSF, allié à Aerospatiale et à l'italien Alenia dans le domaine des missiles sol-air, et qui s'inquiétait de voir son partenaire français se rapprocher de BAe, associé à Lagardère au sein de Matra BAe Dynamics. Leur coopération, dans le cadre du GIE Eurosam, est pérennisée « *pour une durée de dix ans* ».

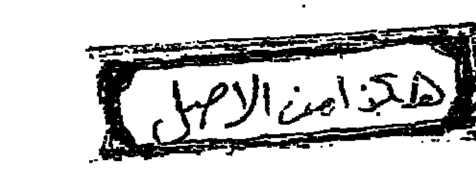
Dernier point de ce Yalta : Thomson-CSF reprendra le contrôle total de Sextant Avionique (5 milliards de francs de chiffre d'affaires, 6 600 salariés) dont Aerospatiale détient 50 % du capital, à l'issue d'une évaluation confiée à deux experts, Paribas et Merril Lynch. Thomson-CSF réclamait depuis longtemps une plus grande liberté de manœuvre pour cette société spécialisée dans l'électronique de vol, qui comptetenu de ses relations avec Aerospatiale était dans l'impossibilité d'offrir ses services à Boeing. Financièrement, il s'agit d'une bonne affaire pour Aerospatiale, qui revend au prix de 1998 des actions acquises à celui de 1993.

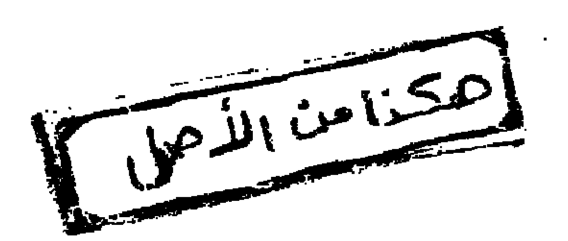
Cet accord lève un obstacle important à la fusion Aerospatiale-Matra Hautes Technologies, dont les contours sont désormais précisés, et ont été acceptés par les partenaires de Lagardère : le canadien Nortel, allié à 50-50 dans les télécommunications, les britannique GEC, associé au sein de Matra Marconi Space, et BAe, qui détient 50 % de Matra Bae Dynamics . Désormais, les deux fiancés, qui « *se sont déjà déshabillés l'un pour l'autre* », selon l'expression d'un des responsables de la fusion, n'ont plus qu'à chiffrer ce que chacun mettra dans la corbeille de mariage. Effectuées par Lazard pour Aerospatiale, le Crédit lyonnais et Arjil pour Lagardère et Rothschild pour l'Etat, les évaluations financières devraient être achevées la semaine prochaine. Parallèlement, des négociations sont en cours pour déterminer la somme que devra débourser Lagardère, en plus de son apport d'actifs, pour détenir 30 % à 33 % du nouvel ensemble.

Concernant l'organisation industrielle, les deux partenaires se sont mis d'accord sur une filialisation par activités (missiles, aéronautique, informatique...), calquée sur le modèle en vigueur chez Lagardère. « *Dès que nous aurons regroupé nos filiales communes, nous serons les seuls, avec l'américain Boeing, à couvrir l'ensemble de la palette des activités aériennes et de l'espace* », explique un proche du dossier.

Restera à mettre en œuvre l'ultime étape de la fusion : l'introduction en Bourse de 20 %, qui fera tomber la part de l'Etat sous la barre des 50 %. D'ici là, le paysage européen aura considérablement évolué avec la fusion de BAe et de DASA, attendue d'un jour à l'autre.

Hélène Risser et Anne-Marie Rocco





Zeneca fusionne avec Astra pour former le numéro quatre mondial de la pharmacie

L'opération entre le britannique et le suédois est évaluée à 193 milliards de francs

Mercredi 9 décembre, après plusieurs jours de rumeurs, les groupes pharmaceutiques anglais Zeneca et suédois Astra ont officialisé un projet d'union qui devrait donner naissance à un ensemble – baptisé simplement AstraZeneca – se posant en numéro quatre mondial de l'industrie pharmaceutique. Le nouvel ensemble réalisera un chiffre d'affaires de 89 milliards de francs.

UNE *« AVENTURE »*. C'est ainsi que Jean-René Fourtou et Jürgen Dormann ont dépeint, voilà quelques jours, la fusion dans laquelle s'engagent leurs deux groupes, le français Rhône-Roulenc et l'allemand Hoechst, au sein d'une société baptisée Aventis.

Il faut croire que l'appel de l'aventure, avec toutes les incertitudes qu'elle implique, et la recherche d'une certaine taille critique sont plus forts que tout dans le secteur de la pharmacie. Un secteur où pourtant des mariages fortement médiatisés ont déjà avorté, comme ceux entre le britannique SmithKline Beecham et l'américain American Home Products, les britanniques Glaxo et SmithKline, et, récemment, entre American Home Products et son compatriote Monsanto.

Ainsi, après les deux français Sanofi et Synthélabo, le 2 décembre, c'est au tour des groupes britannique Zeneca et suédois Astra d'annoncer qu'ils ont choisi d'unir leurs destins. Mercredi 9 décembre, après plusieurs jours de rumeurs, qui ont notamment conduit à la suspension de la cotation de leurs actions, mardi 8 décembre, à la Bourse de New York, les deux industriels ont officialisé un projet d'union qui devrait donner naissance à un ensemble – baptisé simplement AstraZeneca – se posant en numéro quatre mondial de l'industrie pharmaceutique.

Evaluée à 34,6 milliards de dollars (193 milliards de francs), la fusion s'effectuera par une offre de Zeneca sur toutes les actions Astra et les actionnaires de cette dernière société recevront 0,5045 action AstraZeneca pour chacun de leur titre. Au final, le capital de la nouvelle entité sera contrôlé à 53,5 % par les actionnaires actuels de Zeneca et à 46,5 % par ceux d'Astra.

Affichant un chiffre d'affaires de 15,9 milliards de dollars (89 milliards de francs), dont 11,5 milliards de dollars dans la seule pharmacie, et une capitalisation boursière de 67 milliards de dollars, AstraZeneca sera dirigé par un conseil d'administration de quatorze membres, présidé par Percy Barnevik, d'Astra. Le PDG sera Tom McKillop, chef des opérations pharmaceutiques de Zeneca.

Occupant actuellement le quinzième rang mondial de la pharmacie, Astra est surtout connu pour un produit : l'anti-ulcéreux Losec (Prilosec aux Etats-Unis, Mopral en France), qui est le médicament le plus vendu au monde. Il représente 3,8 milliards de dollars (près de 21 milliards de francs) de chiffre d'affaires pour Astra, dont l'activité totale était de 5,6 milliards de dollars en 1997 (en progression de 15 %), pour un bénéfice avant impôt de 1,78 milliard de dollars (+ 8 %).

Né en 1993 de la scission du groupe chimique britannique ICI, Zeneca (16 500 salariés) est le numéro trois britannique de la pharmacie, derrière Glaxo Wellcome et SmithKline Beecham. Il occupe actuellement le 21e rang mondial dans ce secteur, où il réalise les deux tiers de son activité. Présent également dans l'agro-chimie (numéro trois mondial), Zeneca a vu, en 1997, son chiffre d'affaires baisser de 3 %, à 5,19 milliards de livres (29 milliards de francs). Il a malgré tout dégagé un bénéfice avant impôt et éléments exceptionnels de 1,08 milliard de livres, en hausse de 7 %.

Zeneca est notamment spécialisé dans les médicaments utilisés dans les traitements anticancéreux et des maladies cardio-vasculaires. Il a également lancé l'année dernière un nouveau médicament contre l'asthme (Accolade), dont il estime la part de marché mondial à près de 9 %.

Les deux groupes considèrent que leur rapprochement devrait leur permettre de faire de substantielles économies. Après trois ans de vie commune, ils estiment ainsi pouvoir gagner 1,1 milliard de dollars par an sur leurs coûts avant impôts. L'opération aura un coût social : 6 000 emplois seront supprimés sur les 47 500 qu'affichera au départ le nouvel ensemble.

Parallèlement, Astra a annoncé qu'il va verser 1,69 milliard de dollars à l'américain Merck afin de le dédommager pour l'arrêt des activités de leur société commune aux Etats-Unis, compte tenu de la fusion avec Zeneca. – *(AFP-Bloomberg)*

Le conflit se poursuit à la SNCF

Malgré des « avancées significatives » en matière d'emploi, le mouvement est reconduit dans 17 régions sur 23

EN DÉPIT des *« avancées significatives »* obtenues lors de la réunion de concertation nationale sur le métier de contrôleur, la grève à la SNCF a été reconduite, mercredi 9 décembre, dans 17 régions sur 23. Le *« chiffrage »* des effectifs reste au centre des revendications des organisations syndicales. Louis Gallois, président de l'entreprise, avait annoncé, lundi 7 décembre, lors de la communication du projet de budget 1999, qu'il était prévu 1 500 emplois supplémentaires en 1999, tous métiers confondus. Dans ces 1 500 emplois, assure la direction, il y aura, bien sûr, des contrôleurs, mais la SNCF se refuse à donner un chiffre, craignant de créer un précédent et de provoquer une multiplication de revendications venant des autres métiers de l'entreprise.

La CGT, première organisation syndicale de l'entreprise, estime que les propositions de la direction restent insuffisantes mais admet qu'il y a eu des avancées importantes. Dans un entretien accordé à *L'Humanité*, Jean-Michel Sgorlon, secrétaire de la fédération CGT-cheminots, déplore le *« blocage de la direction sur le chiffrage national »*, mais note aussi *« que la porte est entrouverte puisque l'entreprise met en place un processus qui permet d'engager un chiffrage à partir des régions pour arriver ensuite à une synthèse nationale »*. M. Sgorlon reconnaît par ailleurs que les contrôleurs poursuivent leur mouvement car *« ils sont méfiants »*.

La position des autres organisations syndicales est plus radicale. Pour SUD-Rail, les réunions régionales, qui se sont déroulées mardi, ont *« provoqué une déception supplémentaire chez les grévistes, car, pour le moment, les directeurs régionaux n'ont rien de concret à annoncer »*. SUD-Rail réclamait mardi soir *« une réunion tripartite »* syndicats-SNCF-gouvernement.

TRAFIC PERTURBÉ

Cette grève perturbait encore sensiblement le trafic, merdredi 9 décembre, notamment en province. En Ile-de-France, où la présence des contrôleurs n'est pas indispensable dans les trains de banlieue, le service est normal, comme sur les TGV Eurostar, Thalys, Nord-Europe, Paris-Grenoble, Paris-Suisse, Atlantique, Paris-Chambéry-Annecy et Paris-Lyon. A l'exception de Paris-Metz-Nancy-Strasbourg-Mulhouse, Paris-Lille-Calais-Aulnoye, Paris-Reims et Strasbourg-Lyon, le trafic des trains grandes lignes hors-TGV doit être perturbé, avec des prévisions allant de deux trains à un train sur trois. La SNCF rappelle que les usagers peuvent se renseigner au 08 36 67 68 69 (1,49 franc par minute) ou par Minitel (3615 code SNCF-1,29 franc la minute).

François Bostnavaron

Jusqu'à 39 000 emplois bancaires seraient menacés à l'horizon 2001

CHAQUE ANNÉE, les banques commerciales perdent en moyenne 4 000 emplois. Les établissements affiliés à l'Association française des banques (AFB) n'en finissent pas de voir leurs effectifs se rétrécir. Euro et nouvelles technologies risquent encore d'accélérer la tendance. Pour faire le point le plus objectivement possible sur les perspectives d'emploi dans la branche, un contrat d'étude prospective a été commandé en mars 1997 par le ministère du travail, suite à un accord passé avec les acteurs de la branche. L'étude a été confiée aux cabinets Eurostaf, Innovence et CM International, qui viennent de la publier. Il apparaît qu'en 2001, si l'on ne tient pas compte de l'impact des 35 heures, l'emploi bancaire – qui compte aujourd'hui 200 000 personnes en France métropolitaine – oscillera entre 197 000 personnes et 161 000 personnes.

Eurostaf a envisagé trois scénarios. Chaque cas de figure fait des hypothèses pour la banque de gros (26 500 personnes fin 1996, spécialistes des grandes entreprises, investisseurs institutionnels, marchés financiers et des activités internationales) et la banque de détail (173 500 personnes travaillant pour le réseau d'agences, les particuliers et les PME).

Le scénario le plus optimiste, dit de *« consolidation »* pour la banque de gros et de *« restructuration maîtrisée »* pour la banque de détail, table sur une croissance économique stable dans l'Union européenne, une expansion des marchés et un renforcement de la place de Paris. *« Dopée par l'euro,* considère Eurostaf, *la banque de gros embauche et la banque de détail gagne de l'argent. Ce qui lui permet de gérer tranquillement l'évolution des technologies vers la banque directe. »* Les effectifs commerciaux – guichetiers et conseillers financiers – sont donc stables, tandis que ceux des services administratifs régressent doucement, au rythme de 1 % par an. Ce premier scénario se traduirait au total par une diminution des effectifs de 2 % d'ici à la fin 2001, portant le nombre de salariés de la branche à 197 000 personnes. Mais, précise Eurostaf, *« nous n'avons pas tenu compte des 35 heures. La réduction du temps de travail permettrait à la branche de rester embaucheuse »*.

Nouvel appel à la grève le 11 décembre

L'Association française des banques (AFB) a transmis, mardi 8 décembre, aux organisations syndicales un nouveau projet d'accord sur les 35 heures. Après avoir vu ce texte, les fédérations CFDT, FO et CGT des banques appellent de nouveau à la grève, vendredi 11 décembre. Le patronat et les syndicats doivent se retrouver ce jour-là pour une réunion de négociations, en principe la dernière.

L'AFB a pourtant assoupli son projet sur quelques points clés. Les efforts faits sur le décompte des jours fériés et autres jours conventionnels de repos du secteur bancaire paraissent symboliques aux syndicats. Mais l'AFB renonce aussi à son projet de double grille entre les anciens et les nouveaux salariés. L'absence de perte de revenu est réaffirmée. L'AFB a revu à la baisse le contingent d'heures supplémentaires (à 170 pour 1999 et 160 pour 2000 au lieu de 180). Elle assouplit enfin sa position sur les groupes d'emplois pouvant déroger aux 35 heures et invite les établissements à chercher des réductions complémentaires du temps de travail.

Deuxième scénario : l'Union européenne voit sa croissance affectée par la récession dans les autres zones géographiques. Sur les places financières, l'activité ralentit et les marchés sont nerveux. La concurrence redouble et la rentabilité de la banque de gros régresse. *« Les marges de manœuvre dans la banque de gros sont faibles : c'est une activité très cyclique où les gains peuvent être aussi importants que les pertes et où les variables d'ajustement sont rares,* explique Eurostaf, *c'est donc sur les activités de banque de détail que des économies de coût sont recherchées. »* Dans ce scénario, la branche perd 13 % de ses effectifs, ramenés à 173 500 personnes d'ici à la fin 2001.

Le dernier scénario est le plus catastrophique. Le malaise de la banque de gros et l'échec de la place de Paris sont tels que l'essentiel des activités sont délocalisées. *« Les départements actions sont transférés à Londres ou à Francfort. Les départements obligations à Londres. La gestion privée en Suisse ou au Luxembourg, et les back-offices en Irlande »*, décrit Eurostaf, qui précise que *« la tendance n'est pas aujourd'hui à ces délocalisations en masse »*. Dans ce cas, la banque de gros en France perd près du tiers de ses effectifs d'ici à 2001. La restructuration de la banque de détail est, elle aussi, accélérée. Bilan : la branche perd 20 % de ses effectifs, ramenés à 161 000 d'ici à la fin 2001. *« Ce dernier scénario prend par ailleurs pour hypothèse que deux grandes banques françaises fusionnent, ce qui se traduit par 7 000 à 10 000 suppressions d'emplois compte tenu des doublons dans les réseaux »*, précise Eurostaf.

L'ESPOIR DES 35 HEURES

« La mise en place des 35 heures atténuera les conséquences de ces scénarios sur l'emploi. Dans le premier, elle permettra même à la branche d'embaucher », précise Eurostaf. Surtout, elle pourrait être pour les banques l'occasion de gérer le problème de leur pyramide des âges : entre 2005 et 2010 selon les réseaux, les banques feront face à des départs à la retraite en masse.

Plutôt que d'attendre cette période pour embaucher des jeunes, elles feraient mieux de les intégrer dès aujourd'hui, en faisant partir les plus âgés en préretraite. Paradoxalement, le contrat d'étude prospective commandé par le gouvernement d'Alain Juppé sert donc au mieux Martine Aubry.

Virginie Malingre

Castorama a du mal à admettre sa prise de contrôle par Kingfisher

LE RAPPROCHEMENT du numéro un français des magasins de bricolage, Castorama, et de B & Q, filiale du groupe anglais Kingfisher, annoncé le 25 septembre, n'en finit pas de réserver des rebondissements. Dernier en date : le courrier envoyé, vendredi 4 décembre, à la Commission des opérations de Bourse (COB), par Colette Neuville, la présidente de l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM), pour dénoncer *« un certain nombre d'incohérences »* entre les informations données aux actionnaires de Castorama et à ceux de Kingfisher. Les assemblées générales des deux groupes doivent se prononcer le 18 décembre sur l'opération, et la COB n'avait toujours pas, mardi, délivré son avis d'enregistrement.

RÉVÉLATION

Mme Neuville relève que le plafonnement à 50 % des droits de vote du nouvel actionnaire britannique (il détiendra en réalité 54,6 % du capital) pendant deux ans et demi ne prendra pas en compte les quelque 20 000 actions détenues par la Socodi, une société qui a rang d'associé commandité de Castorama, et que doit racheter le groupe anglais. *« Kingfisher sera donc bel et bien majoritaire sans attendre »*, dit Mme Neuville à la COB. Une « révélation » importante, dans la mesure où, lors de l'OPA que pourra lancer Kingfisher à terme, il ne serait pas obligé de payer la traditionnelle « prime de contrôle », puisqu'il pourra faire valoir qu'il détient déjà le contrôle depuis deux ans.

Dans sa communication à ses actionnaires, Geoffrey Mulcahy ne cache pas que c'est bien lui qui aura le pouvoir au sein du nouveau groupe. L'assemblée des commandités, dont il prendra la présidence, *« constituera l'organe décisionnel principal de Castorama »*. Et il pourra à tout moment révoquer le président du conseil de gérance, Jean-Hugues Loyez, *« dans le cas de performances insuffisantes ou de difficultés persistantes »*, précise-t-il.

« Il n'y a rien de nouveau », a déclaré, mardi 8 décembre, M. Loyez. Tout cela était déjà écrit dans l'avis favorable rendu par le Conseil des marchés financiers (CMF), qui a autorisé cette fusion en dispensant Kingfisher de lancer une OPA obligatoire, au motif qu'il apportait un actif substantiel dans l'opération. *« B & Q est notre plus bel actif, il sera décoté d'environ 20 %, il fallait bien qu'il y ait des contreparties »*, affirme M. Mulcahy. Les dirigeants des deux groupes préfèrent mettre en avant l'aspect industriel de la grande *« alliance de portée mondiale »* que représentera la fusion de Castorama et de B & Q.

Mais ce nouvel épisode vient confirmer la fâcheuse impression que tout n'a pas été dit d'emblée par les deux partenaires. Ainsi, en novembre, le quotidien *La Tribune* révélait que les associés commandités de Castorama se verraient attribuer 1,2 million d'actions, soit une « indemnité » de l'ordre de 1,26 milliard de francs, en cas de dissolution de la commandite par Kingfisher après son éventuelle OPA, une *« hypothèse peu probable »*, affirme M. Loyez, mais expressément envisagée dans les documents officiels. De là à penser que les grands actionnaires préparent leur sortie par le haut, sans trop se soucier des petits, il y a un pas que Mme Neuville n'ose franchir, se contentant de réclamer que *« toute l'information soit donnée aux actionnaires de Castorama »*...

Pascal Galinier

Le bâtisseur de GE Capital est remercié

LE COUPERET est tombé mardi 8 décembre. Le groupe américain General Electric a annoncé qu'il remerciait Gary Wendt, le PDG de sa filiale spécialisée dans les services financiers GE Capital, un communiqué indiquant – très explicitement – que ce dernier avait *« accepté de démissionner »*. Ce patron, peu soucieux de son image, refusant les contacts avec la presse et délivrant le moins d'informations possible sur l'évolution de son activité, dirigeait la branche services financiers de GE depuis douze ans, avec deux maîtres mots : performance et productivité. Avec succès : GE Capital génère 40 % du bénéfice de GE. Agé de cinquante-six ans, M. Wendt a réussi à faire de GE Capital une société qui, si elle était indépendante, se classerait au vingtième rang des 500 premières entreprises américaines sélectionnées par le magazine *Fortune*.

M. Wendt sera remplacé par Dennis Dammerman, cinquante-trois ans, qui occupait le poste de directeur financier de General Electric depuis quatorze ans. Proche de Jack Welch, le charismatique patron de GE, et de son successeur probable Denis Nayden, il avait été chargé en 1994 de mener à bien la cession de la banque d'affaires Kidder Peabody. Cette erreur stratégique avait coûté très cher à GE (1,2 milliard de dollars). Après l'acquisition de la banque d'affaires, M. Welch avait refusé de la placer sous la houlette de GE Capital.

En nommant M. Dammerman, M. Welch, âgé de soixante-trois ans, met en ordre son groupe avant son départ. Ses relations tendues avec M. Wendt n'étaient un secret pour personne, apparues au grand jour lors du spectaculaire divorce du patron de GE Capital. Son ex-épouse Lorna lui réclamait la moitié de sa fortune pour l'avoir aidé à construire sa carrière. Elle a finalement obtenu 20 millions de dollars.

M. Wendt a été l'homme du développement à marche forcée de GE Capital, à coups d'acquisitions nombreuses et parfois coûteuses, comme la Sovac en France. Pour l'instant, M. Dammerman confirme cet axe stratégique.

S. F.

La Sofirad est en panne de stratégie

Délestée de ses activités les plus rentables, cette holding qui gère les participations de l'Etat dans l'audiovisuel, attend la nomination de son PDG et s'interroge sur son futur développement

QUE FAIRE de la Sofirad ? A une semaine de la nomination de son PDG, les ministères de tutelle de cette holding, qui détient les participations de l'Etat dans l'audiovisuel, ne semblent pas avoir complètement décidé de son avenir. Il est vrai que la cohérence de cette constellation d'une vingtaine de sous-holdings est loin d'être évidente. La Sofirad combine l'opacité d'un organisme de contrôle, le sens du secret d'une cellule diplomatique et les ambitions d'un développeur.

De sa naissance, en 1942, aux débuts des années 80, la Sofirad est une des sociétés dont la présidence est convoitée par les grands commis de l'Etat et les emplois recherchés par les proches des différents pouvoirs. Elle est riche, car ses participations dans Europe 1, Sud Radio et RMC lui rapportent beaucoup d'argent ; elle est puissante car elle est l'œil de l'Etat dans ces médias et les différents gouvernements placent à sa tête des hommes de confiance ; elle est attirante car elle intervient dans un secteur dont on pressent le développement et l'influence.

C'est au milieu des années 80 que commence son déclin. En 1986, la privatisation d'Europe 1 lui ôte un de ses fleurons. Elle sera suivie par celle de Sud Radio. Quant à RMC, le long feuilleton de sa privatisation fera découvrir à la Sofirad la difficile gestion des déficits. A partir de 1992, cette radio habituée aux bénéfices et aux accords d'entreprises avantageux pour les personnels va découvrir les plans sociaux, les réductions d'effectifs et les restrictions de moyens.

SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Les atermoiements des gouvernements et l'intransigeance des comptables de l'Etat feront que la privatisation durera six ans. Et au lieu des 350 millions de francs proposés par certains acheteurs au début, la Sofirad a seulement empoché 110 millions de francs dans le cadre de la cession enfin réalisée au printemps (*Le Monde* du 10 juin).

En cédant l'essentiel de son pôle radiophonique, la Sofirad a perdu une grande partie de sa puissance. D'une cinquantaine de collaborateurs, elle est passée à vingt, pour un budget de fonctionnement de 12 millions de francs. Désormais, ses recettes proviennent de la gestion de deux immeubles à Paris (avenue Raymond-Poincaré et rue Magellan) et des participations que l'Etat conserve dans quelques activités audiovisuelles, notamment à l'étranger. Cette gestion d'une parcelle du patrimoine de l'Etat fait que la Sofirad se retrouve sous la haute surveillance de la direction du Trésor.

Désormais, les participations de la Sofirad dans l'activité radiophonique résultent de choix anciens faits en matière de coopération avec l'Afrique (Africa Numéro 1), avec les pays du Maghreb (Médi 1), avec les pays de l'Est (Europa Plus). Dans ce cadre, Radio Caribbean International, qui émet dans les Antilles britanniques, est en train d'être cédée au personnel. Et RMC Moyen-Orient a rejoint, il y a deux ans, le giron de Radio France Internationale.

En effet, Georges Vanderchmitt, actuel PDG de la Sofirad, s'efforce de faire le tri entre les activités les moins significatives qu'il cède dans les meilleures conditions possibles et la dynamisation des secteurs plus porteurs. Il est ainsi en train de négocier la vente de Technisonor, une société de production disposant d'un important catalogue, il assure le suivi des cessions précédentes dont la garantie de passif de RMC qui court jusqu'au 31 décembre 1999.

En revanche, il conserve les activités de régies publicitaires. Sous la bannière de Havas Media International (HMI), la Sofirad assure la régie des médias d'Afrique francophone et des DOM-TOM, dont elle vend l'espace publicitaire aux annonceurs internationaux.

COQUILLE VIDE

Les activités les plus affriolantes de la Sofirad concernent évidemment la télévision. Mais celle qui fut pionnière en matière d'audiovisuel extérieur est en train de perdre son emprise sur ce secteur au profit du pôle en cours de constitution autour de TV5. Outre sa petite participation dans Canal Plus Horizons, la chaîne à péage diffusée en Afrique, la Sofirad assure la commercialisation de MCM International.

Mais c'est de Portinvest qu'elle tire le symbole de ce qu'elle pourrait devenir. Cette coquille vide de la Sofirad a été utilisée en 1997 pour porter un bouquet satellitaire qui diffuse six chaînes de télévision et des radios sur l'Afrique. *« Je pense que la souplesse de la Sofirad lui donne la possibilité de jouer un rôle de capital développement et d'ingénierie sur les marchés émergents. Elle peut être le relais des administrations centrales et servir d'appui à certains opérateurs »*, suggère Georges Vanderchmitt.

Cet énarque de quarante-neuf ans, conseiller-maître à la Cour des comptes, souhaite, s'il est renouvelé, des missions plus précises. Cela suppose notamment que les projets du ministère des affaires étrangères en matière de coopération et les perspectives de développement de l'audiovisuel extérieur trouvent une cohérence dans cette holding. Le personnel souhaite, lui aussi, cette clarification. La CFDT a récemment fait savoir qu'elle *« demande qu'avant toute nomination, le gouvernement indique clairement ce qu'il compte faire de la holding Sofirad »*.

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : les syndicats de France 3 ont déposé un préavis de grève pour le mardi 19 janvier 1999** à l'appel des journalistes et des techniciens et administratifs (SNJ, CFDT, SNFORT, SJA/FO, SJ/CGC, SNJ/CGT, CFTC), en raison des disparités salariales entre France 2 et France 3.

■ **Albert du Roy, ancien directeur général adjoint chargé de l'information de France 2,** devrait produire la prochaine émission politique de la chaîne. Prévue pour début 1999 et programmée en début de soirée, elle mettra en contact des responsables politiques et des citoyens.

■ **PRESSE : la Fondation Alexandre-Varenne a décerné des prix aux journalistes de la presse régionale, quotidienne et hebdomadaire.** Le prix de la presse quotidienne régionale (25 000 francs) est allé à Serge Airoldy (*Sud-Ouest*) et le prix du Jeune Journaliste à Sophie Manelli (*La Provence*). Olivier Mazat, de *Terre Vivaroise*, a reçu le premier prix de la presse hebdomadaire régionale (20 000 francs), Ludovic Bischoff (*Républicain d'Evry*) a eu le prix du Jeune Journaliste. Le prix Radio (10 000 francs) a été attribué à Nicolas Charbonneau, d'Europe 1, le prix du Jeune Journaliste revenant à Bruno Demange (RMC).

■ **PUBLICITÉ : Alain Cayzac, vice-président du groupe publicitaire Havas Advertising, a été réélu,** lundi 7 décembre, président de l'Association des agences conseils en communication (AACC).

Le japonais Dentsu négocie son rapprochement avec Leo Burnett

LE GÉANT nippon de la communication, Dentsu, a annoncé, mercredi 9 décembre, avoir engagé des discussions avec le premier groupe publicitaire aux Etats-Unis, l'américain Leo Burnett, en vue d'une prise de participation minoritaire dans le capital du groupe de Chicago. L'accord devrait permettre aux deux réseaux, parmi les premiers mondiaux par leur taille, de coexister en jouant la complémentarité géographique. Dentsu, fragilisé par la récente bourrasque financière asiatique, cherche à se dégager de sa zone traditionnelle ; Leo Burnett, lui, souffre d'une faible présence internationale. Dentsu et Leo Burnett *« espèrent construire une relation structurée mais souple, tout en maintenant l'indépendance de chaque agence et respectant les cultures locales de par le monde »*, précise-t-on à Tokyo.

L'alliance est inattendue. On savait Leo Burnett en quête d'un partenaire susceptible de l'aider à soutenir un taux de croissance annuel de l'ordre de 15 % à 20 % : le groupe se bat depuis plus d'un an contre la fuite de ses clients historiques (McDonald's ou United Airlines) et le gel de son développement par manque de capitaux (*Le Monde* du 25 février). Mais plus qu'avec un groupe asiatique, des spéculations faisaient état d'un rapprochement possible avec un groupe européen, comme le français Havas Advertising.

On savait aussi que Dentsu souhaitait s'implanter aux Etats-Unis et en Europe, où il ne dispose que de petites structures de représentation commerciale. Mais ses liens historiques avec un autre groupe américain, Young & Rubicam, étaient censés entraver toute nouvelle alliance. Pour Yatuka Narita, le président de Dentsu, l'établissement de ce partenariat avec Leo Burnett n'est pas incompatible avec son mariage en Asie avec Young & Rubicam, avec lequel il souhaite maintenir *« des relations fortes et gratifiantes »*.

Florence Amalou

True North pourrait de nouveau attaquer son ex-partenaire Publicis

UNE NOUVELLE bataille juridique pourrait démarrer entre le groupe publicitaire True North, basé à Chicago, et son ancien partenaire, le français Publicis, selon l'hebdomadaire britannique *Campaign* du 4 décembre. Bruce Mason, le patron de True North, et ennemi juré de Maurice Lévy, président de Publicis, contesterait la fusion de Publicis SA et Publicis Communication, la filiale publicitaire dans laquelle il détient 26,5 %.

La valorisation de cette opération décidée par Publicis (*Le Monde* du 10 novembre) – et qui devrait être avalisée le 12 décembre – *« lui imputerait une perte avant impôt de 30 millions de dollars au quatrième trimestre de cette année »*, peut-on lire dans la revue professionnelle. Selon une porte-parole du groupe américain, *« les conseillers financiers et juridiques* [de True North] *étudient cette transaction afin de vérifier qu'elle répond bien aux exigences de notre accord de séparation signé en mai dernier »*.

Le groupe France Télévision organise son offre Internet

LE PRÉSIDENT de France 2 et France 3, Xavier Gouyou Beauchamps, a annoncé, mardi 8 décembre, la création du bouquet Internet de France Télévision, qui organise, dans une logique de groupe et sous la même marque, les huit sites Web créés par les chaînes et les filiales depuis 1996. Cette opération a été présentée par M. Gouyou Beauchamps comme un projet *« d'importance stratégique de premier ordre »*. *« Il y a entre 700 000 et 800 000 foyers connectés à Internet, soit à peu près autant que d'abonnés à CanalSatellite et à TPS. Mais le rythme croît à un rythme supérieur sur Internet que dans la télévision numérique »*, affirme Gérard Eymery, responsable des nouveaux développements à France Télévision.

Sur la plate-forme labellisée France Télévision, mise en ligne lundi 7 décembre, on trouve les sites de France 2 et France 3 qui existaient déjà mais n'avaient pas de liens entre eux, ceux des chaînes thématiques Régions, Mezzo et Histoire, et un moteur de recherche, Voilà, mis au point par France Télécom.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ZENECA-ASTRA : le troisième groupe pharmaceutique britannique** Zeneca et son concurrent suédois Astra ont confirmé, mercredi 9 décembre, leur projet de fusion. *(Lire p. 21.)*

● **AEROSPATIALE : le compte à rebours** de la privatisation du groupe français est lancé. *(Lire p. 20.)*

● **NORTHROP : le sixième groupe aérospatial et de défense américain** prévoit la suppression de 1 100 emplois supplémentaires. 8 000 suppressions avaient déja été annoncées. Ce nouveau dégraissage est directement lié à la décision de Boeing de réduire fortement sa production.

● **NISSAN MOTOR :** le constructeur automobile japonais a annoncé, mercredi, une restructuration de ses activités américaines entraînant la suppression de 500 emplois (sur les 3 300 aux Etats-Unis). Le groupe va également céder ses activités nippones de crédit-bail.

● **SMITH AND NEPHEW : le groupe britannique** de pharmacie et de parapharmacie a annoncé, mercredi, la suppression de 480 emplois.

SERVICES

● **EDF : examen, mercredi, en conseil des ministres du projet de** loi sur l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité *(Lire p. 20.)*

● **ESPRIT TELECOM : l'opérateur britannique** va être racheté par la société américaine Global TeleSystems Group (dont le financier George Soros est actionnaire) par échange d'actions. La nouvelle entité, regroupant 3000 employés dans douze pays européens, affichera un chiffre d'affaires d'environ 482 millions de dollars (2,7 milliards de francs).

FINANCE

● ***DEUTSCHE-BANK* : la banque allemande va lancer une émission d'obligations convertibles** à hauteur de 1,3 milliard d'euros au cours du premier trimestre de 1999, afin de financer le rachat de Bankers Trust, pour 57 milliards de francs. Si la totalité des titres est échangée, la participation de la banque dans l'assureur allemand Allianz sera allégée de 9,4 % aujourd'hui à 7,7 %.

● **AFB : le conseil de l'Association française des banques a adopté**, mardi, une réforme de ses structures avec, notamment, la création d'un poste de directeur général et la suppression de celui de délégué général. Patrice Cahart, délégué général de l'AFB depuis janvier 1992, devrait quitter l'association.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : le groupe bancaire** a annoncé, mardi, une restructuration de ses activités en Asie et la suppression de 124 emplois dans les bureaux de Hongkong et de Singapour.

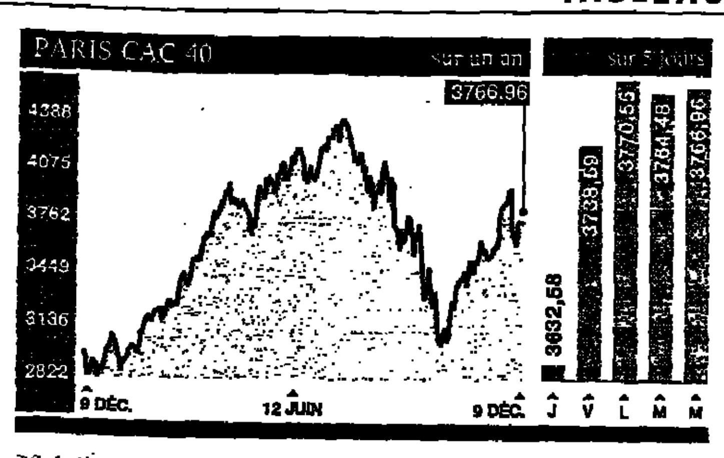
RÉSULTATS

■ **HEWLETT-PACKARD : la filiale française du groupe américain** d'informatique a réalisé en 1998 un bénéfice de 1,01 milliard de francs (792 millions en 1997), pour un chiffre d'affaires de 30,8 milliards (+ 25 %).

■ **NATIONAL MUTUAL HOLDING : la filiale australienne à 51 % d'AXA** a vu son bénéfice net chuter de 31 % au cours de l'exercice 1997/1998, clos le 30 septembre, à 205,3 millions de dollars australiens (720 millions de francs). NMH, qui se développe sur le marché asiatique, va poursuivre son programme d'économies.

■ **MÉRIDIEN : la chaîne hôtelière d'origine française**, entrée depuis 1995 dans le groupe Granada, a enregistré sur l'exercice 1997-1998 (clos le 30 septembre) un profit d'exploitation de 158 millions de livres (1,46 milliard de francs), en hausse de 28 %. Son volume d'affaires atteint 1 milliard de livres (+ 43 %).

★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 09/12	Var. % 08/12	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	0,04	35,61
- SBF 120	[illegible]	-0,07	23,66
- SBF 250	[illegible]	-0,48	22,63
- SECOND MAR.	[illegible]	-0,61	7,96
- MIDCAC	[illegible]	-0,27	2,47
LONDRES FT100	[illegible]	-0,05	9,29
AMSTERDAM AEI	[illegible]	-0,10	17,90
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,04	36,21
FRANCFORT D30	[illegible]	-0,84	9,65
MADRID IBEX35	[illegible]	0,47	30,92
MILAN MIB30	[illegible]	-0,98	29,21
SUISSE SMI	[illegible]	-0,03	3,66
STOXX 666	263,59	0,04	....
EURO STOXX 326	278,49	-0,33	....
STOXX 50	3120,35	0,07	....
EURO STOXX 50	3096,89	-0,20	....

Monde ▶	Cours 08/12	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	0,60	14,70
- SP 500	[illegible]	0,93	22,39
- NASDAQ	[illegible]	1,87	29,95
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	0,52	-34,12
JOHANNESBURG	[illegible]	-1,10	-20,54
MEXICO BOLSA	[illegible]	1	-33,94
SANTIAGO IPSA	[illegible]	0,30	-32,81
SAO PAULO BOU.	[illegible]	—	—
TORONTO FSE I.	[illegible]	—	—
ASIE 10h15	09/12	08/12	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	4,64	-2,85
HONGKONG H.	[illegible]	-0,75	-3,47
SÉOUL	[illegible]	-1,25	38,62
SINGAPOUR ST.	[illegible]	1,22	-7,56
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,57	5,93
TOKYO NIKKEI	[illegible]	0,58	-2,95

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 08/12	Var. % 07/12	Var. % 31/12
SEITA	[illegible]	+8,06	+78,62
S.E.B.	522	+5,46	-37,78
DASSAULT SYST.	242	+5,21	+31,88
VIA BANQUE	[illegible]	+4,93	+3,41
JEAN LEFEBVRE	[illegible]	+4,85	+58,35
MICHELIN	[illegible]	+4,40	-24,85
CERUS EUROP.R	43,25	+4,21	+25,38
TECHNIP	446	+3,94	-29,44
CREDIT LYONNA.	[illegible]	+3,89	+76,43
SKIS ROSSIGNO.	[illegible]	+3,75	-20,29

Baisses ▶	Cours 08/12	Var. % 07/12	Var. % 31/12
GRANDVISION	[illegible]	-6,77	-55,57
BULL#	45	-6,34	-29,02
SGE	259,50	-5,63	+88,34
GR.ZANNIER (L	112,40	-5	-16,48
RUE IMPERIALE	[illegible]	-4,88	+18,71
GEOPHYSIQUE	[illegible]	-3,84	-54,54
LEGRAND ADP	[illegible]	-3,57	+13,57
MARINE WENDEL.	[illegible]	-3,29	+37,28
ROCHETTE (LA)	[illegible]	-3,28	-35,20
CHRISTIAN DAL.	450	-3,22	-35,15

PARIS SBF 250 — 3 mois — 2385 — 11 SEPT. — 23 OCT. — 9 DÉC.

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9070,47

LONDRES FT100 3 mois — 5612,80

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4659,98

TOKYO Nikkei 3 mois — 14808,20

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LA BOURSE de Paris s'inscrivait en léger recul, mercredi 9 décembre, en fin de matinée. A douze heures, l'indice CAC 40 cédait 0,36 %, à 3 751,68 points, influencé par le repli du dollar et de Wall Street. Ralph Acampora, analyste technique chez Prudential Securities, se montre optimiste sur l'évolution future du Dow Jones : selon lui, l'indice devrait évoluer en 1999 entre 9 800 et 11 500 points. En Europe, les milieux financiers estiment qu'une baisse des taux d'intérêt en Europe pourrait intervenir au cours du premier semestre. La dégradation conjoncturelle en Europe appelle ce nouvel allègement, qui pourrait être d'un demi-point (taux à 2,50 %) selon la Société générale. SEB est en hausse de 2,9 % et le groupe Valfond de 2,7 %. BHV, qui avait vivement progressé au cours de ces dernières séances, recule de 5 %. Primagaz perd 4,6 % et Strafor Facom 4,5 %.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort, mercredi 9 décembre, a débuté la séance sur une baisse de 0,29 %, à 4 694 points. La veille, il avait abandonné 0,27 %, à 4 708,19 points. Le titre du groupe DaimlerChrysler a progressé dans l'attente de la fusion de sa filiale DASA avec British Aerospace. En revanche, les valeurs bancaires, telles Deutsche Bank, Dresdner Bank et Commerzbank, ont reculé.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a progressé de 0,71 %, à 5 615,70 points, mardi 8 décembre, dans l'espoir de voir la Banque d'Angleterre abaisser ses taux jeudi 10 décembre. Les valeurs des établissements bancaires ont profité de ces anticipations. L'action du groupe pharmaceutique Zeneca, qui projette de se marier avec Astra, a fortement progressé, avant d'être suspendue.

TOKYO

A LA BOURSE DE TOKYO, mercredi 9 décembre, l'indice Nikkei a terminé la séance sur une légère hausse de 0,8 %, à 14 931,90 points. Les opérateurs ont estimé que le marché était soutenu par des achats de fonds publics. Les valeurs automobiles Toyota et Honda ont profité de ce mouvement.

NEW YORK

A WALL STREET, malgré la baisse des taux à long terme au-dessous de 5 %, le marché des actions a terminé la séance du 8 décembre sur une baisse de 0,47 %, à 9 027,98 points. Les investisseurs ont salué le rachat par AT & T de Global Network et pénalisé l'action General Electric après l'annonce du départ du président de sa filiale financière. L'analyste de Prudential Securities, Ralph Acampora, a estimé que l'indice Dow Jones devrait évoluer entre 9 800 et 11 500 points en 1999.



Valeur du jour : SEB se restructure

APRÈS AVOIR perdu plus de la moitié de sa valeur en six mois et plus de 13 % ces deux dernières semaines, l'action SEB amorce-t-elle un rebond ? Mardi 8 décembre, le titre a gagné 5,5 %, à 522 francs. Le marché a anticipé un plan de restructuration qui devait être annoncé officiellement mercredi, après la clôture du marché.

Action SEB — en francs à Paris — 522 — 1 100, 1 000, 900, 800, 700, 600, 500, 400, 300, 200 — J F M A M J J A S O N D

Les investisseurs ont durement sanctionné en Bourse le fabricant de petit électroménager (SEB, Rowenta, Calor, Tefal), qui a subi de plein fouet la crise économique en Russie, où il réalisait 10 % de ses ventes en 1997. Alors qu'il y a encore quelques mois la société tablait sur un chiffre d'affaires supérieur à 1,2 milliard de francs cette année en Russie, la société de Bourse Gilbert Dupont estime que les ventes devraient s'élever à 570 millions de francs et être nulles pour les années 1999 et 2000.

SEB pâtit également des difficultés économiques que traversent les pays d'Amérique latine. Le chiffre d'affaires de sa filiale brésilienne a progressé au cours du troisième trimestre, mais il est stable sur les neuf premiers mois de l'année. Consolation, l'exposition du groupe d'électroménager à la situation en Asie reste limitée et les résultats de sa filiale aux Etats-Unis sont, sinon satisfaisants, du moins encourageants. SEB peut surtout espérer profiter de la bonne tenue de la consommation en France et dans le reste de l'Europe, où il réalise plus de la moitié de ses ventes. Cependant, les analystes prévoient que le bénéfice du groupe soit *« sacrifié »* cette année, les plus optimistes d'entre eux s'attendant à un résultat proche de 300 millions de francs, contre 521 millions de francs en 1997.

Dans ces conditions, les observateurs pensent qu'un rebond durable du titre dépendra de l'ampleur de la restructuration du groupe. SEB s'apprête à annoncer un vaste plan de redéploiement industriel de ses sites en France et devrait fermer les moins rentables. Les usines de Saint-Priest et de Villefranche, dans le Rhône, seraient concernées et 300 postes devraient y être supprimés. A Lourdes, 95 emplois devraient disparaître. Les licenciements pourraient être évités grâce à un redéploiement des effectifs dans les autres entités du groupe, des préretraites et des reclassements externes chez des fournisseurs du groupe. Déjà, avant l'été, SEB avait annoncé un plan de redéploiement qui comprenait 221 suppressions de postes dans les Vosges.

Pour autant, une simple annonce de réduction d'effectifs, soulignent les analystes, n'est plus pour une société une garantie de rebond de son cours de Bourse.

Joël Morio

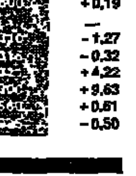
Matières premières

En dollars ▶	Cours 08/12	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	-0,53
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	-0,71
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	-0,91
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	-1,16
ZINC 3 MOIS	[illegible]	-0,56
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	-2,02
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	0,52
PLATINE A TERME	[illegible]	-0,34
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	-1,85
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	-0,12
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	-0,13
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	-0,66
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	-1,03
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	1,44
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 08/12	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	1,85
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,70
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	1,80

Or



En francs ▶	Cours 08/12	Var % 07/12
OR FIN KILO BAPRE.	[illegible]	-0,37
OR FIN LINGOT	[illegible]	+0,19
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	—
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	-1,27
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	-0,32
PIÈCE UNION LAT. 20 F.	[illegible]	+4,22
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	+9,63
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	+0,61
PIÈCE 50 PESOS MEX.	[illegible]	-0,50

MONNAIES

● **Dollar :** la devise américaine était en baisse face au yen et progressait légèrement face au mark, en début de matinée, mercredi 9 décembre. Le billet vert s'échangeait à 118,78 yens, 1,6687 mark et 5,5966 francs. Le repli affiché par la Bourse de New York, tandis que Tokyo affichait une tendance positive, a affaibli le cours du dollar face au yen. En outre, selon certains analystes, la chute des cours des matières premières pourrait peser sur la monnaie américaine.

Selon des sources japonaises, des représentants des pays membres du G 7 devaient se réunir dans la journée afin d'évoquer la parité future de l'euro face au dollar et face au yen. Cette réunion, dont la tenue n'avait pas été confirmée mercredi matin, fait suite aux déclarations du président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, qui s'était opposé, lundi, à une surévaluation de l'euro.

Cours de change

09/12 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,61	6,58	9,27	4,10	2,98	4,69	0,34	3,35	....
DM	1,67	1,96	2,77	1,23	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1653,70	1941,74	2739,81	1213,94	878,68	1398,08	....	990,24	295,31
YEN (100)	118,09	138,89	196,01	86,83	62,71	....	7,15	70,83	21,13
FLORIN	1,88	2,21	3,12	1,38	....	1,59	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,36	1,60	2,26	....	0,72	1,15	0,08	0,82	0,24
LIVRE	0,60	0,71	....	0,44	0,32	0,51	0,04	0,36	0,11
ECU	0,85	....	1,41	0,63	0,45	0,72	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,17	1,66	0,73	0,53	0,85	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 08/12 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,09	3,94	4,78
ALLEMAGNE	[illegible]	3,30	3,89	4,76
GDE-BRETAG.	[illegible]	5,95	4,58	4,45
ITALIE	[illegible]	3,28	4,10	5,04
JAPON	[illegible]	0,13	1,79	....
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,61	4,68	5,02
SUISSE	[illegible]	1,40	2,26	3,73
PAYS-BAS	[illegible]	3,22	3,97	4,79

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 09/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	112,27	111,74
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,69	96,68

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 08/12	Achat 08/12	Vente 08/12
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,34	3,94
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,32	5,92
FINLANDE (100)	[illegible]	105	118
GDE-BRETAGNE	[illegible]	8,80	9,65
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,90	8,74
ITALIE (1000)	[illegible]	3,13	3,63
JAPON (100)	[illegible]	4,52	4,87
NORVÈGE (100)	[illegible]	69,30	78,30
PAYS-BAS (100)	[illegible]	....	....
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,95	3,85
SUÈDE (100)	[illegible]	63	73
SUISSE (100)	[illegible]	394	418

TAUX

● **France/Allemagne :** les marchés obligataires français et allemand étaient bien orientés à l'ouverture, mercredi 9 décembre. Le contrat notionnel de décembre, qui traduit l'évolution des obligations d'Etat à 10 ans, a gagné 31 centièmes, à 112,05 points. Son équivalent, le contrat Bund, affichait une gain de 28 centièmes, à 115,98 points. La publication, en Allemagne, d'un taux d'inflation nul sur le mois de novembre (soit 0,7 % sur les douze derniers mois) et l'annonce, mardi, d'une légère progression du chômage ont renforcé les craintes d'un ralentissement de l'activité en Europe.

● **Grande-Bretagne :** le contrat britannique Gilt, équivalent du contrat notionnel outre-Manche, a terminé en progression de 10 centièmes, à 117,80 points, mercredi 9 décembre. Les investisseurs britanniques attendent un geste de la Banque d'Angleterre, qui pourrait baisser ses taux d'intervention jeudi.

ÉCONOMIE

La pénurie de crédit augmente au Japon

L'ENCOURS des crédits bancaires ouverts au Japon s'est contracté de 4 % au mois de novembre, par rapport à son niveau du même mois de 1997, ce qui n'avait jamais été constaté depuis que cette statistique existe, a annoncé, mercredi 9 décembre, la Banque du Japon (BoJ). Les crédits bancaires sont en retrait constant depuis onze mois, mais leur recul atteint depuis trois mois des proportions inégalées.

Cette évolution traduit la réticence des institutions financières à allouer de nouveaux crédits, un phénomène de credit crunch qui augmente à l'approche de la fin de l'année.

■ **HONGKONG : la grande ouverture de l'économie de** Hongkong en matière de commerce et d'investissement, maintenue malgré la crise asiatique, devrait permettre d'aider une sortie de la crise, a estimé un rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) publié mardi.

■ **VIETNAM : les pays donateurs se sont engagés** à apporter une aide financière au Vietnam pouvant aller jusqu'à 2,7 milliards de dollars, lors d'une rencontre mardi à Paris, a annoncé la Banque mondiale.

■ **MEXIQUE : le président mexicain, Ernesto Zedillo,** a indiqué que son gouvernement tablait sur un prix moyen du baril de pétrole à 9 ou 10 dollars pour son budget 1999, ce qui représente un manque à gagner de 7 milliards de dollars pour les recettes budgétaires.

■ **BRÉSIL : le déficit public** brésilien a atteint 8,3 % du produit intérieur brut (PIB) au cours des douze derniers mois terminés en septembre, a indiqué, mardi, le ministre brésilien des finances, Pedro Malan.

■ **UNION EUROPÉENNE : les Italiens sont les Européens qui épargnent le plus**, à l'opposé des Danois, selon une publication diffusée mardi par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes à Luxembourg.

Le document, intitulé *Les comptes économiques de l'Union européenne 1997*, fait ressortir que les ménages italiens ont épargné l'équivalent de 2 710 écus par personne en 1996, soit 50 % de plus de la moyenne de l'Europe des 15, qui s'élève à 1 808 écus. Les Danois n'ont amassé quant à eux que 701 écus, soit seulement 39 % de la moyenne européenne.

■ **La France et l'Allemagne ont demandé**, mardi, que le sommet de l'Union européenne des 11 et 12 décembre, à Vienne, lance le processus pour un pacte pour l'emploi qui fixe des *« objectifs contraignants et durables »* en matière de lutte contre le chômage.

■ **FRANCE : la masse monétaire mesurée par l'agrégat M3** a progressé de 0,7 % au mois d'octobre en France et de 5,3 % en glissement annuel, selon les statistiques publiées mardi par la Banque de France.

■ **D'après une enquête réalisée par la Sofres**, à la demande de cinq journaux régionaux, 25 % des personnes interrogées pensent que la situation économique s'est améliorée depuis un an (contre 10 % en décembre 1997) et 27 % qu'elle s'est détériorée (contre 46 % l'an dernier).

■ **ALLEMAGNE : une quinzaine de personnalités allemandes**, issues du syndicalisme et du monde de l'entreprise, ont lancé, mardi à Ludwigshafen, une *« initiative pour l'emploi »* destinée à développer des projets contre le chômage à travers toute l'Allemagne.

■ **Le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine**, a plaidé, mardi, pour une hausse des salaires au nom du pouvoir d'achat, lors d'un congrès à Sarrebrück du Parti social-démocrate (SPD), qu'il préside.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 9 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,02 %
CAC 40 : 3764,56

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	965	965	—	30/07/98
Cr.Lyonnais(TP) Ly.	915	904	−1,20	[illegible]
Renault (T.P.)	2615	2602	−0,49	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1135	1135	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	944	931	−1,37	[illegible]
Accor	1200	1187	−1,08	15/06/98
AGF	328	332	+1,21	[illegible]
Air Liquide	968	960	−0,82	[illegible]
Alcatel	739	725	−1,89	30/06/98
Alstom	132	125,50	−4,92	[illegible]
Altran Techno. #	1285	1270	−1,16	[illegible]
Atos CA	1249	1236	−1,04	[illegible]
Axa	729	733	+0,54	11/05/98
Bail Investis.	810	814	+0,49	30/07/98
Bazar Hot. Ville	779	742	−4,74	17/07/98
Bertrand Faure	395	398	+0,75	20/04/98
BIC	320	315,50	−1,40	[illegible]
BIS	539	539	—	01/07/96
B.N.P.	435	440	+1,14	30/06/98
Bollore Techno.	1080	1080	—	[illegible]
Bongrain	2355	2400	+1,91	14/05/98
Bouygues	1115	1108	−0,62	06/05/98
Bouygues Offs.	134	126,10	−5,89	25/06/98
Bull#	45	44,35	−1,44	[illegible]
Canal +	1367	1369	+0,14	[illegible]
Cap Gemini	856	847	−1,05	17/04/98
Carbone Lorraine	282,10	283	+0,31	12/06/98
Carrefour	4074	4095	+0,51	[illegible]
Casino Guichard	545	546	+0,18	[illegible]
Casino Guich.ADP	339	336	−0,88	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1135	1140	+0,44	15/05/98
C.C.F.	478	477,50	−0,10	11/05/98
Cegid (Ly)	1124	1101	−2,04	02/06/98
Cerus Europ.Reun	49,25	48,50	−1,73	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	236	232	−1,69	[illegible]
CGIP	278,10	276,50	−0,57	[illegible]
Chargeurs	281,50	282	+0,17	[illegible]
Christian Dalloz	450	450	—	[illegible]
Christian Dior	572	577	+0,87	[illegible]
CIC -actions A	474	472	−0,42	[illegible]
Ciments Francais	328	325	−0,91	[illegible]
Clarins	409	401,50	−1,83	[illegible]
Club Mediterranee	440	428	−2,72	[illegible]
CNP Assurances	162	167,80	+3,58	[illegible]
Coflexip	390	390	—	[illegible]
Colas	1230	1220	−0,81	[illegible]
Comptoir Entrep.	13,10	12,65	−3,43	[illegible]
Comptoirs Mod.	3601	3602	+0,02	[illegible]
CPR	261	251	−3,83	[illegible]
Cred.Fon.France	90,50	92	+1,65	[illegible]
Credit Lyonnais CI	183,90	183	−0,48	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	428,20	425,20	−0,70	[illegible]
Damart	4675	4660	−0,32	[illegible]
Danone	1607	1593	−0,87	[illegible]
Dassault-Aviation	1886	1891	+0,26	[illegible]
Dassault Systemes	242	246,10	+1,69	[illegible]
De Dietrich	285	280	−1,75	[illegible]
Deveaux(Ly)#	750	741	−1,20	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	65	64	−1,53	[illegible]
Dexia France	842	848	+0,71	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	70,30	68	−3,27	[illegible]
Dynaction	171,50	170,30	−0,69	[illegible]
Ecia	785	775	−1,27	[illegible]
Eiffage	465	470	+1,07	[illegible]
Elf Aquitaine	685	675	−1,45	[illegible]
Eramet	163	162,80	−0,12	[illegible]
Eridania Beghin	970	976	+0,61	[illegible]
Essilor Intl	2164	2138	−1,20	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1985	1970	−0,75	[illegible]
Esso	500	495	−1	[illegible]
Eurafrance	3650	3639	−0,30	[illegible]
Euro Disney	7,65	7,70	+0,65	[illegible]
Europe 1	1308	1302	−0,45	[illegible]
Eurotunnel	6,90	6,95	+0,72	[illegible]
Fimalac SA	658	675	+2,58	[illegible]
Finextel	120,20	120,20	—	[illegible]
Fives-Lille	474	465	−1,89	[illegible]
France Telecom	395,10	398,70	+0,91	[illegible]
Fromageries Bel	4550	4520	−0,65	[illegible]
Galeries Lafayette	6390	6350	−0,62	[illegible]
Gascogne	448,90	438,50	−2,31	[illegible]
Gaumont #	354,40	346	−2,37	[illegible]
Gaz et Eaux	272,10	271,80	−0,11	[illegible]
Geophysique	350	351	+0,28	[illegible]
G.F.C.	665	665	—	[illegible]
GrandVision	110	108	−1,81	[illegible]
Groupe Andre S.A.	698	698	—	[illegible]
Groupe GTM	569	550	−3,33	[illegible]
Groupe Partouche #	422	425	+0,71	[illegible]
Gpe Valfond act.R#	328,50	337	+2,58	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	112,10	114	+1,69	[illegible]
Guilbert	760	768	+1,05	[illegible]
Guyenne Gascogne	2370	2390	+0,84	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1207	1185	−1,82	[illegible]
Havas Advertising	955	917	−3,97	[illegible]
Imetal	510	508	−0,39	[illegible]
Immeubl.France	497	480	−3,42	[illegible]
Infogrames Enter.	362	363,60	+0,44	[illegible]
Ingenico	164	161	−1,82	[illegible]
Interbail	145,20	145	−0,13	[illegible]
Intertechnique	1640	1601	−2,37	[illegible]
ISIS	381	378,10	−0,76	[illegible]
Jean Lefebvre	540	505	−6,48	[illegible]
Klepierre	559	545	−2,50	[illegible]
Labinal	1245	1221	−1,92	[illegible]
Lafarge	525	523	−0,38	[illegible]
Lagardere	220,20	223,50	+1,49	[illegible]
Lapeyre	428	426	−0,46	[illegible]
Lebon (Cie)	229	224	−2,18	[illegible]
Legrand	1455	1425	−2,06	[illegible]
Legrand ADP	862	841	−2,43	[illegible]
Legris indust.	235	229	−2,55	[illegible]
Locindus	800	793	−0,87	[illegible]
L'Oreal	3630	3583	−1,29	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1026	1030	+0,38	[illegible]
Marine Wendel	939	922	−1,81	[illegible]
Metaleurop	25,90	24,60	−5,01	[illegible]
Michelin	227,70	232,30	+2,02	[illegible]
Montupet SA	224	219	−2,23	[illegible]
Moulinex	90,20	87,70	−2,77	[illegible]
Natexis	339	338,50	−0,14	[illegible]
Norbert Dentres.#	186	188	+1,07	[illegible]
Nord-Est	176,50	176,40	−0,05	[illegible]
Nordon (Ny)	487	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	985	985	—	[illegible]
Olipar	49,95	48,60	−2,70	[illegible]
Paribas	493	493,50	+0,10	[illegible]
Pathe	1250	1265	+1,20	[illegible]
Pechiney Act Ord A	186	185,20	−0,43	[illegible]
Pernod-Ricard	365	362	−0,82	13/05/98
Peugeot	880	887	+0,79	10/06/98
Pinault-Print.Red.	1006	1008	+0,19	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	496	472	−4,83	[illegible]
Primagaz	564	561	−0,53	[illegible]
Promodes	3645	3645	—	[illegible]
Publicis #	980	975	−0,51	[illegible]
Remy Cointreau	93,95	94,30	+0,37	[illegible]
Renault	257,90	253	−1,89	[illegible]
Rexel	514	514	—	[illegible]
Rhodia	82	82	—	[illegible]
Rhone Poulenc A	279	280	+0,35	[illegible]
Rochefortaise Com.	645	648	+0,46	[illegible]
Rochette (La)	16,20	16,30	+0,61	[illegible]
Royal Canin	355	349	−1,69	[illegible]
Rue Imperiale (Ly)	6090	6250	+2,62	[illegible]
Sade (Ny)	224	223	−0,44	[illegible]
Sagem SA	3725	3700	−0,67	[illegible]
Saint-Gobain	737	754	+2,30	[illegible]
Salvepar (Ny)	477	470	−1,46	[illegible]
Sanofi	927	938	+1,18	[illegible]
Saupiquet (Ns)	397	397,10	+0,02	[illegible]
Schneider SA	337,20	341,50	+1,27	[illegible]
SCOR	339,50	339,80	+0,08	[illegible]
S.E.B.	522	526	+0,76	[illegible]
Sefimeg CA	382,40	370,20	−3,19	[illegible]
SEITA	388	376,10	−3,06	[illegible]
Selectibanque	72	71,50	−0,69	[illegible]
SFIM	491	470	−4,27	[illegible]
SGE	259,50	265	+2,11	[illegible]
Sidel	433	431	−0,46	[illegible]
Silic CA	1067	1065	−0,18	[illegible]
Simco	518	519	+0,19	[illegible]
S.I.T.A.	1331	1315	−1,20	[illegible]
Skis Rossignol	85,60	84,85	−0,87	[illegible]
Soc.Fonc.Lyon.#	855	864	+1,05	[illegible]
Societe Generale	893	877	−1,79	[illegible]
Sodexho Alliance	1116	[illegible]	−0,17	[illegible]
Sogeparc (Fin)	488,10	[illegible]	+1,28	[illegible]
Sommer-Allibert	158	[illegible]	−1,89	[illegible]
Sophia	238,20	[illegible]	−0,29	[illegible]
Spir Communic. #	305	305,50	+0,16	[illegible]
Strafor Facom	350	[illegible]	−3,48	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	1099	[illegible]	+0,09	[illegible]
Synthelabo	1186	[illegible]	+0,42	[illegible]
Technip	448	[illegible]	−1,22	[illegible]
Thomson-CSF	202	207	+2,47	[illegible]
Total	586	[illegible]	−1,36	[illegible]
UIF	570	[illegible]	−1,75	[illegible]
Unibail	767	[illegible]	+0,39	[illegible]
Union Assur.Fdal	718	[illegible]	−1,39	[illegible]
Usinor	60	[illegible]	+1,91	[illegible]
Valeo	453,90	[illegible]	−2,40	[illegible]
Vallourec	208	[illegible]	+0,48	[illegible]
Via Banque	178,70	[illegible]	+3,24	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1185	[illegible]	+0,33	[illegible]
Vivendi	1342	[illegible]	−0,14	[illegible]
Worms (ex.Someal)	88	[illegible]	−4,26	[illegible]
Elf Gabon	755	[illegible]	−4,63	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
Allianz AG	1947	[illegible]	−1,18	[illegible]
ABN Amro Hol.#	109	[illegible]	+0,36	[illegible]
Adecco S.A.	2475	2444	−1,25	[illegible]
Adidas-Salomon AG#	548	547	−0,18	[illegible]
American Express	558	543	−2,68	[illegible]
Amvescap Act ord	41,40	41,75	+0,84	[illegible]
Anglo American #	168	165,50	−1,48	[illegible]
Anglogold Ltd #	223,10	220	−1,38	[illegible]
Angold #	229,80	211,20	−8,09	[illegible]
Arjo Wiggins App.	10,70	10,60	−0,93	[illegible]
A.T.T. #	376	374	−0,53	[illegible]
Banco Santander #	108	[illegible]	−1,57	[illegible]
Barrick Gold #	104,40	[illegible]	+0,28	[illegible]
B.A.S.F. #	208	202	−2,88	[illegible]
Bayer #	218,40	220	+0,73	[illegible]
Crown Cork ord.#	173,40	[illegible]	−1,55	[illegible]
Crown Cork PF CV#	164,50	157,50	−4,25	[illegible]
DaimlerChrysler	503	510	+1,39	[illegible]
De Beers #	72,20	[illegible]	−0,83	[illegible]
Deutsche Bank #	329	[illegible]	−1,58	[illegible]
Diageo PLC #	58,05	[illegible]	+0,94	[illegible]
Dresdner Bank	230,30	[illegible]	−2,25	[illegible]
Driefontein #	27	26	−3,70	[illegible]
Du Pont Nemours #	310	[illegible]	−0,06	[illegible]
Eastman Kodak #	406,70	[illegible]	+0,29	[illegible]
East Rand #	1,12	1,11	−0,89	[illegible]
Echo Bay Mines #	11,70	11,65	−0,42	[illegible]
Electrolux #	88,50	87	−1,69	[illegible]
Equant N.V.	318,10	325	+2,16	[illegible]
Ericsson #	157,30	[illegible]	−0,12	[illegible]
Ford Motor #	314,50	305,10	−2,98	[illegible]
Gencor act.regr.	9	9,05	+0,55	[illegible]
General Elect. #	508	504	−0,78	[illegible]
General Motors #	383,40	383,50	+0,02	[illegible]
Harmony Gold #	26,60	25,75	−3,19	[illegible]
Hitachi #	33,45	[illegible]	+2,84	[illegible]
Hoechst #	229	224	−2,18	[illegible]
I.B.M #	940	942	+0,21	[illegible]
I.C.I #	51,10	54	+5,67	[illegible]
Ito Yokado #	343,10	[illegible]	+3,26	[illegible]
Kingfisher plc #	51,95	[illegible]	+5,10	[illegible]
Matsushita #	94,55	98	+3,64	[illegible]
Mc Donald's #	390,80	[illegible]	+1,97	[illegible]
Merck and Co #	381	[illegible]	+0,68	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	34,80	35,70	+2,58	[illegible]
Mobil Corporat.#	488,90	[illegible]	−0,16	[illegible]
Morgan J.P. #	611	589	−3,60	[illegible]
Nestle SA Nom. #	11530	11520	−0,08	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	78,20	[illegible]	+2,68	[illegible]
Nokia A	610	[illegible]	−1,96	[illegible]
Norsk Hydro #	184	[illegible]	−3,26	[illegible]
Petrofina #	2636	2550	−3,26	[illegible]
Philip Morris #	307	[illegible]	−1,72	[illegible]
Philips N.V #	370,30	[illegible]	+3,86	[illegible]
Placer Dome Inc #	80	77,50	−3,12	[illegible]
Procter Gamble	496,80	[illegible]	−3,07	[illegible]
Quilvest	318	319	+0,31	[illegible]
Randfontein #	15,05	[illegible]	−4,65	[illegible]
Rio Tinto PLC #	63,35	[illegible]	−1,18	[illegible]
Royal Dutch #	257,60	[illegible]	−1,66	[illegible]
Sega Enterprises	132,80	136,50	+2,78	[illegible]
Schlumberger #	246,40	238	−3,40	[illegible]
Shell Transport #	32	[illegible]	−1,25	[illegible]
Siemens #	338,50	341	+0,73	[illegible]
Sony Corp. #	420	419	−0,23	[illegible]
STmicroelectronics	414	[illegible]	+4,29	[illegible]
Sumitomo Bank #	62,50	[illegible]	+3,68	[illegible]
T.D.K #	465,60	[illegible]	+0,64	[illegible]
Telefonica #	260	[illegible]	—	[illegible]
Toshiba #	31,25	[illegible]	+3,20	[illegible]
Unilever #	420	[illegible]	−0,09	[illegible]
United Technol. #	571	587	+2,80	[illegible]
Volkswagen A.G #	430	[illegible]	−3,86	[illegible]
Yamanouchi #	176	[illegible]	+2,67	[illegible]
Zambia Copper	9	[illegible]	−1,66	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	119,90	0,986 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	103,72	2,885 ↓
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,290
CFD 9,7% 90-03 CB	123,40	8,292 d
CFD 8,6% 92-05 CB	125,75	7,233 o
CFF 10,25%90-01CB#	113,65	7,695 ↓
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,25	4,877
CNA 9% 4/92-07	131,44	3,523 o
CRH 8,6% 92/94-03	118,10	3,958
CRH 8,5% 10/87-88#	101,07	4,834
EDF 8,6%88-89 CA#	105,45	7,316 ↑
EDF 8,6% 92-04 #	123,10	5,867
Finansder 9%91-06#	133,71	0,408
Finansd.8,6%92-02#	114,62	7,563 o
Floral9,75% 90-99#	103,58	3,820
OAT TMB 87/99 CA#	100,01	3,092 d
OAT 8,125% 89-99 #	102,09	4,519
OAT 8,50%90/00 CA#	—	6,096
OAT 85/00 TRA CA#	—	1,222 d
OAT 10%5/85-00 CA#	109,06	5,507
OAT 89-01 TME CA#	99,60	3,542 d
OAT 10% 90-01 ecu	—	7,993 o
OAT 7,5%7/86-01CA#	110	2,918
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	6,581
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,45	0,442 d
OAT 8,50% 89-19 #	152,50	1,769
OAT.8,50%92-23 CA#	—	5,426 ↑
SNCF 8,8% 87-94CA	—	7,585 ↓
Suez Lyon.Eaux 90	1126	—

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		26	27,95
Baccarat (Ny)	◆	651	651
Bains C.Monaco		795	800
Bque Transatlantl.	◆	247,10	247,10
Bidermann Intl.	◆	110	110
Champex (Ny)	◆	36	36
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2600	2600
Continental Ass.Ly.		600	[illegible]
Darblay	◆	529	[illegible]
Didot Bottin		830	[illegible]
Eaux Bassin Vichy		2001	1961
Electr.Madagascar		126,10	[illegible]
Elect.Strasbourg		730	730
Ent.Mag. Paris		1975	[illegible]
Fichet Bauche		46,40	[illegible]
Fidel		63,35	[illegible]
Finalens	◆	250,20	[illegible]
F.I.P.P.	◆	201	201
Francarep	◆	300	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	1150	[illegible]
Generali Fce Assur		2040	[illegible]
Gevelot		630	[illegible]
Gd Bazar Lyon(Ly)	◆	205	[illegible]
G.T.I (Transport)	◆	410	[illegible]
Immobail		265	[illegible]
Immobanque		677	[illegible]
Lucia		80,50	[illegible]
Monoprix		600	[illegible]
MLPC International	◆	465	[illegible]
Mors		5	[illegible]
M.R.M. (Ly)		302	[illegible]
Navigation (Nle)	◆	99	[illegible]
ONA 100 DH	◆	584	[illegible]
Optorg		389	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)		685	[illegible]
Paris Orleans		334	334
Promodes (CI)		2362	[illegible]
PSB Industries Ly.		569	[illegible]
Raynal Roq.ex.SAP	◆	370	[illegible]
Rougier #		295	[illegible]
Saga		275	[illegible]
S.I.P.H.	◆	160	[illegible]
Sofragi	◆	5000	[illegible]
Taittinger		4000	[illegible]
Tour Eiffel	◆	500	[illegible]
Vermandoise Sucr.	◆	5600	[illegible]
Vicat		520	[illegible]
Caves Roquefort	◆	1855	[illegible]
Finaxa		529	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1679	[illegible]
Gd Mod.Strasbourg		1650	[illegible]
Hotel Lutetia	◆	560	[illegible]
Hotels Deauville		945	[illegible]
L.Bouillet (Ly)	◆	420	[illegible]
Lloyd Continental	◆	13900	[illegible]
Mabussiere Forest		48	[illegible]
Moncey Financiere		3300	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	122,50	[illegible]
Pollet		542	[illegible]
Sabeton (Ly)		760	[illegible]
Samse(Ly)		1199	[illegible]
Sechilienne (Ly)	◆	1419	[illegible]
Sucr.Pithiviers		2740	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		37	36,95
AFE #		699	670
Aigle #		500	495
Albert S.A (Ns)	◆	77	77
Arkopharma #		420	415
Assystem #		123,50	122
Bque Picardie (Li)		905	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		405	405
Bque Vernes		123	[illegible]
Beneteau CB#		789	[illegible]
B I M P	◆	150	[illegible]
Boiron (Ly)#		453	[illegible]
Boisset (Ly) #		353	[illegible]
But S.A.		299	[illegible]
C.E.E #		174	174
Change Bourse (M)		181,50	[illegible]
CNIM CA#		224	[illegible]
Codetour		374,20	[illegible]
Conflandey #		249	[illegible]
C.A. Hte Normandie		344	[illegible]
C.A. Paris IDF		930	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		312	[illegible]
C.A.Loire Atl.# Ns.		317	[illegible]
C.A.Pas de Calais		565	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)		512	[illegible]
C.A. Oise CCI		390	[illegible]
C.A. Somme CCI		318	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		467	[illegible]
Groupe J.C.Darmon		423	[illegible]
Devernois (Ly)		331,10	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	50	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		269,80	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)		335	[illegible]
Expand s.a		301	[illegible]
Factorem		845	[illegible]
Faiveley #		173	[illegible]
Finacor		22,05	[illegible]
Fininfo		1020	[illegible]
Assur.Bq.Populaire		637	[illegible]
Gautier France		369	[illegible]
Gel 2000		8,25	[illegible]
GEODIS #		357	[illegible]
GFI Industries #		177	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	10,40	[illegible]
GLM S.A.		148,50	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		150	[illegible]
Kindy #		108	[illegible]
Guerbet S.A		128,50	[illegible]
Hermes intl		419	[illegible]
Hurel Dubois		665	[illegible]
ICBT Groupe		110	[illegible]
I.C.C.#		178	[illegible]
ICOM Informatique	◆	190	[illegible]
Idianova Particip.		95,05	[illegible]
Int. Computer #		52,35	[illegible]
IPBM		51	[illegible]
M6-Metropole TV		981	[illegible]
Manitou #		799	[illegible]
Manutan		387	[illegible]
Marie Brizard		483,90	[illegible]
Maxi-Livres/Profr		40	[illegible]
Mecelec (Ly)		79	[illegible]
MGI Coutier #		285,50	[illegible]
Monneret Jouets Ly#		82,70	[illegible]
Naf-Naf #		70	[illegible]
NSC Gpe (Ny)		670	[illegible]
Onet #		720	[illegible]
Paul Predault		137	[illegible]
P.C.W.	19	—	[illegible]
Petit Boy #	◆	90,95	[illegible]
Phyto-Lierac #		206	[illegible]
Pochet		560	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)		118	[illegible]
Radiall #		520	[illegible]
Robertet #		850	[illegible]
Rouleau-Guichard		220	[illegible]
Securidev #		72	[illegible]
Smoby (Ly) #		411,90	[illegible]
Sofco (Ly)	◆	9	[illegible]
Sofibus	◆	339,90	[illegible]
Sopra #		1918	[illegible]
Steph.Kelian #		103	[illegible]
Sylea		308	[illegible]
Teisseire-France		140	[illegible]
TF1		942	[illegible]
Thermador Gpe. #		325	[illegible]
Transiciel #		589	[illegible]
Trouvay Cauvin #		80	[illegible]
Unilog		2485	[illegible]
Union Fin.France		671	[illegible]
Viel et Cie #		125	[illegible]
Vilmor.Clause Cie#		588	[illegible]
Virbac		436	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor		20	[illegible]
Belvédère		305	[illegible]
BVRP		325	[illegible]
Chemunex		7	[illegible]
Duran Duboi		399	[illegible]
Eurofins scientific		454	[illegible]
FDM Pharma n.	◆	78	[illegible]
Genset		471,20	[illegible]
Guyanor action B		4,20	[illegible]
Infonie		176	[illegible]
Joliez-Regol		60	[illegible]
La Cie Group		102	[illegible]
Olitec		715	[illegible]
Omnicom		630	[illegible]
Picogiga		124,10	[illegible]
R2I Santé		330	[illegible]
Serp Recyclage		810	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech	◆	29	[illegible]
Europe Finance Ind.	◆	700	[illegible]
Cibox-LCI	◆	211	[illegible]
CTT-SCETA	◆	460	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	185,70	[illegible]
Troc de l'Ile	◆	119	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

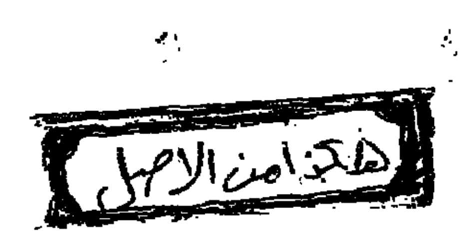
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

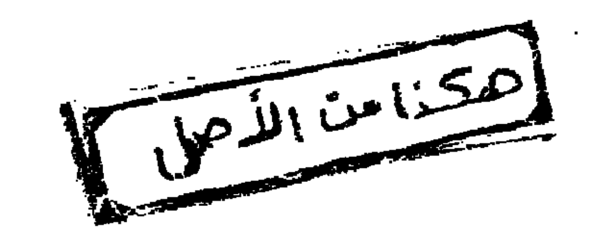
SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 8 décembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		163,15	[illegible]
Agipi Actions (Axa)		147,90	140,86
BNP 3615 BNP			
Antigone Trésorie		924023	924023
Natio Court Terme		14819	14819
Natio Court Terme 2		402447	402447
Natio Epargne		2279,95	[illegible]
Natio Ep. Croissance		3843,44	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine		162,48	[illegible]
Natio Epargne Retraite		190	[illegible]
Natio Epargne Trésor		12053,54	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1283,76	[illegible]
Natio Euro Oblig.		1139,22	[illegible]
Natio Euro Opport.		1236,11	[illegible]
Natio Euro Perspect.		2061,14	[illegible]
Natio Immobilier		1714,25	[illegible]
Natio Inter		1169,45	[illegible]
Natio Monétaire C		5651,29	[illegible]
Natio Monétaire D		5201,82	[illegible]
Natio Oblig. LT		244	[illegible]
Natio Oblig. MT C		944,04	[illegible]
Natio Oblig. MT D		912,44	[illegible]
Natio Opportunités		223,32	[illegible]
Natio Placement C		81866,34	[illegible]
Natio Placement D		76923,09	[illegible]
Natio Revenus		1148,07	[illegible]
Natio Sécurité		11498,57	[illegible]
Natio Valeurs		1705,95	[illegible]
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
Monedem		96624,72	[illegible]
Oblig. tres caté.		304,01	[illegible]
CDC Asset Management www.cdc-assetmanagement.com			
Livret Bourse Inv. D PEA		1051,07	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C		2652,38	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D		2375,59	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		332,53	[illegible]
Patrimoine Retraite D		314,82	[illegible]
CDC TRESOR Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
Fonsicav C		20550,92	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		20462,15	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
Écur. Act. Futur D PEA		361,99	[illegible]
Écur. Capitalisation C		274,85	[illegible]
Écur. Expansion C		87106,37	[illegible]
Écur. Géovaleurs C		4212,27	[illegible]
Écur. Investis. D PEA		289,70	[illegible]
Éc. Monét.C/10 30/11/98		1350,58	[illegible]
Éc. Monét.D/10 30/11/98		1218,42	[illegible]
Écur. Trésorerie C		331,37	[illegible]
Écur. Trésorerie D		310,71	[illegible]
Écur. Trimestriel D		2086,45	[illegible]
Éparcourt-Sicav D		198,36	198,36
Géoptim C		14564,58	[illegible]
Géoptim D		13038,92	[illegible]
Horizon C	◆	3740,42	[illegible]
Prévoyance Écur. D		107,25	107,25
CRÉDIT AGRICOLE – INDOCAM 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
Amplia	o	124716,35	[illegible]
Atout Amérique		215,87	[illegible]
Atout Asie		81,28	[illegible]
Atout France Europe		1072,55	[illegible]
Atout France Monde		263,92	[illegible]
Atout Futur C		1048,66	[illegible]
Atout Futur D		976,85	[illegible]
Coexis		2142,11	[illegible]
Dièze		2663,96	[illegible]
Elicash	o	992680,64	992680,64
Eurodyn		3187,30	[illegible]
Indicia	◆	2223,48	[illegible]
Indocam Convert. C		15927,84	[illegible]
Indocam Convert. D		14580,41	[illegible]
Indocam Europe Nouv.	◆	10177,30	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C		1277,55	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D		1205,62	[illegible]
Indocam Multi Oblig.		984,92	[illegible]
Indocam Orient C	◆	175,49	[illegible]
Indocam Orient D	◆	157,66	[illegible]
Indocam Unijapon		842,47	[illegible]
Indocam Str. 5-7 C		2146	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D		1535,23	[illegible]
Moné.J C	o	12385,82	[illegible]
Moné.J D	o	11733,36	[illegible]
Oblifutur C		624,80	[illegible]
Oblifutur D		575,86	[illegible]
Oraction		1171,80	[illegible]
Revenu-Vert		1218,25	[illegible]
Séréa	◆	123,23	[illegible]
Synthésis		21612,50	[illegible]
Univers Actions		291,06	[illegible]
Uni Associations	o	122,11	122,11
Uni-Foncier		1845,79	[illegible]
Uni-Régions		1924,79	[illegible]
Univar C	o	321,02	[illegible]
Univar D	o	300,97	300,97
Univers-Obligations		273,86	[illegible]
Fonds communs de placements			
Indocam Dollar 3 m.	◆	16788,68	[illegible]
Indocam Val. Restr.	◆	16423,97	[illegible]
Optalis Dynamiq. C	◆	117,52	[illegible]
Optalis Dynamiq. D	◆	116,35	[illegible]
Optalis Équilib. C	◆	115,68	[illegible]
Optalis Équilib. D	◆	112,74	[illegible]
Optalis Expansion C	◆	107,56	[illegible]
Optalis Expansion D	◆	107,56	[illegible]
Optalis Sérénité C	◆	110,27	[illegible]
Optalis Sérénité D	◆	105,34	[illegible]
Pacte Sol. Logem.		526,13	[illegible]
Pacte Vert T. Monde		538,57	[illegible]
CIC BANQUES			
Francic		184,47	[illegible]
Francic Pierre		178,21	[illegible]
Europe Régions		261,02	[illegible]
CIC PARIS			
Associc		1143,76	[illegible]
Cicamonde		174,02	[illegible]
Converticic		482,06	[illegible]
Ecocic		1958,32	[illegible]
Mensuelcic		10086,78	[illegible]
Oblicic Mondial		4247,53	[illegible]
Oblicic Régions		1263,14	[illegible]
Rentacic		167,72	[illegible]
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
Eurco Solidarité		1505,73	[illegible]
Lion 20000 C		17771,39	[illegible]
Lion 20000 D		16209,46	[illegible]
Lion-Associations C		11769,82	[illegible]
Lion-Associations D		11154,27	[illegible]
Lion Court Terme C		27575,91	[illegible]
Lion Court Terme D		24294,67	[illegible]
LionPlus C		1789,47	[illegible]
LionPlus D		1639,18	[illegible]
Lion Trésor		2692,56	[illegible]
Oblilion		2436,17	[illegible]
Sicav 5000		926,78	[illegible]
Slivafrance		1565,81	[illegible]
Slivam		660,65	[illegible]
Slivarente		273,49	[illegible]
Slivinter		905,44	[illegible]
Trilion		5305,51	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE			
Avenir Alizes		2856,57	[illegible]
CM Option Dynamique		171,16	[illegible]
CM Option Equilibre		322,19	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		165,64	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		980,14	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C		188,84	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		23822,72	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1851,76	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.		2082,16	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre		1131,75	[illegible]
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		116,27	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		420,31	[illegible]
Saint-Honoré Capital		22766,23	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		347,20	[illegible]
St-Honoré Pacifique		513,59	[illegible]
St-Honoré Vie Santé		2124,89	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1896,79	[illegible]
Stratégie Ind.Europe		1150,58	[illegible]
Stratégie Rendement		2220,10	[illegible]
Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
Amplitude Amérique C		133,78	[illegible]
Amplitude Amérique D		133,40	[illegible]
Amplitude Europe C		203,39	[illegible]
Amplitude Europe D		199,44	[illegible]
Amplitude Monde C		1178,90	[illegible]
Amplitude Monde D		1102,40	[illegible]
Amplitude Pacifique C		85,62	[illegible]
Amplitude Pacifique D		84,93	[illegible]
Élanciel France D PEA		244,10	[illegible]
Élanciel Euro D PEA		603,42	[illegible]
Émerg.Euro Poste D PEA		178,23	[illegible]
Géobilys C		741,28	[illegible]
Géobilys D		693,71	[illegible]
Intensys C	●	124,77	[illegible]
Intensys D		114,78	[illegible]
Kaleïs Dynamisme C		1314,73	[illegible]
Kaleïs Équilibre C		1216,06	[illegible]
Kaleïs Sérénité C		1144,29	[illegible]
Latitude C		154,18	[illegible]
Latitude D		136,90	[illegible]
Oblitys D		690,85	[illegible]
Plénitude D PEA		257,03	[illegible]
Poste Gestion C		15519,23	[illegible]
Poste Gestion D		14929,40	[illegible]
Poste Première		42307,84	[illegible]
Poste Première 1 an		252824,78	[illegible]
Poste Première 2-3		54457,11	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5362,86	[illegible]
Thésora C		1105,50	[illegible]
Thésora D		967,22	[illegible]
Trésorys C		279511,46	[illegible]
Solstice D		2416,29	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
Actimonétaire C		39497,29	[illegible]
Actimonétaire D		30462,80	[illegible]
Cadence 1 D		1091,68	[illegible]
Cadence 2 D		1078,82	[illegible]
Cadence 3 D		1080,53	[illegible]
Capimonétaire C		424,75	[illegible]
Capimonétaire D		373,96	[illegible]
Sogeoblig C/D		687,38	[illegible]
Interoblig C		333,48	[illegible]
Intersélection France D		444,77	[illegible]
Sélect Défensif C		1176,45	[illegible]
Sélect Dynamique C		1340	[illegible]
Sélect Équilibre 2		988,65	[illegible]
Sélect PEA 3		930,79	[illegible]
Sogepea Europe		1360,36	[illegible]
SG France opport. C		2465,09	[illegible]
SG France opport. D		2333,47	[illegible]
Sogenfrance C		2650,52	[illegible]
Sogenfrance D		2406,35	[illegible]
Sogépargne D		306,83	[illegible]
Soginter C		329,98	[illegible]

SYMBOLES
o cours du jour; ◆ cours précédent.





SPORTS Le président Jacques Chirac a téléphoné, mardi 8 décembre, à Juan-Antonio Samaranch, le président du Comité international olympique (CIO) actuellement à Bangkok, pour lui faire part de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2008. Le maire, Jean Tiberi, confirme cette information en précisant : *« La ville a toutes les qualités pour s'imposer. »* ● LA PREMIÈRE VILLE de France a déjà organisé les JO de 1900 et de 1924 et avait été candidate pour ceux de 1992, attribués à Barcelone. ● LE DOSSIER parisien possède de sérieux atouts grâce au Stade de France et au Palais omnisports de Bercy. Mais il lui manque des équipements importants, comme un stade nautique ou un vélodrome. ● CETTE CANDIDATURE sera en concurrence avec Pékin, Kuala Lumpur, Osaka, Séville, Istanbul, Toronto et Buenos Aires. Les villes devront déposer leurs dossiers durant l'été 2000.

Jacques Chirac rend officielle la candidature de Paris aux JO de 2008

Le président de la République a fait savoir personnellement au président du Comité international olympique que la ville dont il fut le maire était à nouveau prête à recevoir les Jeux d'été. Paris, éconduite pour les JO de 1992, a déjà organisé ceux de 1900 et de 1924

UNE FOIS encore, Jacques Chirac aura été le plus rapide. La candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2008 a été rendue publique, mardi 8 décembre, à la suite d'un coup de téléphone du président de la République à Juan-Antonio Samaranch, le président du Comité international olympique (CIO), qui se trouvait à Bangkok (Thaïlande) pour les Jeux asiatiques. Il aura ainsi suffi d'une indiscrétion pour que le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), se voie voler le bénéfice d'une annonce qu'il s'apprêtait à faire, jeudi 17 décembre. Il ne lui restait plus qu'à confirmer la nouvelle, mardi en fin de journée, au cours d'une visite d'un centre de formation des apprentis aux métiers du sport, à côté du parc des Princes.

C'est donc Jacques Chirac qui a officialisé une candidature dont le dossier a été mis au point au cours des derniers mois. Les clameurs de la grande fête de la Coupe du monde de football 1998 s'étaient en effet à peine éteintes dans le Stade de France que Marie-Georges Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, rencontrait les élus de Paris et d'Ile-de-France. A Jean Tiberi, comme à Jean-Paul Huchon, président socialiste du conseil régional d'Ile-de-France, Mme Buffet confiait, pendant l'été, le souhait du gouvernement de voir la ville et la région étudier une initiative dans ce sens.

Le Stade de France, si longtemps attendu par les sportifs de l'Hexagone, venait de montrer le bien-fondé de sa conception, avec l'organisation réussie d'une compétition d'envergure mondiale. Il fallait rappeler aux Français que la gigantesque ellipse de 80 000 places, financée pour 2,6 milliards de francs à parts égales sur fonds publics et privés, avait également été conçue pour accueillir des épreuves d'athlétisme, et donc tout naturellement les Jeux olympiques. Il suffira pour cela d'une piste : elle sera posée à la fin de l'hiver 1998 sur un espace dégagé sous les tribunes les plus basses du stade, qui peuvent reculer de quelques mètres grâce à un système de vérins.

VAINCRE LES RÉTICENCES

Il a cependant fallu plusieurs semaines pour vaincre les réticences des élus. Ceux-ci craignaient qu'après la décision du CIO d'attribuer à Athènes les Jeux de 2004, l'Europe n'ait aucune chance de se voir confier ceux de 2008. En vertu d'une préoccupation du mouvement olympique de ne pas désespérer les candidats potentiels, le CIO s'efforce de respecter une rotation des continents. Il paraissait donc difficile d'accorder, une deuxième fois en quatre ans, les JO au Vieux Continent. D'autant que l'Afrique avec Le Cap, l'Argentine avec Buenos Aires, se préparent à présenter pour la deuxième fois leur candidature. Et, surtout, alors que la Chine, qui a digéré son échec face à Sydney pour les JO de 2000, vient de déposer une nouvelle fois le dossier de Pékin.

De plus, Jean Tiberi était le premier adjoint de Jacques Chirac en 1986, lorsque le maire de la capitale avait soutenu sans succès la candidature de Paris pour les JO de 1992, face à celle de Barcelone, la ville victorieuse grâce au soutien actif du Catalan Juan-Antonio Samaranch. M. Chirac avait mal ressenti cet échec, lui qui avait pourtant torpillé, en 1983, le projet de François Mitterrand d'organiser à Paris une Exposition universelle en 1989, sous prétexte que des *« travaux inutiles allaient perturber la vie des Parisiens »*. Et la consolation accordée à la France avec l'organisation des JO d'hiver à Albertville en 1992, pas plus que la réussite de la Coupe du monde de football à Paris et à Saint-Denis, n'ont effacé dans l'esprit de M. Tiberi les risques encourus en termes d'image dans une telle compétition. Mais les arguments avancés sur l'absence de démocratisation en Chine et sur les risques de violences en Afrique du Sud ont convaincu le maire de Paris qu'une carte pouvait être jouée pour 2008.

Les risques seront partagés avec Jean-Paul Huchon, qui soutient activement une candidature qui ne sera cependant officiellement que celle de Paris. *« Si je ne pensais pas que nous avons une réelle chance d'aller au bout, je ne me serais pas associé à cette démarche*, dit aujourd'hui M. Huchon. *La région Ile-de-France dispose de réels atouts pour gagner, à commencer par une richesse touristique et hôtelière sans concurrence. »* Il propose de construire un vélodrome à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), une piscine olympique dans le Val-de-Marne et, surtout, le village olympique au Bourget, tout près du Stade de France de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

M. Huchon cherche ainsi à minimiser le rôle d'un de ses opposants au conseil régional d'Ile-de-France. Roger Karoutchi, le président du groupe RPR de la région, avait lancé, le 1er septembre, une association : Ile-de-France 2008, l'odyssée olympique. Sur une démarche très proche de celle qui a permis à la région du Nord-Pas-de-Calais de se mobiliser pendant plusieurs mois autour de la candidature de Lille pour les JO de 2004, M. Karoutchi a lancé cette idée parce que l'Ile-de-France *« a besoin de se doter d'un grand projet d'avenir »*. Un comité des élus rassemblant 150 maires franciliens de toutes étiquettes existe déjà. Un comité économique « Réussir Paris Ile-de-France 2008 » devrait être mis en place avec *« les chefs d'entreprise et les principaux acteurs économiques qui peuvent être directement impliqués par le projet. »*

On assiste donc à un étonnant consensus sur une candidature qui n'a pourtant objectivement que peu de chances de réussir, même si la France n'a pas eu les JO depuis 1924. Les élus devront montrer dans les prochains mois s'il s'agit pour les uns et les autres d'une simple tactique ou si tous sont prêts à laisser de côté leurs préoccupations électorales pour faire aboutir ce projet. La volonté de M. Chirac d'être le premier à annoncer cette candidature vient cependant de rappeler qu'« olympique » rime toujours avec « politique ».

C. de C.



TEMPSPORT/POPPERFOTO

En 1924, lors des Jeux olympiques de Paris, au stade de Colombes, l'athlète américain Harold M. Osborn réussit un saut en hauteur de 1,88 m avant d'emporter la médaille d'or avec 1,98 m.

TROIS QUESTIONS À...
JEAN TIBERI

1 **Monsieur le maire de Paris, vous aviez l'intention d'annoncer officiellement la candidature de Paris aux JO de 2008 dans un peu plus d'une semaine. Savez-vous pourquoi le président de la République vous a devancé ?**

C'est après avoir eu l'accord du président de la République que j'ai pris la décision de présenter la candidature de Paris. Par correction pour le président du Comité international olympique, M. Chirac a annoncé cette décision hier à M. Samaranch. Pour des raisons qui m'échappent, le président du CIO a souhaité que ce coup de téléphone de pure courtoisie soit rendu public. Ce n'est pas pour autant une candidature de la France, *mais bien celle* de la Ville de Paris. Mais celle-ci a besoin d'être appuyée par le président de la République, par le gouvernement, comme par la région Ile-de-France.

2 **Après l'insuccès de la candidature de Paris pour les JO de 1992, ne prenez-vous pas un risque en présentant à nouveau votre ville dans un contexte qui ne lui est pas nécessairement favorable ?**

Paris dispose de beaucoup d'atouts pour que notre candidature soit perçue comme bien réelle. Une véritable candidature de combat au bon sens du terme, avec l'engagement de tous les responsables pour gagner. Ce sera un bon dossier sur tous les plans. La ville a toutes les qualités pour s'imposer.

3 **Paris est déjà une des villes les plus connues et les plus visitées du monde. Qu'attendez-vous de plus avec les *Jeux olympiques* ?**

Nous avons eu les Journées mondiales de la jeunesse en 1997, avec la visite du pape, la Coupe du monde de football en 1998. Ces deux événements ont été de grands succès sur le plan de l'animation. Ils ont apporté beaucoup pour l'image de la ville et pour la mobilisation des Parisiens. Nous montrons ainsi que nous voulons continuer à faire de Paris une des *plus belles villes du monde sur* tous les plans. Dans tous les domaines, de la culture à l'économie en passant par le sport, Paris a vocation à rester en première ligne. Dans la compétition européenne, Paris montre ainsi que ses atouts sont considérables. Les images de Paris, de la fête dans la rue, pendant la Coupe du monde ont été retransmises dans le monde entier par 10 000 journalistes. Alors peu importe qui sera maire en 2008, je me bats pour Paris.

Propos recueillis par Christophe de Chenay

Trois rivales déclarées, quatre en attente

TRENTE MOIS avant la désignation de la ville qui sera l'hôte des Jeux de 2008, ceux-ci attisent déjà les convoitises. Paris n'est chronologiquement que la quatrième ville à se porter candidate auprès du Comité international olympique et au moins quatre autres métropoles s'apprêtent à en faire autant. Pour le moment, c'est à une concurrence 100 % asiatique que la candidature française doit faire face : Osaka, Pékin et *Kuala Lumpur ont été les premières cités à transmettre* leur lettre d'intention au CIO.

La tourmente économique que traverse l'Asie ne plaide évidemment pas en faveur de ces candidatures, mais qu'en sera-t-il dans deux ans et demi ? Si la candidature de Kuala Lumpur risque de souffrir du faible poids politique de la Malaisie dans le mouvement olympique, si Osaka pouvait payer le fait qu'une autre ville japonaise (Nagano) a organisé les Jeux d'hiver en février et se voir prié de reporter ses ambitions sur des échéances plus lointaines, Pékin sera sans doute l'un des poids lourds de la bataille pour 2008.

Déjà candidate pour l'attribution des Jeux de l'an 2000, la capitale chinoise a longuement hésité avant de renouveler sa proposition. Son dossier est solide, mais ses handicaps demeurent : une ouverture internationale hésitante, des incertitudes politiques et économiques, une lourde suspicion quant à l'existence d'un système de dopage organisé et à l'attitude des autorités sportives par rapport à celui-ci...

Quant aux quatre villes qui devraient se porter candidates dans les prochaines semaines, ce sont des récidivistes : Toronto et Séville ont déjà connu l'échec une fois (respectivement pour les Jeux de 1996 et de 2004), alors que Istanbul en serait à sa troisième can*didature consécutive. Quant à Buenos Aires, elle dé*tient un record, puisqu'elle a été recalée à cinq reprises (pour les Jeux de 1936, 1944, 1956, 1968 et 2004). Une telle obstination devrait se révéler payante un jour, d'autant que l'Amérique du Sud n'a jamais organisé les Jeux d'été.

Le dossier d'Istanbul pourrait pâtir une nouvelle fois de ses points faibles, notamment un réseau de transport et de communication très insuffisant, et de la situation politique du pays. Quant à Toronto et Séville, elles risquent d'être victimes du fait que leurs zones géographiques ont été plutôt bien loties ces dernières années, puisqu'elles ont accueilli les Jeux en 1988 (Calgary), 1996 (Atlanta) et 2002 (Salt Lake City) pour l'Amérique du Nord, en 1992 (Barcelone) pour l'Espagne.

Gilles van Kote

Procédure et calendrier

● **Les villes** qui souhaitent organiser les Jeux olympiques de 2008 ont jusqu'au 1er février 2000 pour se porter candidates. Quatre se sont déjà officiellement manifestées : Pékin, Osaka, Kuala Lumpur et Paris. Buenos Aires, Istanbul, Séville et Toronto devraient le *faire prochainement*. *Le Caire* et Le Cap pourraient également se lancer dans la course.

● **Les dossiers** devront être déposés durant l'été 2000. La commission d'évalutaion du Comité international olympique (CIO) entreprendra alors une visite des différents sites. Une « liste réduite » devrait être rendue publique au début de 2001. La désignation de la ville lauréate se fera en juin 2001 à Moscou. Le CIO fixera les différentes dates de la procédure lors de son comité exécutif, les 12 et 13 décembre.

Un Stade de France, un POPB, mais ni piscine ni vélodrome

SI, À L'ÉTÉ 2001, Paris est désignée ville d'accueil des Jeux de 2008, un budget situé dans une fourchette allant de 8 à 10 milliards de francs devra être réuni pour mener le projet jusqu'à son terme. Cette somme sera en grande partie consacrée aux différents travaux à réaliser : la construction et l'aménagement des infrastructures. A l'heure où est annoncée la candidature parisienne, le dossier technique de la capitale allie forces et faiblesses.

● **Les points forts.** A l'opposé de la course pour les JO de 1992 (remportée par Barcelone), Paris possède un atout de taille : le Stade de France et ses 80 000 places. L'athlétisme, sport olympique par excellence, trouvera là un théâtre approprié. L'autre point fort du dossier est le Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB). *Sa fonctionnalité et sa capacité* à changer de configuration ne sont plus à démontrer. Son seul handicap est son âge : en 2008, la salle aura en effet vingt-quatre ans, ce qui semble être le seuil pour un établissement de ce genre. De nombreuses disciplines nécessitant un toit – judo, lutte, boxe, volley-ball, basket-ball, handball... – pourront trouver asile au cœur de l'arène parisienne, même si un choix devra être fait. Paris ville olympique ne pourra pas faire l'économie d'une deuxième grande salle couverte de 15 000 places.

● **Autres atouts.** La candidature parisienne peut également compter sur une salle plus petite, le stade Pierre-de-Coubertin (4 800 places). Rénové en 1990, l'endroit pourra parfaitement accueillir des compétitions ne nécessitant pas un plateau trop chargé, de type badminton ou lutte. Le tennis, lui, a déjà son cadre idéal avec le stade Roland-Garros. Les sports d'eau, aviron et canoë-kayak, s'installeront à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne) où existe déjà un bassin aux normes olympiques *(il faudra toutefois créer un* bassin artificiel pour le slalom en eaux vives). Le hockey sur gazon devrait pouvoir se tenir au stade Sébastien-Charléty (20 000 places), reconstruit en 1994. Quant au football, l'utilisation du Parc des Princes (48 000 places) et de quelques stades de province ayant accueilli la Coupe du monde rappelleront d'émus souvenirs aux nostalgiques de l'année 1998.

● **Les lieux manquants.** Bien que rénovée en 1989, la piscine des Tourelles, où Johnny Weissmuller devint champion olympique en 1924, ne satisfait plus aux exigences du CIO. L'absence de stade nautique est la carence la plus criante du dossier parisien. Construire un bâtiment « en dur » de 10 000 places revient cher (400 millions de francs) et pose un véritable problème en termes d'utilisation pour l'après-JO (à l'exemple du Stade de France après le Mondial). L'évolution des technologies permet, en revanche, de créer un bassin démontable. Les prochains championnats du monde de natation *auront lieu en 2001 à Fukuoka* (Japon) dans un « super-dôme » où joue habituellement une équipe de base-ball. Resterait donc à trouver un toit...

Un vélodrome fait également défaut à la candidature parisienne. Mais un projet relativement avancé existe dans la Seine-Saint-Denis. Les différentes collectivités territoriales concernées sont prêtes à financer, à hauteur de 100 millions de francs, une piste en bois de 250 mètres totalement couverte à l'emplacement du fort d'Aubervilliers.

● **De nombreux aménagements.** Des travaux, enfin, seront nécessaires sur des lieux où sont déjà organisées des compétitions. L'équitation n'aurait que l'embarras du choix entre les sites de Fontainebleau, de Chantilly ou encore de Jablines (Seine-et-Marne). Idem pour la voile : Hyères, La Rochelle, la baie de Quiberon et une association Dunkerque-Boulogne pourraient se porter candidates. L'installation de structures modulaires sera, par ailleurs, d'un grand secours en de nombreux endroits. *Comme autour du* modeste stade de base-ball du bois de Vincennes. Ou comme dans certains halls du Parc des expositions de la porte de Versailles facilement aménageables en gymnases, à l'instar de ce qui avait été fait à Atlanta en 1996.

● **La question du village olympique.** Quand Paris s'était portée candidate aux JO de 1992, un vaste projet immobilier avait été imaginé sur la ZAC Paris-Rive gauche. La Bibliothèque nationale de France occupe aujourd'hui le terrain, mais il reste de la place. Il y a également quantité d'espaces libres autour du Stade de France, à Saint-Denis, ainsi qu'au Bourget. L'idée serait alors de créer un ensemble transformable en logements sociaux pour après les Jeux. Là sera la partie la plus importante du budget : 2,5 milliards de francs.

Frédéric Potet

Marseille conduit le conquérant trio français de la Coupe de l'UEFA

L'OM, Bordeaux et Lyon se sont qualifiés pour les quarts de finale

Pour la première fois dans l'histoire du football français, trois clubs – Marseille, qui a éliminé Monaco, Bordeaux, difficile vainqueur du Grasshopper Zurich, et Lyon, auteur d'un match à rebondissements face au FC Bruges – se sont qualifiés, mardi 8 décembre, pour les quarts de finale de la Coupe de l'UEFA. Une performance imitée par l'Italie, avec Parme, l'AS Roma et Bologne. Le tirage au sort aura lieu le 16 décembre.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Le pire était à craindre, mais c'est le meilleur qui fut au rendez-vous de cette glaciale soirée du mardi 8 décembre. Autant le premier rendez-vous européen entre joueurs monégasques et marseillais avait été gâché par un arbitrage incohérent, une succession de mauvais gestes et une avalanche de cartons jaunes (11) et rouges (2), autant cette seconde manche, au Stade-Vélodrome, aura prouvé, si besoin était, que l'Olympique de Marseille de Rolland Courbis et l'AS Monaco de Jean Tigana sont deux très belles équipes, dignes de représenter un football français qui, sur la lancée du Mondial, brille sur la scène européenne grâce à ses clubs.


FOOTBALL

A la mi-temps du match-aller disputé deux semaines auparavant en Principauté, Armand Ancion, l'arbitre belge désigné par l'UEFA, avait déjà sorti la bagatelle de quatre cartons jaunes pour calmer les esprits. Sur la pelouse marseillaise, l'excellent arbitre italien Piero Ceccarini n'a pas eu besoin de fouiller trop souvent dans sa poche. Si les sept dernières rencontres entre Marseillais et Monégasques s'étaient déroulées dans des atmosphères houleuses (47 cartons jaunes et 7 rouges ayant été distribués !), ce choc européen a enfin tenu ses promesses. Et M. Ceccarini, beaucoup plus lucide que son homologue belge, a parfaitement rempli son rôle, se contentant d'un carton rouge, infligé à Muhamed Konjic, le Bosniaque de l'AS Monaco, pour une faute, commise en position de dernier défenseur, sur Christophe Dugarry à sept minutes de la mi-temps.

DÉSILLUSIONS

Intelligence tactique, prouesses techniques et solidité athlétique ont été les ingrédients de cette rencontre de haut niveau logiquement remportée par l'OM, pourtant privé de son tandem d'attaquants Florian Maurice (suspendu)-Fabrizio Ravanelli (blessé). Comme souvent cette saison, c'est Titi Camara, l'attaquant guinéen devenu le chouchou du Stade-Vélodrome, qui, à la suite d'un nouvel exploit individuel, a inscrit le but décisif (71e).

Si la formation de Rolland Courbis a dû se contenter de ce mince avantage, la « faute » en revient essentiellement à un certain Fabien Barthez. Depuis le Mondial, le gardien des Bleus et de l'AS Monaco a connu beaucoup de désillusions sur les terrains. Maladroit, fébrile, malchanceux, le compagnon de Linda Evangelista semblait avoir perdu une partie de son immense talent. Mardi soir, sur une pelouse qu'il connaît bien, Fabien Barthez est redevenu Fabien Barthez, autrement dit un gardien d'exception, sauvant à plusieurs reprises son équipe sur des tirs signés Daniel Bravo, Christophe Dugarry, Robert Pires et Frédéric Brando.

Voilà donc l'Olympique de Marseille en quarts de finale de la Coupe de l'UEFA. Un résultat qui s'inscrit naturellement dans sa logique d'expansion. Entre Robert Louis-Dreyfus, qui a injecté près de 300 millions de francs depuis deux ans pour monter une grande équipe, et Rolland Courbis, passé maître dans l'art de motiver et de faire tourner un effectif, l'OM, seul club français pouvant se vanter de compter 40 000 abonnés, n'a pas perdu de temps. Le prochain rendez-vous européen étant fixé au 2 mars 1999, les Marseillais vont pouvoir se concentrer sur l'objectif numéro un de la saison, à savoir emporter le titre de champions de France. Mais le parfum de la Coupe d'Europe est trop enivrant pour ne pas être obsédant. Quelques minutes après le match contre Monaco, Christophe Dugarry évoquait déjà la suite des réjouissances internationales : *« Au prochain tour, ce serait assez amusant de tomber sur Bordeaux ! »*

Laurent Blanc, capitaine comblé, préférait évoquer la belle première partie de saison de son club. *« Sur 23 matches officiels disputés en championnat et en Coupe d'Europe, l'OM n'a été véritablement bousculé qu'à deux reprises : la première mi-temps face à Montpellier et quarante-cinq minutes à Lorient. Et nous n'avons subi qu'une seule défaite* (à Lyon). *Ce bilan est éloquent. Ce soir, face à Monaco, l'OM a prouvé qu'il possédait encore de belles ressources morales et physiques. »* Le mot de la fin revient à Rolland Courbis, ravi de cette qualification européenne, mais conscient du surmenage de ses troupes : *« La trêve et les vacances seront les bienvenues. »*

Des vacances que ses joueurs passeront avec le nom de leur futur adversaire européen en tête, puisque le tirage au sort des quarts de finale est prévu le 16 décembre. Entre Rome, Parme, Bologne, Madrid, Vigo, Bordeaux ou Lyon, le choix des voyages est varié, mais la tâche s'annonce plutôt délicate.

Alain Constant

Résultats des 8es de finale

Liverpool (Ang.)-**Celta Vigo (Esp.)** 0-1 (à l'aller 1-3)
Bordeaux (Fra.)-Grasshopper Zurich (Sui.) 0-0 (à l'aller 3-3)
Betis Séville (Esp.)-**Bologne (Ita.)** 1-0 (à l'aller 1-4)
Bruges (Bel.)-**Lyon (Fra.)** 3-4 (à l'aller 0-1)
Parme (Ita.)-Rangers (Eco.) 3-1 (à l'aller 1-1)
FC Zurich (Sui.)-**AS Roma (Ita.)** 2-2 (à l'aller 0-1)
Marseille (Fra.)-Monaco (Fra.) 1-0 (à l'aller 2-2).
Atletico Madrid (Esp.)-Real Sociedad (Esp.) 4-1 après prolongation (à l'aller 1-2).
(En gras les clubs qualifiés pour les quarts de finale – matches aller le 2 mars 1999, matches retour le 16 mars.)

L'Olympique lyonnais, trente et un ans après

GRÂCE à sa victoire (4-3) sur le FC Bruges, mardi 8 décembre, au Jan-Breydelstadion de Bruges, l'Olympique lyonnais, qui signe là son cinquième succès consécutif sur terrain adverse en Coupe d'Europe, retrouvera, au printemps, les quarts de finale de la Coupe de l'UEFA pour la première fois depuis trente et un ans. A l'époque, en 1967-1968, les coéquipiers d'Angel Rambert et de Fleury Di Nallo avaient écarté les Anglais de Tottenham. *« C'est un immense bonheur. On peut parler d'un match qui fera date dans l'histoire de l'OL »*, s'est félicité le président du club, Jean-Michel Aulas.

Sécurisés par leur nouvelle réputation de tombeurs de têtes – les Lyonnais ont récemment infligé à Marseille (2-1) sa première défaite en championnat de France –, les joueurs de Bernard Lacombe avaient abordé la rencontre avec une équipe disposée en 4-3-2-1 afin de préserver l'avantage acquis au match aller (1-0) et de jouer les contres. La tactique a été très rapidement payante puisque le capitaine lyonnais, Alain Caveglia, a ouvert le score sur coup franc dès la seizième minute. L'avant-centre lyonnais allait ensuite réussir le premier coup du chapeau de sa carrière, inscrivant deux nouveaux buts, sur une belle frappe enroulée déclenchée des seize mètres (55e), puis en récupérant un ballon qui traînait dans la surface de réparation belge (70e).

Entre-temps, les Brugeois, leaders du championnat de Belgique, avaient réussi à revenir au score de ce match devenu complètement fou en seconde mi-temps : deux buts de Tjorven De Brül (62e), puis Olivier De Cock (69e), avaient donné aux Belges l'espoir d'un de ces retournements de situation dont ils se sont fait une spécialité cette saison. Deux minutes après le troisième but d'Alain Caveglia, c'était au tour de Darco Anic de marquer, sur coup de pied arrêté. Mais, alors que le FC Bruges tentait son va-tout, le meneur de jeu lyonnais, Vikash Dhorasoo, mettait un terme à la course-poursuite en offrant la victoire à ses partenaires d'un tir croisé (76e). – *(AFP.)*

Bordeaux fatigué se qualifie de justesse face au Grasshopper Zurich

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« Ce 0-0, c'est l'objectif maximum que nous pouvions atteindre. » L'aveu n'a pas été spontané. Il a fallu attendre le repli des micros et des caméras pour recueillir auprès de l'entraîneur bordelais la plus frappante des évidences. Elie Baup a redressé sa légendaire casquette et baissé, un instant, les yeux comme s'il sollicitait l'absolution de l'ultime cercle de journalistes encore à ses basques. L'un d'eux, compatissant, lui demanda un sourire. *« Après tout, votre équipe s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe de l'UEFA »*, rappela-t-il. Et le technicien de s'exécuter, mais le cœur n'y était pas.

Le leader du championnat de France a trop souffert, mardi 8 décembre, devant le Grasshopper Zurich (Suisse) pour savourer sans recul ce désolant match nul (0-0) qui recale le club helvétique après le résultat de la première manche (3-3, le 24 novembre). Stressés par la crainte d'encaisser un but sur contre-attaque, handicapés par la totale impuissance des milieux de terrain offensifs et l'absence de lucidité des attaquants, les Bordelais ont présenté à leurs 25 000 supporteurs *« un spectacle catastrophique »*, de l'aveu même de l'un des acteurs, François Grenet.

Battu (1-2) à Lyon, le 3 décembre, lors de la 17e journée de championnat, le tout récent champion d'automne achève l'année dans un état physique inquiétant. Ce qui donne en langage footballistique : *« On n'a plus rien dans les chaussettes »* (le milieu de terrain Johan Micoud). Lestés de vingt-cinq rencontres en quatre mois, toutes compétitions confondues, les organismes des Girondins réclament un répit. Les blessures de Lassina Diabaté (lésion musculaire au quadriceps) et de David Jemmali (luxation de l'épaule) recensées, mardi soir, s'ajoutent à celle d'Hervé Alicarte, qui ne rejouera plus cette année en raison d'une déchirure au mollet gauche.

UN EFFECTIF LIMITÉ

« Tout est contre nous en ce moment », constate, dépité, Elie Baup. Bordeaux découvre, après Lens, Nantes ou Auxerre, les astreintes d'une course au titre avec un effectif quantitativement limité. Longtemps préservés des indisponibilités, les Girondins appréhendent les trois derniers matches de championnat programmés dans les dix jours à venir. *« On va essayer de s'accrocher aux branches »*, formule François Grenet, l'ultime rescapé de la tonitruante aventure en Coupe de l'UEFA qui s'était terminée avec une finale perdue devant le Bayern Munich (1-3 et 0-2) en mai 1996. Bordeaux comptait alors dans ses rangs trois futurs champions du monde (Christophe Dugarry, Bixente Lizarazu et Zinedine Zidane). Aujourd'hui, les Girondins ne veulent plus se contenter d'un coup d'éclat. Ils ambitionnent de rejoindre le cénacle des grands d'Europe en conciliant la montée en puissance sportive avec le développement économique du club.

Plus prosaïquement, Elie Baup familiarise son effectif avec les artifices dont savent se parer les nantis quand le scénario leur échappe. *« Tactiquement, les joueurs ont répondu à mon attente,* relevait Elie Baup. *Nous nous attendions à leurs longues passes en profondeur, nous y avons fait face en resserrant les espaces sur les côtés. »* La leçon d'italien ne s'est pas évaporée dans la nuit bordelaise. En revanche, les équipes transalpines, fortes de leur collectif, ne se singularisent pas par une farandole d'errements techniques comme le Bordeaux de mardi soir. *« Peut-être, mais nous avons tout de même éliminé les Suisses sans bien jouer, ce qui témoigne de notre potentiel »*, positive Johan Micoud.

Dans leur quête inavouée au titre de champion de France ou à une nouvelle finale de la Coupe de l'UEFA, les Girondins ne s'imaginent pas frayer leur chemin en comptant uniquement sur la qualité de leur football. *« Parfois, il faut faire des concessions en sacrifiant le beau geste au profit d'un tacle moins esthétique ou d'un tir expédié dans les tribunes »*, confie le capitaine, Michel Pavon, qui n'a toujours pas digéré le revers de Lyon (1-2) en championnat : *« Nous nous sommes cru à l'abri de tout en oubliant les fondamentaux du jeu. Il ne sert à rien de monopoliser le ballon si c'est pour oublier de traduire cette domination en buts. »* La morale a été reprise à son compte par l'entraîneur zurichois, Rolf Fringer : *« Nous avons maîtrisé la rencontre sans faire la différence. Le réalisme était bordelais et on sait que, dans le football moderne, c'est une condition indispensable pour réussir. »*

Elie Barth

A Pau, les frères Gadou écrivent une histoire familiale du basket-ball

Les Français vont affronter les Italiens de Varèse

EST-CE LA PRÉSENCE, lointaine mais écrasante, de la chaîne des Pyrénées ? Ou plutôt celle, plus timide, du berceau d'Henry IV, gardé depuis des siècles dans une salle du château ? Allez savoir. Mais la ville de Pau (Pyrénées-Atlantiques), posée au cœur du Béarn, semble inciter à un paisible immobilisme. On y vient, on y reste. Et les années passent. Un bon exemple : les Gadou, trois frères joueurs de basket-ball, accrochés dès l'enfance par la passion du jeu, recrutés tout jeunes par la plus grande fierté locale, l'Elan béarnais Pau-Orthez. Et toujours aussi solidement vissés, depuis, au parquet en bois clair de ce club riche en trophées, vainqueur de la Coupe Korac en 1984, cinq fois champion de France.

BASKET

Alain, l'aîné, a montré l'exemple, emporté un titre national chez les espoirs, puis passé la main au moment de s'aventurer dans la carrière professionnelle. Etudiant appliqué, il travaille aujourd'hui à la chambre de commerce de Toulouse. Didier, plus jeune de onze mois, a pris le relais. Il a quitté père et mère à l'âge de seize ans, fait ses débuts la même année dans l'équipe première et juré sur la Bible ne plus s'en éloigner. Désormais capitaine, il compte, à trente-trois ans, 17 saisons sous le maillot du club. Un record. Et la fierté, visible dans ses regards, de cette fidélité qu'il explique sans détour : *« Je suis un gars du coin, un Landais attaché à ses racines. Je suis un peu casanier. Pourquoi aurais-je été chercher ailleurs ce que j'ai toujours eu sous la main. Avec l'Elan béarnais, j'ai tout connu. L'équipe a progressé en même temps que moi. Ensemble, on a relevé tous les défis. »*

Reste le dernier, Thierry, trente ans en janvier 1999, le plus haut de la famille (2,05 m, deux centimètres de plus que Didier, six de mieux qu'Alain), le plus doué aussi. International une bonne centaine de fois, il a longtemps posé ses pas dans les empreintes des deux aînés. *« Il nous a eus en ligne de mire,* dit l'aîné des Gadou. *Il avait quatre ans de moins mais il voulait nous rejoindre. »* En début de saison, une offre du club grec de Panathinaïkos l'a fait hésiter : l'argent, la gloire... Puis il s'est ravisé. Depuis, on l'annonce en Espagne. *« Il partira,* soupire Didier. *Et c'est normal. Il a envie de vivre une expérience à l'étranger. J'en serai peiné, mais je peux le comprendre. »*

En attendant, les deux frères portent solidement les fondations d'un club construit à Orthez, sous les lanternes de la Moutète, halle au marché le jour, salle de basket-ball le soir. On les dit influents, parfois trop. Ils s'en défendent avec passion. *« Je donne mon avis, mais je ne suis pas un décideur »*, précise Didier. Le plus jeune joue ailier, l'aîné est extérieur. Existe-t-il un style Gadou, une marque de fabrique ? *« Non, on est très différent,* assure Didier. *Complémentaire, sans doute. Rien de plus. » « Ils n'occupent pas le même poste, mais sur le terrain ils sauraient se trouver dans un trou de souris »*, corrige le manager du club, Gérard Bouscarel.

Ce virus familial, les Gadou l'expliquent par le hasard, rien d'autre. Au Vieux-Boucau (Landes), leur terre natale, le seul ballon digne de respect a toujours eu une forme ovale. Le père, ouvrier, était donc rugbyman. *« Et nous trois, les gamins, ont jouait plutôt à la pelote basque »*, raconte Didier. L'arrivée en ville, à l'école communale, d'un instituteur mordu de basket va transformer leur terrain de jeu. *« Il a planté deux paniers dans la cour de récréation,* se souviennent-ils. *Et il nous a enseigné les premiers rudiments. »*

MAIGRES ET FRAGILES

A l'époque, les trois Gadou se distinguent déjà par leur taille, une bonne tête de plus que leurs copains de classe. Mais, poussés trop vite, ils sont maigres et fragiles. *« On était plutôt bâtis comme des aiguilles de pin »*, plaisante le plus vieux. Leurs parents s'en amusent, eux en tirent des complexes durables. *« Ils voyaient bien que nous vivions mal notre différence,* confie Didier. *Alors, un jour, mon père nous a amenés voir un match de basket à Orthez. Il voulait nous montrer que nous n'étions pas les seuls grands et que la taille pouvait même mener loin. Ce match a été notre premier contact avec notre futur club. »*

Au retour, père et fils bricolent un panier de fortune, fait d'un cerceau de poubelle, et l'accrochent sous le toit d'une grange. Les trois frères y consument leurs heures de liberté, le soir et les week-ends. Ils progressent vite et partagent bientôt les mêmes rêves. *« Une année, on a même été tous les trois sacrés champions de France espoirs avec Pau-Orthez. Lorsque nous étions ensemble sur le terrain, trois des cinq joueurs de l'équipe venaient d'une seule famille »*, s'amuse Didier. Histoire ancienne. Bientôt, il raccrochera, et Thierry choisira, sans doute, l'exil. Pau-Orthez s'en remettra, le club a l'habitude de ces changements. Mais, ce jour-là, il aura tourné une page de son histoire.

Alain Mercier

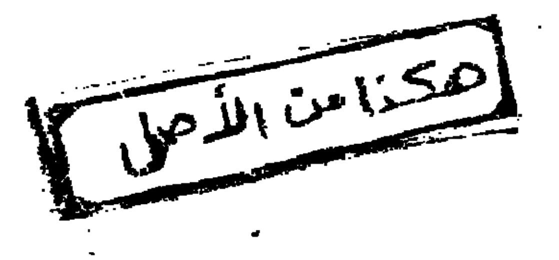
DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : un supporteur de la Real Sociedad est décédé** des suites de ses blessures après avoir été poignardé, mardi 8 décembre à Madrid, par un skinhead avant le match de Coupe de l'UEFA opposant les deux clubs espagnols Atletico Madrid et Real Sociedad.

■ **BOXE : l'Américain Mike Tyson** a confirmé, mardi 8 décembre, son retour sur le ring. L'ancien champion du monde des poids lourds, qui s'était vu retirer sa licence pour avoir mordu l'oreille d'Evander Holyfield en 1997, affrontera le Sud-Africain François Botha le 16 janvier à Las Vegas.

■ **CYCLISME : sept membres de l'équipe Casino** – Christophe Agnolutto, Stéphane Barthe, Jacky Durand, Alberto Elli, Bo Hamburger, Jan Kirsipuu et Benoît Salmon –, placés en garde à vue depuis lundi 7 décembre, à l'hôtel de police de Lyon, ont été remis en liberté, a annoncé la police, mercredi 9 décembre. Les coureurs avaient été entendus par les enquêteurs du SRPJ de Lille dans le cadre des affaires de dopage touchant le cyclisme professionnel.

■ **VOILE : Isabelle Autissier** a repéré, mardi 8 décembre, un problème de vérin de quille bâbord sur son bateau alors qu'elle se situait en tête de la deuxième étape Le Cap-Auckland de l'Around Alone, la course autour du monde en solitaire avec escales.



Sissi vue de Hongrie

Sur ses anciennes terres magyares, l'impératrice assassinée, dépouillée de ses vertus imaginaires, apparaît dans le seul rôle utile de sa vie

GÖDÖLLÖ
de notre envoyé spécial

Commercialement exploité sans vergogne depuis trente ans en Autriche et hors d'Autriche, le mythe de l'impératrice Elisabeth, alias Sissi (1837-1898), est usé jusqu'à la trame. Les bals et autres flonflons et dorures, statues et circuits échelonnés de la Normandie à Corfou, de Schönbrunn à Madère, tout au long de 1998, pour le centenaire de l'assassinat à Genève de l'épouse de François-Joseph, n'ont pu dissimuler la vérité sur cette Bavaroise névrosée, égoïste, inconséquente, malade imaginaire, lunatique et snob. Elle poussa l'affectation jusqu'à se laisser passer pour républicaine alors que, tout en négligeant les devoirs de sa charge, elle profita à fond de ses avantages de souveraine absolue, y compris la possession d'un négrillon porte-traîne...

Certains de ceux qu'agace, de longue date, tout ce montage anthume et posthume n'ont pas lu sans une secrète compensation le Journal de son meurtrier, Louis Lucheni, Parisien de naissance, soldat de l'armée italienne d'outre-mer, pauvre hère et anarchiste de rencontre. Lecture accomplie avec d'autant moins de remords que ne manquent pas les témoignages sur la victime selon lesquels *in fine*, lassée de son existence oisive et de ses vaines errances en train spécial ou en yacht, l'impératrice-reine appelait la mort de ses voeux. Si, là aussi, c'était de la pose, elle a bien été punie, la pauvrette...

Sans doute le cas Lady Di est-il assez proche de celui de Sissi, surtout par l'exploitation *post mortem* de son personnage, également par les couches d'huile de roses dont leurs admirateurs, intéressés ou pas, ont enduit les effigies des deux mortes jusqu'à effacer leurs vraies qualités au profit de vertus imaginaires jugées plus « vendeuses ».

Aux environs de Budapest

Retsag · E77 · Vag · Esztergom · HONGRIE · Aszód · Autoroute M3 · GÖDÖLLÖ · Autoroute M1 · BUDAPEST · Danube (Duna) · Autoroute M5 · 10 km



Il faut venir à Gödöllö, bourgade au bord de la Puzsta, l'immense prairie à l'est de Budapest, pour trouver une vision différente, rafraîchissante et positive, loin des clichés courtisans et touristiques, de celle qui en Hongrie fut *« reine apostolique »* – cet étrange qualificatif remontant à la distinction attribuée en 1001 par le pape auvergnat Sylvestre II, accompagnée de la fameuse couronne à croix penchée, au roi saint Etienne, évangélisateur des Magyars.

Gödöllö, à prononcer « Gueudeuleu », vous dit peut-être quelque chose si vous avez lu *Les Petits Bourgeois*, roman de Balzac où une aguicheuse Hongroise, Mme de Godollo (sans tréma), joue un rôle-clé. Le nom de ce palais campagnard en forme de U, inauguré en 1749 par un seigneur magyar, était connu depuis la visite qu'y fit l'impératrice Marie-Thérèse. Racheté à une banque belge, Gödöllö fut offert en 1867 à François-Joseph et Elisabeth par les Hongrois.

Janos Varkonyi, étudiant en histoire, ayant appris le français pour lire dans le texte nos historiens, anime un groupe de recherches sur l'action de Sissi en Hongrie : *« Pour contrarier Sophie, son hungarophobe de belle-mère, Erzsebet – ça veut dire Elisabeth dans notre langue – se pencha sur le royaume magyar, plus beau fleuron de l'empire habsbourgeois mais aussi le plus rétif. Cette feinte se mua en intérêt réel. En tant que reine de Hongrie, elle discuta à cœur sincère avec nos nationalistes et contribua largement à imposer à François-Joseph le compromis de 1867, dont sortit cette Autriche-Hongrie politiquement équilibrée, facteur de tranquillité et de prospérité jusqu'en 1918. »*

Amateur jusqu'à l'ivresse de chasse, d'équitation à la façon masculine, de grand air, la souveraine apostolique, sur son cheval Nihiliste, escortée de ses chiens Mahomet et Platon, devint vite, entre deux entretiens avec des politiciens magyars, *« la Dame de Gödöllö »*. Dès le début de son règne, elle avait appris le hongrois, le faisant ensuite enseigner à ses enfants (dont le futur héros tragique de Mayerling) et elle s'était entourée de suivantes magyares.

Ce comportement original, politiquement bienfaisant, est depuis peu reconstitué à Gödöllö, temple de la défunte Autriche-Hongrie. Il a d'abord fallu reprendre le château défiguré, en 1990 à l'armée soviétique, en 1994 à l'hospice local, qui jusque-là se l'étaient partagé. Une société d'utilité publique a déjà restauré et ouvert aux visiteurs le corps central de l'édifice – dont l'appartement violet où Erzsebet dormit deux mille nuits en trente ans –, remeublé avec des objets authentiques ou copiés.

Toits rouges et façades blanches soutachées en vieux rose ou gris perle cachent des intérieurs clairs refaits à l'identique, en marbre ou stuc de marbre, où s'alignent peintures et photos, bonheurs-du-jour et poêles en faïence. D'ici à 2005 seront disponibles dans l'enceinte palatiale un hôtel, un auditorium, des bains de vapeur, une chapelle. Dieu merci, tout cela est réalisé, jusque dans les commentaires sobres et purement historiques de la jeune guide francophone, sans le côté morbido-larmoyant de mise partout ailleurs, notamment à Vienne, dès que pointe la « sissimanie ». Les Hongrois ont su maîtriser ce sentiment et souvent le nuancer d'humour. Laissons donc à Janos le mot de la fin : *« Lorsque le vieil Otto de Habsbourg, député euro-allemand et aîné de la dynastie austro-hongroise, est venu visiter Gödöllö réhabilité, où il n'était pas retourné depuis sa petite enfance, nous lui avons annoncé qu'allait avoir lieu le match de foot Autriche-Hongrie. Il nous a tous fait éclater de rire en demandant : "Contre qui ?" »* A Gödöllö, c'est exact, on sent encore battre le pouls de cette double monarchie que la frivole Sissi, soudain sérieuse, sut ici aider à bâtir. *Requiescat in pace !*

> « Pour contrarier son hungarophobe de belle-mère, Elisabeth discuta avec nos nationalistes et contribua largement à imposer à François-Joseph le compromis de 1867 d'où sortit l'Autriche-Hongrie »

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Expositions.** Les salles historiques du Musée national de Budapest. « Joseph Rippi-Ronai, un nabi hongrois », jusqu'au 23 janvier 1999, au musée du Prieuré, 2 *bis* rue Maurice-Denis, 78014 Saint-Germain-en-Laye, tél. : 01-39-73-77-87.
● **Transports.** Navette ferroviaire entre Budapest et Gödöllö. Promenades aériennes au-dessus de Gödöllö et d'autres régions avec Hungarian Aircraft, Budapest, tél. : 36-1-222-33-34. Fax : 32-92.
● **Voyagistes.** Euro-Pauli, tél. : 01-42-86-97-04. Donatello, tél. : 01-44-58-30-81.
● **Livres.** *La Dame blanche des Habsbourg*, de Paul Morand. 252 p. Perrin et J'ai lu. *Mémoires de l'assassin de Sissi*, présentés par Santo Cappon. 230 p. Le Cherche Midi. *Le Danube*, de Claudio Magris. 500 p. L'Arpenteur.
● **Renseignements.** Office hongrois du tourisme, tél. : 01-53-70-67-17.

PARTIR

■ **EXPOSITIONS NEW-YORKAISES.** A l'affiche de la scène culturelle de la mégalopole américaine, deux expositions dignes d'aiguiser l'appétit des globe-trotters esthètes. La première, baptisée « Rendez-vous », voit les chefs-d'œuvre des collections du Centre Georges-Pompidou et du Guggenheim dialoguer dans le cadre du Musée Guggenheim *« uptown »*. La seconde, intitulée « Premises », présente, dans l'annexe du Guggenheim située *« Downtown Soho »*, les arts visuels, l'architecture et le design *made in France*, produits au cours des quarante dernières années. A cette occasion, Voyageurs aux Etats-Unis propose des escapades de deux nuits sur place, à l'hôtel Algonquin, établissement mythique des années 20 qui, entièrement rénové, a retrouvé sa splendeur d'antan. Jusqu'au 14 décembre, il en coûte 5 565 F par personne en chambre double avec petit déjeuner, vol A/R sur Air France, transferts et assurance assistance/rapatriement. Du 26 décembre au 31 mars, le prix tombe à 5 360 F. A ajouter, les taxes d'aéroport et les frais d'inscription.
★ Voyageurs aux Etats-Unis, 55, rue Ste-Anne, 75002 Paris, tél. : 01-42-86-17-30. Agences à Toulouse (tél. : 05-62-73-56-46) et à Lyon (tél. : 04-72-56-94-56).

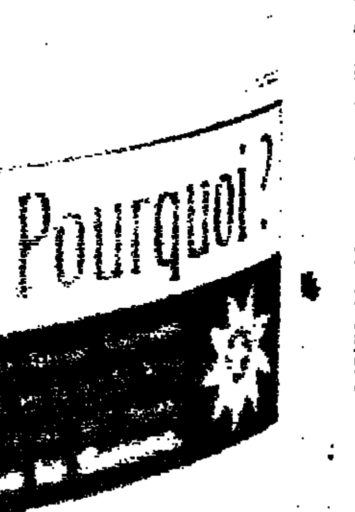
■ **GUJERAT ET RAJASTHAN.** Sous la conduite de Dominique-Sila Khan, docteur en ethnologie et diplômée de l'Institut des langues orientales, le circuit proposé du 20 décembre au 2 janvier par l'Association française des amis de l'Orient (qui suppose une adhésion préalable de 250 F par personne, 300 F pour un couple) permet de découvrir deux Etats indiens intimement liés par leur histoire et leur culture. Au confluent du jaïnisme, de l'hindouisme et de l'islam, ils étaient jadis sillonnés par des caravanes. Si les villes sont tournées vers l'avenir (non sans avoir préservé leurs forteresses et leurs palais), les villages, eux, conservent leurs traditions, ainsi qu'en témoignent l'artisanat et l'art d'une population hospitalière. Un circuit de 15 jours qui conduit de Bombay à Delhi *via* le désert du Kutch, Palitana (la « colline inspirée » des Jaïns et ses quelque 800 sanctuaires), Ahmedabad, le Mont Abu, Udaïpur et son palais labyrinthe, la cité fortifiée de Chittorgarh, Jaïpur (la « ville rose ») et Sariska. Prix : 18 700 F par personne en chambre double (sur la base de 15 participants) en chambre double et pension complète, vols internationaux et domestiques compris.
★ AFAO, 19, avenue d'Iéna, 75116 Paris, tél. : 01-47-23-64-85.

■ **HIVER BRETON.** Lors du solstice d'hiver, le 21 décembre, à 7 h 43 précises, les premiers rayons du soleil toucheront l'entrée de la Roche-aux-Fées. Ce site mégalithique en forme d'allée couverte, dressé par les hommes du Néolithique (de 4 500 à 2 000 ans avant notre ère), sera alors situé exactement dans l'axe de l'astre du jour. Pour assister à ce moment magique, un forfait incluant des fêtes traditionnelles – la Foire aux chapons, à Janzé, les animations de Noël dans la cité médiévale de La Guerche-de-Bretagne. Du samedi 19 au lundi 21, 3 jours/2 nuits pour 2 personnes en demi-pension, de 850 F en Logis de France à 1 480 F dans un Relais du silence. Tarifs préférentiels pour un enfant de moins de 12 ans. A prolonger, si on le souhaite, jusqu'à Noël.
★ Réservations auprès du Pays d'accueil des Portes de Bretagne, tél. : 02-99-47-38-90.

■ **VILLEGIATURES LONDONIENNES.** Lofts, studios ou appartements spacieux à louer pour une villégiature londonienne dans les quartiers chics de Clerkenwell et Bloomsbury, en plein centre de la capitale britannique. Petites maisons à Chelsea, Little Venice, Notting Hill ou Knightsbridge, péniches sur la Tamise... Alternative à l'hôtel ou à la chambre d'hôte, voilà 150 *sweet homes* privées, momentanément disponibles, pour cause de propriétaires absents, sélectionnées et mises en location par Go Native. On s'engage au minimum pour une semaine, voire pour plusieurs mois. Ménage hebdomadaire, permanence téléphonique 24 heures sur 24. Compter pour une chambre et un salon, plus cuisine et salle de bains, de 550 à 700 livres la semaine.
★ Go Native. Tél. : 00-44-171-221-2028, à Londres. 25 appartements sont présentés sur le site internet (http ://www.gonative.co.uk.).

■ **DOUCEUR CANNOISE.** Au bord de la plage, la ville. Au large, les îles de Lérins. Dans l'arrière-pays, des villages nommés Mougins, Vallauris, Grasse, Biot, Saint-Paul-de-Vence. Tous connus : Picasso, la poterie, les parfums, le verre, les arts se sont chargés de leur célébrité. Et des températures parmi les plus clémentes de l'Hexagone. Ces attraits s'inscrivent dans un forfait auquel participent 54 établissements cannois. « Couleurs d'hiver » comporte notamment l'hébergement en chambre double, le petit déjeuner, une entrée au Parc de la mer, une excursion en bateau à l'île Sainte-Marguerite et la gratuité de la chambre pour le premier enfant de moins de 12 ans partageant celle de ses parents. Pour 2 nuits, compter de 460 F en 2-étoiles à 1 155 F dans un palace et, pour 5 nuits, de 890 F à 2 245 F. Des prix valables jusqu'au 31 mars, y compris, ce qui n'est pas courant, pour les fêtes de Noël (concerts gratuits au kiosque à musique et veillée des Bergers en l'église du Suquet) et du Nouvel An (parade de 600 musiciens et danseurs américains).
★ Renseignements au 0800-40-86-40 (heures de bureau).

■ **NOEL AU SOLEIL.** Pour passer les fêtes de fin d'année sous le soleil des Caraïbes, le voyagiste Marsans propose des départs les 24 et 31 décembre pour la République Dominicaine avec des forfaits 9 jours/7 nuits à Punta Cana, l'une des plus belles plages de l'île. Selon l'hôtel et la formule (petit-déjeuner, demi-pension ou tout compris), il en coûte de 7 690 à 13 290 F par personne, en chambre double, avec le vol régulier Paris-Punta Cana A/R sur AOM. Sur la même destination, promotions séduisantes de Vacances Air Transat en janvier ainsi qu'un circuit de 15 jours à Cuba (départ le 7 janvier) à 9 590 F en pension complète, de Paris. A noter, chez Nouvelles Frontières, des vols Corsair pour Saint Domingue à 5 350 F A/R en décembre, 3 550 F en janvier.
★ Marsans, tél. : 01-53-34-40-01. Vacances Air Transat, tél. : 01-53-02-23-34. Nouvelles Frontières, tél. : 0-803-33-33-33.



Pluies par l'ouest

JEUDI, une dépression bien creuse est centrée sur l'Islande, la perturbation associée circule sur l'Atlantique et concernera les régions de la moitié ouest en apportant nuages et pluies. Plus à l'est, la grisaille et les brouillards seront présents. Seul le pourtour méditerranéen bénéficiera d'un temps ensoleillé. Avec l'arrivée de l'air océanique le radoucissement général se confirme.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le matin le ciel se couvrira et des pluies arriveront sur la pointe de la Bretagne. L'après-midi elles progresseront sur les pays de Loire et la Basse-Normandie. Il fera entre 11 et 13 degrés au maximum.

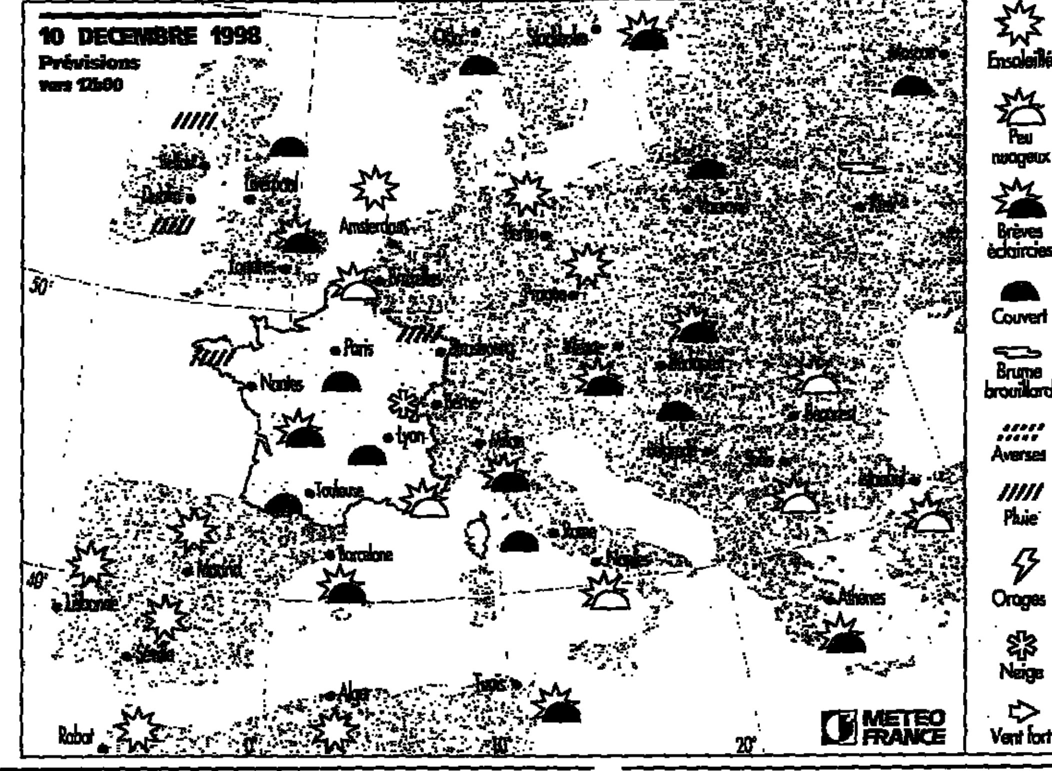
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après dissipation des brumes matinales, des pluies venues de l'ouest gagneront progressivement les régions. Il fera de 9 à 12 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée sera grise avec brouillards et nuages bas. De faibles précipitations sont possibles dans la matinée, en particulier de la pluie verglaçante ou de la neige sur le relief. Il ne fera pas plus de 2 à 4 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Au lever du jour le ciel sera gris et quelques bancs de brouillard seront présents. Quelques éclaircies se développeront par endroits puis des pluies arriveront sur le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Il fera de 11 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera très nuageux tout au long de la journée. Le matin il neigera faiblement sur le nord des Alpes. L'après-midi des pluies gagneront le Limousin puis l'ouest du Massif Central. Il fera de 6 à 11 degrés d'est en ouest.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur la Corse, nuages et éclaircies se partageront le ciel et des ondées se produiront le matin. Sur les autres régions le soleil brillera. Il fera entre 9 et 14 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AUTOMOBILE.** Le site Internet d'ITI, filiale de France Télécom, permet de préparer un itinéraire routier à travers la France et vers des villes d'Europe (Benelux, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Autriche, Allemagne et République tchèque). Sur le parcours apparaissent, sous forme d'icônes, les stations-service, les péages d'autoroutes, les offices de tourisme, musées et monuments historiques (en France). On peut réserver son hébergement en choisissant un hôtel parmi les Ibis, Mercure, Novotel ou Sofitel (sur le www. iti. fr).

■ **ÉTATS-UNIS.** Council Travel propose, du 6 janvier à la fin mars, des week-ends outre-Atlantique de 4 jours/3 nuits en chambre double en hôtel « 2 étoiles », vols A/R sur lignes régulières (+ 400 F de taxes) : 2 895 F par personne à New York, 3 465 F à Miami Beach. Dans les agences de voyages et au 0801-41-00-41.

PRÉVISIONS POUR LE 10 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	
AJACCIO	4/12 P
BIARRITZ	8/15 N
BORDEAUX	4/14 N
BOURGES	2/10 C
BREST	7/10 P
CAEN	8/10 C
CHERBOURG	5/10 P
CLERMONT-F.	3/8 C
DIJON	-1/4 P
GRENOBLE	0/7 C
LILLE	2/8 C
LIMOGES	3/9 N
LYON	0/6 C
MARSEILLE	2/9 S

NANCY	-1/3 P
NANTES	4/12 P
NICE	5/13 S
PARIS	3/9 C
PAU	4/15 N
PERPIGNAN	5/14 S
RENNES	4/12 P
ST-ETIENNE	1/8 C
STRASBOURG	-2/2 P
TOULOUSE	1/11 C
TOURS	3/11 N
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	23/30 P
FORT-DE-FR.	23/29 S
NOUMEA	22/26 S

PAPEETE	-101/-100
POINTE-A-PIT.	23/28 S
ST-DENIS-RÉ.	22/27 S
EUROPE	
AMSTERDAM	2/5 S
ATHENES	1/9 N
BARCELONE	9/15 N
BELFAST	6/11 P
BELGRADE	-6/0 C
BERLIN	-4/-3 S
BERNE	-2/4
BRUXELLES	3/7 N
BUCAREST	-10/-6 N
BUDAPEST	-6/-4 S
COPENHAGUE	-2/1 N
DUBLIN	4/11 P
FRANCFORT	1/3
GENEVE	-2/4 C
HELSINKI	-9/-6 N
ISTANBUL	0/3 N

KIEV	-13/-11 C
LISBONNE	10/18 S
LIVERPOOL	9/12 C
LONDRES	6/12 N
LUXEMBOURG	-1/3 C
MADRID	1/13 S
MILAN	2/6 N
MOSCOU	-10/-6 C
MUNICH	-3/0
NAPLES	2/11 N
OSLO	-6/-1 C
PALMA DE M.	7/17 S
PRAGUE	-4/-2 S
ROME	6/13 C
SEVILLE	7/16 S
SOFIA	-10/-2 N
ST-PETERSB.	-11/-8 C
STOCKHOLM	-4/-1 N
TENERIFE	12/16 S
VARSOVIE	-11/-6 C

VENISE	1/7 C
VIENNE	-6/-2 N
AMÉRIQUES	
BRASILIA	20/25 P
BUENOS AIR.	13/28 S
CARACAS	24/28 N
CHICAGO	-1/4 S
LIMA	19/23 C
LOS ANGELES	-101/-100
MEXICO	-101/-100
MONTREAL	-3/0 C
NEW YORK	4/9 N
SAN FRANCIS.	-101/-100
SANTIAGO/CHI	15/31 S
TORONTO	-4/2 N
WASHINGTON	-1/11 C
AFRIQUE	
ALGER	6/18 S
DAKAR	23/27 N
KINSHASA	23/29 P

LE CAIRE	10/17 N
MARRAKECH	5/17 S
NAIROBI	15/25 S
PRETORIA	17/23 P
RABAT	8/17 S
TUNIS	8/16 S
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	20/29 N
BOMBAY	21/33 S
DJAKARTA	26/31 S
DUBAI	18/29 S
HANOI	13/19 C
HONGKONG	14/19 N
JERUSALEM	12/21 P
NEW DEHLI	11/26 S
PEKIN	-8/4 S
SEOUL	-6/3 S
SINGAPOUR	26/31 C
SYDNEY	20/25 N
TOKYO	5/9 N

Situation le 9 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 11 décembre à 0 heure TU

JARDINAGE

Maintenir les plantes en vie jusqu'au printemps demande beaucoup d'observation

EN INSPECTANT une potée de lantana, une plante arbustive au feuillage qui sent bon l'essence de thérébentine – cette dernière est cependant un produit de distillation de la résine de pin –, aux fleurs groupées en glomérules, nous nous sommes aperçus qu'elle était envahie par les mouches blanches connues sous le nom d'aleurodes. Des centaines d'œufs tassés sous les feuilles annoncent une catastrophe imminente. Le cycle de reproduction de ce minuscule insecte qui ressemble à un papillon est si rapide qu'en l'espace d'un mois les plantes alentour seront infestées elles aussi. Suceuse de sève, cette bestiole affaiblit les plantes qu'elle attaque, favorise l'apparition de maladies, voire de champignons.

Que faire ? Si une seule plante est atteinte et qu'elle est facilement remplaçable – c'est le cas du lantana –, il faut immédiatement s'en débarasser en la brûlant. Si l'on est sentimental, on risque la contamination de toute la véranda ou de toute la serre. Car il est malheureusement quasiment impossible de se débarrasser des aleurodes.

Il existe pourtant de nombreux insecticides qui tuent les adultes, mais les œufs sont plus résistants et leur rapidité d'éclosion fait qu'il faudrait pulvériser les plantes tous les trois ou quatre jours pour en venir à bout. Il paraît que les professionnels disposent de moyens plus efficaces. Il n'empêche que l'on sait depuis Pasteur qu'il ne suffit pas de mettre des chiffons au fond d'un placard pour que les souris apparaissent. Or si ces aleurodes envahissent chaque été nos jardins, chaque hiver serres et vérandas, c'est bien parce que les plantes que les jardiniers y introduisent après les avoir achetées dans le commerce en sont infestées. Il parait aussi que c'est un cadeau que nous ont fait les Américains, via les serres néerlandaises...

Si la plante attaquée est rare ou si l'on y est attaché pour une raison ou pour une autre, il faut tenter l'impossible. D'abord, s'il n'y en a qu'une d'infestée (par chance cette engeance laisse tranquille nombre de plantes dont les bégonias, les agrumes, les jasmins, les passiflores... au moins chez nous), il faut se dépêcher de l'isoler en la changeant d'endroit.

Avant cela, il faudra la poser au centre d'une grande feuille de plastique ou d'une grande pièce de tissu, délicatement en touchant le moins possible au feuillage, car les aleurodes adultes s'envoleraient dans toutes les directions. Attendre la nuit, pour enfermer la plante dans sa prison. Le lendemain matin, mais il ne faut pas qu'il gèle, sortir le paquet dans le jardin, l'ouvrir et secouer la plante pour que le maximum de bestioles s'envolent, puis se dépêcher de changer de place pour qu'elles ne se reposent pas dessus !

Eliminer à la main les feuilles dont le revers est vraiment infesté d'œufs, inonder la plante au pulvérisateur avec une solution d'insecticide. Et la rentrer en la mettant dans une autre pièce où elle sera seule. Si elle n'est pas trop grosse, la sortir chaque soir tout doucement et la secouer pour faire s'envoler les adultes peut être une autre solution... Solution que nous avons expérimentée avec un *Fuchsia pendula* que nous avons pu sauver de l'infestation généralisée.

Ne pas hésiter à rempoter

La première chose à faire quand on se voit offrir une plante d'intérieur en plein hiver, c'est de la rempoter en utilisant un bon terreau... à l'exception des orchidées qui sont toujours cultivées comme il se doit ! Cela paraît bizarre, mais c'est ainsi. Les producteurs n'utilisent plus de vrai terreau ou de vraie terre de bruyère depuis longtemps – sauf quelques amoureux du travail bien fait – et cultivent leurs plantes dans de la tourbe acide et très pauvre en éléments nutritifs.

Poussées aux dopants, les plantes végètent et crèvent parfois en moins d'une semaine quand elles quittent la serre pour une maison et passent à l'eau claire. Ne cherchez pas plus loin, si le magnifique hibiscus que l'on vous a offert ne pousse pas du tout, changez-le de terre et soyez patient : cette plante est souvent nanifiée aux régulateurs de croissance. Dernièrement, nous avons même vu des cactées et des plantes grasses poussant dans de la tourbe !

Les plantes conservées à l'intérieur pendant l'hiver y survivent davantage qu'elles n'y vivent. Affaiblies par une température assez basse, par le manque de lumière naturelle, par l'absence des rayons ultraviolets arrêtés par les vitres, elles sont la proie des parasites et des maladies.

Par manque de place, on est par ailleurs contraint de mélanger des plantes qui auraient besoin d'un arrêt complet de végétation avec d'autres qui continuent de croître, qui fleurissent même (un citronnier est actuellement couvert de fleurs) ou qui exigent des températures élevées comme certaines orchidées !

Tout cela n'est pas simple et exige quelques astuces. C'est ainsi que les plantes qui exigent de la chaleur seront regroupées près des radiateurs qui chauffent la véranda et que les autres seront placées le plus loin possible – il peut y avoir dix degrés d'écart. Et cette différence est capitale.

Nous maintenons ainsi en d'excellentes conditions des orchidées du genre *Phalaenopsis* et d'autres du genre *Cymbidium* dans une véranda dont la température descend parfois la nuit à huit degrés dans sa partie la plus froide et atteint quinze dans la plus chaude.

Les arrosages doivent être suivis de près. Les plantes en semi-repos conservées au frais devront être peu mouillées – lauriers-roses, lantanas, géraniums, passiflores, jasmins de Madagascar, fuchsias –, les agrumes devront être très surveillés car, s'ils détestent tant le froid humide qui fait si facilement pourrir leurs racines, qu'il n'est pas inutile de les arroser une fois par mois à l'aliette, ils ne supportent pas non plus une absence d'arrosage qui leur fait perdre leurs feuilles et aiment l'air frais que les azalées de l'Inde et certaines fougères craignent...

Plus costauds, les hibiscus supporteront le manque d'eau qui les fait faner : un bon arrosoir d'eau dégourdie les requinque vite. Chaque plante doit donc être observée, chacune doit recevoir des soins adaptés à son métabolisme, être régulièrement inspectée pour être maintenue en vie jusqu'au printemps prochain. Et ce savoir-là ne s'acquiert que par l'expérience et l'observation.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS — PROBLÈME Nº 98294

▸ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

HORIZONTALEMENT

I. On l'a bien en mains. – II. Rappel pour éviter l'oubli. – III. Relèvera. Donne du cachet à la bouteille. – IV. Grand chez les lourds. Mettre le feu aux tissus. – V. Prises en considération. Se mesure à l'œil. – VI. Vibre en parlant. Vingt-cinq feuilles de papier. – VII. Sorti de l'ensemble. Voyelles. Sur la sellette. – VIII. Dormeur arboricole. Procurent une jouissance. – IX. Charles et François y firent alliance. Chef-lieu de département. – X. Bouts de crayon. Particulière à la région. – XI. Se penche sur nos troubles.

VERTICALEMENT

1. Quand les deux moitiés ne font pas un tout. – 2. Mesure les acquis. – 3. Fait tourner la boutique. – 4. Aller sans retour. Tient souvent en deux lettres. – 5. Mélange indien. Insensible aux attaques extérieures. – 6. Quiétude que rien ne saurait troubler. Associe. – 7. Mûri d'un côté. En force. Qui dure le temps de la révolution. – 8. La place des vainqueurs. On y trouve des betteraves et des missiles. – 9. Mis au courant. Vaut un million. – 10. Ne vaut pas grand-chose. – 11. Mirent délicatement en couleurs. Faiseur de mystères.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 98293

HORIZONTALEMENT

I. Tire-bouchon. – II. Isocarde. Pô. – III. Racoler. Pin. – IV. Et. Lès. Flop. – V. Lili. Tarama. – VI. Assène. Etai. – VII. Dru. On. Né. – VIII. Is. Em (me). Salem. – IX. Ganserait. – X. Oui. Raie. Un. – XI. Trémoussait.

VERTICALEMENT

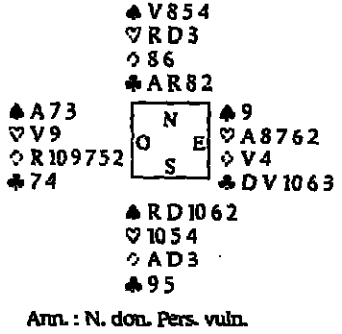
1. Tire-larigot. – 2. Isatis. Saur. – 3. Roc. LSD. Nie. – 4. Ecolières. – 5. Baie. Numéro. – 6. Oreste. RAU. – 7. UDR. Osais. – 8. Ce. Frênaies. – 9. Plat. Lt. – 10. Opiomane. Ui. – 11. Non-paiement.

BRIDGE — PROBLÈME Nº 1818

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

La nouvelle Association professionnelle des champions de bridge va permettre aux grands champions d'acquérir un statut professionnel qu'ils n'ont jamais eu. L'objectif, entre autres, est de rechercher des sponsors afin de pouvoir organiser de plus nombreuses rencontres entre les villes et les pays étrangers.

Voici une donne jouée lors d'un tournoi des Restos du cœur où l'un de nos grands champions a pris un zéro peu mérité.



Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	1 ♡	1 ♠
2 ◇	2 ♠	passe	4 ♠

Ouest entame le Valet de Cœur pour la Dame du mort, *comment Est doit-il jouer pour faire chuter* le contrat de QUATRE PIQUES ?

Réponse

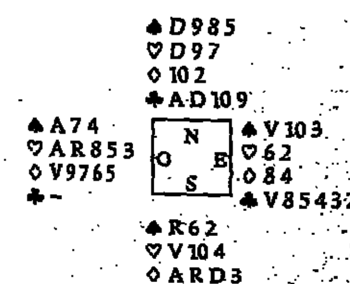
Est laisse passer la Dame de Cœur, Sud joue Pique, Ouest prend de l'As de Pique, et rejoue Cœur pour l'As d'Est. Celui-ci n'a plus qu'à renvoyer un petit Cœur pour faire couper son partenaire. Alors, Ouest peut jouer soit Pique, soit Trèfle et n'a plus qu'à attendre de faire son Roi de Carreau. La défense a ainsi fait quatre levées.

Mais à la table de notre champion, qui ne jouait en fait que 2 Piques, celui-ci fit deux de mieux, soit dix levées. En effet, Est prit la Dame de Cœur avec l'As afin de contre-attaquer le Valet de Carreau et il n'était plus possible que Ouest fasse sa coupe à Cœur...

Sud pensait marquer une bonne note, mais lorsqu'il vit sa fiche ambulante, il marqua un zéro « plein » car tout le monde demanda la manche et personne ne la fit chuter. Immérité, ce zéro...

APRÈS LE RÉVEIL, LA PRUDENCE

Parmi les enchères compétitives les plus mal connues figurent le réveil et ses réponses. Voici un exemple typique tiré d'un match dans une épreuve de sélection, il y a quelques années. Le jeu de la carte est lui aussi très instructif.



Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♡	passe	passe	contre
passe	1 ♠	passe	1 SA
2 ◇	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant attaqué l'As de Cœur, puis le Roi et le 8 de Cœur, *comment Sud a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

Nord n'a répondu que « 1 Pique » sur le contre d'appel de son partenaire car, dans cette situation de « réveil », Sud peut n'avoir qu'une dizaine de points d'honneur. Au tour suivant, quand Sud reparle sur « 1 Pique » pour dire « 1 SA », il promet une bonne main, et ainsi Nord doit essayer « 3 SA ». Notons, d'autre part, que Sud ne pouvait pas « réveiller » avec « 1 SA », car cette surenchère n'aurait promis que 10 à 13 points et non pas la force d'une ouverture de « 1 SA ».

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA Du 16 décembre au 5 janvier, la Cinémathèque française, à Paris, programme deux cents films de Disney. Les années retenues, celles des origines (1921-1937), devraient attirer les cinéphiles comme le grand public. ● CETTE PÉRIODE, caractérisée par le court métrage, se distingue de la production standardisée qui suivra. Marquée par l'audace narrative et des avancées technologiques décisives, elle permettra à Disney d'élever le dessin animé au rang d'art. ● AVEC SES PERSONNAGES asexués et positifs évoluant dans un univers enfantin, l'animateur impose un style neuf et regonfle le moral des Américains à une époque – la Grande Dépression – où Hollywood était tenu responsable du déclin des valeurs morales. Disney a bâti son succès en croyant à la valeur artistique de son travail et en se comportant comme un entrepreneur capitaliste.

Aux origines d'un artiste de génie, Walt Disney

La Cinémathèque française présente jusqu'au 5 janvier, à Paris, deux cents dessins animés réalisés par le studio américain entre 1921 et 1939, soit la plus vaste rétrospective consacrée en France à cette première période méconnue

DEUX CENTS FILMS de Disney pour Noël, c'est évidemment une idée diabolique. Elle a germé dans le cerveau d'un fondu de Mickey and Co, Alberto del Fabro, programmateur d'une Cinémathèque française qui a toutes chances pour le coup de rafler une grosse mise. Celle des cinéphiles alléchés par la rareté des œuvres présentées comme celle du grand public friand de divertissement, celle des adultes qui vont se replonger délicieusement dans leur enfance comme celle de leurs propres enfants, qui voudront en savoir plus sur les ancêtres de *Mulan*. Bref, un moment vraisemblablement pénible à passer pour les thuriféraires de Tex Avery, qui, toute langue pendante, seront ainsi bien punis pour leur mauvais esprit.

Encore faut-il nuancer le diagnostic. Non que la redécouverte du Disney des origines bouleverse la donne au point qu'on doive réviser les attendus à son sujet, mais on peut constater une notable différence entre cette période, caractérisée par la production de courts métrages et l'exploration des formes, et la production de plus en plus standardisée qui lui a succédé, à partir de l'échec de *Fantasia* (1940), apothéose artistique de Disney. Inutile de préciser que cette histoire est aussi celle, exemplaire, d'une ascension qui part du premier « studio Disney » (le garage de l'oncle de Walt, en 1920, à Kansas City) pour aboutir à l'empire rationalisé des loisirs qu'on connaît aujourd'hui.

Disney n'a certes pas créé le dessin animé. Il eut de prestigieux devanciers (Winsor McKay) et des rivaux aussi inventifs que lui (Otto Messmer et *Félix le Chat*, les frères Fleischer et *Betty Boop*). Son génie consiste à porter le genre à un haut degré d'élaboration, en s'entourant de collaborateurs d'exception (Ub Iwerks est sans doute le créateur de Mickey) et en se tenant sans cesse sur la brèche de l'innovation. C'est la création d'une galerie de personnages extrêmement populaires, déclinés en séries autonomes. Alice voit ainsi le jour en 1923 *(Alice's Wonderland)*, Oswald le Lapin en 1927 *(Poor Papa)*, Mickey en 1928 *(Plane Crazy)*, suivi rapidement du reste de la bande (Pluto, Clarabelle, Goofy, Donald...). C'est aussi une suite de « premières » technologiques grâce auxquelles Disney devance systématiquement ses concurrents : *Steamboat Willie* (1928) est le premier dessin animé sonorisé ; *Flowers and Trees* (1932) inaugure le Technicolor ; *Le Vieux Moulin* (1937) découvre les effets de relief grâce à l'invention de la caméra multiplane.

NARRATION ALÉATOIRE

Une constante stylistique marque le foisonnement de premières œuvres : l'absence du récit au profit d'une trame narrative aléatoire qui laisse le champ libre à la recherche et à l'audace formelles. Si on peut y relever à l'occasion une privauté épinglée par la censure (Mickey jouant du xylophone sur les tétines de la truie de *Steamboat Willie*), une cruauté inhabituelle (Minnie abandonnant Mickey au profit de l'immonde Pete le chat à la fin de *The Barn Dance*) ou un humour complètement absurde (Donald en butte à des robots crétins dans *Modern Inventions*), c'est bien dans le domaine de la pure fantaisie, de la grâce et de l'enchantement que s'exerce le génie de Disney.

Exemplaire, la série des *Silly Symphonies*, créée en 1929 avec *La Danse macabre* – le film est programmé en clôture par la Cinémathèque de la danse (mardi 5 janvier, au Palais de Chaillot) dans le cadre d'une sélection spécialement consacrée au thème de la danse et de la musique chez Disney. Cette combinaison virtuose et proprement métaphysique du mouvement, du rythme et des formes suscita en son temps l'admiration d'Eisenstein : *« La mutabilité perdue, la fluidité, l'imprévu des formations, voici ce qu'apportent au spectateur privé de tout cela les dessins de Disney. »* Disney confère au dessin animé la dignité d'un art. La référence à d'autres formes artistiques l'atteste et le recours à la parodie n'affaiblit pas la démonstration. Le cinéma y tient une place de choix, et plus précisément la mythologie hollywoodienne. Mickey, emblème des studios Disney, est défini par son concepteur comme *« un petit gars essayant de faire du mieux qu'il peut »*, délibérément inspiré de Charlie Chaplin et de Douglas Fairbanks. La liste serait longue des références et citations cinéphiliques émaillant l'œuvre primitive de Disney. *Alice Little Parade* (1926) prend sa source dans *La Grande Parade* (1925), de King Vidor ; *Gallopin Gaucho* (1928), deuxième Mickey en date, dans *Le Gaucho* (1927), de F. Richard Jones, avec Douglas Fairbanks ; *Steamboat Willie* (1928) dans *Cadet d'eau douce* (1928), de Charles F. Reisner, avec Buster Keaton ; *The Pet Parade* (1933) dans *King Kong* (1933). Le bouquet en la matière est sans doute *Mother Goose Goes Hollywood* (1938), pastiche des *Contes de ma mère l'Oye*, où la plupart des stars hollywoodiennes de l'époque, des Marx Brothers à Fred Astaire, canonisent le film qui les croque.


THE WALT DISNEY COMPANY/COLL. CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

L'apparition des Marx Brothers dans « Mother Goose Goes Hollywood » (1938).

Cette volonté de reconnaissance artistique cède progressivement la place à d'autres impératifs, où le marketing planétaire se conjugue à la tentation de l'hégémonie culturelle. Comment ne pas en voir un symbole dans la manière dont le studio Dysney calcule les proportions de Mickey à partir de 1935 : les pièces de monnaie y servent désormais d'étalon, depuis 1 dollar le gros plan jusqu'à 1 cent le plan éloigné. Une manière efficace de mettre en forme le fameux style en O de Disney, tout en galbes et courbes, ce dogme graphique exprimant à lui seul une morale esthétique. En ce sens, l'histoire de Mickey est un peu celle de ces ovales qui se métamorphosent en ronds, en même temps que sa voix, celle de Disney, devient la voix de l'Amérique.

Tout l'intérêt de cette rétrospective est d'évoquer les origines démiurgiques et foisonnantes de cet univers, immense capital de départ dont l'entreprise Disney se contentera par la suite de faire fructifier les intérêts. Les Archives Disney de Burbank ont d'ailleurs contribué à cette manifestation en fournissant cent dix-huit copies, la sélection étant complétée grâce aux concours de diverses cinémathèques. Organisée par grands thèmes, celle-ci comprend vingt programmes, depuis la rubrique « Habitats et inventions » jusqu'à « Love story » en passant par « Dégâts et ravages ». Chacun d'entre eux est constitué de neuf à douze films, offrant un échantillon représentatif des divers séries et héros qui caractérisent la période envisagée. On ne saurait mieux séduire le public, fût-il déjà conquis.

Jacques Mandelbaum

★ Walt Disney, ses premiers films. Cinémathèque française, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris-10e. Mo Bonne-Nouvelle. Tél. : 01-56-26-01-01. Du 16 décembre au 5 janvier.

Les fondements contestables d'une maison universelle

COMME BEAUCOUP de réussites, celle de Walt Disney doit autant à la chance qu'à son talent. Avant de mettre en place son empire tentaculaire, l'animateur a su être l'homme de la situation. Arrivé quelques années plus tôt ou plus tard, il aurait sans doute connu le même sort que les studios d'animation des années 10 et 20 : le dépôt de bilan.

ANALYSE

Personnages asexués et valeurs positives. L'animateur a regonflé le moral de l'Amérique

Lorsque *Steamboat Willie* est projeté pour la première fois, le 18 novembre 1928, au Colony Theater à New York, la compagnie Disney est au bord de la faillite. *Steamboat Willie* est le troisième dessin animé, après *Plane Crazy* et *Gallopin' Gaucho*, où figure Mickey. Dans *Plane Crazy*, il était un aviateur inspiré de Charles Lindbergh, héros qui fascinait Disney et sur lequel Steven Spielberg prépare actuellement un film. Dans *Gallopin' Gaucho*, Mickey incarnait un cavalier, mais c'est Mickey en mousse, dans un film parodiant *The Navigator*, avec Buster Keaton, qui va propulser Disney vers la gloire. *Steamboat Willie* est le premier film d'animation sonore, mais ce n'est pas cette innovation technique qui assure son succès, plutôt la ténacité avec laquelle Disney s'accroche à des personnages asexués, à un univers enfantin et idyllique, où règne Mickey, et ses manières de garçon bien élevé.

Walt Disney, petit gars du Kansas, Américain de souche, qui avait un faible pour les animaux doués de sentiments humains et le plus profond mépris pour les dirigeants des studios hollywoodiens, qu'il tenait pour des animaux, impose un style neuf. Pas simplement à un large public, enfin conquis par le souriceau aux grandes oreilles et à la longue queue, mais aussi à l'establishment politique américain. *Steamboat Willie* sort quelques mois avant la crise économique de 1929. L'effondrement de Wall Street a pour conséquence indirecte de redonner vie à plusieurs organisations civiques qui ne manquent par de faire le lien entre la crise économique et ce qu'elles appellent le déclin des valeurs morales. Le principal responsable de ce déclin a un nom : Hollywood.

UN ENTREPRENEUR CAPITALISTE

Plusieurs membres du gouvernement fédéral étaient, depuis le début des années 10, préoccupés par le contenu des films hollywoodiens, et s'assuraient qu'on y produise des films « socialement corrects ». Les chefs des studios se contentaient de produire des films qui rapportaient de l'argent. Leur logique, simplement industrielle, fut interprétée par beaucoup, hommes politiques et businessmen, comme la tentative d'hommes d'affaires juifs de corrompre un art et de jeter l'infamie sur la morale chrétienne. Ce qu'Henry Ford définissait comme le problème de l'Amérique : « l'internationale juive ».

Walt Disney a su s'imposer comme le promoteur, pour ne pas dire l'inventeur, d'un cinéma familial exaltant les valeurs positives de l'Amérique. Les studios Disney n'employaient pas de juifs. L'animateur n'était pas le seul à leur fermer la porte. Mais son activité se développait dans une industrie à majorité juive qui fermait d'autant plus les yeux sur son attitude qu'elle tenait en ce campagnard du Kansas le cheval de Troie qui lui permettrait d'opposer aux sénateurs et aux journaux les plus agressifs l'image d'un Hollywood se rachetant à peu de frais une conduite. Walt Disney croyait non seulement en la valeur artistique de son travail, mais surtout en son avenir industriel. Il a toujours raisonné en entrepreneur capitaliste ; il s'est intéressé très tôt aux droits dérivés de ses personnages – une campagne de merchandising, peut-être la première de l'histoire du cinéma, avait accompagné la sortie de *Steamboat Willie* et donné à Mickey le statut de star internationale – et s'est cramponné au copyright de ses personnages, se bornant à des contrats de distribution avec les studios.

Pour le créateur de Mickey, l'homme et l'œuvre se confondaient naturellement. Pas dans le sens où l'affirmait une remarquable biographie de l'animateur par Marc Eliot *(Walt Disney, la face cachée du prince d'Hollywood*, Albin Michel), qui décrivait un Disney agent spécial au service du FBI et sympathisant du parti nazi, mais de manière bien plus insidieuse. Dans *Les Trois Petits Cochons* (1933), Disney avait parfaitement réussi à synchroniser la peur du grand méchant loup avec l'angoisse de la Grande Dépression. Le message du film – ne jamais perdre courage – devait être parfaitement compris par un public américain dont le moral fut subitement regonflé à bloc. Ses films, surtout après la guerre, au moment où il commence à échafauder le grand projet d'un parc d'attractions baptisé Disneyworld, auront été comme une maison à l'intérieur de laquelle plusieurs générations d'Américains allaient trouver refuge. On connaît le mot fameux de Disney à propos de tous ses films d'animation réalisés après 1945 : *« Assez de caviar, je vais leur donner de la purée et du jus de viande. »* Son refuge traitait, il est vrai, davantage ses hôtes en clients qu'en spectateurs.

Samuel Blumenfeld

L'enfant sauvage et la beauté du mal

Kirikou et la sorcière. Un splendide dessin animé mêlant imagerie africaine et graphisme moderne

Film d'animation français de Michel Ocelot (1 h 10).

Il est minuscule, nu comme un ver, courageux comme un lion, fin comme l'ambre, mignon à croquer et ressemble de fait à une crotte en chocolat : qui est-ce ? Kirikou, le micro-héros du premier long métrage de Michel Ocelot, dessin animé qui se démarque des traditionnels mastodontes de Celluloïd débarquant à cette époque de l'année, tout simplement parce qu'en montrant les choses autrement, il dit autre chose, pense d'une autre façon, rêve d'une autre manière. Rien pourtant d'exceptionnel, a priori, dans cette histoire qui relève de l'univers du conte. Quelque part en Afrique, un enfançon sorti prématurément du ventre de sa mère défie une terrible sorcière qui tient le village sous sa coupe, vole aux femmes leur or, mange ceux qui veulent lui résister.

Rejeté par le village pour sa petite taille, Kirikou va pourtant, grâce à elle et à son indépendance d'esprit, gagner son estime et le sauver des griffes de la sorcière. Toute l'originalité de ce film tient dans le mélange de réalisme et de stylisation dont il procède. Situé dans une Afrique non réduite à la jungle, ce qui n'est pas si fréquent dans le monde de l'animation, il en restitue scrupuleusement l'univers traditionnel : l'oralité (un conte initiatique), les objets usuels et magiques (pagnes, masques et fétiches), la musique (composée par Youssou N'Dour), les mœurs, les habitations, la faune et la flore.

En même temps, le graphisme soumet ces éléments à une élaboration stylistique qui tire cet univers sous les auspices du fauvisme et du cubisme, du côté de l'abstraction symbolique et de la modernité. La violence et le contraste des couleurs et du noir et blanc, la géométrie des fétiches utilisés par la sorcière comme des instruments de surveillance et d'oppression, l'alignement rationalisé des cases du village œuvrent à l'étrange beauté et au pouvoir de fascination de ce film, dont la qualité essentielle est d'échapper à tout déterminisme.

On en veut pour preuve la façon dont il représente le mal, qui est la question taraudante à laquelle se confronte Kirikou. Personnifié par la sorcière, il prend ici la forme de la beauté, dans ses plus magnétiques atours. Parée d'or, élancée comme une statue, la crinière électrique et le sein haut, la sorcière est une splendide incarnation baudelairienne, dont le regard paralyse et la parole tue. Mais sa méchanceté et son pouvoir relèvent d'un secret que le village ignore, celui de sa propre souffrance, révélée à Kirikou par un vieux sage. Sans se transformer le moins du monde en traité philosophique, voilà en tout cas un dessin animé qui, divertissant avec intelligence, est un très beau cadeau de Noël pour les petits et leurs parents.

J. M.

Lumière crue sur scènes d'amour et de guerre

A la place du cœur. Robert Guédiguian acclimate James Baldwin au cadre marseillais

Film français de Robert Guédiguian. Avec Laure Raoust, Ariane Ascaride, Alexandre Ogou, Jean-Pierre Daroussin, Gérard Meylan. (1 h 53.)

Il y a Clémentine, dite Clim, qui est jeune, belle, blanche. Il y a François, dit Bébé, qui est jeune, beau, noir. Il y a qu'ils s'aiment. Il y a Marseille, ces autoroutes suspendues qui balafrent les quartiers pauvres de la ville, le métissage, les chantiers de marine qui n'embauchent plus. Il y a le flic raciste qui a voulu la peau noire de Bébé, et l'a eue, l'envoyant croupir en prison. Il y a le monde, la guerre en Bosnie, et ailleurs, et ses séquelles. Il y a Robert Guédiguian, qui fait des films, toujours pareils, depuis vingt ans : avec sa troupe comme une famille (*qui ici joue les familles de Clim et Bébé*), avec la vaillance d'Ariane Ascaride dont le personnage se met en chemin pour sauver l'affaire, comme l'actrice le fait toujours pour transbahuter le film à bon port.

Tout ça, un peu en vrac, un peu en force (on sent trop par instant la transposition du roman de James Baldwin), fait *A la place du cœur*, huitième film de Robert Guédiguian, avec toujours ses certitudes, ses espoirs et ses refus, ses simplismes aussi.

C'est-à-dire du cinéma bien de face, avec les mots pour dire ce qu'ils veulent dire et les histoires pour conter ce qu'on a sur le cœur, justement, de colère et de tendresse, de fidélité, et de curiosité malgré tout pour le lendemain. Ce petit théâtre social et humain, on n'est pas trop sûr de vouloir qu'il se multiplie, on voit bien ce qui ferait vite les limites de cette *agit prop* à la convivialité accentuée. On sait aussi ce qu'elle a d'indispensable, et de précieux tant qu'elle reste rare.

Sans bouger d'un iota quant à l'essentiel de son idée du cinéma, Guédiguian cherche ici de nouvelles pistes, non sans courage, dans l'utilisation de la voix *off* ou du *flashback*.

PLUS LITTÉRAIRE

Il a travaillé les textes dans un sens plus littéraire qu'auparavant, s'est enhardi assez pour quitter Marseille, aller jusqu'à Sarajevo – ce qui laisserait plutôt penser qu'il vaut mieux qu'il reste sur son territoire.

Il n'empêche qu'on voit venir avec quelque appréhension le rejet d'*A la place du cœur* par beaucoup de ceux qui ont – exagérément – porté aux nues le précédent film du réalisateur, *Marius et Jeannette*, promu film exemplaire par sa supposée correction politique comme par sa fortuite, quoique réjouissante, réussite au box-office.

A la place du cœur ressemble à *Marius et Jeannette*, qui ressemblait à *A la vie, à la mort !* (succès d'estime), qui ressemblait à *Kilo sa ?*, *Rouge midi*, *Dieu vomit les tièdes* ou *L'argent fait le bonheur*, autant d'échecs publics. On y retrouve le même sens de la parabole, le même travail de troupe dirigée par un cinéaste qui sait distinguer sa gauche de sa droite et, fort de l'indéfectible soutien de ses acteurs-personnages, pratique la même idée simple et forte de la mise en scène, qui permet d'inscrire les petites saynettes locales dans de vastes perspectives, rien qu'en clignant de l'oeil. On ne lui en demande pas davantage.

Jean-Michel Frodon


Ariane Ascaride et Jean-Pierre Daroussin dans dans « A la place du cœur ».

Les violences du ghetto selon James Baldwin

A L'ORIGINE, James Baldwin voulait faire de *Si Beale Street pouvait parler* (éditions Stock) un roman plus ambitieux. Dès 1972, au moment où il se mettait au travail, il affirmait à un journaliste vouloir raconter l'histoire d'un militant révolutionnaire noir emprisonné dont la femme enceinte donnait naissance à leur fils. *Le ton du roman publié deux ans plus tard* est beaucoup *moins grave. Le militant noir était devenu* Fonny, jeune sculpteur accusé du viol d'une jeune Portoricaine, finalement innocenté. James Baldwin s'était inspiré d'un faits divers célèbre : l'incarcération de Tony Maynard, condamné pour viol, et qui, sans argent et sans soutien, ne serait jamais sorti de prison. *Beale Street* jouait sur les fantasmes sexuels suscités par l'homme noir, et la manière dont ce fantasme en fait le suspect naturel dans une affaire de viol. Un aspect parfaitement pris en compte par Guédiguian dans *A la place du cœur*.

La fin du roman de Baldwin demeure étonnamment complexe. Elle ne peut pas se comprendre sans le contexte de l'époque, au moment où, après les meurtres de Martin Luther King et Malcom X, après le démantèlement des Black Panthers, la communauté noire se retrouve brutalement privée de ses leaders. Fonny, enfin libre, se remet à la sculpture en sifflant et en souriant, *puis son bébé se met à crier de plus en plus fort, « comme s'il voulait réveiller les morts »*. D'un ton calme, qui ne lui ressemblait pas forcément, très éloigné par exemple d'un récit comme *La Prochaine Fois, le feu*, Baldwin demandait à la communauté noire de se mobiliser, de se prendre en charge individuellement, de ne plus s'en remettre à ses leaders.

TROP LOIN

L'adaptation d'un roman américain par un cinéaste français suscite forcément la question de la pertinence d'une histoire qui se déroule dans un contexte – New York, les années 70 – totalement différent de celui choisi par Guédiguian : Marseille, les années 90. *Le* rapprochement entre *Beale Street* et *A la place du cœur* est pourtant évident. Guédiguian a adopté le même principe de narration que Baldwin, racontant, comme ce dernier, son histoire du point de vue de Clementine, la jeune fille de dix-neuf ans, enceinte du fils de Fonny, *faisant sien le principe d'une famille unie derrière cette jeune fille qui* ne bénéficie d'aucun soutien extérieur.

Si Beale Street pouvait parler avait rencontré un accueil très mitigé auprès de la critique américaine au moment de sa sortie. Installé sur la Côte d'Azur, Baldwin était considéré comme trop éloigné de l'Amérique pour en parler correctement. Dans une lettre adressée à Baldwin, Elia Kazan lui expliquait qu'on ne pouvait pas vivre dans le sud de la France et saisir la réalité du ghetto. Il ne se doutait bien évidemment pas que, vingt-six ans plus tard, cette même réalité du ghetto se trouverait transposée dans le sud de la France.

S. Bd.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : Alain Terzian vient d'être réélu à l'unanimité président du conseil d'administration de l'Union des producteurs de films (UPF), les vice-présidents restant Jean-Jacques Beineix, René Bonnell, Charles Gassot et Margaret Menegoz. A l'orée de son nouveau mandat, Alain Terzian a défini, parmi les dossiers prioritaires de l'UPF, la chronologie des médias, qui détermine les délais de diffusion d'un film sur les autres supports que le grand écran (vidéo, chaînes cryptées et en clair), la désintégration de la distribution indépendante sous les effets de la concentration, ainsi que *« la peau de chagrin du financement de la création française, radicalement insuffisante pour répondre aux enjeux du numérique »*.**

■ **« Ciné Référence », livre de Simon Simsi co-édité par la Bifi et les éditions Dixit (259 pages, 250 F.), se présente sous la forme d'un bilan économique très détaillé de la saison cinématographique 1997-1998. Avec ses nombreuses entrées – nouveaux films, récapitulatif par nationalité et distributeur, parts de marché, meilleures entrées Paris-province, fiches techniques... – et sa masse d'informations, ce livre ambitionne d'être un instrument de documentation pour les professionnels.**

■ **Steven Spielberg, associé à Tom Hanks, va produire une série de treize épisodes de soixante minutes sur la seconde guerre mondiale destinée à la chaîne HBO, dans le sillage de leur film *Il faut sauver le soldat Ryan*. Adapté d'un livre de l'historien Stephen Ambrose, cette série, intitulée *Band of Brothers*, suivra une troupe de parachutistes depuis leur Georgie natale jusqu'à la prise de Berchtesgaden, QG de Hitler, en passant par la libération de Dachau. La série devrait être livrée pour l'an 2000, pour un budget de 70 millions de dollars.**

■ **Shirley McLaine sera l'invitée d'honneur du prochain Festival de Berlin, qui se tiendra du 10 au 21 février 1999, où un hommage cinématographique lui sera rendu, ainsi qu'un Ours d'or attribué pour sa carrière.**

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Mulan	2	676 290	706	- 14 %	1 595 333
2	Mary à tout prix	4	232 871	406	- 20 %	1 595 843
3	Ronin	2	194 217	306	- 42 %	595 196
4	Hors d'atteinte	1	153 813	173	–	153 813
5	La vie est belle	7	127 922	466	- 25 %	2 795 394
6	Fourmiz	4	107 252	388	- 33 %	986 456
7	Blade	3	86 815	253	- 38 %	551 413
8	Au-delà de nos rêves	1	82 593	303	–	82 593
9	Central do Brasil	1	74 628	80	–	74 628
10	Snake Eyes	4	72 209	259	- 40 %	938 058

* période du mercredi 2/12 au dimanche 6/12 inclus

ALORS QUE la fréquentation baisse de 17 % par rapport à la semaine correspondante de 1997, *Mulan* réalise un score époustouflant, attirant 679 000 nouveaux spectateurs en deuxième semaine (- 14 % seulement), soit une moyenne de 955 spectateurs par écran. *Mary à tout prix* repasse devant *Ronin* grâce à un bouche-à-oreille favorable (574 entrées par écran en moyenne). Parmi les nouveautés, *Hors d'atteinte* touche sa cible : 150 000 spectateurs sur seulement 173 écrans. *Central do Brasil* est une excellente surprise avec 74 600 spectateurs (933 entrées par écran). Un seul film français, *En plein cœur*, de Pierre Jolivet, figure parmi les quinze premiers du box-office, à la onzième place, avec quelque 49 000 entrées.

Alfred perdu dans Manhattan

Le New Yorker. Un premier film en forme de comédie vivement menée

Film français de Benoît Graffin. Avec Mathieu Demy, Grace Philips, Shawn Elliot, Gretchen Cleevely. (1 h 15.)

Qu'un film, par sa conception et sa réalisation, paraisse ressembler à ce qui advient à son (ou ses) personnage(s) produit une agréable sensation de cohérence et d'équité. C'est ce qui se produit avec ce premier long métrage, dont la *mise* en oeuvre semble aussi volontariste, *improbable* et finale*ment vouée à un paradoxal succès que le sort d'Alfred, son piètre hé*ros débarquant à New York en plein frimas, avec pour tout viatique la vague promesse d'affection d'une Américaine croisée en France l'été précédent. Proprement viré par la donzelle, qui l'a oublié, Alfred, naïf obstiné, organise sa survie, fondée sur une croyance têtue en sa bonne étoile qui tourne bientôt à la simple loi de la nécessité.

Il ne manquera pas de tomber au plus bas (si bas qu'un petit voyou black considère qu'il ne mérite même pas l'effort d'un coup de pistolet auquel il tend une tempe complaisante) avant, natu*rellement, de remonter*.

C'est un *conte*, bien sûr, un conte adolescent, sans les *relents* péjoratifs que cet adjectif traîne souvent avec lui. Jouant sans se démonter de la métaphore entre cinéma et Amérique, Benoît Graffin se lance dans la conquête de sa première oeuvre avec exactement la même énergie, la même apparente absence de chance de réussir et la même manière de sembler *s'être fourré* dans une situation *telle qu'il va bien falloir s'en sortir* par tous les *moyens*.

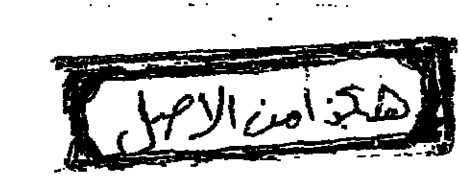
DEMY TRÈS TRANSI

Au premier rang de ces *moyens*, Benoît le réalisateur *et* Alfred l'amoureux transi (très transi) bénéficient du même et très efficace renfort : celui de l'interprétation ironiquement déstabilisée mais d'une force peu commune de Mathieu Demy.

Cette juvénile trinité auteur-personnage-interprète marche d'un pas dont la vaillance brouillonne fait tout le tonus du film. Sans doute le scénario peine un peu en chemin, ayant du mal à alimenter en rebondissements d'égale intensité une trajectoire qui relie les *quartiers dorés* et les zones d'extrême détresse sociale. Sans doute le parcours devient moins convaincant lorsque la *fantasmagorie légère des rapports sentimentaux* tourne à des cauchemars plus appuyés, que le réalisateur ne sait pas toujours montrer assez rapidement ni assez précisément. Comme quand Alfred, embauché comme gardien de chien par un mafieux noir nommé Farrakhan, devient la victime des jeux sadiques de la fille de celui-ci...

Il reste pourtant à ce *New Yorker* une énergie à déplacer les anecdotes scénaristiques comme les réticences amoureuses de péronnelles yankees, qui fait de la *simple existence du film – de même que de la simple survie de* son personnage – mieux qu'une réussite : du même élan, un acte de foi et une promesse.

J.-M. F.





Le cinéma d'Europe de l'Est respire encore

Le festival de Cottbus, en Allemagne, qui s'est tenu du 11 au 15 novembre, a permis de découvrir des films prometteurs d'une vingtaine de pays qui ont pu voir le jour malgré d'extrêmes difficultés

COTTBUS (Allemagne)
correspondance

Pour se faire une idée globale de ce qui se passe encore à l'Est, un ultime endroit subsiste : le Festival de film de Cottbus (Allemagne), dont la huitième édition s'est tenue du 11 au 15 novembre. On y découvrait une cinématographie étonnamment variée, recelant quelques réalisateurs dont le talent mériterait une plus large distribution. Puisque voir, en France, des films venus d'Europe de l'Est devient de plus en plus difficile. Passée la flambée d'intérêt consécutive à la chute du Mur de Berlin, l'enthousiasme est largement retombé. Même le « Fonds Eco » du Centre national du cinéma (CNC), mis en place en 1990 pour venir en aide aux cinématographies de l'Est, a été supprimé en avril 1997. Mais absence de visibilité ne signifie pas insignifiance, encore moins inexistence ! Ce sont quelque cent films qui ont, malgré les grandes difficultés matérielles, vu le jour dans les vingt pays de la région.

On peut classer ces films en trois groupes. Le premier réunit les comédies plates et thrillers sans suspense qui constituent la majorité des productions nationales. Souvent pâle reflet d'une esthétique américaine badigeonnée de couleurs locales, leur abondance souligne seulement que, ici comme partout, le cinéma est considéré avant tout comme une industrie visant à engendrer du profit, *via* principalement les ventes aux télévisions et aux distributeurs de cassettes vidéo.

DES FILMS « POUR L'OUEST »

Cependant, le succès extraordinaire remporté en 1998 par certains de ces films – *Kiler*, du Polonais Juliusz Machulski a attiré plus de deux millions de spectateurs dans son pays d'origine, laissant loin derrière lui les meilleurs succès américains – prouve qu'il reste une part de marché pour des productions capables de traiter intelligemment, sur un mode comique, des problèmes réels de la société. Ces films ont aussi le mérite de réconcilier un public avec son cinéma national, ce qui ne peut qu'être favorable, par ricochet, à un véritable cinéma d'auteur.

Dans le deuxième groupe se rangent les quelques films distribués en Europe de l'Ouest : *Le Fils adoptif*, d'Aktan Abdikalikov (Kirghizstan), *Tueur à gages*, de Darejan Omirbaev (Kazakhstan) – qui vient de faire l'objet d'une rétrospective au Festival d'automne à Paris –, *The House*, de Sharunas Bartas (Lituanie), ou encore les films russes *Des monstres et des hommes*, d'Alexei Balabanov, et *Khroustaliov, ma voiture !*, d'Alexei Guerman.

Films de qualité dans tous les cas, ils ont en commun d'être le plus souvent dépréciés par leurs compatriotes qui, au mieux, les ignorent, et, au pire, les qualifient de « films pour festivals européens » (entendre : conçus en direction des cinéphiles de l'Ouest, ce qui relève d'une innommable traîtrise...). Ces films sont dus à des coproductions avec l'Ouest, le plus souvent avec la France, sans laquelle ils n'auraient souvent pas pu voir le jour. Il n'est pas exclu que l'esthétique de ces œuvres s'en ressente.

SANS COPRODUCTION ÉTRANGÈRE

D'où l'intérêt des films du troisième groupe, réalisés par un cinéaste original mais sans coproduction étrangère, et ainsi presque sans espoir de diffusion hors de leur pays d'origine. A cette catégorie appartient par exemple *Happy Birthday !*, première œuvre de la russe Larissa Sadilova, racontant au fil des jours les joies et les peines des patientes d'une maternité en bordure de Moscou. Ou encore *The Buttoners*, série de six sketches du jeune réalisateur Petr Zelenka, dont l'extravagance affichée apparaît comme une provocation à la situation tchèque actuelle. Ou *Georgica*, de Sulev Keedus, rencontre entre un jeune garçon muet et un vieil homme solitaire pour une évocation tarkovskienne des fantômes et des aspirations qui agitent la Lettonie post-soviétique.

Quels espoirs peut-on concevoir pour une meilleure distribution des films de l'ancien bloc de l'Est ? Un hasard du calendrier a fait que, au moment où avait lieu le Festival de Cottbus, une rencontre se tenait à Budapest entre des producteurs d'Europe de l'Est et des acheteurs occidentaux. Elle était initiée par l'organisation européenne « Eureka Audiovisuel », dont une des tâches est de promouvoir de nouvelles structures dans l'industrie cinématographique des pays de l'Est. On parle aussi d'un désir, au sein des institutions allemandes de soutien au cinéma, de prendre le relais du CNC en faveur de leurs voisins orientaux. Une réunion des principaux responsables devrait avoir lieu en marge du Festival de Berlin, en février 1999.

Pierre Daum

LES NOUVEAUX FILMS

JULIE EST AMOUREUSE

■ Parabole sur l'amour et le spectacle, appuyée sur la représentation de *Roméo et Juliette* qu'une troupe d'amateurs donnera au château appartenant à un comédien célèbre, le premier film de Vincent Dietschy ne manque pas d'ambition. Sous le parrainage de Jean Renoir (de *La Règle du jeu* au *Carrosse d'or*), le film met en place des situations narratives complexes, souvent riches de suggestions, que la réalisation et l'interprétation ne cessent de venir contredire. C'est finalement ce décalage entre la finesse des prémices et la brusquerie des changements de ton et de situations ou les outrances du jeu qui font le charme un peu trouble de ce film dérangeant... qui semblait ne devoir être que charmant. Entre maladresse et distanciation, cette incertitude qui met parfois inutilement en danger de jeunes acteurs doués comme Marie Vialle, Aladin Reibel ou Anne Le Ny fait le sel un peu amer de cette comédie à clé dont il faudra qu'un autre film vienne dire le fin mot. *J.-M. F.*

Film français de Vincent Dietschy. Avec Marie Vialle, Aladin Reibel, Anne Le Ny, François Chattot. (2 h 06.)

MASSOUD L'AFGHAN

■ Diffusé par Arte le 2 octobre dernier, ce documentaire de Christophe de Ponfilly (qui vient de publier un ouvrage sous le même titre, Arte Editions/Editions du Félin, 300 p., 139 F) se veut à la fois portrait d'une figure légendaire de la guerre en Afghanistan et bilan des longues années de travail et de passion que le réalisateur a consacrées à ce pays. L'imbrication des deux démarches confère au film sa forme particulière, qui mêle à un tournage réalisé en 1997 des extraits de documentaires précédents. Fidèle parmi les fidèles à la figure du Lion du Panshir, en qui il continue de voir l'unique espoir de rétablissement démocratique en Afghanistan, Ponfilly stigmatise, sinon la responsablité, du moins l'indifférence de l'Occident face au drame afghan. Mais, sans nier les vertus pédagogiques du film, on peut s'interroger sur la revendication d'une subjectivité qui paraît, ici, maladroitement plaquée. Exprimée par le commentaire (admiration du cinéaste pour Massoud, dégoût de la superficialité du monde occidental, annonce de la mort de son père en plein tournage...), celle-ci reste extérieure au film, tandis que l'attachement romantique du cinéaste à son personnage éclate trop, y compris au risque de la belle image, pour que l'énonciation de ses états d'âme ne soit pas perçue comme une redondance. *J.-M. F.*

Film français de Christophe de Ponfilly. (1 h 30.)

LOVE IS THE DEVIL

■ Ancien collaborateur du cinéaste expérimental Derek Jarman, John Maybury, l'auteur de ce film, évoque l'existence tumultueuse et tourmentée du peintre Francis Bacon, en marchant sur les traces du *Caravaggio* de Jarman. Il recourt pour ce faire à deux expédients : centrer l'action sur la liaison entre le peintre et George Dyer, petit malfrat qui deviendra son amant, et conférer à l'univers de son film l'apparence des toiles de Bacon. Relevant de la fausse bonne idée (le style, c'est l'homme), le résultat est un exercice maniériste, grimaçant et confiné, qui a tout bonnement oublié que le rapport mouvant de l'homme au monde tel que le cinéma le représente n'est pas réductible à la manière dont la peinture le figure, ou le transfigure, comme c'est plus particulièrement le cas de Bacon. *J. M.*

Film britannique de John Maybury. Avec Derek Jacobi, Daniel Craig, Tilda Swinton. (1 h 30.)

VELVET GOLDMINE

■ Un journaliste un peu décavé enquête sur la disparition d'une idole du rock des années 70. Sa quête lui fera rencontrer divers témoins, prétextes à une succession de flash-back marquant chacun un point de vue différent. Le procédé narratif rappelle *Citizen Kane*, mais, à la différence du film de Welles, *Velvet Goldmine* ne cherche pas dans la profusion des récits énoncés une vérité qui surgirait derrière l'addition des témoignages. Les rappels du passé provoquent, au contraire, le retour d'images fallacieuses, clinquantes et délibérément fausses à propos des protagonistes, qui sont autant de personnages à clé. On reconnaît ainsi quelques-unes des vedettes du rock des années 70 – David Bowie, Iggy Pop... Ce film retient surtout l'imagerie d'une mode musicale et tout un système théâtral bâti autour d'elle, lesquels exercent une fascination nostalgique sur le cinéaste. *Jean-François Rauger*

Film américain de Todd Haynes avec Ewan McGregor, Jonathan Rhys Meyers, Toni Collette. (2 heures.)

HALLOWEEN : 20 ANS APRÈS, IL REVIENT

■ Il y a effectivement vingt ans, le cinéaste John Carpenter réalisait un film d'épouvante au budget modeste, *Halloween* (*La Nuit des masques*), qui inaugura un nouveau sous-genre à Hollywood (un psychopathe s'attaque à répétition aux adolescents délurés) et dont le succès commercial engendrera suites, *sequels* et parodies. Réalisé par un spécialiste de la chose, *Halloween, 20 ans après, il revient* reprend, avec l'actrice principale, une partie des personnages du film de 1978. Le psychopathe masqué s'est à nouveau échappé de l'asile et la baby-sitter du premier titre est devenue une mère de famille inquiète. Le film ne retrouve pas la mise en scène stylée et la dimension plastique de Carpenter. Après une séquence d'ouverture très réussie où une femme se fait égorger à deux pas de policiers qui n'entendent pas ses cris, le récit s'enlise un long moment avant de culminer dans des péripéties sans grâce, sinon sans efficacité. *J.-F. R.*

Film américain de Steve Miner avec Jamie Lee Curtis, Adam Arkin, Michelle Williams. (1 h 31.)

PERDUS DANS L'ESPACE

■ Adapté d'une série télévisée qui avait connu un grand succès à la télévision américaine au cours des années 60, *Perdus dans l'espace* essaie de capitaliser sur une formule qui, depuis *Les Incorruptibles* et *Mission : impossible*, a permis à Hollywood de recycler utilement sur le grand écran les succès du petit. Les aventures de la famille Robinson, quittant la Terre à bord de son astronef pour se retrouver errant de galaxie en galaxie ressemblaient, dans la version télévisée, à un gentil sitcom communautaire. Sa pérégrination est transformée ici en un *space opera*. La présence de Gary Oldman dans le rôle de l'inévitable méchant vient au moins apporter une note hystérique à ce film très creux. *S. Bd*

Film américain de Stephen Hopkins. Avec Gary Oldman, William Hurt, Matt LeBlanc, Heather Graham. (1 h 54.)

À LA PLACE DU CŒUR
Lire page 30

KIRIKOU ET LA SORCIÈRE
Lire page 29

LE NEW-YORKER
Lire page 30

MOOKIE
TROIS ANGLAISES EN CAMPAGNE
LA MÈRE CHRISTAIN
LES MISÉRABLES
Les critiques de ces quatre films seront publiées dans nos prochaines éditions.

SORTIR

PARIS

Rétrospective Jean-Daniel Pollet
La rétrospective de l'œuvre de Jean-Daniel Pollet se poursuit au cinéma L'Epée de bois. Fiction (*L'amour c'est gai, l'amour c'est triste*), documentaire (*L'Ordre*), essai (*Méditerranée*), poème (*Dieu sait quoi*), adaptation (*Le Horla*) ? Depuis toujours – quarante ans déjà ! –, le cinéma de Pollet pulvérise les étiquettes et se joue des frontières ; les mots de la littérature et ceux de tous les jours, les espaces de la géographie et ceux de la psyché sont un seul et même matériau à filmer, avec une incomparablement généreuse verve du regard.
Rétrospective Jean-Daniel Pollet. Cinéma L'Epée de bois. 100, rue Mouffetard, Paris 5e. Mo Censier-Daubenton. Tél. : 08-36-68-07-52.

Simon Goubert Quartet
A ses qualités de batteur, notamment dans sa manière de faire ressortir la part mélodique des tambours et de donner une impulsion permanente aux autres musiciens, Simon Goubert allie celles d'un compositeur lyrique et précis. Son nouvel enregistrement, *Le Phare des pierres noires* (Seventh Records/Harmonia Mundi), est une merveille de jazz. Ses concerts traduisent toujours une passion et une intensité, au cœur de la musique. Au New Morning, il jouera avec le pianiste Laurent Fickelson, le contrebassiste Stéphane Persiani, les saxophonistes David Sauzay et Jean-Michel Couchet. Des fidèles, dans une égale détermination.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 9, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Dewey Redman/Harald Haerter Quintet
Du saxophoniste Dewey Redman, on sait beaucoup. Musicien influent de la *new thing* – cette autre manière de nommer le free jazz, l'avant-garde – dans les années 60, compagnon des belles années de Keith Jarrett (entre 1971 et 1976), propagateur de la musique d'Ornette Coleman, musicien complet, à l'aise dans les grands styles du jazz. De la formation du pianiste Harald Haerter, on en sait moins. L'occasion d'une découverte.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 9 et 10, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

REIMS

Les Langagières
La Comédie de Reims propose deux semaines de rencontres et de confrontations avec le langage poétique, dans ses déclinaisons vocales, théâtrales et musicales. Programme tous azimuts, avec des colloques (Roger Caillois), des spectacles (*Le soleil se meurt* d'Abdellatif Laâbi), des rencontres (avec Jacques Roubaud, ou Jean Ristat), des lectures croisées de poètes et des lectures de comédiens (Denise Gence et Michel Aumont), des cabarets (« nomades » avec André Velter et Jean-Luc Debattice, ou dédié à Jack Kerouac avec Enzo Cormann et Jean-Marie Machado) ; et des concerts (Hélène Delavault).
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine. Jusqu'au 19 décembre. Tél. : 03-26-48-49-00. Entrée : 60 F pour l'ensemble des manifestations, ou 30 F par jour.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A la place du cœur
de Robert Guédiguian (France, 1 h 53).
Halloween, 20 ans après, il revient (*)
de Steve Miner (Etats-Unis, 1 h 31).
Julie est amoureuse
de Vincent Dietschy (France, 2 h 06).
Kirikou et la sorcière
dessin animé de Michel Ocelot (France-Belgique-Luxembourg, 1 h 10).
Love is The Devil (*)
de John Maybury (Etats-Unis, 1 h 30).
Massoud l'Afghan
de Christophe de Ponfilly (France, 1 h 30).
La Mère Christain
de Myriam Boyer (France, 1 h 30).
Les Misérables
de Bille August (Etats-Unis, 2 h 09).
Mookie
d'Hervé Palud (France, 1 h 27).
Le New Yorker
de Benoît Graffin (France, 1 h 15).
Perdus dans l'espace
de Stephen Hopkins (Etats-Unis, 1 h 54).
Trois Anglaises en campagne
de David Leland (Grande-Bretagne, 1 h 50).
Velvet Goldmine
de Todd Haynes (Grande-Bretagne, 2 h).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Certains l'aiment chaud
de Billy Wilder, avec Marilyn Monroe, Tony Curtis, Jack Lemmon.
Américain, 1959, noir et blanc (1 h 40).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).
Les Contrebandiers de Moonfleet
de Fritz Lang, avec Stewart Granger, Jon Witheley.
Américain, 1955, copie neuve (1 h 23).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 +).
L'Homme de l'Ouest
d'Anthony Mann, avec Gary Cooper, Julie London.
Américain, 1958 (1 h 36).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Sept Ans de réflexion
de Billy Wilder, avec Marilyn Monroe, Tom Ewell.
Américain, 1956 (1 h 45).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Trois Sœurs (en polonais)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Krystian Lupa, avec les anciens élèves de l'Institut d'études théâtrales de Cracovie.
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. Le 10, à 19 h 30. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F.
Chœur et Orchestre de Paris
Beethoven : *Missa solemnis*. Susan Anthony (soprano), Marjana Lipovsek (mezzo-soprano), Wolfgang Bünten (ténor), Kurt Moll (basse), Wolfgang Sawallisch (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. Le 9, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F a 320 F.
Chœur de Radio-France
Janacek : *Journal d'un disparu, Les Traces du loup, Rikadla*. Isabelle Cals (mezzo-soprano), Beau Palmer (ténor), Chen Halevi (clarinette), Alain Planès (piano), Lubomir Matl (direction).
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mo Louvre, Palais-Royal. Le 9, à 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.
Dana Ciocarlie (piano).
Mozart : *Variations sur un thème de Duport KV 573. Schubert impromptu D 935)*. Debussy : *L'Isle joyeuse*. Enesco : *Rapsodie roumaine*. Verrières : *Sous le signe du poisson.*
Musée de l'Armée (hôtel national des Invalides), hôtel national des Invalides, Paris 7e. Mo Invalides. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-44-42-48-14. De 60 F à 80 F.
Ballets Ethéry Pagava
Ethéry Pagava : *Le Portrait de Sissi.*
Théâtre du Jardin, Jard. d'acclimatation-bois de Boulogne, Paris 16e. Mo Sablons. Le 10, à 14 h 30. Tél. : 01-40-67-97-86. De 30 F à 45 F.
Compagnie Awalem
Leilat Masr.
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-42-71-46-50. 100 F.
Liat Dror Nir Ben Gal Company
Liat Dror. Nir Ben Gal : *The Dance of Nothing.*
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.
Compagnie Enfin le jour
Richard Cayre. Thirry Escarmant : *Tout va bien.*
Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, Paris 20e. Mo Ménilmontant. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-43-66-01-34. 120 F.
Eric Le Lann, Michel Graillier
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 9 et 10, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Ricet Barrier
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 9, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 80 F à 110 F.

RÉSERVATIONS

Orchestre national de Jazz
carte blanche à Didier Levallet, avec John Surman.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Le 15 décembre, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.
Hommage à Astor Piazzolla
par Michel Portal, Richard Galliano et l'orchestre Lamoureux.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Le 17 janvier. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F à 190 F.

DERNIERS JOURS

12 décembre :
Les Somnambules
d'Hermann Broch, mise en scène de Krystian Lupa, avec la troupe du Stary Teatr de Cracovie.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F a 170 F. En polonais surtitré en français.

EN VUE

■ La police française a intercepté, mardi 8 décembre, un ressortissant russe qui s'apprêtait à traverser à pied le tunnel sous la Manche.

■ Le russe **Gregory Popov**, 57 ans, professeur d'université, parti de Rostov en 1993 pour un tour d'Europe en planche à voile, ramené à Anglet dans la nuit du 7 décembre par une vedette de la Société nationale de sauvetage en mer, a repris l'océan le lendemain pour La Rochelle.

■ Le Randers Kunstmuseum, musée danois, ayant rendu *« en très mauvais état »* une boîte pleine d'excréments, œuvre de **Piero Manzoni** intitulée *Merde d'artiste*, versera au collectionneur qui la lui avait prêtée un dédommagement de 250 000 couronnes (220 000 francs). A condition de la garder.

■ L'autoportrait de Rembrandt exposé au musée de La Haye, qui passait pour l'original, serait en fait la copie de l'original exposé au musée de Nuremberg, qu'on prenait pour sa copie.

■ Les gendarmes de Moulins qui ont fait transporter par cinq camions de déménagement le butin d'un cambrioleur – 700 pendules, 20 horloges comtoises, des violons, des sabres, des livres anciens, des tableaux, des faïences et de vieux phonographes – attendent l'installation de baraques de chantier dans la cour de leur caserne pour organiser à l'intention d'éventuels propriétaires des visites sur rendez-vous.

■ **Barry Horne**, le « croisé des bêtes », emprisonné en Grande-Bretagne pour une série d'attentats à la bombe, en grève de la faim depuis près de deux mois, use ses dernières forces en applaudissant la Milice des droits des animaux, qui, s'il vient à mourir, menace d'assassiner dix vivisecteurs.

■ Selon une étude de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, *« près de 33 % des personnes interrogées se déclarent ouvertement* "assez racistes" *ou* "très racistes" *»*.

■ Dimanche 22 novembre, **Kasuaki N.**, Japonais recherché en France pour incitation à la haine raciale, a été arrêté en Allemagne, d'où il envoyait des lettres antisémites à des citoyens polonais.

■ Récemment, des affiches à caractère raciste collées à Eragny, dans le Val-d'Oise, malignement enduites de gel lacrymogène, ont fait pleurer ceux qui les ont arrachées.

■ Le mannequin **Cindy Crawford** a été légèrement blessé, dimanche 6 décembre, dans un accident de voiture à Malibu en percutant un bloc de béton pour éviter un cheval.

Christian Colombani

Le retour en Belgique des « amants diaboliques »

La justice belge vient d'obtenir l'extradition des Etats-Unis d'un homme et d'une femme accusés d'avoir assassiné leurs conjoints respectifs pour toucher leur assurance-vie. En dévoilant le dossier judiciaire, « Le Soir » passionne ses lecteurs

CES DERNIERS MOIS, la capacité d'indignation des Belges a été sollicitée plus que de raison par la découverte de crimes horribles. La découverte de ceux imputés à Marc Dutroux, auteur présumé de la séquestration, du viol et de l'assassinat de quatre adolescentes, avait ébranlé en 1996 les fondements mêmes du royaume.

En 1997, l'arrestation d'Andras Pandy, pasteur d'origine hongroise soupçonné d'avoir, tel Barbe-Bleue, fait passer de vie à trépas son ancienne épouse, trois de ses enfants, ainsi qu'un nombre encore indéterminé de femmes hongroises attirées par lui à Bruxelles, suscitait un sentiment d'horreur et de consternation.

Aujourd'hui, la presse et le public belges se passionnent pour l'histoire abominable d'Aurore Martin et de Peter Uwe Schmitt, les « amants diaboliques », accusés d'avoir monté, chacun de leur côté, une machination criminelle leur permettant de contracter mariage, puis de faire disparaître leurs conjoints respectifs pour toucher l'assurance-vie souscrite par les nouveaux mariés.

LE PLAN MACHIAVÉLIQUE

Le quotidien Le Soir de Bruxelles, dans ses éditions des 4 et 5 décembre, révèle le contenu du dossier d'extradition transmis par la justice belge aux autorités judiciaires de Floride, où le couple avait émigré en 1995, une fois ses forfaits accomplis. Aurore Martin et Peter Uwe Schmitt s'étaient connus dans la région de Mons au début des années 90. Lui est sous-officier allemand affecté au commandement des forces de l'OTAN en Europe, fréquente les discothèques et aime les coûteuses voitures décapotables. Aurore Martin, belle blonde élancée, issue d'un milieu plutôt modeste, est décrite par ses amies comme *« incroyablement snob »* et souffrant de ne pouvoir paraître dans la haute société. D'où le plan machiavélique élaboré par le couple pour s'assurer les revenus nécessaires à la satisfaction de leurs passions respectives.

LE SOIR

Peter Uwe Schmitt commencera en 1992. Il séduit, puis épouse rapidement une jeune femme belge, Ursula Deschamps. L'union battra vite de l'aile, et, sous prétexte de tenter une réconciliation, Peter Uwe emmène, un soir d'août 1992, Ursula dans une promenade automobile le long du canal Mons-Bruxelles. L'expédition se termine par une plongée de l'automobile au fond du canal, dont le jeune homme sortira miraculeusement indemne, mais où Ursula perdra la vie. L'enquête conclura à un accident, et Aurore et Peter Uwe se retrouveront pour dépenser ensemble les 900 000 francs de l'assurance-vie souscrite en Allemagne sur la tête d'Ursula.

Ce pécule n'ayant pas résisté longtemps au train de vie dépensier des amants, c'est ensuite au tour d'Aurore de renouveler l'opération. En mars 1995, elle épouse Marc Van Beers, un expert fiscal bruxellois rencontré par l'intermédiaire d'une agence matrimoniale. Les nouveaux mariés entreprennent en mai 1995 un voyage de noces en Corse. Aurore et son amant, aidés de complices, organisent alors un guet-apens sur une route longeant la mer près de Calvi, où Marc Van Beers sera tué à coups de batte de base-ball par Schmitt et ses complices, et précipité du haut de la falaise avec la voiture. Aurore prétendra devant les policiers français crédules avoir été éjectée du véhicule avant sa chute. Elle reviendra tranquillement à Bruxelles toucher les 3 millions de francs de l'assurance-vie souscrite à son nom, avant de rejoindre son amant à Miami.

Les soupçons des parents de Marc, qui s'étonnaient de la hâte d'Aurore à vouloir faire incinérer le corps de leur fils, déclencheront une enquête judiciaire. Après autopsie, et une fois repris les éléments relatifs à l'« accident », la justice belge demande, et vient d'obtenir, l'extradition des « amants diaboliques ». Ces derniers préparaient, rapporte encore *Le Soir*, une opération similaire destinée à piéger un milliardaire américain.

Luc Rosenzweig

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Lionel Jospin est aujourd'hui engagé, sur le terrain social, dans une véritable course de vitesse. Il lui faut guérir, d'ici à Noël, trois abcès sociaux qui, s'ils devaient perdurer au-delà des fêtes, risqueraient de dégénérer de façon imprévisible : le mouvement des chômeurs, celui des contrôleurs de la SNCF et celui des sans-papiers. Pour chacun de ces trois dossiers, le gouvernement s'efforce d'éviter que ne se créent des points de cristallisation qui pourraient devenir l'étendard d'un mouvement durable. Dans les trois cas, il est résolu à lâcher un peu de lest à la condition que ses concessions soient discrètes afin de ne pas donner le sentiment qu'il est dispendieux ou laxiste, et en sorte d'éviter les effets de contagion.

THE DAILY TELEGRAPH

■ La découverte dans un sac, sur une route de Tchétchénie, des têtes tranchées de trois Britanniques et d'un Néo-Zélandais est un événement épouvantable. Mais le destin de ces hommes n'est pas vraiment une surprise dans cette République qui est depuis longtemps en proie à la violence. Le génocide tsariste du XIXe siècle, la déportation totale sous Staline, et la répression brutale et ratée menée dans les années 90 contre la rébellion figurent sur la liste des contributions de Moscou à ce bilan désastreux. L'Occident avait manifesté de la sympathie à l'égard de la Tchétchénie pendant les vingt et un mois de sa guerre d'indépendance. Ayant obtenu en tout sinon formellement cette dernière, les Tchétchènes ont rapidement transformé leur République en un endroit à éviter.

THE WASHINGTON POST

■ Quel contraste ! En Chine, les autorités préparaient lundi le procès de Wang Youcai, dont le seul « crime » est d'avoir paisiblement tenté de faire enregistrer un parti politique démocratique. De l'autre côté du détroit de Formose, les autorités se livraient à l'analyse des élections du week-end auxquelles 80 % des électeurs de Taïwan ont participé. Où sont, peut-on à bon droit se demander, les vraies *« valeurs asiatiques »* ? Les dictateurs communistes chinois ont souvent répété que la démocratie *« à l'occidentale »* était étrangère à leur culture, que le peuple chinois n'y était pas prêt et ne voulait pas de ces pratiques bourgeoises que sont les élections multipartites. Le président Jiang Zemin a même affirmé que sa ville natale de Shanghaï était tellement grande qu'elle ne pouvait être gouvernée démocratiquement. S'ils croyaient réellement ce qu'ils disent, les gérontocrates chinois accueilleraient d'un haussement d'épaules ceux qui sont d'un avis différent. Ils réagissent au contraire mus par la peur qui tenaille ceux qui gouvernent sans légitimité. Les dictateurs chinois menacent Taïwan de leur missiles. Taïwan menace les dictateurs chinois par son seul exemple.

www.sos-net.eu.org

Une aide juridique en ligne pour les étrangers voulant vivre en France

PARCE QUE, *« trop souvent, l'ignorance de leurs droits par les individus se traduit par leur ségrégation, leur exploitation et la dénégation de leur dignité »*, l'association Droit pour tous a créé SOS-Net, un site d'information et d'aide juridique gratuite destiné aux étrangers voulant s'installer en France. *« Notre but est de les informer sur leurs droits, en étant assez simples pour qu'ils puissent eux-mêmes les défendre »*, explique Carine Durrieu-Dielbot, avocate et cofondatrice de SOS-Net avec son mari, chercheur en informatique au CNRS.

Le site reçoit des demandes provenant de nombreux pays, pour des problèmes allant du plus simple au plus complexe : un Argentin embauché par une société française voulant connaître les démarches à accomplir pour s'installer, mais aussi une Française vivant en Allemagne, qui désire se marier en France avec un réfugié iranien... Mme Durrieu-Delbot tente de fournir des réponses personnalisées. Le site propose aussi une rubrique expliquant les droits des étrangers résidant en France en matière de travail et de prestations sociales. On y apprend comment obtenir un titre de séjour, régulariser sa situation, s'inscrire à l'ANPE, recevoir des aides au logement. Des fiches pratiques indiquent les organismes compétents, les pièces à fournir, les frais à couvrir.



SOS-Net fournit aussi une série de lettres-types, allant du recours gracieux adressé au préfet à la requête contre un arrêté de reconduite à la frontière. Pour plus de sûreté, il va jusqu'à expliquer comment on envoie une lettre recommandée avec accusé de réception : *« Allez dans un bureau de poste avec votre lettre ; remplissez en une seule fois, avec un stylo bille et en appuyant fortement, un formulaire jaune et bleu... »* Ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment le français peuvent faire appel aux services d'un écrivain public en ligne.

Conscient que de nombreuses personnes parmi les plus concernées n'ont pas accès à Internet, SOS-Net cherche à travailler en collaboration avec des associations comme le MRAP ou le Collectif des sans-papiers, afin qu'ils servent d'intermédiaires. Par ailleurs, il milite pour que soient installés dans les préfectures des postes Internet en libre accès. Enfin, une rubrique spéciale s'adresse aux résidents en France : elle rappelle dans quelles conditions ils peuvent faire venir un étranger pour l'embaucher ou le faire soigner, et quelles sanctions ils encourent s'ils accueillent un clandestin.

Stéphane Mandard

SUR LA TOILE

COUR DES COMPTES

■ La Cour des comptes et les chambres régionales des comptes ouvriront, le 15 décembre, un site d'information et de documentation. – *(AFP.)*
www.ccomptes.fr

IMPÔTS

■ Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a annoncé, sur France Info, lundi 7 décembre, que les contribuables français pourraient bientôt faire leur déclaration d'impôt sur Internet. Il a rappelé que l'on peut déjà payer ses impôts via Internet, et a affirmé que le système, rodé en septembre et octobre, était désormais au point.

FRANCOPHONIE ET RÉSEAUX

■ Patrick Bloche, député (PS) de Paris, a remis, lundi 7 décembre, au premier ministre, son rapport intitulé « Le désir de France », qui traite de « la présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information ». La synthèse et le texte intégral sont téléchargeables sur le site du gouvernement.
www.internet.gouv.fr/francais/textesref/rapports.htm.
M. Bloche possède un site à l'adresse *www.PatrickBloche.org*

Le poète et la « bête »

par Alain Rollat

PENDANT LONGTEMPS, la télévision française a eu peur des poètes. Il y a quarante ans, un Georges Brassens, taxé d'anarchisme, soupçonné de pornographie, victime de sa *Mauvaise Réputation*, était privé d'écran. Son *Gorille* était partout censuré. Personne, surtout pas la Voix de la France gaulliste, ne voulait vulgariser l'histoire de ce juge, violé par un singe, qui pleurait beaucoup *« Comme l'homme auquel le jour même/ Il avait fait trancher le cou »*... Il y a encore vingt ans, un Jean Ferrat, suspect de cégétisme, accusé de lire *L'Humanité*, coupable de chanter les marins du *Potemkine*, était interdit d'ORTF. Les mœurs du royaume giscardien frappaient d'ostracisme ce soixante-huitard anticapitaliste qui se moquait, dans sa *Berceuse pour un petit loupiot*, de cette société de consommation faite *« Pour engraisser Monsieur Hachette, Monsieur Peugeot, Monsieur Dassault... »* Et qui poussait le culot jusqu'à brocarder ses censeurs : *« Je fous la panique/ A ceux qui forniquent/ La liberté d'expression/ L'onde est mon royaume/ Je suis le fantôme/ De la télévision »*...

La présence de Pierre Perret sur le plateau du journal de 20 heures de France 2, mardi soir, en face de Claude Sérillon, n'avait donc rien d'anecdotique. Elle constituait, en soi, un événement culturel important. Et même un événement politique. Elle parachevait, symboliquement, le changement d'époque commencé sous François Mitterrand avec la libéralisation du secteur audiovisuel. Elle faisait sauter l'un des derniers verrous : le tabou du confort consensuel, celui de la peur de déplaire à certains téléspectateurs derrière lequel s'abritent encore trop de professionnels de la télé en invoquant le refus de la confusion des genres pour camoufler leur frilosité. Car c'était la première fois, à notre connaissance, qu'un poète était invité à promouvoir, en direct, à la meilleure heure d'écoute, sans arrière-pensée commerciale, une chanson composée dans le seul but de faire réfléchir les électeurs sur le sens de l'actualité, l'un de ces textes qu'on dit « politiquement engagés » quand on veut justifier l'autocensure.

Ce que l'auteur du *Zizi* chante aujourd'hui dans *« La bête est revenue/ Cell'là même qu'Hitler a tant aimée/ La valse des croix gammées »*, c'est, sans ambages, la résistance au Front national de la bêtise. Ce qu'il a dit, plein cadre, en quelques mots tranquilles, de la nécessité de plus tolérer l'intolérance, c'est ce que ni Brassens ni Ferrat ne purent jamais dire au même endroit. Depuis mardi soir, il y a moins de fantômes dans les placards de la télévision française et c'est une bonne nouvelle.

FILMS DE LA SOIRÉE

GUIDE TÉLÉVISION

FILMS DU JOUR

GUIDE TÉLÉVISION

MERCREDI 9 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.15 L'Enigme du Chicago Express ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1952, N., 75 min). Ciné Classics

19.30 Salomé ■■ William Dieterle (Etats-Unis, 1953, 105 min). Cinétoile

20.35 Au-delà des lois ■■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 105 min). Cinéstar 1

22.05 Le Troisième Homme ■■■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 110 min). Ciné Classics

22.45 L'Homme de la rue ■■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 130 min). Cinétoile

22.50 La Leçon de piano ■■■ Jane Campion (France - Australie, 1992, 120 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

17.00 Les Lumières du music-hall. Colette Renard. Bobby Lapointe. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Thierry Lhermitte, Nashville Pussy, Bruce Springsteen. Canal +
19.10 Le Rendez-vous. Invité : Jean-Claude Cambadélis. LCI
20.00 Savoir plus santé. Les minibébés. TV 5
20.00 20h Paris Première. Jeannne Moreau. Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [2/3] : 1955-1968, non, non et non ! Arte
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Les camps de concentration nazis [2/2]. Histoire
20.50 Des racines et des ailes. Les clés du Mont. Bienvenue au Québec. France 3
21.00 Faits divers. L'affaire Festina. TV 5
21.00 Paris modes. Paris Première
22.45 Ça se discute. Faut-il avoir peur de nos enfants ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme ouvre ses portes à Paris. Invités : Maurice Sartre, Pierre Birnbaum, Pierre Vidal-Naquet, Jean Laloum, Annette Wieviorka. Histoire
23.45 ▶ Un siècle d'écrivains. Rafael Alberti. France 3
0.30 Comment ça va ? Du bon côté de la ménopause. Le dos. Vertige. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Les Métiers : Languedoc-Roussillon. Le céramiste et le graveur de médailles. Odyssée
19.30 Vélo Love. Planète
19.30 Conférences de presse. 31 janvier 1964 [1/3]. Histoire
20.00 Le Fleuve Jaune. Le delta du fleuve Jaune. Odyssée
20.15 Parents de délinquants. Arte
20.35 Les Derniers Maharajahs. [1/2]. La terre des rois. Planète
20.45 Autour du monde. Le Fado, ombre et lumière. Colombie, un pays tropical. Mezzo
20.50 Himalaya. [2/4]. Les Tharus. Odyssée
20.55 Génération Caddie. Téva
21.45 Au nom de 30 000 fils. Histoire
21.45 Plans de vol. Les nouveaux pionniers. Odyssée
21.50 Musica. Evgeny Kissin, le don de la musique. La Musique sacrée en Ethiopie. Arte
22.05 African Poets. Planète
22.15 Arctique. [9/13]. Le chant du beluga. Odyssée
22.35 Le Monde magique de Tasha Tudor. Planète
22.45 La Firme. [2/2]. Odyssée
23.00 L'Ame des violons. Muzzik
23.25 Histoire de l'aviation. [5/7]. D'une guerre à l'autre. Planète
23.45 Profil. Vladimir Nabokov. Arte
0.05 Idéal Palace. Le Grand Hôtel de Stockholm. TF 1
0.35 Histoires d'opéras. [3/4]. Placido Domingo. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions. R.C. Lens - Dynamo Kiev. TF 1

MUSIQUE

19.25 Concerto pour orchestre, de Bartok. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. sir Georg Solti. Mezzo
19.25 Récital Andreï Gavrilov. Lugano 1986. Muzzik
20.05 Ouverture des Maîtres Chanteurs, de Richard Wagner. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado. Mezzo
22.00 Rokiah Traoré. Angoulême 97. Muzzik
22.55 Madonna. Sydney 1993. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.10 La Femme d'un seul homme. Robin Renucci. TSR
20.40 Seul contre la pègre. Mimi Leder. 13ème Rue
20.50 Le Tuteur. Fabien Onteniente. M 6
20.55 Venise est une femme. Jean-Pierre Vergne. France 2
22.15 Les Démoniaques. Pierre Koralnik. Festival

COURTS MÉTRAGES

0.10 Maral Tanié. Mahamat Saleh Haroun. TV 5
0.45 La Lucarne. Africa Dreaming [2/2]. *Sabriya, le carré de l'échiquier.* Abderrahmane Sissako ; *Le Regard des étoiles.* Joao Ribeiro ; *Ainsi soit-il.* Joseph Gaye Ramaka. Arte

SÉRIES

19.20 Equalizer. Le point du passé. 13ème Rue
20.13 Alfred Hitchcock présente. La guérison. 13ème Rue
20.30 Le Tueur de l'ombre. Rachel Hardcastle. Festival
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. A Quiel. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Le monde à l'envers. Série Club
20.55 Blanche. [5 et 6/11]. TMC
21.30 Two. Marche ou crève. Série Club
21.50 Presque parfaite. Le premier qui craquera (v.o.). Canal Jimmy
22.13 New York Undercover. Mauvais sang. Il n'y a pas de fumée sans feu. 13ème Rue
22.15 ▶ Oz. Routine carcérale (v.o.). Série Club
22.25 Friends. Celui qui est mort dans l'appartement du dessous (v.o.). Celui qui avait viré de bord (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Ally McBeal. La trahison. M 6

NOTRE CHOIX

● 20.55 France 2
Venise est une femme

Une fiction plus sérieuse qu'il n'y paraît au premier abord. Le sujet est simple : une classe part en voyage pédagogique à Venise encadrée d'un quarteron de professeurs. Le dernier soir, Marie, la prof d'allemand, une jolie fille sans principes, drague hardiment le prof de français, Philippe, un père tranquille, heureux en ménage. Retour à Paris, les choses devraient rentrer dans l'ordre. Mais Philippe est amoureux comme un gamin et veut tout abandonner, femme, enfants, maison, pour vivre pleinement sa grande passion. Marie, elle, est une croqueuse d'hommes : d'accord pour un vertige d'une nuit, mais pas pour la vie. Adaptée du roman de Jean-Philippe Arrou-Vignod, une histoire subtile réalisée par Jean-Pierre Vergne, où les rôles traditionnels sont inversés. – *A. Cr.*

● 23.15 France 3
Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?

Dernière lubie de Zazie : établir une notice pour organiser sa bibliothèque de manuels pyrénéistes. Enfin presque. En plus délié, au fil de ce volet du bien inspiré magazine de Jean-Michel Mariou, on fréquentera, des Grecs à Bataille, les rayons livresques en mouvement perpétuel du mathématicien et romancier Denis Guedj (*Le Théorème du perroquet*, Le Seuil) ; on ca :pera au cœur du cirque de Gavarnie sur les traces du botaniste Augustin Pyramus de Candolle et de son *Voyage à Tarbes* (1807), patiemment recherché et réédité par Alain Bourneton (éd. Loubatière) ; et, puisque la littérature n'est pas de tout repos, on s'angoissera enfin avec les *Notices, manuels techniques et modes d'emploi* du jeune et talentueux Laurent Gautier (Gallimard).

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions : RC Lens - Dynamo Kiev. 22.40 Les autres rencontres.
0.05 Idéal Palace. Le Grand Hôtel de Stockholm.
1.00 Minuit sport.
1.25 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Venise est une femme. Téléfilm. Jean-Pierre Vergne.
22.40 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 29 : limitation des droits.
22.45 Ça se discute. Faut-il avoir peur de nos enfants ?
0.35 Journal, Météo.
1.00 Le Cercle. Cinema.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes. Les clés du Mont-Saint-Michel. Bienvenue au Québec.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.45 ▶ Un siècle d'écrivains. Rafael Alberti.
0.30 Comment ça va ?

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Vive la république ! Film. Eric Rochant.
22.30 Larry Flynt ■ Film. Milos Forman (v.o.).

ARTE

19.00 Connaissance. Descentes aux enfers.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Parents de délinquants.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [2/3] : 1955-1968, non, non et non !
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Confession à Gdansk*, Alain Keler, 1980.
21.50 Musica. Evgeny Kissin, le don de la musique. 22.50 Musique sacrée en Ethiopie.
23.45 Profil. C'est Lolita qui est célèbre, pas moi : Vladimir Nabokov.
0.45 La Lucarne. Africa Dreaming.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Une journée avec...
20.50 Le Tuteur. Téléfilm. Fabien Onteniente.
22.30 Ally McBeal.
23.25 Dharma & Greg.
23.50 Susan !

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [5/5].
20.30 Agora. Spécial Objets d'Histoire.
21.00 Philambule. Autour de Kierkegaard.
22.10 Fiction. *Le Vrai du faux, et autres textes*, de Serge Martel.
23.00 Nuits magnétiques. [5/5].

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Cycle Janacek. Par le [illegible] de Radio-France, dir. [illegible] : œuvres de Janacek.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Jacques Leguerney, compositeur.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Triple concerto BWV 1044*, de Bach, par le Concerto italiano, dir. Alessandrini. 20.40 Mahler à l'Opéra de Budapest.
22.45 Les Soirées... (suite). *La Walkyrie* (3e acte), de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Solti, Flagstad (Brünnhilde), Edelmann (Wotan), Schech (Sieglinde), Hoffman (Waltraute).

JEUDI 10 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

14.30 Le Troisième Homme ■■■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 110 min). Ciné Classics

17.10 Au-delà des lois ■■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 100 min). Cinéstar 1

18.50 Week-end en famille ■■ J. Foster (EU, 1995, 99 min). Cinéstar 1

20.35 *Le Mépris* ■■■ Jean-Luc Godard (France, 1963, 105 min). Canal Jimmy

21.00 Le Père de la mariée ■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 95 min). Paris Première

21.45 Autour de minuit ■■ Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, v.o., 130 min). Cinéstar 1

22.00 Champ d'honneur ■■ Jean-Pierre Denis (France, 1987, 85 min). Ciné Cinémas

22.35 Le Doulos ■■ Jean-Pierre Melville (France, 1963, N., 110 min). TV 5

22.40 Klute ■■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1971, 115 min). RTL 9

23.00 Chinatown ■■ Roman Polanski (Etats-Unis, 1974, 130 min). France 2

0.20 Le Pays des sourds ■■ Nicolas Philibert (France, 1992, 95 min). Arte

0.25 On a volé la Joconde ■■ Michel Deville (France - Italie, 1966, 105 min). Cinétoile

1.05 L'Enigme du Chicago Express ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 75 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

8.45 Les Ecrans du savoir. Spécial Droits de l'homme. Invité : le dalaï-lama. La Cinquième
10.50 Arrêt sur images. Retour sur Mitch. Invités : Nicolas Poincaré ; Valérie Fourniou. La Cinquième
13.00 Envoyé spécial. Les mains qui soignent. SOS fromage. P.-s. : La baronne et la Mafia. TV 5
13.30 Parole d'Expert. Invité : Patrick Fiori. France 3
13.30 Envoyé spécial, les années 90. URSS à la dérive. Tatoo pour plaire. Invités : Marie Mendras ; André Rauch. Histoire
14.00 20 h Paris Première. Jeannne Moreau. Paris Première
14.58 Questions au gouvernement. A l'Assemblée nationale. France 3
18.00 Stars en stock. Clark Gable. Elizabeth Taylor. Paris Première
18.30 Le Magazine de l'Histoire. Le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme ouvre ses portes à Paris. Avec Maurice Sartre ; Jean Laloum ; Pierre Birnbaum ; Annette Wieviorka ; Pierre Vidal-Naquet. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs. Avec Fellag ; L'Orchestre Aragon ; Ariane Ascaride ; Robert Guédiguian ; William Sheller. Canal +
20.00 20 h Paris Première. Laurent Bourgnon. Paris Première
20.05 Temps présent. La mafia du silence. Postface : Et en Suisse romande ? Profession tortionnaire. Le siècle en image : Rwanda. TSR
20.45 50 ans d'histoire des droits de l'Homme. 1948-1960 : un code universel de morale et de comportement. Invités : Stéphane Hessel ; Marc Agi ; Denys Robillard ; Patrick Baudoin ; Abraham Serfaty ; Yavuz Önen ; Fatimata M'Baye. Histoire
20.55 Envoyé spécial. Le champagne. Corse : Etat des lieux. *Post-Scriptum* : Front national : la Nébuleuse. France 2
22.35 Courts particuliers. Artus de Penguern. Paris Première
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Juger les dictateurs. Histoire
23.05 France Europe Express. Invité : Daniel Cohn-Bendit. A J-21 de l'Euro, le contre-la-montre est lancé. L'Europe est-elle prête ? Le dopage dans le football. En Italie, avec l'opération « pieds-propres ». Avec Lilian Thuram. Quelle Europe pour les sans-papiers ? France 3
23.45 Le Club. Robert Guédiguian. Ciné Classics
23.45 Paroles de femmes. Josiane Balasko. TMC
0.55 Des racines et des ailes. Les clés du Mont-Saint-Michel. Bienvenue au Québec. France 3

DOCUMENTAIRES

17.30 Pour l'amour des crocodiles. [2/10]. Planète
17.30 Conférences de presse. 31 janvier 1964 [1/3]. Histoire
17.40 Histoire d'un loup solitaire. Odyssée
17.55 L'Aventure photographique. La photo-amateur. La Cinquième
17.55 Marx Brothers. [1/2]. Côté cour, côté jardin. Ciné Classics
18.00 L'Histoire des grands ballets. [2/20]. Casse-noisette. Mezzo
18.05 Patapanu. Odyssée
18.15 Peuple Makah, le passé retrouvé. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Les Quatre Saisons d'une rivière. La Cinquième
19.00 Voyages, voyages. Ecosse. Arte
19.00 Pyo, capitaine Crique. Odyssée
19.05 Grâce à la musique. Beethoven. Muzzik
19.15 Léonard évincé. Planète
19.30 La Jungle de verre. La ville labyrinthe. Odyssée
19.40 La Vie de Fjordland. Planète
19.55 La Firme. [2/2]. Les richesses royales. Odyssée
20.15 Reportage. L'Usine à champions de Bollettieri. Arte
20.35 Vélo Love. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. Adoption. Arte
20.40 ▶ Le Procès K, Omar Raddad. Canal +
20.45 Virtuoses. Maxim Vengerov. Mezzo
21.15 Légendes vivantes d'outre-mer. [4/13]. Les « stockmen » du Grand Caillou. Odyssée
21.40 Les Derniers Maharajahs. [1/2]. La terre des rois. Planète
21.45 Sous le soleil de Palavas. Odyssée
22.15 L'Europe en mal d'enfants. Arte
22.15 Le Temps des cathédrales. [2/9]. La quête de Dieu. Odyssée
23.05 Arctique. [10/13]. Menaces sur la baleine franche. Odyssée
23.25 La Chance de notre vie. Arte
23.35 Louvre, le temps d'un musée. Odyssée
23.40 Le Monde magique de Tasha Tudor. Planète
0.30 Histoire de l'aviation. [5/7]. D'une guerre à l'autre : 1936-1941. Planète
0.30 Plans de vol. Les nouveaux pionniers. Odyssée
1.00 Frédéric Pottecher. [1/3]. Premier grand procès. TF 1

SPORTS EN DIRECT

15.00 Snooker. Masters d'Allemagne : Stephen Hendry - Peter Ebdon ou Tony Drago. Eurosport
20.00 Snooker. Masters d'Allemagne : John Higgins - John Parrott ou Jimmy White. Eurosport

DANSE

19.30 Danse. *Fall River Legend.* Chorégraphie de DeMille. Par le Danse Theatre of Harlem. Mezzo

MUSIQUE

18.00 Buddy Guy 1998. Muzzik
21.00 Britten Pears Recital. Avec Peter Pears, ténor. Muzzik
21.25 A Ceremony of Carols, de Britten. Muzzik
22.15 Chick Corea et Steve Kujala. Concert enregistré au Kongressaal de Munich. Avec Chick Corea, piano ; Steve Kujala, flûte. Muzzik
23.30 Vondelpark Concert 1997. Concert. Paris Première
23.30 L'Etoile. Opéra bouffe de Chabrier. Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. John Eliot Gardiner. Muzzik

THÉÂTRE

23.45 Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Pièce de Musset. Festival

TÉLÉFILMS

18.30 Notre Juliette. François Luciani. Téva
20.30 La Vie de Marianne. Benoît Jacquot [1 et 2/2]. Festival
20.45 Saigon Baby. Guy Hibbert. Arte
22.40 Des flics aux trousses. Alexander Wright. TF 1
23.35 La Mante religieuse. James Keach. M 6

SÉRIES

19.25 Equalizer. La dernière danse. 13ème Rue
20.00 Fallen Angels. Un jeton par danse. Canal Jimmy
20.15 Julie Lescaut. L'Ecole du crime. RTBF 1
20.50 X-Files. Teliko. Cœurs de tissu. Le Visage de l'horreur. M 6
20.55 Le juge est une femme. La Fille aînée. TF 1
23.10 Earth 2. Le Projet Eden. 13ème Rue

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 13.00 Ciné Classics
None Shall Escape

Le dernier des Mohicans

ON NE SALUERA jamais assez convenablement Bertrand Tavernier, cinéphage éclairé, pour son formidable travail de passeur d'une rive à l'autre du septième art, illustré, entre autres, par la collection de mémoires et biographies qu'il dirige avec Thierry Frémaud, coéditée par Actes Sud et l'Institut Lumière. Le dernier bijou du genre (re)donne à découvrir le cinéaste d'origine hongroise André De Toth (identifié comme *« le dernier borgne d'Hollywood »*, dans la compagnie de John Ford, Raoul Walsh et Fritz Lang), avec un monument d'humour et de pointes acérées, les *Fragments. Portraits de l'intérieur* (lire « Le Monde des livres » daté 13 novembre).

Comme il en fut lors de la publication des précieux Mémoires de Michael Powell, Ciné Classics et Ciné Cinémas réalisent un beau doublé en diffusant, jusqu'à fin décembre, cinq longs métrages de cet homme de convictions indépendant et atypique, qui a gardé intactes, à plus de quatre-vingt-douze ans, la verve, l'ironie et la gentillesse de ceux qui se sont débrouillés du pire en toute lucidité.

None Shall Escape, son deuxième film américain, tourné en 1943 et inédit en France, participe de cette acuité dont de Toth ne s'est pas départi depuis qu'il a vu – et filmé – l'invasion nazie en Pologne. Et cette histoire du jugement de Wilhelm Grimm (Alexander Nox), vaincu corps et âme par la première guerre mondiale, devenu adepte du parti nazi après son banissement pour abus sexuel sur l'une de ses élèves, anticipe la réalité du tribunal international de Nuremberg réuni à partir du 20 novembre 1945. Pour graves que soient l'époque et le sujet de ce film, on ne manquera pas de lire en contrepoint les pages truculentes relatives au tournage du film pour Columbia et l'un de ses monstres mégalomaniaques, Harry Cohn.

Valérie Cadet

★ Autres diffusions Ciné Classics : None Shall Escape, vendredi 11 à 20.35 ; samedi 12 à 15.00, dimanche 13 à 22.25. Du 14 au 20 décembre : Chasse au gang et La Chevauchée des bannis. Ciné Cinémas : L'Homme au masque de cire, vendredi 11 à 1.10 ; dimanche 13 à 2.40. Du 14 au 27 décembre : La Mission du Commandant Lex.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.40 Sunset Beach.
17.30 Beverly Hills.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.40 Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Le juge est une femme. La Fille aînée.
22.40 Made in America. Des flics aux trousses. Téléfilm. Alexander Wright.
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.45 TF1 nuit, Météo.
1.00 Frédéric Pottecher. [1/3].

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends.
19.15 1000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 L'Euro, Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Envoyé spécial.
22.50 Expression directe.
22.55 Déclaration universelle des droits de l'homme. Art. 10 : Droits fondamentaux.
23.00 Chinatown ■■ Film. Roman Polanski.
1.10 Au nom du sport.
1.30 ▶ La 25e Heure. Tous les êtres humains.

FRANCE 3

13.30 Parole d'Expert.
14.30 Les Craquantes.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Côté jardins.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport, Consomag.
20.55 Marseille contrat ■ Film. Robert Parrish.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 France Europe Express. Le dopage dans le football. Euro, le contre-la-montre est lancé.
0.25 Espace francophone.
0.55 Des racines et des ailes.

CANAL +

13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Ma femme s'appelle reviens ■ Film. Patrice Leconte.
15.20 Pachapif, le phoque gris.
15.50 Le Vrai Journal.
16.35 La Mémoire à fleur de peau. Téléfilm. Jonathan Sanger.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 ▶ Le Procès K, Omar Raddad.
22.15 Les Feebles ■ Film. Peter Jackson.
23.50 Black Dju, vos papiers. Film. Pol Cruchten.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.25 Le Journal de la santé.
13.40 Lonely Planet. Tanzanie et Zanzibar.
14.35 ▶ La Cinquième rencontre. Spéciale droits de l'Homme.
16.30 Correspondance pour l'Europe.
17.00 Cellulo.
17.25 100 % question.
17.55 L'Aventure photographique.
18.25 Météo.
18.30 Les Quatre Saisons d'une rivière.
19.00 Voyages, voyages. Ecosse
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Usine à champions de Bollettieri.
20.40 ▶ Soirée thématique. Adoption, l'Europe en mal d'enfants. 20.45 Saigon Baby. Téléfilm. Guy Hibbert. 22.15 L'Europe en mal d'enfants. 23.25 La Chance de notre vie.
0.20 Le Pays des sourds ■■ Film. Nicolas Philibert.
1.55 Quand le Japon s'ouvrit au monde.

M 6

13.30 Un amour virtuel. Téléfilm. Paul Ziller.
15.15 Les Routes du paradis.
16.15 et 1.35 Boulevard des clips.
17.20 M6 Kid.
18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. Teliko. Cœurs de tissu. Le visage de l'horreur.
23.35 La Mante religieuse. Téléfilm. James Keach.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. Le faire et l'entendre [4/5].
20.30 Agora. André Sellier (*Histoire du camp de Dora*).
21.00 Lieux de mémoire. Le Peuple.
22.10 For intérieur. Bruno Mathon, peintre.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Restez à l'écoute.
19.40 Prélude.
20.00 Concert. Donné par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Evgueni Svetlanov : *Concerto pour piano et orchestre n° 1* op. 1, de Rachmaninov. John Lill, piano ; *Symphonie n° 2*, de Liapounov.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Papillons de nuit. Lalo Schifrin.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Concerto pour violon et orchestre n° 3* K 216, de Mozart, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Zehetmair, violon. 20.40 Festival de Verbier. Par l'Orchestre symphonique du Curtis Institute of Music et Jean-Yves Thibaudet, dir. Fischer : *Rhapsodie roumaine n° 1*, de Enesco ; *Concerto pour piano n° 1 Danse macabre*, de Liszt : *Concerto pour orchestre* de Bartok.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Chausson, Franck, Roussel, Enesco.

Le Monde
JEUDI 10 DÉCEMBRE 1998

Les bizuteurs

par Pierre Georges

C'ÉTAIT le bon temps. C'était toujours le bon temps. Quand les vieux jeunes ont des nostalgies, des bouffées de mémoire comme d'autres leurs vapeurs, ils cultivent leurs souvenirs, les mettent en pot et pleurent leur jeunesse perdue. Ils enjolivent, embellissent, tiennent pour inévitables les bizutages et pour formatrices les humiliations subies au motif que cela forge le caractère et soude la collectivité.

Rien n'est pire qu'un bizuteur-né. Sinon un ancien bizuteur qui s'en va par la ville, le béret sur l'oeil et sa nostalgie en bandoulière, dire les immenses mérites de ces séances dégradantes aimablement camouflées en folklore estudiantin et en fêtes païennes d'intégration dans une admirable communauté. Au nom de la tradition, il veut que survive la tradition, avec son cortège d'abus de pouvoir, de sadisme, de dérapages, de déchaînement contre les plus faibles !

Rien n'est pire qu'un bizuteur-né. Nous en avons tous connu, à l'armée comme à l'école, de ces aimables crétins, de ces frustrés, enfin autorisés ou se croyant autorisés, à sévir contre le bleu ici, contre le bizut là ! Nous en avons tous vu et observé de ces meneurs de bizutage qui, au bon motif d'aider à l'intégration, utilisent cet alibi social pour se déchaîner et déchaîner leurs propres instincts contre la chair fraîche de la bleusaille.

La tradition a bon dos, qui voit se dévoiler, dans cet espace de liberté folklorique ou présumé tel, les pires instincts de quelques apprentis sadiques, déguisés en anciens ou en aînés, sinistres pitres, n'ayant pour accueillir d'autre envie que d'humilier ou d'avilir. Le portrait-robot du bizuteur-né est à cet égard assez croquignolet, qui, lorsqu'il « usine » la bleusaille, par toutes sortes de corvées, d'humiliations, d'agressions, dévoile surtout le caractère profond de l'usineur. Car il y a bien un profil du bizuteur, et le terme vaut pour les deux sexes. Ce n'est pas toujours un aîné, encore moins un maître des cérémonies estudiantines. Mais souvent un type qui prend son pied tout bêtement à avilir l'autre, à en faire sa chose, son esclave, son bizut, comme l'on dirait de son chien. Rampe et intègre-toi ! A poil et la ferme ! Au pas et ta gueule ! Debout, couché, debout, couché !

Que, dans ces conditions, les bizutages dérapent et que beaucoup désormais considèrent, avec Ségolène Royal, qu'il y a lieu de mettre ces bizuteurs hors d'état de sévir, paraît pour le moins nécessaire. Ce n'est ni un art admirable, ni un métier convenable que de laisser aux plus excités, aux plus pervers le soin de garder l'entrée dans le monde adulte.

Bien sûr, tous les bizutages ne sont pas de cette nature. Ils peuvent parfois être drôles et effectivement intégrateurs. Bien sûr, beaucoup auront gardé de ce passage le souvenir d'une longue fête initiatique et d'une grande rigolade collective plutôt que d'une humiliante et dégradante cérémonie coutumière. Bien sûr, de multiples associations d'anciens ou d'élèves défendront la nécessité de cette pratique inscrite pour ainsi dire au programme des études. Ce n'est pas une raison pour tolérer le sadisme institué en folklore.

Le gouvernement gabonais proclame la réélection du président Bongo

Le chef de l'Etat sortant aurait recueilli 66,55 % des suffrages

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Le ministre de l'intérieur gabonais a annoncé, dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 décembre, la victoire dès le premier tour d'Omar Bongo à l'élection présidentielle de dimanche 6. Selon les chiffres de la Commission nationale électorale, le chef de l'Etat sortant a recueilli 66,55 % des voix. Les deux principaux opposants, Pierre Mamboundou du Haut conseil de la résistance et le Père Paul Mba Abessole du Rassemblement national des bûcherons, se partagent l'essentiel des voix de l'opposition avec 16,54 % pour le premier et 13, 41 % pour le second.

Mardi après-midi, le Père Abessole, maire de Libreville, avait dénoncé « *la mascarade* » du scrutin de dimanche, alléguant une « *fraude d'Etat unique dans l'histoire électorale gabonaise* » pour demander l'annulation des élections. Mais dans les heures qui ont suivi, la capitale gabonaise est restée calme, au contraire de ce qui s'était passé en 1993, lorsque M. Bongo s'était proclamé vainqueur de quelques milliers de voix au premier tour du premier scrutin pluraliste qu'ait connu le Gabon. Le pays avait alors connu plusieurs jours d'émeutes et des mois d'instabilité politique.

Plus que la réélection de M. Bongo à laquelle tout le monde s'attendait, c'est le chiffre de la population électorale du Gabon qui étonne. Selon le ministère de l'intérieur, il y avait, dimanche, 626 200 inscrits sur les listes. Or, deux jours avant le scrutin, le président de la Commission nationale électorale annonçait 582 000 inscrits, tout en reconnaissant que ce chiffre était certainement exagéré par rapport à la réalité. Cet avis n'a pas empêché le ministère de l'intérieur, responsable de l'établissement des listes, d'ajouter encore 30 000 électeurs en quarante-huit heures. En deux ans, la population électorale du Gabon a donc crû de 130 000 habitants, un chiffre remarquable dans un pays d'environ 1 million de nationaux et où la faiblesse du taux de fécondité a suscité assez d'inquiétude pour que le président Bongo crée un centre de recherche consacré à ce problème dans sa ville natale de Franceville.

Quelle que soit la vraie nature de ces électeurs, l'opposition gabonaise sort très affaiblie de ce scrutin. Divisée, elle n'a pas su trouver de stratégie permettant d'imposer un contrôle du processus électoral. Le jour même de l'élection, de nombreux militants reconnaissaient leur difficulté à mobiliser leurs électeurs traditionnels, ceux qui avaient fait chanceler Omar Bongo en 1993 et porté le Père Abessole à la mairie de Libreville. Ils expliquaient cette désaffection à la fois par l'énormité des moyens mis en oeuvre par le candidat Bongo pendant sa campagne et par l'efficacité de son discours, qui insistait sur les dangers qu'aurait fait courir à la paix civile une victoire d'un candidat de l'opposition. Le Gabon est frontalier du Congo-Brazzaville, pays ruiné depuis que les deux prétendants au pouvoir, Pascal Lissouba et Denis Sassou Nguesso, ont vidé leur querelle politique par les armes.

Malgré l'ampleur de la victoire annoncée, la tâche ne s'annonce pas facile pour le président Bongo. La chute du cours du pétrole a fait dérailler l'exécution du budget 1998, ce qui n'améliorera pas les relations tendues qu'entretient le Gabon avec le Fonds monétaire international.

Thomas Sotinel

Le PS veut la vérité sur les observateurs français

Le Parti socialiste a demandé, mardi 8 décembre, la clarté sur le rôle des observateurs français lors du scrutin présidentiel gabonais, après les articles de *Libération* et du *Monde* (du 9 décembre) mettant en cause leur impartialité. « *Des personnalités françaises, y compris des magistrats, dont on ne sait pas dans quelles conditions ils ont pu se livrer à ces activités, ont cautionné des pratiques électorales que des observateurs internationaux s'étaient refusés à couvrir. Le PS souhaite que toute la lumière soit faite sur ces événements et que les ministres compétents prennent les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvellent pas* », a déclaré Pierre Guidoni, secrétaire national aux relations internationales. « *Les relations entre la France et l'Afrique ont changé. Il serait dommage que seuls certains milieux politiques français ne s'en soient jamais aperçus* », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, la mission chargée par l'Organisation internationale de la Francophonie d'observer le scrutin a affirmé, mardi, que le « *financement de la totalité de leur mission* » a été assuré par les instances de la Francophonie. – *(AFP.)*

Le Conseil d'Etat annule l'élection de M. Millon à la présidence de Rhône-Alpes

LE CONSEIL D'ÉTAT a suivi le commissaire du gouvernement, Jacques Arrighi de Casanova, qui avait proposé d'annuler l'élection de Charles Millon à la présidence du conseil régional Rhône-Alpes (*Le Monde* daté 6-7 décembre). Cette décision a été prise le 4 décembre et devait être rendue publique vendredi 11 décembre.

Le Conseil d'Etat avait été saisi par Etienne Tête, conseiller régional (Verts) de Rhône-Alpes, à l'appui duquel était intervenu Bernard Soulage, président du groupe socialiste et apparentés. Tous deux demandaient que l'élection de M. Millon soit annulée, au motif qu'elle a été précédée d'un débat, ce qui est interdit par la loi du 7 mars 1998, relative au fonctionnement des conseils régionaux.

Le commissaire du gouvernement a estimé que le second tour de cette élection avait bien été précédé par un débat entre deux des candidats, M. Millon pour la droite UDF-RPR et Bruno Gollnisch, au nom du FN, le doyen d'âge, Pierre Gascon (UDF) ayant proposé de leur donner la parole. M. Gollnisch avait demandé à M. Millon s'il lui était permis d'espérer que les points de convergence constatés entre leurs programmes aient une chance d'être accomplis au cours du mandat actuel. M. Millon avait répondu : « *Il est bien évident que les points auxquels vient de faire référence Bruno Gollnisch, qui sont couchés dans ma déclaration (...) sont des points que j'appliquerai intégralement dans l'hypothèse où je serais élu.* »

Le commissaire a jugé que ce débat a eu une incidence sur le scrutin, puisqu'à son issue, M. Gollnisch a demandé aux élus du FN d'apporter leurs suffrages à M. Millon, qui a été élu par 93 voix contre 61.

Le commissaire du gouvernement a estimé que cette irrégularité devait être considérée comme substantielle, car « *trop manifestement contraire à la volonté du législateur* ». L'interdiction de tout débat oral, contrepartie de l'obligation de déposer une déclaration de politique générale écrite, avait-il expliqué, était destinée à limiter le rôle, traditionnellement modeste, du doyen d'âge, qui préside les débats. Le non-respect de cette disposition constituait, aux yeux de M. Arrighi de Casanova, une irrégularité devant être sanctionnée.

Rafaële Rivais

M. Strauss-Kahn pourrait être gêné par l'enquête sur la MNEF

DANS son édition du 9 décembre, le quotidien *Libération* affirme que l'enquête préliminaire actuellement en cours, à Paris, sur une partie des activités de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) pourrait mettre en difficulté le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn.

Début 1997, M. Strauss-Kahn avait perçu une rémunération de 600 000 francs de la MNEF pour son intervention, en qualité de conseil, lors de l'entrée de la Générale des eaux, aujourd'hui Vivendi, au sein d'une entité liée à la mutuelle, Raspail Participation. Selon *Libération*, aucune trace écrite de sa prestation n'aurait été retrouvée. Le protocole d'accord et les documents afférents à la négociation auraient été rédigés par un autre cabinet d'avocats. Interrogé par *Libération*, le ministre explique : « *Un conseil, ça participe à des réunions, ça passe des petits bouts de papier en cours de réunion, ça consiste à réfléchir avec le client sur la stratégie à suivre et à vérifier les documents.* »

Joint par *Le Monde*, mercredi matin, l'entourage proche du ministre rappelle que cette opération s'était conclue de manière inespérée pour la MNEF après deux ans de travail et que l'ensemble des détails de l'intervention a déjà été communiqué à la presse le 22 septembre. Le rôle de M. Strauss-Kahn étant reconnu aussi bien par la MNEF que par Vivendi, le cabinet du ministre ajoute que, si problème il y a, il réside davantage sur la définition de l'activité de conseil que sur une éventuelle prestation fictive.

DÉPÊCHES

■ **CLONAGE** : des chercheurs japonais ont réussi à créer par clonage huit veaux, améliorant considérablement l'efficacité de la technique mise en oeuvre pour Dolly, en mars 1997. Ce résultat, qui sera publié dans l'hebdomadaire *Science* (daté du 11 décembre), a été obtenu par l'équipe du docteur Yukio Kato (Université Kinki, Nara).

■ **SANS-PAPIERS** : la pétition, lancée en novembre par des députés socialistes, verts et communistes (*Le Monde* du 18 novembre), en faveur d'une régularisation plus large des sans-papiers, a été signée par 500 élus, dont un petit tiers de socialistes, a annoncé, mercredi 9 décembre, son initiateur, Serge Blisko, député (PS) de Paris. Estimant « *urgent de mettre fin à la désespérance* » des sans-papiers, le texte estime qu'« *il serait raisonnable de reprendre le dialogue* ».

Tirage du *Monde* daté mercredi 9 décembre 1998 : 485 635 exemplaires 1 - 3